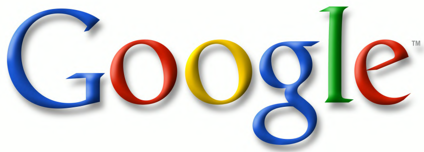
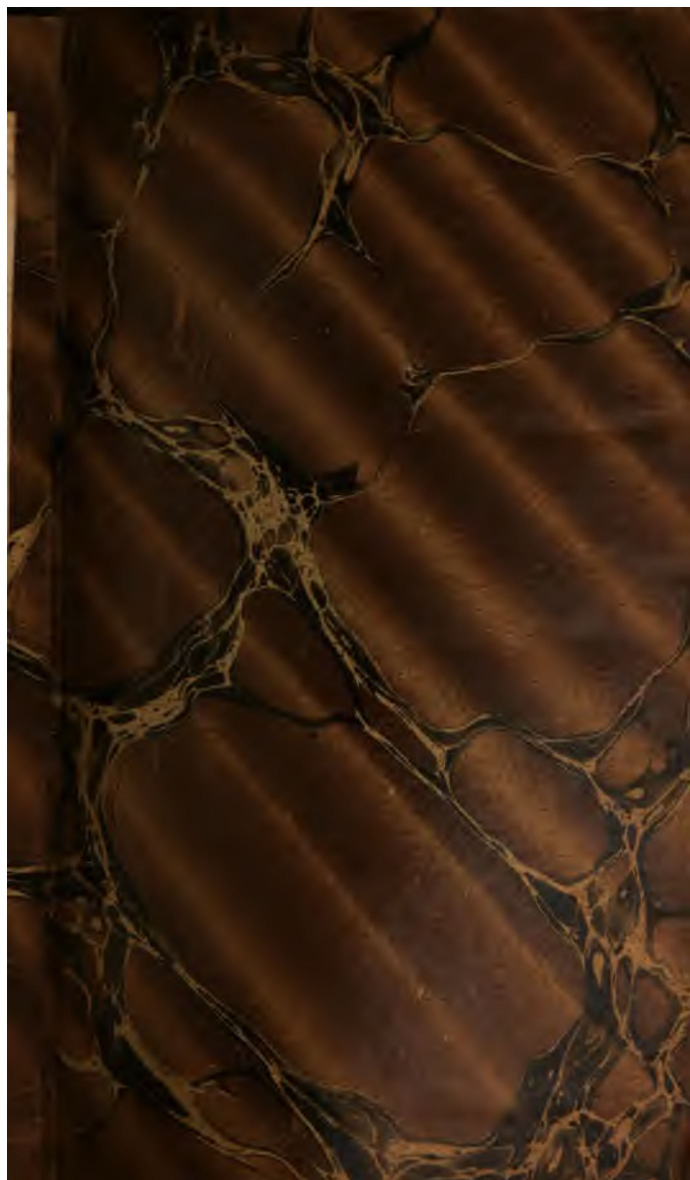

Google





HISTOIRE
CIVILE, PHYSIQUE ET MORALE
DE PARIS.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS.

PÉRIODE XVI.

PARIS SOUS LA CONVENTION.

§ Ier.

Le 21 septembre 1792, s'ouvrit la session de l'Assemblée conventionnelle. Les factions qui, dans les premiers jours de ce mois, avaient suscité les massacres des prisonniers, factions composées d'étrangers et de nationaux corrompus, attaquèrent, à diverses reprises et par tous les moyens imaginables, la majorité de cette Assemblée. A

force de renouveler leurs coups, ces factions réunies parvinrent, dans la journée du 2 juin 1793, à faire arrêter les membres les plus influens de cette majorité, à les faire décréter d'accusation et traduire au tribunal révolutionnaire. Puis, le 3 octobre suivant, d'après le rapport d'Amar, elle décréta pareillement quarante-quatre autres députés, et ordonna l'arrestation de soixante-onze, obligea plusieurs à se retirer, à se cacher. Ainsi elle diminua la majorité de plus de cent cinquante de ses membres : la minorité devint la majorité.

Alors un des auteurs de ces attentats, Robespierre, espérant en retirer tous les fruits, et ne trouvant plus d'obstacles à ses projets ambitieux, devint dictateur de fait, soumit tout à sa volonté, et régna par la terreur : la crainte accrut sa férocité naturelle. Pendant quatorze mois, il opprima cruellement les habitans de la France, et en fit périr un très-grand nombre. A Paris seulement on abattait par jour trente, quarante et soixante têtes. Enfin la journée du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) vit

tomber ce tyran farouche et ses complices : la France fut affranchie d'un joug insupportable.

A la désolation générale, aux souffrances, aux alarmes succéda la joie la plus vive : les nombreuses prisons s'ouvrirent ; l'instrument de mort s'arrêta.

La Convention, libre et tranquille, fut bientôt troublée par les manœuvres des *factions* étrangères. Elle sortit victorieuse des journées du 12 germinal, des 2 et 3 prairial et du 13 vendémiaire ; elle donna une constitution à la France ; et, le 23 brumaire an IV, ou le 26 octobre 1795, elle termina sa session.

§ II. Etablissemens et Institutions de la Convention nationale.

L'Assemblée conventionnelle, en guerre contre tous les États de l'Europe, en guerre contre des Français de quelques provinces de l'ouest, ayant le sein déchiré par les sourdes manœuvres des agens de l'étranger, au milieu de la tourmente dont une grande

partie de ses membres et trop de Français furent victimes, ne laissa pas d'encourager les sciences, les arts utiles, les arts d'agrément, et de fonder des établissemens publics d'une haute importance (1).

Il faut être juste, et distinguer la Convention enchaînée sous la tyrannie de Ro-

(1) Le rapport fait, en l'an III, par le savant Fourcroy, au nom du comité de salut public, *sur les arts qui ont servi à la défense de la république*, me fournit les passages suivans :

« En neuf mois, douze millions de livres de *salpêtre* » remplissent les magasins de la république, tandis qu'a- » vant l'instruction révolutionnaire à peine chaque année » voyait-elle un million de sel sortir de quelques points » de son sol.

» Un procédé propre à faire de la *poudre* en quelques » heures, avec des machines simples qu'on trouve par- » tout, est inventé, exécuté presqu'en même temps.

» Il n'y avait dans toute la république qu'une seule » *fabrique d'armes blanches*, à Klingensthal..... Il s'est » formé un grand nombre d'ateliers où l'on fabrique » aujourd'hui la quantité d'armes nécessaire.

» La France avait, jusque-là, été tributaire des nations » voisines pour la *fabrication de l'acier*. L'Angleterre et » l'Allemagne lui en fournissaient dans les temps ordi- » naires pour environ quatre millions par an. Plusieurs » manufactures sont élevées dans des lieux où cet art

bespierre de la Convention affranchie et rendue à elle-même. Il ne faut point la séparer des circonstances extrêmement périlleuses et irritantes où ses nombreux enne-

» était inconnu. Les préjugés sur le charbon et les mines, » que l'on croyait, autrefois, peu propres à la préparation de l'acier, disparaissent.

» On a perfectionné les procédés, en faisant, par des » machines, les diverses pièces de fusil.

» Le *cuivre* manquait en France ; le métal des cloches » est devenu, par de nouveaux procédés chimiques, une » immense mine de cuivre à exploiter; et plusieurs ateliers, consacrés à ce départ, sont aujourd'hui en pleine » activité. Les ateliers où l'on fond le canon se sont multipliés : le cuivre tiré des cloches sert à l'armement des » vaisseaux. L'art de couler les canons de fer fondu a » fait établir un grand nombre d'usines et de fonderies.

» Les *pièces de canon*, dont la lumière était évasée » par le tir fréquent, étaient transportées à grands frais » dans nos arsenaux. On inventa l'art de placer des grains » de lumière dans les parcs d'artillerie et au milieu même » de nos camps.

» La *machine aérostatique* est devenue un instrument » de guerre.

» Le *télégraphe*, nouveau courrier révolutionnaire.

» Les *lunettes acromatiques* et l'art de fabriquer le » *flintglass* occupent aussi le comité de salut public.

» La France tirait à grands frais du nord de l'Europe, » les *bois*, les *chanvres* et le *goudron*. A l'aide d'une

de cette Assemblée a détesté et puni ces crimes. Admirable dans les moyens de défense qu'elle s'est créés, elle fut toujours grande, courageuse, brillante de vertus

tectrices. Un membre de ce comité, M. Grégoire, ancien évêque de Blois, indigné des dégradations et destructions que l'ignorance ou la méchanceté exerçait dans les départemens, fit plusieurs rapports pour en arrêter le cours, inventa le mot *vandalisme* pour qualifier ces destructions et les faire détester, et obtint des décrets qui rendaient les autorités constituées responsables de la conservation des dépôts littéraires et des monumens.

Ainsi, au milieu des dissensions civiles, et d'une guerre contre presque toute l'Europe, le comité d'instruction publique protégeait, stimulait tous les arts de la paix, et favorisait les progrès des sciences, qui font la gloire la plus solide des empires.

La Convention, par son décret du 7 messidor an III (15 juillet 1595), institua, à l'Observatoire, le *bureau des longitudes*.

Par sa loi du 5 brumaire an IV (26 octobre 1795), la Convention organisa l'instruction publique, et fonda l'*Institut de France*.

La Convention supprima, par décret du 28 vendémiaire an II (19 octobre 1793), toutes les *loteries*, excepté celle de France; par décret du 25 brumaire an II (15 novembre 1793), cette assemblée supprima les loteries, sans aucune exception.

Elle supprima les *maisons de jeu* ainsi que le bureau secret de la poste aux lettres. Elle eut la justice, que n'ont

civiques, et ne parut jamais plus majestueuse que dans les dangers.

Pendant qu'une partie de la Convention, dirigée par nos ennemis, démolissait les hommes et les choses, une autre partie, dirigée par l'amour des sciences, des arts et de la patrie, construisait, et faisait faire des progrès rapides aux connaissances humaines.

Au premier rang des actes utiles de cette

pas eue les gouvernemens passés et ceux qui sont venus depuis, d'accorder aux accusés reconnus innocens des indemnités proportionnées au temps de leur détention.

Le 21 frimaire an III (11 décembre 1794) elle décréta l'acquisition de plusieurs maisons et terrains, pour accroître l'étendue du jardin du *Muséum* d'histoire naturelle. Dans les derniers temps de son existence, elle conclut l'acquisition de plusieurs propriétés, pour opérer l'ouverture de la magnifique avenue qui met en communication l'édifice de l'Observatoire avec le Palais du Luxembourg ou de la Chambre des Pairs.

Voilà une partie du bien que fit la Convention. J'en parle, parce qu'on a toujours affecté de le passer sous silence.

Quant au mal qu'elle fit, qu'elle fut forcé de faire, ou que ses ennemis firent en son nom, je n'en parle pas; il est assez connu : ce mal lui a été suffisamment reproché.

assemblée, on doit placer l'amélioration des hôpitaux de Paris.

Hôpitaux et Hospices.

En l'année 1787, époque où le misérable état de ces asiles de la misère parut intolérable, on proposa de remplacer l'Hôtel-Dieu par quatre hôpitaux qui seraient établis sur les dehors de Paris. Les auteurs du rapport qui fut fait alors sur ce projet en adoptèrent une grande partie (1). Les habitans de cette ville s'étaient empressés, par des dons et des souscriptions, de concourir à ces actes de bienfaisance. Ce projet eut un commencement d'exécution; mais les sommes déposées étant dissipées par un ministre déprédateur, et la révolution ayant engagé les citoyens dans d'autres intérêts, il ne fut point suivi. Néanmoins, le projet de diviser l'Hôtel-Dieu, et d'établir quatre hôpitaux à Paris ne fut point oublié. La Convention, par son décret du 16 juillet 1793, ordonna

(1) *Voyez* tom. II, pag. 586 et suivantes.

à l'administration du département de Paris de faire transférer, sans délai, dans les maisons nationales qu'elle jugera le plus convenables une partie des malades placés dans les hospices de Paris (1).

Par décret du 25 brumaire (15 novembre 1793), elle réunit à l'Hôtel-Dieu le palais archi-épiscopal de Paris, et, en attendant l'organisation générale des hôpitaux, elle autorisa la municipalité de Paris à disposer provisoirement des bâtimens de ce palais, afin que chaque malade fût seul dans un lit, et que chaque lit fût séparé l'un de l'autre par la distance de trois pieds.

Un autre décret, du 7 fructidor an II (24 septembre 1794), attribue à seize membres de la Convention la surveillance des hôpitaux et hospices.

Par le décret du 28 nivose an III (17 janvier 1795), la Convention établit deux nouveaux hospices, l'un dans la maison Beaujon, l'autre dans les bâtimens neufs de l'abbaye

(1) *Procès-verbaux de la Convention nationale*, tom. LII, pag. 214.

Saint-Antoine ; ordonne que le premier de ces hospices contiendra quatre-vingts lits, et le second cent soixante ; et que l'hospice Saint-Jacques (hospice Cochin), qui ne contient que quarante lits, sera porté à quatre-vingts (1).

Alors, sans avoir besoin de construire de nouveaux édifices, on trouva dans ceux qui existaient déjà et dans les maisons religieuses, déclarées propriétés nationales, des moyens suffisans pour remplir les conditions du projet de 1787 (2). On perfectionna même ce projet en affectant certains hospices à des maladies spéciales, comme on le verra.

On améliora dans la suite les hôpitaux et hospices ; et on les soumit à une administration générale dont je vais parler.

(1) *Procès-verbaux de la Convention nationale*, t. LII, p. 214.

(2) On eut, outre les hôpitaux placés dans le centre de Paris, quatre hôpitaux dans les faubourgs de cette ville : un dans le faubourg Saint-Antoine, un autre au faubourg de Sèvres, un troisième au faubourg Saint-Jacques et un quatrième au faubourg du Roule.

L'Administration générale des Hôpitaux et Hospices civils, située parvis de Notre-Dame, en face de l'Hôtel-Dieu, fut installée au mois de février 1801, sur un plan plus vaste que celui des administrations antécédentes qui avaient le même objet, plan conçu par M. Chaptal, ministre de l'intérieur. Elle fut composée d'un conseil général et d'une commission administrative. Tous les hospices et hôpitaux civils furent dans ses attributions, et on y réunit diverses institutions qui s'y rapportent.

Cette administration a la surveillance des archives de tous les hôpitaux de Paris, anciens et nouveaux, réunies dans le même lieu. Elle a sous sa dépendance le *bureau central d'admission*, établi dans le bâtiment destiné autrefois aux *enfans trouvés*, bâtiment situé sur le parvis de Notre-Dame.

Elle surveille aussi les écoles de charité et autres établissemens dont je vais parler.

Pour donner une idée des travaux de cette administration et du nombre des malades admis chaque année dans tous les

hôpitaux civils, j'expose le tableau suivant :

ANNÉES.	MALADES.	ANNÉES.	MALADES.
En 1806......	28,225	En 1810......	33,210
En 1807......	29,982	En 1811......	32,506
En 1808......	29,359	En 1812......	37,667
En 1809......	31,878	En 1813......	35,211

Les hôpitaux pour les maladies ordinaires sont au nombre de huit : l'*Hôtel-Dieu*, *la Pitié*, son annexe ; *la Charité*, *l'hôpital Saint-Antoine*, *l'hôpital Necker*, *l'hôpital Cochin*, *l'hôpital Beaujon* et *l'hôpital des Enfans*.

Trois hôpitaux sont destinés à des maladies spéciales : tels sont *l'hôpital de Saint-Louis*, où l'on traite la gale, la teigne, etc. ; *l'hôpital des Vénériens et la maison de Santé*, consacrés au traitement de la maladie vénérienne ;

Trois hospices pour l'enfance : *l'hospice de l'Accouchement*, *l'hospice de l'Allaitement* et *l'hospice des Orphelins* ;

Deux hospices pour la vieillesse : *l'hospice de la Salpêtrière* et *l'hospice de Bicêtre.*

Deux hospices pour les incurables : celui des *Incurables-Femmes*, rue de Sèvres ; et celui des *Incurables-Hommes*, faubourg Saint-Martin ;

Deux hospices où l'on traite les fous ou aliénés : à la *Salpêtrière* sont les folles, et à *Bicêtre* les fous ;

Quatre établissemens hospitaliers, où l'on n'est reçu qu'en payant : *l'hospice des Ménages*, *la maison de retraite de Mont-Rouge*, *l'institution de Sainte-Périne* et *la maison de Santé* du faubourg Saint-Denis.

Voilà vingt-quatre maisons placées sous la surveillance de l'administration générale des hôpitaux civils.

De plus, cette administration dirige les *secours à domicile*, qui se composent de secours donnés à des indigens et à divers établissemens de charité ; les *maisons de secours*, au nombre de 22, distribuées dans les douze arrondissemens de Paris ; les *écoles de charité*, qui, à la fin de 1814, étaient au nombre de 50 ; un *établissement*

de filature en faveur des indigens ; le *bureau de la direction des nourrices* ; la *pharmacie centrale* et la *boulangerie générale*.

Je vais parler de ces divers établissemens ; je puiserai la plupart des notions les plus récentes dans le rapport qu'a publié, en 1816, le conseil général des hospices (1).

(1) Voici l'état des consommations annuelles de l'administration générale des hôpitaux, tel que l'a publié cette administration, pour le service de la pharmacie de l'année 1819.

25,000 litres de vin de Languedoc et du Midi, 200 litres de vin de Malaga, 6,000 litres de vinaigre, 20,000 kilogrammes de sucre terré de la Martinique, et 1,200 kilogrammes de sucre en cassonades et en pains ; 10,000 kilogrammes de miel, 50 kilogrammes d'ipécacuanha, 940 kilogrammes de quinquina divers, 500 kilogrammes de manne en sorte, et 10 kilogrammes de manne en larmes ; 75 kilogrammes d'opium, 250 kilogrammes de mercure, 5 kilogrammes de vipères sèches, 10,500 kilogrammes de farine de lin, 150 kilogrammes de violettes et 1,000 de chiendent.

23,000 sacs de farine pour la boulangerie, 24,000 kilogrammes de fromage de Comté, 36,000 kilogrammes de fromage de Marolles, 600,000 œufs frais, 600 kilogrammes de beurre frais, 65,000 kilogrammes de raisiné, 3,000 doubles hectolitres de charbon de bois, 50,000 balais de bouleau.

Les farines employées dans les hospices de Paris s'élè-

C'est ici que le remède accuse le mal. C'est ici que le perfectionnement apporté au soulagement de la classe pauvre et souffrante prouve les progrès de la civilisation, sans prouver l'entier perfectionnement de l'ordre politique. On cherche à corriger, on s'ingénie pour pallier, pour adoucir les effets d'un chancre dévorateur, et on en laisse subsister, on en protège et respecte la cause. Tant que, dans le même corps social, la répartition des fortunes sera trop inégale, qu'il s'y trouvera dans une partie excès de richesses, et dans l'autre excès de

vent communément de 15 à 18,000 sacs de 325 livres ou 159 kilogrammes (par an); le sac produisant 100 pains de 2 kilogrammes ou de 4 livres.

En 1816, la consommation des hôpitaux a été de 15,300 sacs; ou de 6,120,000 livres de pain.

En 1817, elle a été de 15,598 sacs, ou de 6,238,000 livres de pain.

Il a été employé, pour le pain distribué aux indigens par les bureaux de bienfaisance ou de charité des douze arrondissemens municipaux :

En 1816, 6,105 sacs de farine, représentant 2,442,000 livres de pain.

En 1817, 7,804 sacs de farine, représentant 3,121,600 livres de pain.

disette, la plaie restera sanieuse et incurable ; il y aura de la misère, et il faudra des hôpitaux ; il y aura des crimes, et il faudra des prisons. Mais qu'importe aux partisans de la grande propriété ?

HÔTEL-DIEU, le plus ancien hôpital de Paris, situé au parvis de Notre-Dame. Son origine, son accroissement, son état passé et présent ont été décrits (1).

HÔPITAL SAINT-ANTOINE, rue du faubourg de ce nom, établi sur l'emplacement et dans les bâtimens de l'ancienne abbaye de femmes, nommée *Saint-Antoine-des-Champs*. Cette abbaye, dont j'ai parlé (2), supprimée en 1790, fut, par un décret de la Convention du 28 nivose an III (17 janvier 1795), convertie en hôpital qui devait alors contenir 160 lits. Le nombre de ces lits et les salles où ils se trouvaient étant insuffisans, on commença, en 1799, la construction d'une aile de bâtiment, qui depuis a été interrompue, et que l'on se propose de continuer.

(1) *Voyez* tom. II, pag. 586.

(2) Tom. II, pag. 334 et suivantes.

Le principal bâtiment a 264 pieds de long sur 45 de large ; les ailes commencées doivent avoir chacune 180 pieds. En 1802, on fit dans cet hôpital plusieurs réparations très-importantes, qui doivent améliorer le service et le sort des malades.

Le nombre des lits s'élève à 250. Depuis 1811, le service est confié aux estimables sœurs hospitalières de l'ordre de Sainte-Marthe.

Le terme moyen de la mortalité, calculé sur dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, est d'un sur cinq et demi.

Hôpital de la Charité, rue des Saints-Pères. J'ai parlé, sous le règne de Philippe-Auguste (1), de la chapelle de *Saint-Pierre*, dont on a fait *Saint-Père*, et enfin *Saints-Pères*. Cette chapelle devint dans la suite une église paroissiale. En 1602, *Marie de Médicis*, seconde femme d'Henri IV, appela à Paris cinq frères de l'ordre de *Saint-Jean-de-Dieu*, ou *frères de la Charité*. Ces frères

(1) Tom. II, pag. 328.

établirent d'abord dans la rue des Petits-Augustins. La fondation d'un couvent qu'y fit la reine *Marguerite*, première femme d'Henri IV, les obligea, en 1607, à céder la place ; ils vinrent s'établir près de la chapelle de *Saint-Pierre*, dite *Saints-Pères*, autour de laquelle étaient alors de vastes jardins (1).

Ces cinq frères de la Charité devaient, suivant leurs réglemens, être chirurgiens et pharmaciens, et soigner eux-mêmes leurs malades. *Marie de Médicis* leur fit construire, près de cette chapelle, un hôpital et une maison, et les dota. Cette maison de Paris devint le chef de tous les couvens du même ordre établis en France ; et le nombre des religieux s'y éleva bientôt à soixante.

Peu de temps après cette fondation, l'église fut reconstruite, et le portail élevé, en 1722, sur les dessins de *Cotte*. Cette église était ornée de plusieurs tableaux : on remarquait surtout celui de la résurrection du Lazare, par *Gallocke*, dont toutes les

(1) *Voyez* tom. V, pag. 190.

figures étaient des portraits de la femme, des filles, de la domestique et du porteur d'eau de ce peintre; l'Apothéose de Saint-Jean-de-Dieu, de *Jouvenet*, etc. On y voyait aussi une Vierge de marbre, sculptée par *Le Pautre*.

Les salles de l'hôpital offraient d'autres tableaux précieux. Dans celle de Saint-Louis, Testelin avait peint ce roi soignant les malades; et Restout, deux sujets tirés de l'Évangile. Dans la salle de Saint-Michel, *Lebrun* avait représenté *la Charité* sous l'emblème d'une femme qui répand de l'eau sur un brasier enflammé.

En 1784, on construisit une nouvelle salle et un porche, orné de colonnes de l'ordre du *pestum*, qui sert d'entrée à l'hôpital.

Cet hôpital, pendant la révolution, porta le titre d'*hospice de l'Unité*; il a repris, depuis 1815, la dénomination d'*hôpital de la Charité*.

Les religieux de cette maison en occupaient une grande partie, et le nombre des lits destinés aux malades serait resté au

même état qu'il était lors de la fondation, si la piété de quelques particuliers n'était venue les augmenter. Au commencement du dix-septième siècle, ils s'élevaient à 150, et, en 1786, à 208. Il était le même en 1791 ; aujourd'hui il est porté à 300 : 100 pour les femmes, et 200 pour les hommes qui, autrefois, étaient les seuls admis dans cette hôpital.

L'espace vaste et aéré des salles, et l'usage de placer chaque malade seul dans son lit ont toujours donné, à l'égard de la mortalité de cet hôpital, des résultats satisfaisans. Diverses réparations et améliorations, exécutées depuis quelques années, doivent en accroître les avantages.

Un tableau du nombre des malades et des morts, depuis 1804 jusqu'en 1814, donne sur la mortalité de cet hôpital le résultat suivant :

Pour les hommes, d'un sur 7 41/100.
Pour les femmes, d'un sur 5 66/100.
La mortalité moyenne est d'un sur 7 13/100.

L'ÉCOLE CLINIQUE INTERNE fut établie, en

l'an X (1801) dans l'hôpital de la Charité : les élèves y suivent la marche de la maladie, sa cure et son terme, au lit du malade, sous les yeux du médecin qui leur fait ensuite un rapport historique de la maladie : les faits sont vérifiés, en cas de mort, par l'ouverture du cadavre.

Il existe encore une autre *école clinique*, située dans les bâtimens des anciens Cordeliers, rue de l'Observance, dont je parlerai bientôt.

Hospice des Orphelins, situé rue du Faubourg Saint-Antoine, n°s 124 et 126, nommé précédemment Hôpital des Enfans-Trouvés.

L'édifice fut bâti en 1669, et la première pierre de son église posée en 1676.

On y plaça des *orphelines* qui habitèrent seules cette maison; mais, dans la suite, on y réunit les orphelins de l'hôpital de la Pitié. Voici la cause de cette réunion.

Pour assainir l'Hôtel-Dieu et les quartiers voisins, et améliorer le sort des malades, on démolit quelques bâtimens de cet hôpital, et on lui adjoignit, pour lui servir

d'annexe, l'hôpital de *la Pitié*, occupé par des orphelins. Ces orphelins furent, en conséquence, transférés, en 1809, dans l'hospice de Saint-Antoine où se trouvaient les orphelines. On disposa les bâtimens de manière à recevoir ces nouveaux venus, sans les confondre avec les anciennes habitantes.

Cette maison peut contenir environ 600 enfans, séparés par sexe, dans chacune des deux ailes du bâtiment. Les distributions sont bien ordonnées : on y trouve quatre cours distinctes, deux pour les garçons, et deux pour les filles. L'église et les jardins, dont la contenance est d'environ trois arpens et demi, sont pareillement divisés, afin d'éviter les communications qui pourraient amener des désordres.

On fait apprendre à ces enfans des métiers; à l'âge d'onze ans et au-dessus, on les met en apprentissage. L'hospice ne les abandonne qu'à leur majorité.

En 1809, il est entré dans l'hospice 1,010 enfans, dont 668 garçons, et 342 filles;

En 1810, 1,084 enfans, dont 644 garçons et 440 filles ;

En 1811, 1,249 enfans, dont 805 garçons et 444 filles ;

En 1812, 1,357 enfans, dont 848 garçons et 509 filles ;

En 1813, 1,324 enfans, dont 872 garçons et 452 filles.

Pendant ces cinq années, il est sorti temporairement de cet hospice, et par chaque année, 3,075 enfans, dont 1,774 garçons, et 1,301 filles. Les uns ont été mis en apprentissage, les autres pour cause de maladies et d'incommodités graves, qui les rendaient incapables d'être placés chez des maîtres, ont été envoyés dans d'autres maisons.

Le nombre de ceux qui sont sortis volontairement pendant ces cinq années est de 2,834, savoir : 2,081 garçons, et 753 filles.

HÔPITAL NECKER, ci-devant COUVENT DES BÉNÉDICTINES DE N. D. DE LIESSE, rue de Sèvres, n° 3, au-delà du boulevard. Des religieuses bénédictines étaient établies à

Rhetel, diocèse de Reims : les guerres leur firent abandonner leur monastère ; elles vinrent, en 1636, se réfugier à Paris, et s'établirent d'abord, avec l'autorisation de l'abbé de Saint-Germain, rue du Vieux-Colombier; puis, en 1638, *Anne de Montafié*, comtesse de Soissons, les gratifia de 2,000 livres de rente, et se rendit fondatrice. En 1645, ces religieuses furent transférées dans une autre maison du faubourg Saint-Germain, dont l'emplacement était nommé *Jardin d'Olivet*, où se trouvaient déjà une chapelle et des bâtimens destinés à l'instruction des jeunes filles. Quoiqu'on eût réuni à cette communauté plusieurs autres personnes, elle se trouva, en 1657, réduite à trois ou quatre religieuses qui furent transférées dans la rue de Sèvres, où, en 1663, elles firent bâtir une église (1).

Ce couvent était supprimé en 1779, lorsque madame *Necker* en loua l'emplacement et y fonda un hôpital. Louis XVI concourut à cet établissement utile qui porta d'abord

(1) *Voyez* tom. V, pag. 500.

le nom d'*Hospice de Saint-Sulpice et du Gros-Caillou*. Tous les ans on publiait un compte de dépenses, de recettes, d'améliorations et de mortalité de cet hospice. En 1784, le tableau de la mortalité donnait, sur 2,068 malades, 172 morts; en 1785, sur 2,035 malades, il en mourut 307.

Pendant la révolution, cette maison reçut le nom d'*Hospice de l'Ouest*; et depuis quelques années elle porte celui de sa fondatrice.

Cet hôpital, dans son origine, contenait cent vingt lits. En 1792, ce nombre fut porté jusqu'à cent vingt-huit, dont soixante-huit furent destinés pour les hommes, et soixante pour les femmes. Ces lits étaient distribués en huit salles : quatre au rez-de-chaussée, et quatre au premier étage. Deux salles de cet étage appartinrent aux convalescens des deux sexes.

Les bâtimens primitifs n'étant point construits pour un hôpital, il en est résulté plusieurs inconvéniens contraires à la salubrité; inconvéniens qu'on a fait en partie disparaître dans les années 1802 et 1803,

et dont quelques-uns subsistent encore, malgré les améliorations nombreuses qu'on y a exécutées.

Aujourd'hui le nombre des lits est de cent trente-six : quatorze pour les blessés, et douze pour les blessées ; douze pour les convalescens, et quinze pour les convalescentes ; trente-six pour les malades ordinaires, hommes, et quarante-quatre pour les femmes.

Pendant dix années, la mortalité moyenne, sans distinction de sexe, s'est trouvée d'un sur six environ ; celle des hommes a été beaucoup moins forte que celle des femmes. Sur 1,862 morts en dix années, on a compté 790 hommes.

Hôpital Cochin, rue du Faubourg-Saint-Jacques, près de l'Observatoire. Il porta d'abord le nom d'*Hospice de Saint-Jacques-du-Haut-Pas* ; sa construction fut commencée en 1780, et terminée en 1782. Sa fondation est due à la bienfaisance de M. Cochin, ancien curé de *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*. Le conseil des hospices a donné à cet établissement le nom de son fon-

dateur, dont il a fait placer le buste en marbre dans la salle principale.

Les bâtimens, qui ne sont pas anciens, présentent tous les caractères de la solidité : la grande entrée est ornée de deux colonnes doriques de grande dimension, et de son entablement; entre cet entablement et le fronton est un espace où on lit ce verset :

Pauper clamavit, et Dominus exaudivit eum.

En novembre 1820, on a placé dans la frise une table de marbre blanc, portant cette inscription en lettres dorées : *Hôpital Cochin, fondé en* 1780.

Cet hôpital est bien aéré ; la propreté y règne ; il est desservi, depuis 1810, par des sœurs de Sainte-Marthe, recommandables par leur activité et par l'exactitude de leur service ; il est composé de quatre salles : deux au premier étage et deux au second.

Il ne fut d'abord destiné que pour trente-huit malades. Il en eut bientôt quarante : la Convention nationale porta ce nombre à

quatre-vingts ; maintenant il contient cent lits.

La proportion des morts aux malades, prise d'après un tableau de dix années, depuis 1804 jusqu'en 1814, est d'un sur 7 ou 8.

HÔPITAL BEAUJON, situé rue du Faubourg-du-Roule. Il fut fondé, en 1784, par le sieur Beaujon, receveur-général des finances, pour vingt-quatre orphelins de la paroisse du Roule : douze garçons et douze filles (1). En outre six places avaient été destinées aux enfans qui annonçaient d'heureuses dispositions pour le dessin. Le sieur Girardin a fourni les dessins de cet édifice, qui porta d'abord le nom d'*Hospice Beaujon*. Un décret de la Convention, du 17 janvier 1795, changea le nom et la destination de cette maison. Elle fut nommée *Hôpital du Roule*; et, au lieu d'être un hospice pour les orphelins, elle devint un hôpital pour les malades. Le conseil général des hospices lui a restitué son premier

(1) *Voyez* tom. VIII, pag. 405.

nom, mais non sa destination primitive.

Quelques améliorations nécessaires ont été faites à cet établissement qui est remarquable par la salubrité et la propreté qui y règnent. Il est bien aéré; les bâtimens où sont les salles des malades sont placés entre cour et jardin.

Depuis 1813, cet hôpital est desservi par les sœurs de Sainte-Marthe; il est pourvu de cent quarante lits: trente pour les blessés des deux sexes, et cent dix pour les autres malades.

Sur 2,511 morts pendant dix ans, on compte 1,356 hommes et 1,155 femmes. La proportion générale de la mortalité, pendant ce nombre d'années, comparée au nombre des malades, donne à peu près un sur cinq et demi.

HÔPITAL DES ENFANS, ci-devant COMMUNAUTÉ DES FILLES DE L'ENFANT-JÉSUS, ou DES FILLES DU CURÉ DE SAINT-SULPICE, situé rue de Sèvres, n° 9, au-delà du boulevard. Le sieur Languet, curé de Saint-Sulpice, pour procurer de l'éducation à un petit nombre de filles nobles et indigentes de

sa paroisse, fonda, en 1735, cette maison qui, dans la suite, fut convertie en *hospice d'orphelins*.

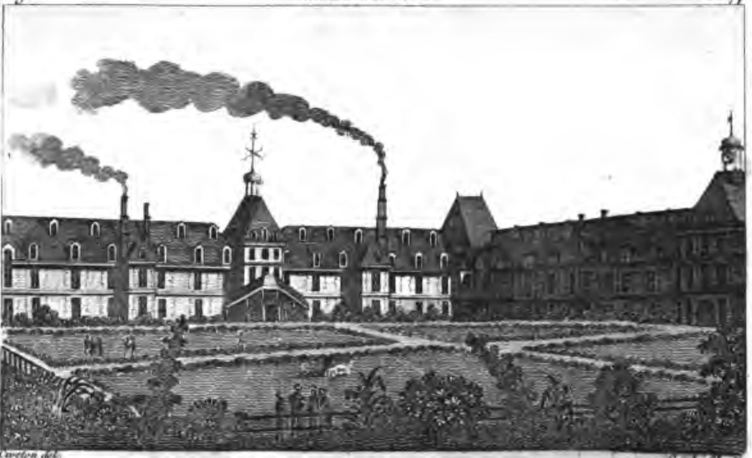
Au mois de juin 1802, le conseil général des hospices destina cette maison à des *enfans malades*. D'abord on ne put y recevoir que ceux qui étaient affligés de maladies aiguës; et trois cents lits furent établis pour eux : il fut impossible de faire mieux, vu l'état des bâtimens qui, restés long-temps sans réparations, en réclamaient de très-urgentes.

Le nombre des lits, depuis 1803, s'accrut toujours; et, de trois cents, il s'éleva successivement jusqu'à près de six cents.

On a fait dans les bâtimens des constructions et des améliorations tendant à les consolider et à en assainir l'intérieur.

Les enfans attaqués de maladies qui paraissent contagieuses sont placés dans des bâtimens isolés, et séparés de l'hôpital par de grands jardins.

Il y a deux cent douze lits pour ceux qui sont atteints de maladies aiguës : cent vingt-neuf pour les garçons, et quatre-



HÔPITAL ST. LOUIS.

vingt-trois pour les filles. Pour les maladies qui réclament les secours de la chirurgie, il y a soixante-dix lits, dont quarante pour les garçons, et le reste pour les maladies chroniques, pour la gale, la teigne et les scrofules.

Malgré les soins et les précautions employés pour traiter les enfans, la mortalité a toujours été forte dans cette maison. La proportion générale entre les personnes mortes et les personnes malades, depuis le premier janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, est du quart au cinquième.

La mortalité moyenne a été d'un sur 4 37/100. Celle des garçons, prise isolément, offre le résultat d'un sur 4 75/100 : la mortalité a, par conséquent, été plus considérable sur les filles.

Hôpital Saint-Louis, situé rue du Carême-Prenant, entre le faubourg du Temple et celui de Saint-Martin. Il fut fondé, en 1607, par Henri IV, et bâti, dans l'espace de quatre années, sur les dessins de *Claude Villefaux* (1).

(1) *Voyez* tom. V, pag. 206, et la planche 74.

En 1619, cet hôpital fut ouvert aux malades ; il n'est formé que d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. L'architecte a rempli parfaitement l'objet du fondateur, qui avait intention d'y placer les personnes atteintes de maladies contagieuses. Il a établi une double enceinte de murailles, lesquelles sont entourées de doubles cours qui interceptent toute communication avec la ville ; plusieurs autres parties du plan de cet hôpital concourent vers le même but.

Cet hôpital était et est encore le plus beau de Paris. Le nombre des malades ne s'y trouvait cependant pas en proportion avec son étendue et ses ressources. Il n'était ordinairement peuplé que de six à sept cents individus : en 1787, on n'y comptait que trois cents lits ; deux malades et quelquefois trois partageaient la même couche.

Pendant quelques années de la révolution, il fut nommé *Hospice du Nord ;* il a depuis repris le nom de *Saint-Louis.*

Dans les années 1801, 1802 et suivantes, on a exécuté dans les bâtimens des réparations urgentes, des améliorations

considérables et appropriées aux nouvelles méthodes. Vingt-quatre baignoires en cuivre ont été substituées à quelques vieilles baignoires en bois. On peut y prendre deux cents bains par jour; on y a établi des douches dont le nombre est insuffisant. Les eaux y arrivent avec plus d'abondance ; on a agrandi les fenêtres en les baissant.

Un pavillon de cet hôpital a été assigné aux soldats de la garde de Paris; il contient cent soixante lits.

Cet hôpital est destiné aux maladies chroniques, à la teigne, à la gale, aux dartres et à la maladie vénérienne.

Sept cents lits sont affectés aux galeux : quatre cents pour les hommes, et trois cents pour les femmes ; et, sur les sept cents, quatre cent cinquante sont pour les gales simples, deux cent cinquante pour les gales compliquées. Les nourrices galeuses ont un établissement séparé. Deux cents lits sont occupés par ceux qui sont affligés d'ulcères, de dartres, de cancers et de blessures : cent vingt pour les hommes, et quatre-vingts pour les femmes. Deux cents

lits sont destinés aux scrofuleux, aux teigneux et aux fiévreux.

Dans l'espace de dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, il est entré dans l'hôpital de Saint-Louis 56,934 individus, savoir, 35,081 hommes, 18,324 femmes, 1,748 garçons, 1,781 filles; et pendant cet intervalle de temps, il est mort 2,138 individus : dont 1,399 hommes, 536 femmes, 85 garçons, et 118 filles.

Pendant les mêmes dix années, la mortalité moyenne a été d'un sur 26 33/100;

Pour les femmes, en particulier, elle a été d'un sur 33 56/100;

Pour les filles, elle s'est élevée à un sur 15 67/100.

M. le docteur Alibert y fait une excellente clinique sur les maladies cutanées en général.

Hôpital des Vénériens, rue et ancienne maison des Capucins, quartier de l'Observatoire. J'ai parlé, sous le règne de Charles VIII, de la première manifestation du mal vénérien en France, et, à l'article *Hôpital des Petites-Maisons*, des moyens

employés pour en arrêter les progrès et guérir ceux qui s'en trouvaient affligés (1). Sous Louis XIV, on envoyait à Bicêtre les malades vénériens.

Voici comment ces malades y étaient traités.

Ils couchaient jusqu'à huit dans le même lit; ou plutôt les uns restaient étendus par terre depuis huit heures du soir jusqu'à une heure du matin, et faisaient alors lever ceux qui occupaient le lit, pour les remplacer. Vingt ou vingt-cinq lits servaient ordinairement à deux cents personnes, dont les deux tiers mouraient. Ce n'est pas tout : les malades devaient être, d'après les arrêtés de l'administration, châtiés et fustigés avant et après leur traitement. Cet horrible état de choses subsistait au dix-huitième siècle; et M. *Cullerier* cite une délibération de l'an 1700, qui renouvelle expressément l'ordre de fustiger ces malades (2).

(1) *Voyez* tom. IV, pag. 208.

(2) On ne croirait pas à cette horrible manière de soulager l'humanité souffrante; on croirait que ce fait est tiré des annales du douzième siècle, ou de quelques peupla-

On traita ensuite cette maladie à l'Hôtel-Dieu et à la Salpêtrière. Les enfans nés d'une mère infectée de ce mal furent reçus avec leur mère dans l'hospice de Vaugirard.

En 1784, on destina l'ancien couvent des Capucins du faubourg Saint-Jacques à servir d'hôpital pour les vénériens. Cet emplacement vaste, bien aéré, a huit à neuf arpens de superficie, dont la moitié forme les jardins de la maison. Il donne des deux côtés sur la campagne. La maison fut réparée d'après les besoins de sa nouvelle destination. En 1785, on y transféra d'abord les vénériens de Bicêtre, puis les nourrices et les enfans de l'hospice de Vaugirard.

En 1792, le nouvel hôpital fut en état de recevoir tous les malades qui lui étaient destinés. Dans les années 1802 et 1803, on fit dans cette maison un grand nombre de

des barbares, s'il n'était attesté par le rapport du conseil général des hospices, publié en 1816, pag. 80 et 81.

A côté de la magnificence de la place Vendôme, du faste de Versailles, de Marly, de l'Opéra et des pompes et fêtes de Louis XIV, etc., placez *Bicêtre* et ses horribles abus, et jugez du gouvernement de ce roi.

réparations nécessaires; on les continua en 1804 et 1805. Dans cette dernière année, on établit une salle de rechange de cinquante lits, et, en 1806, une salle pour les femmes, contenant quarante lits.

Voici une partie du rapport du conseil général des hospices : « Un tableau de la » mortalité, depuis la fondation de l'hôpi- » tal, qui embrasse environ dix années, » offre, en négligeant les fractions, un » mort sur 47 malades pour les hommes, et » un sur 48 pour les femmes. Le nombre » des femmes entrées dans cet intervalle est » de plus de 12,000; celui des hommes ne » s'élève pas au-delà de 9,342. La mortalité » est beaucoup plus forte depuis 1801; elle » fut l'année suivante (1802) de 154 sur » 2,275; et, l'année suivante encore (1803), » de 167 sur 2,536. Les dix années du pre- » mier janvier 1804 au 31 décembre 1813, » ont amené à l'hôpital des Vénériens » 27,576 malades, dont 13,638 hommes, » 12,163 femmes, et, pour les adultes et » pour les enfans, 794 garçons, 981 filles. » Les quatre dernières de ces dix années

» ont été de beaucoup plus considérables
» que toutes les autres. »

Voici le résultat de ces quatre années 1810, 1811, 1812, 1813 : il est entré dans cet hôpital 13,765 individus, dont 7,184 hommes, 5,773 femmes, 337 garçons et 471 filles.

Le total des morts, dans ces dix années, a été de 1,170 ; c'est presque 1 sur 24. Si l'on sépare les enfans des adultes, la proportion change beaucoup : pour les enfans des deux sexes, elle est de 1 sur 2 et demi ; pour les adultes mâles, elle n'est que de 1 sur 56 à peu près ; pour les adultes femelles, de 1 sur 67 à peu près.

Il se fait, dans cet hôpital, un *traitement externe et gratuit*, traitement dont l'exercice a commencé avec régularité en 1808.

Le nombre des malades admis à ce traitement s'est accru chaque année : en 1809, il s'est monté à 978 ; en 1810, à 1,227 ; en 1811, à 1,400 ; en 1812, à 1,421 ; en 1813, à 1,509.

Le conseil général des hospices donne un

tableau curieux des hommes de chaque profession, qui, pendant les années 1811, 1812 et 1813, ont eu recours à ce traitement externe et gratuit. Il en résulte que les professions les plus sujettes au mal vénérien sont celles des *cordonniers et des tailleurs*; après eux viennent *les boulangers*, *les charpentiers*, *les menuisiers*, *les tisserands* et *les maçons*. Ceux qui paraissent moins accessibles à cette maladie, sont *les porteurs d'eau*, *les perruquiers* et *les vitriers*. En 1811, on compta 161 cordonniers, 131 tailleurs, 55 boulangers, 49 charpentiers, 59 menuisiers, 25 tisserands; tandis qu'en cette même année, on n'y trouve que 5 porteurs d'eau, 10 perruquiers et 11 vitriers.

L'année 1812 fournit 142 cordonniers, 100 tailleurs, 31 boulangers, 70 menuisiers; tandis que cette même année ne fournit que 6 porteurs d'eau, 9 perruquiers et 4 vitriers.

En 1813, on trouve 171 cordonniers, 125 tailleurs, 55 boulangers, 29 charpentiers, 58 menuisiers; tandis qu'on n'y voit

que 12 porteurs d'eau, 10 perruquiers et 7 vitriers.

Je laisse à juger si cette différence provient de ce qu'il existe un plus grand nombre d'ouvriers cordonniers ou tailleurs, etc., occupés dans la capitale, ou si elle résulte de la nature de leurs travaux (1).

Maison de santé pour les maladies syphilitiques, située rue du Faubourg-Saint-Jacques, n° 17. Avant 1790, l'hospice des Petites-Maisons avait un local particulier, destiné aux gardes-suisses et aux gardes-françaises atteints de la maladie vénérienne; les premiers, pour 15 francs, les seconds pour 30, et quelques autres personnes pour une somme plus modique, y étaient soignés et nourris.

En 1809, à l'instar de cet établissement, on en forma un nouveau sur un plan plus général et mieux ordonné. On loua une maison, rue du Faubourg-Saint-Jacques,

(1) Un très-grand nombre de tailleurs et de cordonniers de Paris sont natifs ou originaires de l'Allemagne. Je dis le fait, sans en tirer aucune induction contre la nation allemande.

attenant à l'hôpital des vénériens; et, le 1er juillet de cette année, elle fut mise en état de recevoir des malades. Elle est composée de 25 chambres et de 6 cabinets.

Le prix pour les chambres particulières est aujourd'hui de 5 francs par jour; pour es chambres de 2 à 3 lits, de 2 francs 50 centimes, et pour les cabinets où l'on est seul, de 3 francs 50 centimes. Les malades ne sont assujettis à aucune autre rétribution.

Ils sont fournis de linge de table et de nuit, de médicamens, et traités avec beaucoup de soins et d'égards.

Le nombre des lits est de 60, savoir : 48 dans 19 chambres qui en ont 2 ou 3; 14 dans les chambres ou cabinets qui n'en ont qu'un seul.

En 1813, le nombre des malades s'élevait à 269. Il en est mort quatre.

L'Hospice de l'Accouchement, situé aujourd'hui rue de la Bourbe, portait, avec celui de l'Allaitement, le nom d'Hospice de la Maternité. Ces deux établissemens occupaient, dès l'an 1801, deux maisons sé-

parées : celle de l'Institution de l'Oratoire, rue d'Enfer, et celle de l'abbaye de Port-Royal, rue de la Bourbe (1). Dans la maison de la *Maternité*, rue d'Enfer, étaient les élèves et l'école d'accouchement, et dans la maison de la *Maternité*, rue de la Bourbe, logeaient les femmes prêtes d'accoucher, ainsi que leurs enfans nouveau-nés. On y plaça aussi dans la suite des enfans trouvés.

Cet ordre de choses est totalement changé depuis l'an 1814 : ces deux maisons, toujours distinctes, ne portent plus la même dénomination, ont chacune leur régime, une destination particulière, et sont indépendantes l'une de l'autre.

Les femmes enceintes, les femmes en couche, et les élèves sages-femmes, sont réunies dans la maison de l'ancienne abbaye de Port-Royal, rue de la Bourbe; et les enfans trouvés ont été transférés dans la maison de l'Oratoire de la rue d'Enfer, n° 74.

(1) Pendant le régime de la terreur, la maison de Port-Royal reçut le nom de *Port-Libre*, et fut convertie en prison pour les *suspects*, ensuite pour les militaires.

Les femmes pauvres accouchaient autrefois à l'Hôtel-Dieu; il y avait pour elles 106 lits, plus grands les uns que les autres; les plus grands contenaient souvent jusqu'à quatre femmes en couches. D'après ce fait, on peut apprécier leur état.

Toutes les femmes enceintes sont, après leur huitième mois de grossesse, admises dans l'hospice de l'accouchement; néanmoins on admet celles qui, étant pauvres, ou qui, sans être arrivées au terme exigé, sont sur le point d'accoucher. Elles peuvent faire ou ne pas faire leur déclaration. Si elles la font, on respecte leur secret; mais, en entrant, elles sont soumises à une visite.

Le nombre des lits est tel, que chaque femme a le sien. Les femmes y sont occupées aux travaux qu'elles peuvent faire, et on leur en paie le prix. On leur fournit du linge, et même des vêtemens, si elles en manquent.

Huit jours après leur accouchement, elles sortent de l'hospice, à moins que le médecin n'ordonne un plus long séjour.

Pendant dix ans, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, il est entré dans l'hospice 21,053 femmes. Sur ce nombre, pendant ces dix années, 859 femmes sont mortes; et, dans le même intervalle, 18,367 enfans sont nés vivans, et 865 sont nés morts. Plus des deux tiers des femmes admises à l'hospice ne sont point de Paris, mais viennent des départemens.

Cet hospice a 350 lits et 55 employés.

Les quatre premiers mois de l'année sont ceux où il entre le plus de femmes.

École d'accouchement, située dans la maison de l'hospice d'Accouchement, établi en 1802 dans la maison rue d'Enfer, et aujourd'hui dans la maison rue de la Bourbe. Les préfets doivent chaque année y envoyer une ou plusieurs élèves, suivant les fonds dont ils peuvent disposer. Les élèves, pour être admises, doivent être âgées de dix-huit ans au moins, et de trente-cinq ans au plus. La pension est de 600 francs payés par les préfets. Les élèves peuvent être reçues sans une nomination préalable, et à leurs frais.

Chaque élève reçoit en arrivant une somme suffisante pour acheter des livres indispensables, et, de plus, trois francs par mois pour son blanchissage; elles sont logées, nourries, éclairées, chauffées, fournies de linge de lit et de table, etc.

Le nombre de celles qu'on a envoyées à l'école depuis le 22 décembre 1802, jour où cette école fut ouverte, jusqu'en l'année 1814, se monte à 1,270.

A la fin de l'année, les élèves subissent un examen devant un jury de médecins et de chirurgiens. Ce jury décerne des prix : ce sont des médailles d'or, d'argent et des livres.

HOSPICE DE L'ALLAITEMENT, OU DES ENFANS-TROUVÉS, situé rue d'Enfer, n° 74, dans l'ancienne maison de l'*Institution de l'Oratoire*.

Vincent de Paule, aussi bienfaisant que pieux, recueillit, en l'an 1640, 312 enfans délaissés, intéressa les mères opulentes en leur faveur, fonda le premier un hospice pour les recevoir, et institua les sœurs de la Charité pour le desservir. J'ai parlé ailleurs de l'hôpital du faubourg Saint-An-

toine, et de celui qui était situé en face de l'église de Notre-Dame (1).

Les enfans-trouvés, dont l'hôpital était sur le parvis de Notre-Dame, furent déplacés et transférés dans les maisons de la Bourbe et de la rue d'Enfer.

L'hospice des *Enfans-Trouvés* n'étant que pour ceux qui ont moins de deux ans, si on en apporte un plus âgé, il est aussitôt envoyé à l'hospice des Orphelins : les pères et mères qui veulent retirer leurs enfans, paient, avant que les recherches en soient faites, trente francs pour les frais d'éducation.

En recevant les enfans nouveau-nés, on les lave, puis on les pèse; si le poids d'un de ces enfans est de moins de six livres, on a peu d'espérance de le conserver. En 1803, sur 1,445 enfans entrés dans l'année, 623 ne pesaient pas les six livres.

Les enfans sont soignés par des berceuses, sous les ordres d'une surveillante en chef; deux tiers de ces berceuses servent le jour, et un tiers la nuit.

(1) *Voyez* tom. IV, pag. 213; tom. VI, pag. 483, 488; Voyez *Enfans-Trouvés*.

Plusieurs salles, qu'on nomme *crèches*, sont garnies de berceaux séparés les uns des autres.

Le nombre des enfans amenés à l'hospice dans les trente années qui suivirent sa fondation, et précédèrent l'an 1670, ne s'était jamais élevé au-dessus de 500 par an. En 1664, il s'accrut, et dans la suite il monta jusqu'à 1,000, jusqu'à 2,000. A la fin du dix-septième siècle il excéda une fois 3,000.

Dans les trente premières années du dix-huitième siècle, le nombre des enfans trouvés ne s'éleva pas au-dessus de 2,525.

Voici le tableau des enfans trouvés reçus, de dix ans en dix ans, et pris chaque année dans cet hospice, depuis 1670 jusqu'en 1770.

ANNÉES.	Nombre d'enfans admis.	ANNÉES.	Nombre d'enfans admis.
1670	512	1741	3,388
1680	890	1742	3,163
1690	1,504	1743	3,199
1700	1,738	1744	3,034
1710	1,698	1745	3,234
1720	1,441	1750	3,789
1730	2,401	1760	5,032
1740	3,150	1770	6,918

En 1771 et en 1772, le nombre des enfans augmenta encore; depuis 1773 jusqu'en 1777, 31,951 enfans entrèrent à l'hospice, sur lesquels 21,985 périrent dans le premier mois, et 3,491 dans le reste de la première année (1771). Dans la seconde année (1772), il en mourut 1,325. A la fin de 1777, de ces 31,951 enfans, il n'en restait que 4,711 vivans.

La totalité des enfans exposés depuis 1741 jusqu'à 1790 a été de 260,465. C'est par année moyenne 5,209 à 5,210.

Depuis et compris l'an 1789, jusqu'au 31 décembre 1813, ont été reçus à l'hospice 109,650 enfans; il en est mort, dans l'intérieur de cet hospice, 39,330; ce qui donne année moyenne, 4,386 enfans reçus par an, et 1,572 morts aussi par an.

Il est remarquable que pendant les années de la révolution, depuis 1793 jusqu'en l'an 1801, le nombre d'enfans envoyés à l'hospice ne s'est guère élevé au-dessus de 3,000, tandis que dans les années précédentes, notamment en 1790, il s'est élevé jusqu'à 5,840, et que, dans les années sui-

vantes, et notamment en 1812, il se trouva porté à 5,394 (1).

Ce qui est aussi digne de remarque, c'est que si, dans ces mêmes années, les enfans reçus à l'hospice ont été en moins, les enfans morts ont été en plus. En l'an 1797, il a été reçu 3,716 enfans, et il en est mort 3,108.

Je n'entrerai pas dans les détails qui concernent les *nourrices* et les *meneurs*; je dirai seulement que dans la maison il existe un dortoir pour les nourrices, et que les meneurs ont un local qui leur est particulier.

Dans l'espace de dix ans, depuis 1804 jusqu'en 1814, on a employé 36,468 nourrices; ce qui donne pour une année le terme moyen de 3,646.

HÔPITAL DE LA PITIÉ, situé rue Copeau, nº 1, au coin de la rue du Jardin des Plantes. J'ai déjà parlé de cette maison où furent placés des orphelins des deux sexes (2),

(1) *Voyez* tom. VIII, *État civil*, pag. 530, et ci-après, *État des naissances, décès et mariages*.

(2) *Voyez* tom. V, pag. 531.

orphelins que pendant la révolution on nomma *les Élèves de la patrie*.

En janvier 1809, les orphelins de la Pitié furent transférés dans l'établissement du faubourg Saint-Antoine ; et leur maison fut destinée à servir d'annexe à l'Hôtel-Dieu. On fixa provisoirement à 200 le nombre de lits qu'on devait y placer ; on fit ensuite plusieurs réparations qui permirent d'augmenter ce nombre.

Cet hôpital a maintenant 600 lits, placés dans 23 salles. Chaque malade est couché seul.

D'après le terme moyen donné pendant cinq années, la mortalité annuelle est d'un sur cinq, et un quart environ, c'est-à-dire que sur 20 personnes il en est mort cinq.

HOSPICE DE LA SALPÊTRIÈRE, connu auparavant sous le nom d'HÔPITAL GÉNÉRAL, situé rue Poliveau, au-delà de l'ancien boulevard de l'Hôpital ; il fut, comme il a été dit, fondé en 1656 et 1657 (1).

(1) Tom. VI, pag. 474.

Cet hôpital contenait, avant la révolution, sept à huit mille femmes indigentes, et autant de détenues, à titre de correction ou de sûreté; des femmes et des filles enceintes, des nourrices avec leurs nourrissons; des enfans mâles depuis l'âge de sept à huit mois jusqu'à celui de quatre à cinq ans; des jeunes filles de toute sorte d'âge; des vieilles femmes et des vieux hommes mariés; des folles furieuses, des imbécilles, des épileptiques, des paralytiques, des aveugles, des estropiées, des teigneuses, des incurables de toute espèce, des enfans scrofuleux, etc., etc.

Au centre de l'hôpital, il existe une maison de force qui comprenait quatre prisons différentes, savoir : le *commun*, lieu destiné aux filles les plus dissolues; la *correction*, contenant les filles qui donnaient des espérances de repentir; la *prison*, réservée aux personnes détenues par ordre du roi; et la *grande force*, aux femmes flétries par la justice.

D'après ce qu'on vient d'exposer, on doit juger de l'étendue des bâtimens : elle est

immense ; et un grand nombre de villes ne contiennent point chacune une population aussi nombreuse que celle de cet établissement. C'est le plus vaste qui existe en Europe ; la superficie des bâtimens, cours et jardins, contient près de cinquante-cinq mille toises carrées.

Livré, en 1802, aux soins de l'administration des hospices, ce vaste établissement a, depuis cette époque, éprouvé des changemens heureux, des améliorations considérables ; je n'en offrirai point les détails, ni ceux de la partie administrative ; ce qui m'écarterait trop de mon sujet. Je dirai seulement que le service est distribué en cinq grandes divisions, savoir :

1°. Les *reposantes*, ou femmes qui ont vieilli dans le service ;

2°. Les *indigentes* aveugles, paralytiques, infirmes et octogénaires ;

3°. Les femmes *septuagénaires*, les *gâteuses*, les *cancérées* et autres femmes attaquées de plaies incurables ;

4°. L'*infirmerie*, composée de 400 lits, dont le bâtiment est séparé des autres ;

5°. Les aliénées, les épileptiques; elles sont traitées à la Salpêtrière ainsi qu'à Bicêtre, d'après la même méthode et par les mêmes médecins.

Le nombre des femmes aliénées entrées à la Salpêtrière, est de 2,804.

Voici les causes de leur aliénation :

Cent soixante de ces femmes sont folles par hérédité; 98 le sont de naissance, ou après les convulsions de l'enfance; 167 par le désordre des règles, 227 par la suite des couches, 164 par l'effet du temps critique, 32 par la suite des fièvres graves, 41 par épilepsie, 63 par paralysie, 38 par hystérie, 65 par libertinage, 101 par ivresse, 27 par opinion politique, 35 par l'effet de la conscription et de la guerre, 127 par chagrin provenant de perte de fortune et de misère, 343 par chagrins domestiques, 166 par amour contrarié, 32 par religion exagérée, 35 par colère, 89 par frayeur, et 794 pour causes inconnues.

En 1790, la mortalité dans cet hospice était d'environ un dixième. Dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre le premier

janvier 1804 et le 31 décembre 1814, on a compté 13,691 femmes qui y sont entrées, 6,900 qui en sont sorties avec pension (1) ou par congé, et 6,017 qui y sont mortes. Le terme moyen de la mortalité, calculé sur ces dix années, est d'un sur 7 26/100.

Hospice de Bicêtre, abstraction faite de la prison de ce nom, dont je ne m'occupe pas ici, et dont je parlerai ailleurs, situé hors de Paris, à une demi-lieue de la barrière d'Italie, à peu de distance de la route de Fontainebleau, et sur une éminence qui domine de vastes campagnes. Cette situation semblait assurer à Bicêtre une salubrité constante; mais le grand nombre de pauvres qu'on y entassait, et le placement de l'infirmerie au milieu des chambres ordinaires, infectaient l'air et propageaient les maladies.

(1) Les femmes vieilles et infirmes peuvent renoncer au droit de leur admission, et se retirer dans leur famille, si elle y consent; l'hospice, alors, leur paie une pension représentative de la place dont elles jouissaient. Cette pension est de 120 francs par an pour les valides, et de 180 francs pour les infirmes.

En 1801, au moment où l'on a institué l'administration générale des hospices, Bicêtre contenait des valides, des aveugles, des paralytiques, des épileptiques, des gâteux, des vénériens, des scrofuleux, des incurables, des fous et des enfans. Les sexes, les âges, les infirmités y étaient confondus. Il y avait alors 1,505 lits où les malades couchaient seuls, 262 où ils couchaient deux; 144 à double cloison, qui séparaient les pauvres couchés ensemble; 172 lits à seul, scellés dans les murs, pour les fous; 126 lits appelés *auges* pour les gâteux, et 33 lits de sangles placés au besoin dans les dortoirs. On venait de supprimer les lits à quatre, qui occasionaient, entre les coucheurs, de violentes querelles qui se terminaient souvent par des blessures.

J'ai dit ailleurs qu'avant la révolution il existait des lits dont un seul servait à huit personnes, et que quatre coucheurs veillaient la moitié de la nuit, tandis que quatre autres sommeillaient pendant l'autre moitié (1).

(1) *Voyez* ci-dessus, *hôpital des Vénériens*, pag. 37.

Depuis la révolution, et notamment depuis 1803, de nombreux et utiles changemens ont été opérés dans l'hospice de ce vaste établissement. Plusieurs constructions, réparations, agrandissemens, plantations d'arbres, y ont été exécutés. Des mesures de propreté, relatives aux salles et aux individus; un accroissement et une amélioration de nourriture, ont un peu tempéré le malaise des malades, et le sentiment d'horreur qu'a toujours inspiré, dans Bicêtre, la réunion de toutes les misères et de tous les vices de l'humanité

Plusieurs habitués de cette maison sont occupés à divers travaux, métiers et arts. Il n'y a que la caducité et l'infirmité qui soient oisives. Les ouvrages sont payés par l'administration.

Le nombre des travailleurs était, vers la fin de 1813, de 680, dont 556 pris parmi les indigens ordinaires, et 124 parmi les fous et les épileptiques. Au nombre de ces travailleurs on comptait alors 59 cordonniers ou savetiers, 58 faiseurs de fossets, 31 cardeurs et fileurs de laine, 47 tailleurs,

44 faiseurs de boutons, 22 faiseurs de chapeaux de paille, 20 dévideurs de soie, fil et laine, 19 barbiers, 18 faiseurs de jouets d'enfans, 12 bourreliers, 12 serruriers, limeurs et polisseurs, 11 matelassiers, 12 faiseurs de charpie, 10 râpeurs de corne, 10 menuisiers en bàtimens ou ébénistes, 10 buandiers, 9 faiseurs de clous pour les poëliers, 9 écrivains, 8 batteurs et peigneurs de nerfs, 7 effileurs de soie, 7 jardiniers, 6 découpeurs de cartes pour veilleuses, 5 épingliers en bois; les autres sont en plus petit nombre : 89 servent dans les salles, au chantier, au cimetière, à la pharmacie, au balayage des cours, etc.; 55 sont journellement et successivement occupés au puits de Bicêtre.

« On donnait autrefois le nom de *bons » pauvres,* dit l'auteur du rapport du con- » seil général des hospices, aux indigens » admis à Bicêtre. Cette dénomination est » utile à conserver : en rappelant le mal- » heur, elle rappelle l'intérêt qu'il doit ins- » pirer; elle empêche de confondre dans » sa pensée l'infortuné qui habite une par-

» tie de cette maison et le coupable qui
» habite l'autre. Le mot de *Bicêtre* est de-
» venu si effrayant! »

En 1801, la population de l'hospice de Bicêtre était de trois mille individus; elle a été réduite; elle se montait, en 1814, à 2,500 personnes. Chaque infirmité a ses salles, et chaque malade son lit.

En 1812, l'administration des hospices a fait construire, dans l'enceinte de Bicêtre et dans la partie la plus reculée de cet hospice, un bâtiment destiné aux fous qui auparavant étaient placés dans des loges humides. Ce bâtiment se divise en six salles; chaque salle peut contenir 28 lits. Les étages supérieurs sont pour les fous tranquilles, et le rez-de-chaussée pour ceux dont on espère la guérison. Les fous incurables sont dans un local particulier, et séparés du promenoir des fous tranquilles par une grille de fer. Ce promenoir est planté de tilleuls.

A l'extrémité orientale d'une allée, est une salle destinée aux femmes âgées réduites à un état de démence.

La partie de l'hospice consacrée aux aliénés peut contenir environ 800 personnes. Les loges sont au nombre de 349. Il est, en outre, 10 dortoirs qui contiennent 321 lits. Il en existe 66 dans les salles de l'infirmerie. De plus on a ajouté un nouveau bâtiment qui contient 150 lits : 500 folles couchent sur des matelas, dont 320 dans les dortoirs, et 180 dans les loges. D'autres couchent sur la paille. Les convalescentes occupent un dortoir de 44 lits ; et les mélancoliques, au nombre de 100, vont en occuper un second.

Près de 400 femmes ou filles, tranquilles, travaillent à des ouvrages de couture qui leur sont payés.

Chaque degré d'aliénation a ses cours particulières, ses loges ou ses dortoirs.

Les fous furieux ne sont plus enchaînés.

Pendant dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, il est entré à Bicêtre 2,167 fous : 106 pour cause d'ivrognerie, 69 de naissance, 49 par excès de travail de corps et d'esprit, 39 par l'effet de l'âge, 58 par accidens, 157 par suite de

maladies, 118 par épilepsie, 20 par suite de mauvais traitemens de la part des père et mère, ou de leurs maîtres, 19 par vice de conformation du crâne, 27 par émanation de substance malfaisante, 21 par l'onanisme, 55 par religion, 78 par ambition, 37 par amour, 116 par infortunes, 24 par les événemens politiques, 99 par chagrin, 21 qui ont simulé l'aliénation par esprit de fainéantise, ou pour se soustraire à la conscription, et 1,054 pour causes inconnues.

La population de cet hospice, pendant dix ans, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, peut être déterminée par les résultats suivans : 19,472 individus y sont entrés; 14,952 en sont sortis avec pension ou par congé. Il en est mort 4,205. Le terme moyen, pris sur ces dix années, donne par an 1,647 individus entrés, 1,495 sortis, et 420 morts. La mortalité y est d'un sur 5 43/100.

Il faut remarquer qu'il se trouve parmi les habitans de Bicêtre, qualifiés de *bons pauvres*, plusieurs octogénaires; et que dans chacune des dix années ci-dessus énoncées,



Civeton del. *Couché fils dir.*

HOSPICE DES INCURABLES.

on a compté au moins 162, au plus 193 vieillards de cet âge....

Je reproduis ici les souhaits que fait le conseil général dans son rapport : « On a » souvent exprimé le désir, y est-il dit, de » voir séparer l'*hospice* de la *prison*. L'hos- » pice n'en deviendrait pas seulement plus » vaste ; il en deviendrait plus salubre, » d'une surveillance plus facile, d'une po- » lice plus exacte et plus sûre. On ver- » rait aussi diminuer insensiblement cette » mauvaise renommée, si juste quand elle » s'attache à un lieu de condamnation, si » injuste et si désolante, quand elle s'atta- » che à un asile offert au malheur par la » piété publique. »

Hospice des Incurables-Hommes, rue du faubourg Saint-Martin, n° 166 (1). Autrefois il n'existait à Paris qu'une seule maison d'Incurables, fondée en 1637, rue de Sèvres. Cette maison, où les hommes et les femmes étaient réunis, existe encore au même lieu : on l'a réservée pour les fem-

(1) *Voyez* planche 75.

mes. J'en parlerai à la suite de cet article.

L'hospice fondé par saint Vincent de Paule, en faveur de quarante vieillards des deux sexes, et une maison voisine, ancien couvent de récollets, qu'en 1795 on avait adjointe à cet hospice, devinrent l'emplacement où fut établi, en 1802, l'hospice des Incurables-Hommes. Les bâtimens tombaient en ruines; il y existait plusieurs causes d'insalubrité : on a fait des réparations et des changemens considérables pour assainir, pour égayer cette triste demeure.

Les enfans, au nombre de cinquante, y ont un établissement particulier; on fait travailler et instruire, dans diverses professions, ceux à qui leurs infirmités permettent ces occupations : on y a établi une infirmerie. Le nombre des incurables-hommes, admissibles, ne peut excéder 450; et, de leurs 450 places, 50 sont réservées pour les enfans.

Pendant le cours de dix années, depuis le 1er janvier 1803 jusqu'au 31 décembre 1814, il est entré dans cet hospice 983 individus; il en est sorti 345, et il en est mort 573.

Le terme moyen des morts, pendant chaque année, est d'un sur 6 82/100.

En 1804, la mortalité a été moins d'un onzième ; en 1812, elle a été beaucoup plus funeste, puisqu'elle s'est portée presque au cinquième.

Hospice des Incurables-Femmes, situé rue de Sèvres, n° 54, dans l'ancien établissement des incurables. J'ai parlé de sa fondation et de son état antécédent (1).

Les principales salles de cet hospice ont cent pieds de long sur vingt-quatre pieds de large ; elles se divisent, s'étendent en forme de croix, et aboutissent à un centre commun ; ce qui rend les communications et la surveillance faciles. Deux corps de bâtimens unis entre eux par une église, étaient destinés, l'un aux femmes, et l'autre aux hommes. Les femmes aujourd'hui occupent seules ces deux corps de bâtimens. Les cours vastes, bien aérées, et un promenoir rendent cet hospice très-sain.

Les bâtimens furent négligés pendant les

(1) *Voyez* tom. V, pag. 530.

temps de la révolution : ils ont été réparés, améliorés depuis 1802 ; et, pour l'aisance des malades et la salubrité de cette maison, on y ajouta plusieurs constructions. A l'exemple de ce qui s'est fait à l'hospice du faubourg Saint-Martin, on a affecté un quartier séparé pour les enfans incurables.

En 1790, il existait 440 lits ; leur nombre aujourd'hui s'élève à 500.

La moitié des femmes jouit de l'avantage d'avoir des cabinets particuliers et fermés.

On était autrefois très-facile dans les admissions aux incurables. Une difformité accidentelle, la phalange d'un doigt de la main coupée et autres légères incommodités, étaient des titres pour être admis. On est plus sévère aujourd'hui, à ce que disent les auteurs du rapport du conseil général des hospices : on exige que les femmes qui aspirent à l'admission aient vingt ans, et soient affligées de diverses maladies très-incurables dont je ne transcrirai pas la longue énumération.

Pendant dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, il est en-

tré dans cet hospice 1,516 individus femmes ; il en est sorti 992 ; et il en est mort 524 ; ce qui donne, par année, 151 entrées, 99 sorties et 52 mortes.

La mortalité pendant ces dix années a été d'un sur 8 58/100.

En l'année 1813, il est mort 55 femmes, dont 12 dans le seul mois de janvier.

Hospice des Ménages, ci-devant nommé *hôpital des Petites-Maisons*. J'ai parlé, sous le règne d'Henri II, de l'origine, de l'état passé et présent de cette maison (1).

Maison de Retraite, située au Petit-Montrouge, à quelque distance de la barrière d'Enfer, sur la grande route d'Orléans ; commencée en 1781, elle fut achevée en 1783 (2).

On nomma d'abord cet établissement *Maison royale de Santé* ; et on la destina à des militaires et des ecclésiastiques pauvres et malades. Pendant la révolution, elle changea de destination et de nom ; elle fut

(1) *Voyez* tom. IV, pag. 208 et suiv.
(2) *Voyez* tom. VIII, pag. 476.

réservée aux malades de Bourg-la-Reine et des villages voisins, et reçut le nom d'*Hospice National.* En 1796, cette maison fut affectée aux indigens de l'un et l'autre sexe, attaqués d'infirmités incurables.

En 1802, elle fut convertie en un asile pour les personnes qui, manquant de moyens suffisans à leur existence, pouvaient cependant payer une pension annuelle de 200 francs. Cette pension varie selon l'âge et l'état de santé de celui qui se présente. Elle est fixée à 200 francs pour les sexagénaires; et elle est augmentée jusqu'à 250 francs si, de plus, ils ont des infirmités qui exigent des soins. On peut aussi être admis en donnant une somme une fois payée. Elle se règle aussi suivant l'âge et les infirmités. De 20 à 30 ans, les infirmes et incurables paient 3,600 francs; de 60 à 65 ans, 1,600 francs; et, au-dessus de 80 ans, 700.

Le nombre des lits, dans cette maison, fut d'abord de 12, puis de 22. En 1796, il fut porté à 100; en 1803, à 131 : 69 pour les hommes et 62 pour les femmes; et depuis on a encore ajouté 20 lits. Ces lits se-

raient bien plus nombreux si l'on pouvait admettre tous ceux qui se présentènt et qui se font inscrire.

Cette maison, située au milieu des champs, est riante et bien bâtie : elle se trouve entre une vaste cour plantée d'arbres et un plus vaste jardin.

Dans les années 1823 et 1824, on a construit une aile de bâtiment parallèle à celui qui existait avant. Par ce moyen le nombre des lits pourra s'accroître. Cette maison porte aujourd'hui le titre d'*Hospice de La Rochefoucauld*.

Depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, 118 hommes et 152 femmes ont été admis dans cette maison. Il en est mort pendant cet intervalle de temps 270. Le terme moyen par chaque année est de 27. La mortalité pour les hommes a été d'un sur 6 14/100, sur les femmes d'un sur 4 57/100.

Institution de Sainte-Périne, ou Hospice des Vieillards, situé rue de Chaillot, quartier des Champs-Élysées. Cette maison était celle d'un ancien monastère où s'éta-

blirent, en 1659, des chanoinesses de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Paix, auxquelles on adjoignit, en 1746, des religieuses de Sainte-Périne de La Villette (1) : elles furent supprimées en 1790, et la maison fut louée à des particuliers.

En 1801, on destina cette maison à un hospice pour les vieillards des deux sexes, d'après le plan de M. Chamouset; mais cet établissement n'était qu'une spéculation particulière. Un décret, du 17 janvier 1806, soumit cet hospice à la surveillance du gouvernement, ainsi que les autres institutions de ce genre. Elle contenait alors 275 personnes.

Un autre décret, du 10 novembre 1807, chargea l'administration des hospices de régir l'institution de Sainte-Périne. La maison contenait alors 235 personnes, en y comprenant 22 employés; et les revenus étaient loin d'être proportionnés aux dépenses. Au mois de juillet 1813, il n'y restait plus que 104 personnes précédemment

(1) *Voyez* tom. VI, pag. 442.

admises. Le nombre était encore diminué au 1er janvier 1814, et se trouvait réduit à 74.

On n'avait point établi une juste proportion entre l'admission des nouveaux pensionnaires et les décès des anciens. Aujourd'hui on exige que les pensionnaires ne soient recus qu'à l'âge de soixante ans; et que ceux qui se présentent pour être admis gratuitement fournissent la preuve de leur impossibilité de payer la pension, qui est de 600 francs.

On a fait, dans cet hospice, les réparations et reconstructions les plus urgentes.

Maison royale de Santé, rue du faubourg Saint-Denis, n° 112, en face de Saint-Lazare, ci-devant située faubourg Saint-Martin. Elle fut établie, en 1802, par l'administration des hospices, en faveur des personnes malades qui, sans être dénuées de ressources, ne sont pas assez fortunées pour se faire traiter et soigner chez elles. On y plaça d'abord 88 lits dont les prix sont réglés de la manière suivante:

Dans les chambres communes, un lit est

taxé à 2 francs par jour; dans les cabinets, à 3 francs; dans les chambres particulières, à 4 francs; et dans d'autres chambres particulières et plus commodes à 6 francs. En entrant, on dépose la somme nécessaire pour quinze jours.

Par l'affluence des malades, l'administration fut bientôt obligée d'agrandir l'emplacement, et d'accroître le nombre des lits. Elle acquit deux maisons contiguës, où 37 lits furent placés. En 1815, l'administration a établi une maison plus vaste et qui doit suffire au nombre des malades qui se présentent.

Dans les salles communes de 12 à 14 lits, on paie 2 francs 50 centimes par jour; dans les chambres de 2 à 3 lits, 3 francs 50 centimes; dans les chambres à 1 lit pour femmes, 5 francs; dans les chambres à 1 lit pour hommes, 6 francs.

Dans ces prix sont compris tous les frais de garde et pansement, la nourriture, les médicamens, le linge, le chauffage. La plus grande propreté règne dans cette maison qui est accompagnée d'un vaste et beau

jardin. Deux médecins : MM. Duméril et Léveillé; deux chirurgiens : M. le baron Dubois, ex-professeur de l'École de Médecine, et M. Dubois fils, soignent les malades. En outre, quatre élèves en médecine et en chirurgie sont chargés des pansemens. On y reçoit des femmes en couche.

Pendant les dix années qui se sont écoulées depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, il est entré dans cette maison 10,686 malades; 8,537 ont été guéris, et 2, 113 sont morts, dont 1, 293 hommes et 820 femmes.

La mortalité, pendant ces 10 années, a été, pour chacune d'elles, d'un sur 5 8/100.

Les maladies incurables ou contagieuses ne sont point traitées dans cette maison.

Maisons de secours. Vingt-deux de ces maisons existent à Paris, et sont distribuées dans les douze arrondissemens de cette ville. Chacune est placée sous la surveillance des bureaux de bienfaisance : toutes renferment une marmite à la Rumfort, un fourneau pour les soupes, une pharmacie,

une école destinée aux filles; et toutes sont desservies par plusieurs sœurs de la Charité ou de Sainte-Marthe. Quelques-unes ont des écoles de filles et de garçons; quelques autres ont des lits où couchent des femmes vieilles et infirmes; c'est dans ces petits hospices qu'elles attendent le moment d'être admises dans les grands. Telles sont les maisons situées rue Notre-Dame-des-Victoires, rue du Crucifix-Saint-Jacques, rue du cloître Saint-Merri, rue des Poitevins, etc.; il en est où sont établis des *ateliers de couture*; telle est la maison de secours située rue Saint-Antoine, passage Saint-Pierre, et celle du cul-de-sac Férou.

Écoles de charité. Il existait diverses écoles de charité. Une seule avait survécu aux orages de la révolution : c'était celle des jeunes ouvrières de la paroisse de Saint-Paul. On en a depuis multiplié le nombre qui se monte aujourd'hui à plus de soixante. En 1807, on comptait déjà 148,574 enfans qui suivaient ces écoles; dans plusieurs on a, depuis quelques années, adopté la méthode de l'enseignement

mutuel, d'après les principes de la société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire.

Maison d'éducation, rue Saint-Antoine, passage Saint-Pierre. Elle était anciennement connue sous le nom de *petite communauté des Ouvrières indigentes de Saint-Paul*; elle avait été établie, vers l'an 1760, par un curé de Saint-Paul. En 1791, il s'y trouvait quarante élèves : douze qui payaient des pensions, et douze des demi-pensions; vingt-quatre places étaient gratuites. Le nombre des élèves est aujourd'hui fixé à quarante-huit.

Pharmacie centrale, située rue de la Tournelle, n° 5, douzième arrondissement. Elle était d'abord dans le bâtiment des Enfans-Trouvés, au parvis Notre-Dame; en 1822, elle fut transférée dans l'emplacement de l'ancienne communauté des Miramiones, rue et quai de la Tournelle. Là se préparent et se distribuent tous les médicamens dont les maisons hospitalières ont besoin. On divise cet établissement en deux sections : l'une comprend le labora-

toire où se font les remèdes, et l'autre le magasin où on les conserve, et où sont rassemblées les drogues destinées à les préparer. Au rez-de-chaussée, sont les laboratoires, les étuves, les magasins pour la conservation et la distribution des médicamens. Dans les étages supérieurs, se trouvent les magasins pour les drogues simples, les plantes sèches; une salle pour la conservation de la matière médicale et des productions chimiques et pharmaceutiques; un amphithéâtre destiné aux cours qui s'y font pour les élèves, etc.

SECOURS A DOMICILE. Ces secours ont existé avant et pendant la révolution, sous le nom de *bureaux de bienfaisance*. Il s'en trouvait un dans chaque arrondissement. En 1803, on mit entièrement ces bureaux sous la direction de l'administration générale des hospices. Voici un résumé des tableaux classés par années, que me fournit l'administration, du nombre, de l'âge, du sexe et des professions des indigens qui sont dans les douze arrondissemens de Paris.

En 1804, le nombre total des indigens

était de 86,936. Le troisième arrondissement a fourni alors le moindre nombre : il est de 2,225. Le douzième arrondissement a fourni le plus fort nombre, celui de 17,018. Sous le rapport des professions, celles des blanchisseuses, des brodeuses, des cardeurs, des charretiers, des chiffonniers, des domestiques, des couturières, des faiseuses de ménages, des fileuses, des gaziers, des imprimeurs, des journaliers, des maçons, des cordonniers, des manœuvres, des marchandes de fruits, des menuisiers, d'ouvriers sans désignation, des ravaudeuses, des revendeuses, des savetiers, des serruriers, des tailleurs et des terrassiers offrent une plus grande quantité d'indigens.

Les départemens qui fournissent le plus de pauvres à Paris sont ceux de la Côte-d'Or, du Cantal, du Doubs, de la Marne, de la Seine, de Seine-et-Oise et de l'Yonne.

En 1813, le total des indigens était de 102,806. Les arrondissemens de Paris qui, en cette année, ont le plus abondé en pauvres sont : le sixième qui en a produit

11,910 ; le huitième, 17,241, et le douzième, 17,413.

En 1813, les métiers les plus féconds en pauvres étaient les chiffonniers et les chiffonnières, les cordonniers dont le nombre des pauvres s'est élevé, en cette année, à 1,373 ; les couturières, les dévideuses, les faiseuses de ménages, les fileuses dont le nombre s'est porté à 1,162 ; les journaliers pauvres étaient au nombre de 2,182 ; les journalières à celui de 2,439. Les laveuses, les marchandes de fruits et de légumes, les ouvriers en tabac, les ouvrières en linge, les peintres, les porteurs d'eau, les serruriers, les terrassiers et les tisserands paraissent les plus nombreux d'entre les indigens.

Les départemens qui, pendant cette année, ont fourni le plus de pauvres à Paris, sont le Cantal qui en a donné 1,156 ; la Côte-d'Or, 1,129 ; le Doubs, 600 ; l'Eure, 982 ; le Loiret, 623 ; la Marne, 1,083 ; la Mayenne, 910 ; la Meurthe, 736 ; le Mont-Blanc, 1,280 ; la Moselle, 1,285 ; le Nord, 666 ; l'Oise, 786 ; l'Orne, 621 ; le Pas-de-Ca-

lais, 1,155 ; le Puy-de-Dôme, 2,002 ; Saône-et-Loire, 1,400 ; la Sarthe, 1,433 ; la Seine, 20,863 ; la Seine-Inférieure, 900 ; Seine-et-Marne, 1,001 ; Seine-et-Oise, 2,187.

Les étrangers pauvres, pendant cette année, étaient au nombre de 60,479, et les individus sans désignation de lieu de naissance, de 36,190.

Le nombre de pauvres était à Paris,

En 1804, de.	86,936
En 1805, de.	90,705
En 1806, de.	94,062
En 1807, de.	97,914
En 1808, de.	116,703
En 1809, de.	118,202
En 1810, de.	121,891
En 1811, de.	116,670
En 1812, de.	93,886
En 1813, de.	102,806

Il résulte de ce tableau une vérité dont les partisans du pouvoir absolu ne se prévaudront point : plus on s'éloigne du régime de la liberté, plus le nombre des pauvres augmente.

Dans les recherches statistiques de la ville de Paris, publiées en 1823, on voit la population indigente de cette ville s'élever, en 1819, à 85,150 individus secourus; en 1820, à 86,870.

BOULANGERIE GÉNÉRALE DES HÔPITAUX, située dans une maison appelée *de Scipion*, à cause de Scipion Sardini qui la fit bâtir; maison dont j'ai parlé ailleurs (1).

Il s'y fabrique, pour les hôpitaux, environ sept millions de livres de pain par année.

BUREAU DE LA DIRECTION DES NOURRICES, situé rue Sainte-Apolline, sixième arrondissement. Il est aussi dans les attributions du conseil général des hospices, et il y fut mis au mois d'avril 1801. L'objet de cet établissement a été déjà exposé (2).

Depuis les derniers mois de l'an 1801 jusqu'à la fin de 1813, 57,878 enfans ont été enregistrés dans ce bureau; 16,222 sont morts la première année de leur naissance.

(1) *Voyez* tom. V, pag. 533.

(2) *Voyez* t. VIII, *Bureau des nourrices*, p. 475.

Outre ces *institutions*, il en est d'autres qui ont le même objet et qui, étrangères à l'administration générale des hôpitaux, sont administrées séparément. Je vais donner la notice des plus remarquables.

LA MAISON DE CHARENTON, destinée aux fous ou aliénés, est située hors Paris, à l'extrémité du village de Charenton. En l'an X, on établit, dans cette maison, 40 lits d'hommes et 20 de femmes, pour les indigens attaqués de folie, qui sont à la charge des hospices de Paris. Quand l'espoir de guérison est perdu, les aliénés sont alors transférés dans les hospices de Bicêtre ou de la Salpêtrière.

On a, pendant l'année 1815, compté dans cette maison 158,831 journées (1).

HÔPITAL DES QUINZE-VINGTS. J'en ai parlé en détail (2).

INSTITUTION DES SOURDS ET MUETS. J'en ai parlé en son lieu (3). J'ajouterai que, pen-

(1) J'ai donné la signification de ce mot *journée*, tom. II, pag. 586.

(2) *Voyez* tom. II, pag. 581.

(3) *Voyez* tom. VIII, pag. 417.

dant l'an 1815, on a compté dans cette maison 21,613 journées.

HÔPITAL CIVIL DE SAINT-DENIS. En 1815 on y a compté 9,224 journées.

HOSPICE CLINIQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, situé rue de l'Observance. En l'an 1805, on comptait dans cet hospice 8,634 journées; et, en 1815, ce nombre s'est élevé jusqu'à 14,886. J'ai exposé à l'article de l'École clinique, établie à l'*hôpital de la Charité*, l'objet de cette école (1).

MAISON DE SECOURS DU QUARTIER SAINTE-AVOYE. En 1815, on y a compté 2,644 journées.

HOSPICE DE LA MAISON DE BIENFAISANCE, rue des Poitevins, fondé au 18e siècle par M. Desbois de Rochefort, curé de Saint-André-des-Ars, en faveur des pauvres de cette paroisse. On y a, pendant l'année 1815, compté 420 journées.

MAISON D'ÉDUCATION DES JEUNES ÉLÈVES, située passage Saint-Pierre, rue Saint-Antoine. On y a, pendant l'année 1815, compté 16,105 journées.

(1) *Voyez* ci-dessus, pag. 22, 23.

Hospice de Saint-Merri, situé cloître Saint-Merri. L'ouverture en fut faite le 15 décembre 1783. Il n'y eut d'abord que 4 lits, maintenant il en existe 12, 6 pour les hommes et 6 pour les femmes. Les malades y sont soignés par les sœurs de la Charité. Pendant l'année 1815, on y a compté 2,798 journées.

Hôpitaux militaires. Ils sont, à Paris, au nombre de trois; en voici la notice:

Hôpital de la maison militaire du roi, situé rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou. Il fut, en 1765, fondé par le duc de Biron; en 1792, il contenait 264 lits. Pendant 1815, on y a compté 101,084 journées de malades.

Hôpital de Montaigu, situé rue des Sept-Voyes, n° 26. Il occupe les bâtimens d'un ancien collége de ce nom, qui s'est maintenu en exercice jusqu'au temps des vacances de l'an 1793. Ce collége a, depuis, été converti en hôpital et en prison militaire (1). Pendant l'année 1815, on a compté

(1) Voyez *Collége de Montaigu*, tom. III, pag. 162, et ci-après *Prison de Montaigu*.

dans l'hôpital 126,678 journées de malades.

Hôpital du Val-de-Grace. Cette maison, située au faubourg Saint-Jacques, entre les nos 277 et 279, était un ancien monastère de filles que j'ai décrit (1). Pendant la révolution il a été converti en hôpital militaire; il est garni d'environ 1,000 lits. Cette maison est principalement destinée aux galeux et aux vénériens. Pendant l'année 1815, on y a compté 225,035 journées de malades.

École Normale, établie en vertu de la loi du 9 brumaire an III (30 novembre 1795), dans l'amphithéâtre du Jardin des Plantes. L'objet de la Convention nationale, dans cette institution, était de former des professeurs et d'apprendre l'art d'enseigner. Elle fut organisée par des représentans du peuple commis à cet effet; et, en conséquence de leur arrêté du 24 nivose an III (13 janvier 1795), l'ouverture en fut faite le 1er pluviose suivant (le 20 janvier 1795).

(1) *Voyez* tom. V, pag. 477.

Les savans Lagrange, Laplace, Monge, Haüy, Daubenton, Berthollet, Thouin, Buache, Mentelle, Volney, Bernardin-de-Saint-Pierre, Sicard, Garat, Laharpe, professaient et enseignaient à professer les sciences qui leur étaient le plus familières; leurs cours n'étaient point écrits; ils les prononçaient de vive voix; mais des sténographes les recueillaient, puis on les faisait imprimer et publier. On en usait de même dans des discussions qui s'établissaient entre les professeurs et les élèves. Ces cours très-suivis, et les discussions qu'ils firent naître, forment treize volumes qui ont eu une seconde édition et qui méritent de tenir une place distinguée dans les bibliothèques.

Cette institution eut dès commencemens illustres et brillans; mais, après une existence de plusieurs mois, elle fut supprimée. Quelques années après, lorsqu'on fonda une Université pour toute la France, il fut créé une école Normale fort différente de la première; elle consistait en un pensionnat, destiné à un nombre déterminé de jeunes gens qui étaient entretenus pen-

dant trois ans et instruits dans l'art d'enseigner les autres. Cet établissement était situé rue des Postes, n° 26; il n'existe plus.

École Polytechnique, située rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 55, établie dans les bâtimens de l'ancien collége de Navarre.

Un décret de la Convention nationale, du 21 ventose an II (11 mars 1794), en créant la *commission des travaux publics*, créa aussi l'*école centrale* : c'est le nom qui fut d'abord donné à cette école. Un décret du 15 fructidor an III (1er septembre 1795) attribue à cette école le nom de *Polytechnique*, et règle ce qui est relatif à l'admission et à l'examen des élèves. Un autre décret du 7 vendémiaire an III (29 septembre 1795) donne un nouveau degré d'activité à cette école, en la plaçant sous l'autorité de la commission des travaux publics et en déterminant le mode d'appel des élèves. Les événemens politiques mirent plusieurs entraves à la marche des travaux de cette école, dont les leçons com-

mencèrent le 1er nivose an III (21 décembre 1794).

D'après le rapport du représentant *Prieur* de la Côte-d'Or, du 30 prairial an III (18 juin 1795), la Convention nationale décréta que cette école cesserait d'être sous la surveillance des trois comités de gouvernement, et que la commission des travaux publics serait entièrement chargée d'en maintenir l'organisation et d'en entretenir le service.

Le 15 fructidor an III (1er septembre 1795), cette école subit quelques changemens dans son organisation.

Elle était, dès son origine, destinée à former des élèves pour remplir les places d'ingénieurs militaires, ou officiers du génie; d'ingénieurs des ponts et chaussées, d'ingénieurs géographes, d'ingénieurs des mines et d'ingénieurs constructeurs pour les vaisseaux.

La loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795) mit cette école sous l'autorité du ministre de l'intérieur, et fixa le nombre des élèves à 360, et à trois ans le cours

complet des études de cette école. Les places dans diverses espèces de génie furent données au concours, et l'on ne pouvait être admis dans aucune partie du génie qu'après avoir passé à l'École Polytechnique.

Tels furent l'origine et l'état de cette école sous les gouvernemens conventionnel et directorial. Des professeurs habiles, et notamment le savant Monge, étendirent, dans cette école, la sphère des sciences physiques et mathématiques. Ce professeur perfectionna éminemment la géométrie applicable aux constructions, et en fit une science nouvelle qu'il nomma *géométrie descriptive*.

Sous le gouvernement impérial, l'École Polytechnique subit quelques altérations; le nombre des élèves fut réduit à 290, et le temps des études à deux ans.

L'école a deux divisions : la première est destinée au premier degré d'enseignement; et la seconde, où les élèves ne sont admis qu'après avoir subi un examen, les met en état d'être reçus dans les écoles de service public.

Par ordonnance du roi, du 4 septembre 1816, l'École Polytechnique reçut une nouvelle organisation dont voici les principaux articles : les candidats, pour être admis, doivent être âgés de 16 ans au moins et de 20 ans au plus ; justifier par certificats des autorités locales qu'ils ont des principes religieux, et qu'ils sont dévoués au roi. Chaque élève paie une pension de 1000 francs. Le roi y a institué 24 bourses qui sont à sa nomination. L'école est mise sous la surveillance de deux conseils, celui de perfectionnement et celui d'inspection ; on y a de plus établi un conseil d'instruction, et un autre d'administration.

Archives nationales, depuis Archives de l'empire, enfin Archives du royaume, situées successivement dans les bâtimens des Capucins, dans ceux des Tuileries, au Palais-Bourbon, enfin à l'hôtel de Soubise.

Quoique ces archives eussent été établies sous l'Assemblée constituante, par décret des 4 et 7 septembre 1790, je place cependant cet établissement sous la Convention, parce que c'est de cette assemblée

gouvernante qu'il reçut une consistance qu'il n'avait pas encore obtenue. A la tête des archives fut placé le sévère et savant Camus, rigide observateur de l'ordre, et devant qui s'éloignaient tous les abus.

Ces archives furent d'abord établies dans le couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré ; elles y restèrent jusqu'en septembre 1793, époque où elles furent transférées dans le bâtiment des Tuileries.

La Convention rendit plusieurs lois pour l'organisation des archives nationales, et notamment celle du 12 brumaire an II (2 novembre 1793), qui met sous la surveillance immédiate de l'archiviste de la république deux sections nommées, l'une *archives judiciaires*, et l'autre *archives domaniales*.

Les *archives judiciaires* furent déposées dans trois longues salles situées au-dessous de la voûte de la grande salle du Palais de Justice, où elles existent aujourd'hui.

Les *archives domaniales* étaient au Louvre ; le décret du 3 brumaire en III (24 octobre 1794) ordonna l'accroissement du

local de ce dépôt qui fut dans la suite réuni aux archives du royaume.

La loi du 7 messidor an III (25 juin 1795) avait réglé tout ce qui devait être déposé aux archives, et établi le *triage des titres*. Quelques autres lois accrurent la surveillance générale de ces dépôts.

Lorsque dans les premiers jours de nivose an IV (fin de décembre 1795), Camus fut de retour de sa captivité en Bohême (1), il publia, le 1er prairial an V (20 mai 1797), un rapport détaillé de l'état des archives, rapport qui contient plusieurs faits historiques et curieux.

Les archives du royaume, proprement dites, se composent de l'ancien *Trésor des Chartres*, d'environ quatre-vingts volumes

(1) Camus, Bancal, Lamarque et Quinette, envoyés auprès de Dumouriez pour examiner la conduite de ce général soupçonné de trahir les intérêts qu'il était chargé de défendre, furent arrêtés par ses ordres et livrés à l'Autriche. Ils y restèrent long-temps prisonniers, et ne sortirent de leur prison rigoureuse que lorsque le Directoire les eut échangés avec la duchesse d'Angoulême. Camus fut en son absence dignement remplacé à la tête des archives par son collègue Baudin.

in-folio manuscrits, contenant les actes de différens règnes, depuis et y compris celui de Philippe-Auguste; d'une infinité de pièces provenant de diverses archives du royaume; du *dépôt topographique*, des *archives domaniales*, d'une bibliothèque, etc.

Quelques jours après le 19 brumaire an VII (9 novembre 1798), Bonaparte ordonna que les archives et la bibliothèque du Corps-Législatif seraient transférées du palais des Tuileries au Palais-Bourbon (1); elles y restèrent jusqu'en 1810, époque où un décret du 6 mars de cette même année ordonna leur translation à l'hôtel de Soubise où elles sont encore. Ces archives furent considérablement accrues de celles des puissances vaincues par les armes de Bonaparte; trésor qu'il fallut bientôt resti-

(1) Bonaparte, sitôt qu'il fut nommé consul provisoire, envoya l'ordre de déménager dans trois jours la bibliothèque et les archives établies aux Tuileries. Camus n'obéit point à cet ordre militaire, et fit réponse qu'une loi ayant établi les archives aux Tuileries, il fallait une autre loi pour les transférer ailleurs. Bonaparte céda à cette raison et fut forcé d'attendre une loi. Je tiens ce fait de Camus lui-même.

tuer lorsque la victoire cessa de nous être favorable.

Toutes les archives du royaume sont sous la dépendance de celles de Paris.

C'est dans cet immense dépôt que sont cachés les vérités de l'histoire, les secrets de la monarchie, les excès de la féodalité; source féconde où nos historiens modernes ne se sont guère mis en peine d'aller puiser.

INSTITUT DE FRANCE, situé dans les bâtimens du ci-devant collége Mazarin, dit aujourd'hui *palais des Beaux-Arts*, quai de la Monnaie. Le lieu de ses séances est l'ancienne église de ce collége (1).

La Convention, tant qu'elle fut dominée par les factions de Robespierre et de l'étranger, établit peu et détruisit beaucoup. Débarrassée pour quelque temps de ces factions, elle s'occupa de restaurations. Les sociétés savantes ou littéraires établies sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, sous la dénomination devenue vulgaire d'*académies* (2), étaient dissoutes ou déser-

(1) *Voyez* planche 55.

(2) *Voyez* tom. VII, pag. 25 et suivantes.

tées. La Convention, rendue à elle-même, s'occupa de les organiser sur un meilleur plan.

Dans la constitution de l'an III, promulguée le premier vendémiaire an IV (23 septembre 1795), on lit au titre X : « Il y aura » pour toute la république un Institut national, chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les » sciences. »

La loi du 3 brumaire suivant (25 octobre 1795) sur l'instruction publique, offre dans son titre IV l'organisation de l'Institut : il fut alors divisé en trois classes : la première, *sciences physiques et mathématiques* ; la seconde, *sciences morales et politiques* ; la troisième, *littérature et beaux-arts*.

La première classe était composée de 60 membres et 60 associés, la seconde de 36 membres et 36 associés, la troisième de 48 membres et 48 associés.

Les voyages à faire pour les progrès des sciences, les concours, les encouragemens, le compte rendu des travaux de chaque classe,

sont aussi réglés par cette loi. L'Institut tint sa première séance au Louvre.

En l'an XI (1803) Bonaparte apporta quelques changemens à cet ordre de choses. Il divisa l'Institut en quatre classes ; la première classe comprit les sciences physiques et mathématiques, et fut composée de 63 membres.

La seconde, qui eut pour objet la langue et la littérature françaises, se composa de 40 membres.

La troisième, celle de l'histoire et littérature anciennes, fut composée de 40 membres, 8 associés étrangers et 60 correspondans.

La quatrième classe relative aux beaux-arts contenait 20 membres, 8 associés étrangers et 36 correspondans.

Tous les gouvernemens ont voulu introduire leurs innovations dans cette société de savans et de littérateurs. En 1815 on lui conserva son nom d'*Institut*; mais on donna aux quatre classes leurs vieilles dénominations ; la première classe fut nommée *Académie des Sciences*, la seconde *Académie*

Française, la troisième *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, et la quatrième *Académie de Peinture et de Sculpture*. Je n'ai rien à dire sur le mérite de ce retour vers les anciennes dénominations, ni sur leur utilité pour les connaissances humaines ; je me borne à former des vœux pour que l'Institut soit affranchi de la dépendance du ministère et des partis ; pour que les ministres ne décident pas de l'exclusion ou de l'admission des académiciens. Y a-t-il de l'honneur à être membre, y a-t-il de la honte à être repoussé d'une société qui n'est pas libre dans ses choix, dans ses délibérations, et où l'on peut admettre et exclure par ordonnance ?

Bureau des Longitudes établi à l'Observatoire. Il fut créé, d'après le rapport du représentant du peuple Grégoire, par la loi du 7 messidor an III (25 juin 1795), qui met dans ses attributions l'Observatoire de Paris et celui de l'École-Militaire, et le charge de rédiger la *Connaissance des Temps*, de faire chaque année un cours d'Astronomie, de perfectionner les tables

de cette science, les méthodes des longitudes, et de publier des observations astronomiques et météorologiques. Le bureau des longitudes fut alors composé de deux grands géomètres, MM. Lagrange et Laplace ;

De quatre astronomes : les sieurs Lalande, Cassini, Méchin et Delambre ;

Et de deux anciens navigateurs : les sieurs Borda et Bougainville ;

D'un géographe : le sieur Busche ;

D'un artiste : le sieur Carochez.

Le bureau était autorisé à nommer quatre astronomes adjoints pour travailler, sous sa direction, aux observations et aux calculs ; à nommer aux places vacantes et à faire un réglement qui, de plus, oblige les membres à publier tous les ans un *Annuaire* extrait de la Connaissance des Temps, etc.

En 1821, le bureau des longitudes était composé de trois géomètres : les sieurs Laplace, Legendre et de Prony ;

De quatre astronomes : les sieurs Delambre, Bouvard, Lefrançais de Lalande et Burckhard ;

De deux anciens navigateurs : les sieurs Rossel et Rosily-Meros;

D'un géographe : le sieur Buache;

De cinq astronomes adjoints : les sieurs Biot, Arago, Poisson, Mathieu, Sedillot.

Les artistes adjoints étaient les sieurs Lenoir, Breguet et Lerebours (1).

MUSÉE DES TABLEAUX DE LA GALERIE DU LOUVRE. Cette galerie, dont j'ai décrit l'extérieur, en indiquant les époques diverses de sa construction, était intérieurement restée imparfaite. Elle contenait, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, des plans en relief de diverses places fortes du royaume. En 1773, un particulier proposa de transférer ces plans à l'École-Militaire, et d'établir dans la galerie du Louvre des tableaux, statues et objets d'arts qui étaient entassés dans la salle des antiques. Ce projet fut accueilli, mais ne fut pas exécuté. On se borna, en 1784, à transférer les plans en relief à l'hôtel des Invalides.

(1) MM. Delambre et Breguet étant morts, le premier a été remplacé par M. Arago; le second ne l'est pas encore.

La Convention, par son décret du 27 juillet 1793, ordonna l'établissement d'un *Musée national*, et fixa son ouverture publique au 10 août suivant. On y réunit divers objets dont on pouvait disposer; et 537 tableaux des plus grands maîtres de diverses écoles y furent provisoirement exposés. On y joignit plusieurs bronzes, bustes, vases, tables de marbre, porcelaines, pendules, et autres objets au nombre de 124.

Le 6 messidor an II (24 juin 1794), la Convention établit un concours et un jury pour la restauration des tableaux, statues, etc.

Une partie de la longueur de cette galerie reçut ces productions des arts. L'autre partie n'était encore ni parquetée ni terminée.

En l'an VI on y joignit un grand nombre de tableaux conquis dans les diverses contrées de l'Europe; et l'exposition publique de ces nouvelles richesses fut faite pour la première fois le 18 germinal an VII.

En l'an IX, tous les travaux étant achevés, le public put jouir de la totalité de cette magnifique galerie et de la riche collection qu'elle contenait.

On y admire l'escalier qui conduit à ce musée, escalier très-pittoresque, exécuté sur les dessins de M. Fontaine, composé de quatre rampes ornées de vingt-deux colonnes de marbre, et conduisant d'un côté au *salon d'exposition*, et de l'autre à la *galerie d'Apollon*.

Arrivé à travers deux salles jusqu'au salon d'exposition, salon vaste, carré, éclairé par le comble, on trouve à gauche une porte qui s'ouvre sur la *galerie d'Apollon* dont je parlerai, et à droite une autre porte par laquelle on entre dans la longue *galerie des tableaux*.

Plusieurs tableaux recueillis à Venise, à Florence, à Turin et à Foligno, furent restaurés et exposés au public le 18 ventose an X (9 mars 1802) dans le grand salon du Musée, et placés ensuite dans la grande galerie.

Ces tableaux, au nombre de 85, étaient dans le plus déplorable état de dégradation; et leur transport en France en a sauvé la plupart d'une entière et prochaine destruction. L'art de restaurer les anciennes

peintures a opéré en cette circonstance de véritables prodiges (1).

La galerie de peinture, ornée de ces tableaux et d'un bien plus grand nombre d'autres, se compose d'une seule pièce en droite ligne, longue de 222 toises. Elle est éclairée par des croisées et par des jours pratiqués dans le comble. Elle se divise en neuf parties, et cette division est marquée par des portiques décorés de colonnes de divers marbres précieux, entre lesquels sont placés des vases antiques, dits *étrusques*, d'autres

(1) Je ne citerai ici que l'exemple du tableau dit la *Vierge au donataire*, peint par Raphaël et tiré d'une église de Foligno. Les commissaires hésitèrent de l'envoyer à Paris tant il était dégradé; la peinture s'écaillait, se détachait du fond en bois sur lequel elle était appliquée. Ce bois blanc avait éprouvé une grande fente d'écartement; sa surface, piquée de vers, était d'ailleurs inégale. Cette peinture sur bois fut, avec le plus grand succès, transportée sur une toile : ce chef-d'œuvre de Raphaël fut préservé de sa ruine, et parut brillant de tout l'éclat qu'il devait avoir lorsqu'il sortit des mains de cet excellent peintre. Je me borne à rappeler cette merveilleuse opération dont la gloire en grande partie appartient à M. Hacquin, et dont on sentira les difficultés et le mérite, si l'on pense à la ténacité extrême

en porphyre ou en albâtre, etc. Des tables en marbre, en mosaïque, riches par leur matière et leurs dessins, sont placées, de loin en loin, dans la longueur de cette galerie.

La première de ces divisions, contiguë au grand salon d'exposition, contenait les tableaux de l'école française, au nombre de 107, parmi lesquels on remarquait 25 tableaux du Poussin, 8 de Lesueur, 9 de Lebrun et 8 de Vernet.

Les seconde, troisième, quatrième et cin-

d'une couche de peinture adhérente à une planche dont il a fallu la détacher pour la transporter sur une toile.

Les détails des procédés longs et ingénieux, imaginés alors pour le succès de cette opération, sont consignés dans le rapport des membres de l'Institut chargés de la surveiller; et ce rapport est contenu dans la *Notice des tableaux recueillis à Venise, Florence, Turin et Foligno*, exposés le 18 ventose an X.

M. Fouque, depuis la création du Musée jusqu'à sa mort, a rentoilé avec le même succès plusieurs tableaux précieux, tels que le martyre de sainte Agnès, du Dominiquin; le martyre de saint Pierre, du Guerchin; le repas chez Levi, de Paul Véronèse; plusieurs grands tableaux de l'Ecole française. Son fils a hérité du talent de son père.

quième de ces divisions étaient occupées par les tableaux des écoles allemande, flamande et hollandaise, qui composaient ensemble 647 tableaux de toutes dimensions; 53 tableaux de Rubens ou de son école; 34 de Vandyck, 10 de Jordaens, 5 de Lairesse, 7 de Vender-Meulen, 33 de Wouvermans, 15 d'Holbein, 32 de Rembrant, 10 de Paul Potter, 7 de Breughel de Velours, 7 paysages de Ruisdael, 7 de Vanhuysum, 17 de David Teniers, 16 des deux Miéris, père et fils, 17 de Gérard Dow, etc.

Les quatre dernières parties de la galerie étaient remplies de tableaux des différentes écoles italiennes, au nombre de 470, dont 20 tableaux de l'Albane, 7 d'André del Sarto, 41 des Antoine, Annibal, Augustin et Louis Carrache; 9 du Corrége, 15 du Guerchin, 24 du Guide (Guido Reni), 3 de Carle Maratte, 16 de Paul Véronèse, 28 de Raphaël d'Urbin, 10 du Tintoret, 24 du Titien, etc.

Depuis les plus grandes compositions historiques jusqu'aux tableaux de chevalet, jusqu'aux portraits, tous ces ouvrages étaient

autant de chefs-d'œuvre ou des productions de choix et de curiosité. La médiocrité était bannie de cette excellente collection qui, en 1814, suivant la notice de cette année, s'élevait au nombre de 1234 tableaux. Il n'existait point en Europe de galerie aussi vaste, aussi magnifiquement meublée, contenant des richesses aussi variées, ni qui offrît aux artistes des modèles plus parfaits. En 1815, elle a été dépouillée d'un grand nombre de ses tableaux les plus précieux.

MUSÉE DES DESSINS : GALERIE D'APOLLON. Cette galerie a deux entrées, comme je l'ai dit; elle porta les noms de *petite galerie du Louvre*, de *galerie des Peintres* et de *galerie d'Apollon*; elle fut bâtie sous le règne d'Henri IV.

Le 6 février 1661, au moment où on y préparait un théâtre sur lequel Louis XIV devait danser avec toute sa cour, un incendie en détruisit une grande partie. Ce roi la fit réparer; et le plafond fut peint d'après les dessins du célèbre Le Brun qui n'eut pas le temps d'achever cet ouvrage. On donna à cette galerie le nom d'Apollon

à cause des sujets de peinture qu'offre son plafond.

Sous le Directoire elle fut destinée à contenir des dessins originaux, esquisses, gouaches, pastels, émaux, miniatures, vases étrusques et curiosités.

Les objets précieux de cette galerie se composaient des collections de Jabach, de Lanoue, de Montarsis, de Le Brun, de Crozat, de Mariette, etc.; collections qui, depuis plus d'un siècle, renfermées dans un local étroit, restaient presque inconnues. Le nombre de ces dessins s'élevait à environ 11,000.

Le 28 thermidor de l'an V (15 août 1797), on exposa pour la première fois aux yeux du public 415 de ces dessins, et plusieurs autres objets de curiosité. Chaque année, on fit de pareilles expositions; mais les conquêtes des armées françaises ayant procuré de nouvelles richesses à cette collection, on en fit une exposition solennelle au mois de messidor an X (juillet 1802).

Elle contenait alors 531 pièces nouvelles,

tant dessins qu'objets d'érudition ou de curiosité, classés méthodiquement.

L'école italienne fournissait 282 articles, parmi lesquels on distinguait un dessin de l'Albane, 7 d'André del Sarto, 15 d'Annibal, 3 d'Augustin et 6 de Louis Carrache, 9 du Corrége, 1 de Pietro de Cortone, 7 du Dominiquin, 8 du Guerchin, 7 du Guide, 16 de Jules Romain, 5 de Labelle, 8 de Léonard de Vinci, 1 de Carle Maratte, 3 de Michel-Ange, 2 de Pannini, 1 de Paul Véronèse, 3 du Pérugin, 8 du Primatice, 22 de Raphaël, dont l'école d'Athènes, 7 du Tintoret, 4 du Titien, et les autres appartenant à plusieurs maîtres célèbres.

Les écoles flamande, hollandaise et allemande, composaient 86 dessins, dont 3 de Paul Bril, 2 de Champagne, 5 d'Albert Durer, 3 de Vandyck, 1 de Vanhuysum, 7 de Vander-Meulen, 1 de Rembrant, 16 de Rubens, 1 de Ruisdael, 4 de Teniers, etc.

Les dessins de l'école française se montaient au nombre de 74. On y distinguait 6 dessins de Lebrun, 2 de Sébastien Le-

clerc, 6 de Claude-le-Lorrain, 26 du Poussin, 3 du Pujet, 6 de Lesueur, 2 pastels de La Tour;

Un cadre contenant 45 portraits de diverses personnes, en miniature et en émail, peints par Petitot, et autres émaux exécutés par les peintres de Limoges;

Plusieurs tables et tableaux de la manufacture de Florence, exécutés en pierres fines, au nombre de dix;

Dix-sept vases antiques, dits *étrusques*, ornés de peintures curieuses, la plupart d'une grande dimension.

Dans la suite cette collection fut enrichie de plusieurs cartons de Jules Romain et du Dominiquin, d'une infinité de bronzes antiques, tels que vases, figurines, lampes, etc.; et dans le salon situé à l'extrémité de cette galerie, se voyait un grand nombre d'objets rares, précieux, et de curiosités, parmi lesquels je ne citerai que le casque d'Attila. Ce musée, en 1815, a été dépouillé comme le précédent.

Musée d'artillerie, situé dans l'ancien bâtiment des Jacobins de la rue Saint-Do-

minique, dont l'entrée était sur la place de l'église Saint-Thomas-d'Aquin, puis dans la rue de l'Université, n° 13 (1). Ce musée, qui est composé d'une grande partie des armes contenues tant au garde-meuble de la couronne, que dans le cabinet des armures du château de Chantilli et dans d'autres dépôts, renfermait une immense quantité d'armes de toute espèce, de tous les temps, de tous les pays; on y voyait plusieurs armures des rois de France, des armures de femmes, parmi lesquelles on distinguait celle qui a, dit-on, appartenu à Jeanne-d'Arc, dite la *Pucelle d'Orléans* (2).

(1) Le bâtiment situé rue de l'Université, par où on entrait dans ce Musée, est aujourd'hui destiné au dépôt de la marine.

(2) Les formes du sein n'étaient point marquées sur ces armures de femmes; une seule protubérance du poitrinal en fer emboîtait sans goût leurs deux mamelles. Dans la partie inférieure de la cuirasse, près de l'enfourchure, on voyait une forme proéminente à charnière qui s'ouvrait à volonté; voici son usage. Quand ces dames allaient en guerre et qu'un besoin naturel les pressait, elles ne descendaient pas de cheval pour le satisfaire; mais une éponge, placée dans la cavité de

Cette curieuse et riche collection, outre des milliers de fusils, sabres, épées, poignards, masses d'arme, ou assommoirs, etc., offrait en outre divers objets rares et singuliers. J'y ai remarqué notamment une forme d'heures ou livre de prières qui contenait dans son intérieur un petit pistolet, et qui, sous les apparences de la dévotion, permettait à un homme d'en tuer facilement un autre.

Ce musée, en 1815, a éprouvé un désastre qui l'a presque entièrement anéanti. En partie encaissé et transporté, en 1814, au-delà de la Loire, il fut rétabli pendant les cent jours; et bientôt après il devint la proie des Prussiens, nos alliés, qui en ont emporté, à ce qu'on m'assure, près de cinq cent quatre-vingts caisses. Des soldats étrangers en ont enlevé, vendu à vil prix, et détruit plusieurs objets. Un particulier s'en

cette proéminence, recevait le liquide épanchement; puis ces dames retiraient l'éponge, l'exprimaient avec leurs mains, en répandaient ce liquide, et la replaçaient jusqu'à de nouveaux besoins. Telle était la propreté de nos héroïnes du bon vieux temps.

vaste collection s'est continuellement enrichie d'objets intéressans. Toutes les parties des bâtimens des Augustins, l'église, le chœur, le cloître, la cour, et le jardin, nommé *Élysée*, à cause des tombeaux qu'on y avait placés, en furent remplis et décorés.

Le sieur Lenoir, ayant fait une ample collection et n'ayant pas pu tout soumettre à la méthode heureuse qu'il avait adoptée, plaça dans la nef de l'église plusieurs monumens qui appartiennent à des temps différens. Il nomma cette nef *salle d'introduction*. Là se voyaient et se voient encore des monumens celtiques, des monumens grecs et romains, des monumens français de divers siècles, même des seizième et dix-septième : quelques autres parties du couvent des Augustins offraient la même confusion.

La salle d'introduction contenait surtout les plus remarquables monumens sépulcraux de l'église des Célestins de Paris (1); les trois Grâces de Germain Pilon, et des colonnes funèbres en marbre. On y admi-

(1) *Voyez* tom. III, pag. 346.

rait le tombeau superbe de Diane de Poitiers, ceux de François Ier, de Richelieu, de Montmorency; les pierres de l'autel érigé à Jupiter dans la cité de Paris, sous le règne de Tibère, et dont j'ai donné la description et la gravure (1); plusieurs tombeaux de rois, de leurs maîtresses, de leurs ministres, etc., curieux par leur forme, mais dont les noms de ceux auxquels on les a élevés ne réveillent, pour la plupart, que des souvenirs pénibles. Que nous veulent Henri II, Charles IX, Henri III, Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, Richelieu? Pourquoi la mémoire de ces morts odieux, parés du prestige des beaux-arts, vient-elle importuner les vivans, et solliciter auprès de la postérité indignée des hommages qu'elle leur refuse?

Le sieur Lenoir, dans la distribution des autres monumens, adoptant un meilleur ordre, l'ordre chronologique, a servi plus utilement l'histoire des arts et des mœurs. Cinq salles séparées contenaient les produc-

(1) *Voyez* tom. I, pag. 103, et les planches 1 et 2.

tions des arts de cinq siècles. Cette division commençait au treizième siècle, et se terminait au dix-huitième.

Le chœur de l'église des Augustins servait à la salle du treizième siècle. Ce lieu sombre, qui a le caractère d'une chapelle sépulcrale, contenait les monumens suivans :

Le tombeau de *Clovis*, tombeau qui, ruiné par les Normands, fut rétabli par un abbé de Sainte-Geneviève ; j'en ai parlé (1) ; la figure couchée de Clovis II, celle de Charles Martel, de Pepin et de son épouse Berthe, de Carloman, de Louis-le-Bègue et d'Eudes. Ces tombeaux des princes de la seconde race provenaient de l'abbaye de Saint-Denis. Quelques-uns sont du règne de Louis IX qui les fit rétablir.

On voit, dans la même salle, les tombeaux ou cénotaphes des princes de la troisième race : de Hugues Capet, de Robert, de Philippe, fils aîné de Louis VI, etc., etc., et plusieurs bas-reliefs d'un goût barbare.

Le cloître du couvent des Augustins était

(1) *Voyez* tom. I, pag. 276.

rempli d'objets curieux, et la première salle latérale qu'on trouvait était consacrée aux productions des arts du quatorzième siècle : on y voyait les monumens de Philippe-le-Bel, de Louis X, de Charles IV dit le Bel, de Philippe de Valois, de Jean, de Charles V, de plusieurs princes de la famille royale, de plusieurs seigneurs, parmi lesquels on distinguait le tombeau de Bertrand du Guesclin, etc.

La salle du quinzième siècle renfermait des monumens de Louis XI, de Comines, de Charles VII, de Charles VIII, de la Pucelle d'Orléans, quelques bas-reliefs, notamment celui qui représente une réparation publique faite par des sergens aux Augustins et à l'Université (1).

La salle du seizième siècle était riche en productions des arts : c'était l'époque de leur renaissance. Plusieurs objets contenus dans cette salle, et notamment les tombeaux de Louis XII et d'Anne de Bretagne, son épouse, prouvent que la sculpture, avant

(1) *Voyez* tom. II, pag. 538, 539.

François Ier, marchait fermement vers sa perfection, et se serait passée de la protection de ce dernier roi. Je ne parle point d'un grand nombre d'autres monumens qui appartiennent à cette époque fameuse.

La salle du dix-septième siècle contenait les monumens érigés sous Henri III, sous Henri IV et son successeur. Les arts de sculpture et d'architecture se dégradèrent alors, et ne furent restaurés que sous le règne de Louis XIV, ou sous le ministère de Colbert. Les productions de cette dernière époque enrichissaient cette salle. Elles étaient nombreuses, bien conçues et remarquables par la pureté de leurs dessins.

La salle du dix-huitième siècle n'était pas moins riche en productions de diverses espèces. On remarquait tout à la fois du talent, le style maniéré et le faux goût de cette époque, vices qui dominèrent dans les arts pendant tout le règne de Louis XV, et ne disparurent que sous celui de son successeur.

La cour de ce musée offrait plusieurs objets curieux; mais le plus remarquable qui

s'y voit encore est une portion considérable du château de Gaillon, construit en 1500 par le cardinal d'Amboise. Ce bâtiment, qui occupe toute la largeur de la cour du Musée, montre la magnificence et le genre d'architecture en usage à la fin du quinzième siècle, genre tout différent de celui qu'on suivait au commencement de ce siècle. Les pierres de cet édifice démoli furent, pendant les années 1801 et 1802, soigneusement transférées de Gaillon à Paris, et rétablies dans leur position primitive.

Dans la même cour on voit, à l'entrée de la *salle d'introduction*, une façade qui a pareillement été transférée du château d'Anet. Cette façade a certainement quelques beautés de détail; mais elle ne méritait pas, autant que celle de Gaillon, d'être transportée tout entière;

Le jardin appelé l'*Élysée*, qui, quoique la circonscription de ses limites le rendît peu digne de ce nom, était néanmoins disposé avec art, et contenait un grand nombre de monumens précieux, parmi lesquels se faisait remarquer un groupe de marbre

blanc, représentant Diane de Poitiers sous les emblèmes de la divinité de ce nom : elle y était représentée accompagnée de deux chiens, et s'appuyant sur un cerf. Ce groupe devait servir à l'ornement d'une fontaine dans le parc d'Anet;

Le tombeau d'Anne de Montmorency, connétable de France, tel qu'il se voyait dans l'église de Montmorency.

On y trouvait le tombeau de Dagobert Ier. Ce monument n'est point du temps de ce roi. Détruit par les Normands, il fut rétabli, au treizième siècle, par ordre de Louis IX. Il présente un sépulcre surmonté de plusieurs scènes en relief, qui attestent la stupidité de nos aïeux. L'ame de ce roi Dagobert, chargée de crimes énormes, est représentée sur une nacelle conduite par des diables qui la dirigent vers le manoir de Vulcain, *in vulcania loca*, c'est-à-dire en enfer, et la maltraitent pendant la traversée. Mais saint Denis, saint Martin et saint Maurice viennent promptement au secours de cette ame malheureuse, mettent les diables en fuite, et la livrent aux mains

de deux anges qui doivent la transporter dans le sein d'Abraham (1).

Entre plusieurs autres monumens qui décoraient ce jardin, je ne dois pas omettre le tombeau d'Abélard et d'Héloïse. Ce monument forme une enceinte entourée de colonnes dans le goût du temps, qui supportent une toiture sous laquelle sont les deux tombeaux et les figures des deux amans. Il fut construit par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, ami d'Abélard.

(1) Ce monument prouve qu'à l'époque où il a été construit ou réparé, les chrétiens n'avaient sur l'enfer que des idées empruntées du paganisme; c'était l'antre de Vulcain, dieu du feu. Un hermite Jean, habitant de la Sicile, avait eu une vision; il aperçut sur la mer l'ame du roi Dagobert maltraitée par des diables et secourue par des saints. Il raconta cette vision à Ansoalde qui la transmit à saint Ouen, et celui-ci aux moines de Saint-Denis. (Voyez *Gesta Dagoberti*, cap. 44; *Aimoini monachi de Gestis Francorum*, lib. 4, cap. 34, etc.)

Voici le sens moral de cette fable : de quelques crimes que vous soyez coupables, si vous fondez des monastères à l'honneur des saints, si vous enrichissez les moines, vous êtes sûr d'être sauvé par eux. Voilà les idées immorales que répandaient les moines de cette époque sur la justice divine.

Les deux figures couchées ne sont pas du temps, et paraissent avoir été rétablies au seizième siècle.

Ce monument a été transféré au cimetière du Père-Lachaise.

Ce musée, très-intéressant, qui s'accroissait toujours par de nouvelles acquisitions, perdit quelques monumens de peinture et de sculpture, lorsque, par suite du concordat du 9 avril 1802, on donna une organisation nouvelle au culte catholique. Plusieurs églises réclamèrent des objets qu'elles avaient possédés, ou qui ne leur avaient jamais appartenu. Il y eut même quelques pièces qui en furent tirées pour orner certains jardins particuliers. Ces pertes étaient peu sensibles, et le Musée des antiquités nationales offrait encore une des plus nombreuses et des plus intéressantes collections de la capitale; mais, en 1815, la suppression de ce Musée fut décidée. Une grande partie des richesses qu'il contenait fut enlevée et dispersée. Toutes celles qui étaient relatives aux princes et princesses des familles royales, tombeaux, statues, bas-

reliefs, etc., dont le nombre se montait, en 1820, à environ 140 articles, furent transférées dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis. Diverses églises ou maisons religieuses, plusieurs familles, sollicitèrent quelques parties de cette précieuse collection qui perdit dès-lors la qualification de *Musée*, et reçut celle de *Dépôt de monumens d'arts*. Une ordonnance du 24 avril 1816 porte qu'il sera établi dans son emplacement une *École royale des beaux-arts*; qu'au 15 octobre 1819, cette école occupera la totalité des bâtimens du Musée, et qu'il sera construit sur la place du jardin un édifice destiné à cette école. Le 3 mai 1820, le ministre de l'intérieur vint poser solennellement la première pierre de ce bâtiment qui s'est élevé sur les dessins du sieur Debret, architecte. Ainsi cessa le *Musée des antiquités nationales*, et commença l'*École des arts*.

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS, situé rue Saint-Martin, nos 208 et 210, dans les bâtimens de l'ancienne abbaye de Saint-Martin.

« L'idée de rassembler dans un seul lieu » les nombreuses séries des *moyens* que » l'industrie emploie pour produire, est, » sans contredit, une des plus heureuses » conceptions de l'*administration* indus- » trielle. » Tel est le début de la notice sur ce conservatoire qu'a publiée M. Christian qui en est actuellement le directeur. On s'attendait à le voir offrir ensuite à la reconnaissance publique le nom de celui à qui l'on doit cette conception *des plus heureuses*. M. Christian est, à ce sujet, d'une discrétion remarquable.

On s'attendait aussi à trouver dans cette notice l'historique de la fondation de cet utile établissement. On n'y trouve rien qui puisse à cet égard satisfaire la curiosité du lecteur. Je vais suppléer à cet oubli.

M. Grégoire, ancien évêque de Blois, à qui les arts et les institutions scientifiques doivent tant de reconnaissance, provoqua le premier, au comité d'instruction publique de la Convention nationale, la création du Conservatoire des arts et métiers; il fut chargé d'en faire un rapport, d'après le-

quel cette assemblée gouvernante, le 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794), en ordonna l'établissement. La commission temporaire des arts, composée de cinquante artistes ou savans des plus distingués de Paris, et souvent présidée par M. Grégoire, commission qui a rendu de si grands services, fut chargée de l'exécution (1).

Trois dépôts de machines furent le noyau du Conservatoire des arts et métiers.

Au Louvre étaient celles que le sieur Pajot d'Ozembray avait données à l'Académie des sciences et celles qu'y avait ajoutées cette compagnie.

Un autre dépôt, situé rue Charonne, hôtel de Mortagne, se composait de plus de cinq cents machines léguées, en 1782, au gouvernement par le célèbre Vaucanson.

(1) M. Christian est fort mal informé, lorsqu'il dit que cette commission était composée de cinq membres : elle l'était de cinquante. Il ne se montre pas plus instruit, lorsqu'il dit que M. Grégoire était adjoint à la commission. M. Grégoire, étant membre de la Convention nationale et du comité d'instruction publique, ne pouvait y figurer comme adjoint.

Le troisième dépôt existait rue de l'Université, et se faisait remarquer par un grand nombre de machines relatives aux travaux agricoles et d'instrumens aratoires de diverses contrées.

C'est à M. Grégoire, ancien évêque de Blois, et depuis membre de l'Institut, que l'on doit, comme je l'ai dit, la mise en activité et l'organisation définitive de cet établissement; et c'est surtout d'après son rapport fait dans la séance du 17 floréal an VI (6 mai 1798), que le conseil des Cinq-Cents décréta qu'une grande partie des bâtimens de l'abbaye supprimée de Saint-Martin-des-Champs serait destinée au Conservatoire des arts et métiers.

Cet établissement avait éprouvé quelques oppositions au conseil des Anciens. Le représentant Alquier, membre de ce conseil, fit, le 27 nivose an VI (16 janvier 1798), un rapport très-intéressant; on y remarque ces passages :

« Dans cette vaste collection, qui n'aura
» point d'égale en Europe, où l'histoire
» des découvertes de l'esprit humain sera

» écrite parmi les instrumens de tous les
» arts, de toutes les professions, depuis
» les outils du *vannier* jusqu'au métier
» où sont tissues les étoffes les plus somp-
» tueuses; depuis le simple levier jusqu'à
» la machine à diviser de Ramsden, on
» distinguera ces modèles ingénieux et
» savans dont nous ont enrichis nos con-
» quêtes. Ce sont de nobles et glorieux
» monumens de nos victoires que les pro-
» duits nombreux de cette contribution
» levée par nous en Hollande, en Allema-
» gne, en Italie, sur le génie et l'invention
» des peuples que nous avons vaincus;
» mais, en se rappelant qu'on les doit à
» l'intrépidité de nos armées et aux talens
» de nos généraux, on n'oubliera pas qu'ils
» sont aussi le fruit des recherches savantes
» et du goût éclairé de plusieurs Français
» recommandables par leurs talens; et les
» noms de Faujas de Saint-Fond, de
» Thouin, de Wailly, de Monge, de Moitte
» et de Barthélemy, déjà si distingués dans
» les sciences et dans les arts éminens, se-
» ront connus encore et bénis dans l'ate-

» lier de l'artisan et chez l'habitant des » campagnes, dont leurs soins auront per» fectionné l'industrie et augmenté les jouis» sances.

» Hâtons-nous d'encourager et de favo» riser nos artistes, si nous voulons n'avoir » pas à redouter les ouvrages perfectionnés » de nos voisins. Cette industrie dont se » vantent les Anglais, ils nous la doivent, » du moins quant à plusieurs objets d'une » haute importance. Ils ont souvent pro» fité, pour s'enrichir de nos découvertes, » des refus impolitiques qu'a fait, à diffé» rentes époques, l'ancien gouvernement, » d'accueillir les inventions les plus utiles. » Ainsi le *métier à bas*, inventé à Nîmes, » le *balancier à frapper les médailles*, une » *nouvelle matrice pour la monnaie*, un » *nouveau métier à gaze*, et *l'art de tein*» *dre le coton en rouge*, leur furent portés » par des inventeurs découragés dans notre » patrie. »

L'année suivante, le décret proposé par M. Grégoire, au 17 floréal an VI (6 mai 1798), eut son entière exécution, et les

machines furent réunies dans le nouveau local de Saint-Martin-des-Champs, rue Saint-Martin.

Divers changemens furent opérés dans l'administration de cet établissement. En 1810, on y fonda une école gratuite dont l'objet est de former des jeunes gens à devenir des artistes habiles et instruits, et des professeurs distingués. On y enseigne le dessin de la figure, de l'ornement, de l'architecture et des machines; on y enseigne de plus l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la géographie descriptive, et l'application de ces diverses branches des mathématiques aux tracés de charpente, à la coupe des pierres et au calcul des machines.

En 1819, on y créa trois chaires, l'une d'économie industrielle et les deux autres de chimie et de mécanique appliquées aux arts.

Si des artistes ont fait quelques inventions utiles et qu'ils manquent de moyens pour les faire valoir, le conseil les met en

rapport avec des capitalistes qui s'entendent avec eux pour les leur fournir.

Par la loi du 17 vendémiaire an VII (8 octobre 1798), ceux qui ont obtenu des brevets d'invention sont tenus de déposer au Conservatoire des arts et métiers les originaux de leursdits brevets, les descriptions, plans, dessins, modèles qui y sont relatifs ; et ce Conservatoire est autorisé à faire imprimer ces descriptions, graver ces dessins, et à les publier.

En 1817, on renouvela l'organisation de ce Conservatoire, et on y établit un conseil d'amélioration composé de savans distingués.

Voici la description succincte de l'état de cet établissement en 1818.

Quatorze pièces, galeries, vestibules ou salles, servent à contenir tous les objets de ce précieux dépôt.

La *galerie d'entrée*, au rez-de-chaussée, offre 105 machines en grand : jougs, charrues, semoirs, moulins à bras, scies, machines à élever l'eau, pompes, voitures, treuils, crics, etc.

Salle d'agriculture; elle contient principalement des modèles, et on y compte 504 pièces, telles que bèches, pioches, pelles, charrues, semoirs, machines à battre le blé, à cribler, moulins à eau, à vent, machines à vapeur pour élever l'eau, pompes, ruches, etc.

La *Salle de Filatures*, divisée en deux parties, offre 78 machines en grand, telles que tours à tirer la soie, moulins, dévidoirs, métiers, cardes, etc.

La *grande Galerie* renferme 530 modèles relatifs à la coupe des pierres, et instrumens propres à l'architecture.

Dans la *Galerie des Échantillons* on voit 365 pièces, tant de modèles que de métiers, de grandeur naturelle; on y voit des appareils de distillation, diverses espèces de fourneaux, fours, cheminées, poêles, lampes, machines à dégraisser la laine; tours, dévidoirs, rouets, calandre et tout ce qui peut concerner la fabrication des étoffes; de plus un grand nombre de modèles relatifs à l'art de la serrurerie.

Dans la *Salle de Vaucanson* sont étalées

129 pièces : outils, laminoirs, machines à tailler les vis, planches pour l'impression des toiles, plusieurs modèles qui appartiennent à l'art de l'imprimerie, stéréotype et polytype, presses, etc.

La *Salle de l'Éventail* offre 272 pièces : modèles de roues pour engrenage, et plusieurs autres relatifs aux poids et mesures; machines arithmétiques, instrumens de mathématiques, modèles de télégraphes.

La *Salle des Tours* contient 45 modèles de tours de diverses formes.

Salle latérale sur le Jardin. Elle contient 138 pièces qui se rapportent à l'optique, à la cosmographie, et à diverses parties de la physique, comme machines à dessiner les paysages, miroirs, lunettes, microscopes, chambre noire, machines pneumatiques, aimans, machines électriques, planétaires, sphères, calendriers astronomiques.

Salle des Outils. Elle a 210 articles, comprenant des outils tranchans, battans, perçans, fendans, pour diverses professions.

Salle de l'Horlogerie. Elle contient 274

articles, offrant tous les outils propres à l'horlogerie, des pendules astronomiques, des horloges marines, des machines à diviser les instrumens astronomiques.

Cabinet de Physique. Ce cabinet, un des plus précieux de l'Europe, se divise en neuf parties.

Celle qui est consacrée à la *mécanique* a 108 articles, parmi lesquels on remarque un billard de marbre, destiné à la démonstration des diverses lois de la mécanique; plusieurs machines d'*Atwood;* machine dite de *Bulfinger;* sphère de *Grenet;* balance de *Sanctorius;* la vis d'*Archimède*, etc.

La partie consacrée à l'*hydrostatique* contient 35 pièces : plusieurs balances hydrostatiques, machines pour la démonstration de la pression, niveaux d'eau, aréomètres, etc.

La partie *pneumatique* se compose de 86 pièces, dont diverses machines pneumatiques, des hygromètres, des fontaines intermittentes, des siphons, des baromètres et thermomètres, etc.

La partie destinée à l'*acoustique* offre 27

pièces : sonomètres, timbres, instrumens de musique, cornets acoustiques, *tamtam*, *ougon*, instrument indien.

Celle qui appartient à la *pneumato-chimie*, se compose de 40 pièces : de cuves destinées aux expériences des gaz, de boîtes, de matras, de cornues, de fourneaux, d'alambics, de pyromètres, d'un globe aérostatique, d'une montgolfière, de divers endiomètres, de pompes à feu, de marmites de Papin, de diverses lampes, etc.

La place que *l'électricité* occupe dans ce cabinet est remplie par 84 pièces : plusieurs machines électriques, des condensateurs, des bouteilles de Leyde, des électrophores, etc.

Le *galvanisme* tient son rang dans ce cabinet. On y voit des piles galvaniques, des condensateurs, et plusieurs autres objets propres à la démonstration des effets de cette partie de la physique ; les pièces sont au nombre de 9.

On trouve ensuite 29 pièces consacrées à démontrer les divers phénomènes de *l'aimant*.

La partie consacrée à *l'optique* offre 167 pièces : des réflecteurs, héliostats, miroirs des plusieurs espèces, des loupes, prismes, polyprismes, chambres noires, des yeux artificiels, des mégascopes, microscopes, lunettes achromatiques, etc.

On voit aussi dans ce cabinet plusieurs autres objets, comme tables précieuses par leurs matières, poêles, guéridons, colonnes, lampes, outils de menuisier, cages circulaires ; et ces objets sont au nombre de 42.

Salle des dessins. Elle contient une suite nombreuse de dessins placés dans des tiroirs. Les dessins qui se rapportent à l'hydraulique sont au nombre de 48 ; les dessins de machines, instrumens, outils concernant l'agriculture, au nombre de 66 ; ceux de voitures, chariots, traîneaux, cabestans, treuils, etc., au nombre de 28. On compte 58 dessins d'échelles à incendie et autres, de mécanisme élémentaire, de moutons, de machines à battre ou recéper les pieux, et des ponts de diverses espèces ; 61 dessins de machines relatives au travail du coton,

de la laine, de la soie; de métiers à tisser les étoffes et autres objets analogues; 73 dessins de machines de différens genres, et de divers outils; 27 dessins de machines propres à la fabrication des aiguilles et des assignats, aux poids et mesures et à l'imprimerie; 30 dessins de cheminées, cuisines, poêles, fourneaux, appareils pour le blanchissement, appareils distillatoires et salines; 32 dessins de fours, fourneaux, fonderies et foreries de canons; 26 dessins relatifs à l'artillerie et aux machines de guerre; 39 dessins relatifs à la fabrication des armes, poudre à canon, etc.; 37 dessins d'objets propres à la navigation, à la fabrication du papier, aux aérostats, aux instrumens de mathématiques, d'optique, de musique et d'horlogerie; 13 dessins de lampes, quinquets et autres objets, et 86 planches gravées sur les arts et métiers. Le Conservatoire est en outre enrichi d'une belle bibliothèque composée principalement de livres relatifs aux sciences et aux arts qui y sont enseignés.

Il serait difficile de trouver en Europe une collection plus complète, plus utile aux arts,

à l'industrie, mieux distribuée, plus riche en modèles et plus honorable pour ceux qui en ont conçu l'établissement et qui l'ont amélioré.

Cet établissement est ouvert au public les dimanches et les jeudis, et tous les autres jours aux étrangers qui présentent leurs passe-ports.

Administration des télégraphes, rue de l'Université, n° 9. Le sieur Chappe, neveu du savant abbé Chappe d'Auteroche, découvrit un moyen de communiquer promptement et à de grandes distances avec des signaux. Ce moyen n'était pas nouveau. César parle des Gaulois qui, dans l'espace de moins de douze heures, parvinrent à faire connaître un avis parti de la position de *Genabum* (Orléans), jusqu'à celle de *Gergovia* (des Arvernes), distantes, l'une de l'autre, de 160 milles, environ soixante lieues (1).

Végèce atteste aussi l'usage des correspondances par signes entre des assiégés et

(1) *Cæsar, de Bello Gallico*, lib. 7, cap. 3.

des partisans éloignés ; voici ses expressions : « Quelques-uns, sur le haut des » tours des forteresses et des villes, suspendent des pièces de bois qui, en s'élevant et s'abaissant, font connaître leurs » besoins (1). »

Linguet, pendant sa prison à la Bastille, inventa un moyen de correspondre promptement et au loin. Ce moyen ne fut pas mis à exécution.

Le savant auteur de l'Origine des cultes, Dupuis, en 1778, correspondait avec un de ses amis, de Belleville à Bagneux, lieux distans l'un de l'autre de plus de trois lieues, en ouvrant et fermant, en tout ou en partie, suivant ce qui était convenu, telle ou telle autre fenêtre qui pouvait être vue des deux positions.

Il y a certainement bien loin de ces inventions à l'état de nos télégraphes qui se font remarquer par la promptitude, l'étendue et le secret des communications.

Cette découverte, quoique très-ancienne

(1) *Vegetius*, lib. 3, n° 50.

et renouvelée dans des temps modernes par de faibles essais ou par des projets inexécutés, n'ôte rien au mérite de celui qui a su lui donner une extension vaste, la porter au plus haut degré de perfection, la faire adopter par un gouvernement, et qui enfin a obtenu l'avantage de plus de trente années de succès.

Le 1er avril 1793, le sieur Chappe proposa sa découverte à la Convention nationale qui en ordonna l'essai. Il en fut fait un rapport favorable; et, le 24 juillet suivant, cette assemblée admit les télégraphes, et accorda à l'inventeur le titre d'*Ingénieur télégraphe*, avec les appointemens de lieutenant du génie.

Le sieur Chappe associa son frère à ses travaux : tous les deux furent administrateurs de l'établissement télégraphique.

On compte à Paris cinq télégraphes : 1° le télégraphe central établi sur les bâtimens de l'hôtel de l'administration;

2°. Un télégraphe placé sur le comble de l'édifice du ministère de la marine : il

sert à la ligne télégraphique de Brest (1).

3°. Le télégraphe de l'église des Petits-Pères qui sert à la ligne de Lille;

4° et 5°. Deux télégraphes sur les deux tours de l'église de Saint-Sulpice : celui de la tour du nord communique à Strasbourg, et celui de la tour du sud communique à Lyon et en Italie.

On reçoit à Paris, point central, des nouvelles en 3 minutes de Calais, par le moyen d'une ligne composée de 27 télégraphes;

En 2 minutes, de Lille, par 22 télégraphes;

En 6 minutes et demie, de Strasbourg, par 46 télégraphes;

En 8 minutes, de Lyon, par 50 télégraphes.

Et en 8 minutes, de Brest, par 80 télégraphes;

(1) Ce télégraphe fut d'abord établi au-dessus du dôme quadrangulaire du vieux Louvre. On le déplaça lorsqu'on entreprit la restauration de tous les bâtimens de ce palais.

Les télégraphes, inventés pour les intérêts de la liberté, servent aujourd'hui aux gouvernemens libres comme à ceux qui ne le sont pas.

Théâtres.

Les priviléges des comédiens français et de ceux l'Opéra étant anéantis par l'effet de la révolution, il s'établit à Paris plusieurs théâtres de diverses espèces, qui prirent la couleur de l'opinion dominante. Parmi ces nouveaux établissemens figurait le *théâtre de Marat*, situé rue de l'Estrapade. Il s'en trouvait un, construit en bois, sur la place de Louis XV; le plus considérable était le *théâtre de Molière*.

Le Théâtre de Molière, situé rue Saint-Martin, entre les nos 105 et 107, fut établi en 1792, et dirigé par le sieur Boursaut qui en était propriétaire, directeur et acteur.

Ce théâtre était orné avec goût et recherche : des glaces formaient le fond des loges. Plusieurs troupes de comédiens y ont joué; mais il fut avec plusieurs autres supprimé par un décret de Bonaparte, du 8 août

1807 : il n'en est resté que le nom qu'a reçu le passage contigu à son emplacement, et qui communique de la rue Saint-Martin à celle Quincampoix. On l'appelle *passage de Molière*.

Théatre du Vaudeville, situé rue de Chartres-Saint-Honoré, entre les nos 14 et 16, et rue Saint-Thomas-du-Louvre, entre les nos 13 et 15. Il fut fondé, en 1792, par les sieurs Piis et Barré. Ce théâtre a un genre particulier qui l'a préservé de la proscription prononcée par Bonaparte. De petites pièces, mêlées de couplets sur des airs connus, ont fait la fortune de ce spectacle qui s'est soutenu avec distinction, quoiqu'il ait éprouvé les vicissitudes de la fortune, la vogue et l'indifférence des Parisiens.

En août 1817, on exécuta dans l'intérieur de ce théâtre, peu commode, plusieurs changemens avantageux. La scène fut agrandie ; on établit aux premières une galerie et un rang de loges.

Théatre de Louvois, situé rue Louvois, n° 8. Il fut construit, en 1791, sur les des-



SALLE PROVISOIRE DE L'OPÉRA.

sins de l'architecte Brongniart. On en fit l'ouverture le 1er juillet 1793, par la première représentation des *Trois Gascons* et de *la Fille mal gardée*. Ce théâtre, après avoir été fermé pendant quelque temps, réparé sur les dessins de MM. Peyre et Clément, fut, le 17 floréal an IX (7 mai 1801), rouvert au public par un prologue intitulé *la Petite Maison de Thalie*. Picard en était le directeur. L'incendie de l'Odéon l'avait forcé d'y transporter ses acteurs et ses talens. On y a joué jusqu'en 1808. Depuis, le théâtre italien y fut établi.

Après l'événement fatal d'où est résultée, en 1820, l'interdiction de l'édifice de l'Opéra, les acteurs de ce dernier théâtre ont donné quelques représentations sur le théâtre de Louvois.

Opéra ou Académie de Musique, situé rue de Richelieu, n° 75, et aujourd'hui rue Pelletier, sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul (1).

J'ai parlé de la salle de l'Opéra, contiguë

(1) *Voyez* planche 76.

Louvois, situé dans le voisinage, puis au théâtre Favart; et on s'occupa aussitôt de la construction d'une salle *provisoire*. On choisit l'emplacement des jardins de l'hôtel de Choiseul, situé rue Grange-Batelière; et les travaux, commencés au mois d'août 1820, sur les dessins et la conduite du sieur Debret, ont été achevés le 15 août 1821.

La décoration extérieure de cet édifice est simple; l'intérieur est commodément distribué; la scène, aussi large que dans la précédente salle, a vingt pieds de plus en profondeur; le foyer est vaste. Les abords de ce théâtre sont faciles; et les piétons peuvent entrer et sortir sans courir le danger des voitures.

L'architecte s'est plus occupé de la commodité des spectateurs que de la magnificence de l'édifice; il a fait sagement. Ce théâtre a été ouvert au public par l'opéra des *Bayadères* et par le ballet du *Retour de Zéphir*.

Il est éclairé par le gaz hydrogène.

Cour Batave, située rue Saint-Denis,

n° 124, et communiquant au passage de Venise.

On donne ce nom à une cour entourée de bâtimens élevés sur l'emplacement de l'ancienne église du Saint-Sépulcre et de ses dépendances, dont j'ai parlé ailleurs (1).

Une compagnie de Hollandais ou de Bataves acheta, en 1791, le terrain et les bâtimens de cette église : quelques années après, elle y fit élever les constructions que l'on voit aujourd'hui, et qui reçurent le nom de la nation des acquéreurs : celui de *Cour Batave*.

La façade sur la rue Saint-Denis a 28 toises de longueur, et la profondeur de l'édifice est de 68 toises.

Cette construction, dirigée par les sieurs Sobre et Happe, est faite avec goût et même avec luxe. Sur le sommet d'une petite campanille élevée sur le corps de bâtiment du fond, campanille qui contient une horloge, est placé Mercure, dieu du commerce.

La principale cour, dont le plan est un

(1) *Voyez* tom. III, pag. 201, 202.

parallélogramme, est entouré de portiques et d'une galerie couverte bordée de boutiques. De cette cour et sur la même ligne on apercevait à travers un espace pratiqué entre deux bâtimens et au fond d'une seconde cour, dans une vaste niche, un bassin d'où s'élevait, sur un piédestal, une figure dans le goût égyptien, couleur de bronze, et tenant de chaque bras une corne d'abondance (1), décoration qui donnait à l'ensemble de l'édifice un caractère monumental. Une boutique occupe aujourd'hui l'emplacement de ce bassin. Plusieurs parties de ces constructions prouvent que les propriétaires les auraient encore enrichies de quelques autres ornemens, et auraient achevé les édifices de cette cour, si des événemens imprévus n'eussent pas suspendu l'exécution de leurs projets. La propriété fut vendue à la Banque territoriale.

Outre les deux cours que j'ai mention-

(1) Vers la fin de l'année 1823, cette statue a été transférée quai des Augustins, dans le marché à la volaille ; elle est destinée à sa décoration.

nées, il en existe une troisième que l'on trouve à droite de la niche dont j'ai parlé; elle est entourée de bâtimens réguliers et construits avec goût. Cette cour, suivant le plan, devait communiquer par un passage à la rue Aubri-le-Boucher.

MARCHÉ DE SAINT-JOSEPH, situé rue Montmartre, n° 14, et sur l'emplacement de la chapelle de *Saint-Joseph*, où furent inhumés deux illustres littérateurs, Molière et La Fontaine (1). Ce marché, commencé en 1793, fut achevé l'année suivante. Il est commode et ouvert tous les jours. On y vend des comestibles de toute espèce.

J'indiquerai, mais je ne décrirai pas quelques monumens élevés par l'esprit de parti et qui n'eurent qu'une existence éphémère, tels que l'espèce de *sacellum* dédié à *Marat*, sur la place du Carrousel; et ce monument en plâtre qu'on établit sur l'esplanade des Invalides, où l'on voyait le parti de Robespierre ou de la montagne, sous la forme d'Hercule, frappant à coups de massue les

(1) Voyez *Chapelle Saint-Joseph*, t. V, p. 512.

crapauds du marais, c'est-à-dire les ennemis du régime de la terreur; mais je dois ici m'arrêter.

FIGURE DE LA LIBERTÉ, élevée sur le piédestal de la statue de Louis XV, au centre de la place de ce nom. Elle fut érigée pour la cérémonie de l'acceptation de la constitution de 1793, célébrée le 10 août de cette année.

La Liberté, dans des proportions très-colossales, était représentée assise, coiffée mal à propos du bonnet phrygien, s'appuyant d'une main sur une haste, et tenant de l'autre le globe terrestre. Cette figure, ouvrage du statuaire Lemot, est restée en place jusqu'au 20 mars 1800, époque où un arrêté de Bonaparte ordonna sa démolition, pour y substituer une prétendue colonne départementale dont on n'a vu que l'image en charpente, recouverte de toile peinte (1).

(1) *Voyez* tom. VIII, pag. 46.

PÉRIODE XVII.

PARIS SOUS LE DIRECTOIRE ET LES DEUX CONSEILS.

§ Ier.

AVANT de parler de ce gouvernement et de ses institutions, il convient d'indiquer en peu de mots les événemens qui l'ont précédé.

Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), jour mémorable, déconcerte les partis étrangers et anéantit Robespierre et sa tyrannie : les nombreuses prisons s'ouvrent, les têtes cessent de tomber sur les échafauds, le calme et l'espérance succèdent à la terreur, et les chants d'allégresse à un morne silence : on bénit le courage de ceux qui ont délivré la France de cette affreuse tyrannie.

La Convention, affranchie, travaille à réparer les maux de ce régime épouvantable; elle s'occupe à donner une constitution à la France.

Le parti étranger est alarmé; il renoue ses intrigues, sème le trouble dans plusieurs lieux, en soulève les habitans, affame Paris, produit les mouvemens du 1 et du 12 germinal an III (21 mars et 1er avril 1795), et l'émeute plus déplorable encore des trois premiers jours de prairial suivant (20, 21 et 22 mai 1795).

Ces manœuvres ne produisaient que des crimes et des malheurs. Le parti qui les avait tentées, n'en retirant aucun profit, et voyant de plus l'ordre près de succéder aux agitations, résolut de réunir tous ses moyens de corruption et de force pour détourner la source d'un bonheur futur et prévenir l'établissement d'un ordre de choses plus stable. Les intrigues furent plus que jamais mises en jeu; et l'or, destiné à corrompre les uns, à soulever les autres, fut repandu avec profusion.

Pendant qu'une partie des Parisiens fai-

sait entendre encore les chants de reconnaissance dont la Convention, libératrice de la France, était l'objet, une autre partie, séduite, aveuglée, ou impure, s'armait contre cette assemblée gouvernante.

Le général Danican, chef de cette expédition, souleva la plupart des sections de Paris rassemblées pour les élections, et arma quarante mille hommes qui furent dirigés contre le gouvernement.

La Convention, prise au dépourvu, trahie par quelques-uns de ses membres, n'avait qu'environ quatre mille hommes de troupes réglées et du canon à opposer à ces forces. Alors Barras, en qualité de général, fut chargé de sa défense. Il nomma pour son second un officier qui depuis a rempli l'univers de sa renommée. Cet officier était *Bonaparte*; et les événemens de vendémiaire an IV commencèrent sa fortune.

La Convention, vivement attaquée, fut défendue de même : elle triompha, et usa de sa victoire avec beaucoup de modération (1).

(1) Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), à

Vingt-deux jours après ce combat, le 6 brumaire an IV (28 octobre 1795), la constitution fut mise en activité; et le gouvernement du Directoire et des deux Conseils commença. Ce gouvernement, que Bonaparte avait puissamment contribué à établir, fut, quatre ans après, renversé par ce même général, dans la séance tenue à Saint-Cloud le 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799).

Le gouvernement directorial, occupé de guerres contre une grande partie de l'Europe, occupé à réprimer des trahisons de toute espèce, à se débattre contre un gouvernement occulte organisé dans l'intérieur de la France; en butte à une infinité de manœuvres sourdes et d'attaques à force ouverte, n'a pu, pendant les quatre années

quatre heures un quart du soir, commença l'attaque des sections de Paris ou de l'armée de Danican. Le combat continua toute la nuit et se termina à sept heures du matin. Les sections furent dissoutes. Le portail de Saint-Roch et les colonnes du Théâtre-Français éprouvèrent pendant le combat quelques dommages par l'effet de l'artillerie de la Convention. Il y eut beaucoup de blessés et peu de morts.

d'une existence fort troublée, faire dans Paris des établissemens qui ne prennent naissance que dans les temps de paix et de prospérité.

Il a organisé toutes les administrations de France, et procuré à ses habitans un calme dont ils n'avaient pas joui depuis plusieurs années, et dont les gouvernans ne jouissaient pas eux-mêmes; il a conservé le dépôt précieux de la liberté, qui n'a pas été respecté par les gouvernemens qui lui ont succédé. Il a, sans secousse, fait disparaître de la circulation les assignats, et leur a substitué le numéraire métallique.

Pour la première fois, en l'an V, la Porte Ottomane envoya à Paris un ambassadeur chargé de résider auprès du Directoire.

Voici la notice des établissemens faits sous ce gouvernement de courte durée.

Palais du Conseil des Cinq-Cents, puis du Corps Législatif, enfin de la Chambre des Députés (1). La constitution de l'an III

(1) *Voyez* planche 77.

avait établi un Directoire exécutif et deux conseils, l'un nommé *des Cinq-Cents*, l'autre *des Anciens*. Le Directoire exécutif fut logé dans l'hôtel du petit Luxembourg; le conseil des Anciens, dans la salle du château des Tuileries qu'avait occupée la Convention nationale, et le conseil des Cinq-Cents dans la salle dite du *Manége*, près la terrasse des Feuillans. Cette salle, où l'Assemblée constituante siégea pendant son séjour à Paris, où l'Assemblée législative la remplaça, et qu'occupa la Convention nationale pendant les premiers mois de sa session, était incommode et sans dignité. On s'occupa, dès l'an IV, de donner au conseil des Cinq-Cents un lieu plus convenable. Le Palais-Bourbon, propriété nationale, fut choisi.

Cet édifice, bâti en 1722, quoique construit avec recherche et magnificence, se sentait du mauvais goût de cette époque : élevé d'un seul étage, il était couronné par une balustrade dont les acrotères servaient de piédestaux à des groupes d'enfans. La façade du côté de la Seine, ornée de ces grou-

pes et de colonnes corinthiennes, offrait de nombreux ressauts, et avait le caractère mesquin et tourmenté de l'architecture de ce temps. Cette partie du Palais-Bourbon n'était pas entièrement achevée, et n'avait jamais été habitée.

La façade du côté de la ville, à laquelle on a fait depuis quelques changemens, offre plus de grandeur et moins de défauts.

Pendant les années IV, V (1795, 1796), l'architecte Gisors fit exécuter dans ce bâtiment les travaux nécessaires à sa nouvelle destination.

Le milieu de la façade du côté du cours de la Seine, correspond avec l'axe du pont de Louis XVI, avec ceux de la place Louis XV et de l'édifice non achevé de Sainte-Madeleine. Des vues économiques dirigèrent l'architecte dans la composition de cette façade : il conserva quelques parties de l'ancienne construction, mura les croisées, et ajouta au centre un avant-corps décoré de six colonnes. Cette ordonnance était surmontée par un énorme et lourd attique, que couronnait un vaste fronton,

orné d'un bas-relief où l'on voyait la Loi punissant les Crimes et protégeant l'Innocence.

En l'an VII (1798), le conseil des Cinq-Cents vint prendre possession de sa nouvelle salle. Son plan demi-circulaire était, comme il est aujourd'hui, disposé en amphithéâtre. Le fauteuil et le bureau du président, précieux par leur forme et leur matière, furent placés au centre et en face des banquettes en gradins. En avant de ce bureau était la tribune, ornée d'un beau bas-relief en marbre, représentant l'*Histoire*, exécuté par Lemot (1).

Le jour qui descend du comble éclaire parfaitement cette salle. Ses parois, en stuc vert antique, présentent des assises dont tous les joints sont recouverts de lames de cuivre.

(1) Le premier ambassadeur de la Porte qui ait résidé à Paris alla voir ce bas-relief dans l'atelier du sculpteur. Voulant donner une preuve de son admiration pour cet ouvrage, il promena *son chapelet* sur les figures. La plupart des peuples de l'Orient ont fait usage du chapelet, bien avant que cet instrument de prières fût introduit parmi les chrétiens.

On fut obligé dans la suite de revêtir de draperies les parois de cette salle, afin d'amortir l'éclat de la voix qui faisait écho.

Dans six niches, trois de chaque côté de la tribune, on a placé les statues de six orateurs ou législateurs de l'antiquité.

Plusieurs pièces, vastes et ornées, précèdent et suivent cette salle des séances.

En 1807, un autre gouvernement moins économe fit construire à cette salle une façade plus convenable, sur les dessins du sieur Poyet, architecte.

Au-devant de cette façade, un vaste perron de 6 mètres, ou 18 pieds d'élévation, contenant un escalier divisé en deux rampes, annonce majestueusement l'édifice. Cet escalier a 32 mètres ou près de 100 pieds de largeur. Au bas, et sur des piédestaux, sont les statues colossales de la Justice et de la Prudence; on voit aussi en avant de cet escalier les figures assises, également colossales, de Sully, de Colbert, de l'Hospital et de d'Aguesseau.

Ces figures paraissent en marbre et sont en pierre couverte d'un enduit.

Au-dessus de cet escalier, la façade présente sur la même ligne douze colonnes corinthiennes, de grande proportion, qui supportent un entablement et un fronton orné d'un bas-relief : ce bas-relief a pour sujet la Loi sur un char dont les chevaux sont dirigés par un génie. Il est l'ouvrage du sieur Fragonard (1).

Trois grands bas-reliefs ornaient le mur du porche, formé par les douze colonnes : ils ont été effacés depuis 1815.

Dans la cour d'honneur on remarque deux statues représentant la Sagesse et la Force : la première est l'ouvrage de Bridan, la seconde celui de d'Espercieux; elles sont enduites comme celles qui décorent la façade du côté de la Seine.

Ces embellissemens furent exécutés sous Napoléon qui nomma cet édifice *Palais du Corps-Législatif*; il donna aux députés un costume brillant de broderies en or, et leur

(1) Le sieur de Puymaurin, député, proposa en mars 1817 de faire enlever la figure de la *Loi* et d'y substituer celle du roi.

ôta en même temps la faculté de parler.

En 1814, cet édifice reçut le nom de *Palais de la Chambre des Députés* (1), et le conserve encore.

EXPOSITION PUBLIQUE DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE. Ce fut sous ce gouvernement qu'on vit la première *exposition publique des produits des manufactures et de l'industrie française*. Elle eut lieu au Champ-de-Mars, à la fête de la fondation de la république, le 1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798); elle dura jusqu'au 10 vendémiaire.

Le 28 germinal an IX (18 avril 1801) le ministre Chaptal écrivit aux préfets des départemens, pour qu'ils déterminassent les manufacturiers et fabricans à porter à l'exposition des produits de leur industrie. Cette exposition eut lieu, pendant les jours complémentaires (à la fin de septembre), dans le Louvre.

(1) On sait ce que signifient les mots *Chambre du Palais*; mais on ne conçoit pas aussi facilement le sens de ceux-ci, *Palais de la Chambre*.

Les gouvernemens qui sont venus ensuite ont adopté cette institution. En 1802 et 1806, ces expositions se sont reproduites sur l'esplanade des Invalides et dans de longues suites de magasins ornés et construits en bois, dans les bâtimens de l'administration des ponts et chaussées, au petit hôtel de Bourbon et dans la cour du Louvre. A la fin d'août 1819, on a vu une magnifique *exposition des manufactures du département de la Seine et de toute la France*, dans les salles et galeries du premier étage du Louvre, en vertu d'une ordonnance du 13 juillet de cette année, qui porte que pareille exposition sera faite en l'année 1821. Un jury fut institué à l'instar de celui qui, pour le même objet, existait en 1806, afin de juger, d'après les produits, quels artistes ou manufacturiers méritaient des récompenses et des encouragemens. L'exposition de 1823, dans les salles et galeries du Louvre, fut très-remarquable.

Je me tais sur quelques autres institutions administratives ; je parlerai d'un établissement fiscal et d'une secte religieuse

qui prospéra sous le gouvernement directorial.

Octroi de bienfaisance. Le Directoire exécutif sentit la nécessité de pourvoir aux besoins des hôpitaux de Paris, dont les biens étaient en grande partie vendus comme propriétés nationales; il était à la veille de soutenir une guerre nouvelle contre une puissante coalition; il demanda une contribution pour l'entretien des hôpitaux et hospices et pour les dépenses communales. Le Corps-Législatif, par une loi du 27 vendémiaire an VII, autorisa cette contribution indirecte. Les barrières de Paris furent réparées, et le 1er brumaire suivant (22 octobre 1798) la perception commença. Elle était faible et peu onéreuse; elle devint, sous Bonaparte, aussi forte, aussi gênante qu'elle l'était sous l'ancien régime et qu'elle l'est aujourd'hui (1).

(1) L'hectolitre de vin de toute espèce (105 pintes) payait. 5 f. 50 c.
L'eau-de-vie ou esprit, l'hectolitre. . . . 16 50
Bœuf, par tête. 15
L'avoine, l'hectolitre. 25

LES THÉOPHILANTROPES. En l'an V (1796), on vit éclore une secte nouvelle, secte plus morale que religieuse, secte tolérante, qui s'interdisait toute atteinte contre les religions existantes et les respectait.

Dans ses réunions, toujours publiques, on prêchait les devoirs des hommes envers leurs semblables, les devoirs des enfans envers leurs parens, des pères envers leurs enfans; les devoirs réciproques des époux; et on faisait entendre des témoignagnes de reconnaissance pour l'Être des êtres.

La première séance des *théophilantropes*, ou *amis de Dieu et des hommes*, se tint, le 26 nivose an V (15 janvier 1797), dans une maison de la rue Saint-Denis, au coin de celle des Lombards, maison qui servait à l'institution des aveugles.

La salle consacrée à ces réunions offrait sur ses murs et dans des tableaux écrits en

Charbon de bois, par sac. . . . . fr. 25 c.
Bois de chauffage, par stère ou demi-voie. 1
Et les autres matières étaient imposées à proportion.
Dans la suite, cette perception s'est considérablement accrue.

T. IX. *Histoire de Paris.* Pl. 77.



Courvoisier del. Couché fils dir.

PALAIS DU CORPS LÉGISLATIF.

gros caractères, des maximes relatives aux vertus sociales, à la bienfaisance, à la justice : maximes touchantes, principes de sociabilité, qui contenaient des règles de conduite pour tous les peuples, pour tous les temps, pour tous les âges.

Voici quelles étaient ces inscriptions :

Nous croyons à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'ame.

Adorez Dieu, chérissez vos semblables, rendez-vous utile à la patrie.

Le bien est tout ce qui tend à conserver l'homme et à le perfectionner.

Le mal est tout ce qui tend à le détruire ou à le détériorer.

Enfans, honorez vos pères et mères, obéissez-leur avec affection, soulagez leur vieillesse; pères et mères, instruisez vos enfans.

Femmes, voyez dans vos maris les chefs de vos maisons, et rendez-vous réciproquement heureux.

Un autel sur lequel était une corbeille de fleurs ou de fruits, symbole de la création

et du développement végétal, était, avec ces maximes, les uniques objets offerts à la contemplation des assistans. Un orateur, dans un costume simple, mais dont la forme s'écartait des vêtemens communs, développait les avantages d'une vie régulière, des actions bienfaisantes et des actes de vertus.

Après le discours, on chantait des hymnes auxquels les assistans mêlaient leurs voix; la poésie et la musique étaient composées pour la solennité. Sur le visage de quelques assistans on voyait les signes de l'émotion et les larmes couler.

Voici quelques fragmens de leurs hymnes :

Dans les sentiers de l'orgueil et du vice,
Si nous avons la faiblesse d'errer,
Tu nous donnas au bord du précipice
Un guide sûr, prompt à nous éclairer :
A la raison que le cœur obéisse,
Et son flambeau ne pourra l'égarer. } *bis.*

Blâmons l'erreur, mais plaignons le coupable :
Le ciel a seul le droit de le punir.
De la douceur que l'éloquence aimable,
En instruisant, pardonne sans haïr.
L'art d'être heureux et d'aimer son semblable;
Ah! quel devoir est plus doux à remplir! } *bis.*

La prière à Dieu ne doit être dédaignée par aucune religion; en voici la dernière strophe :

O toi! qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
Fis jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour;
Fais plus...., verse en nos cœurs ta sagesse immortelle;
Embrase-nous de ton amour.

Les théophilantropes faisaient de nombreux prosélytes. Leur premier local ne put contenir la foule qui s'y portait. Ils sollicitèrent la permission de tenir leurs séances dans quelques églises de Paris qui n'étaient point occupées, ou qui, l'étant, pouvaient leur servir sans nuire au culte catholique, en tenant leurs assemblées à des heures où ce culte n'était point célébré. Ils s'établirent successivement dans les temples de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, de Saint-Sulpice, de Saint-Thomas-d'Aquin, de Saint-Étienne-du-Mont, de Saint-Médard, de Saint-Eustache, de Saint-Germain-l'Auxerrois, etc.

Aucune plainte ne s'éleva contre ces réunions, parce qu'elles n'attaquaient aucun

1801), mit fin à leur existence, en défendant aux théophilantropes de se réunir dans les édifices nationaux, et en refusant ensuite de leur donner acte de leur déclaration, lorsqu'ils louèrent un local particulier pour y tenir leur assemblée. Les théophilantropes se bornèrent à se plaindre dans quelques écrits qu'ils publièrent alors (1).

Ainsi, après cinq ans de prospérité, la théophilantropie succomba sous une persécution froide, dédaigneuse et négative ; et sa destruction, opérée sans trouble, fut supportée, par ses membres opprimés, avec une résignation exemplaire, qui prouve que l'existence de cette association n'était nullement dangereuse à la tranquillité publique.

Le gouvernement directorial, comme à l'ordinaire, fut blâmé, insulté et méprisé par celui qui le renversa. Cependant il avait soutenu avec succès l'effort des puissances étrangères, fait jouir les Français d'une li-

(1) Voici les titres de deux de ces ouvrages : *sur l'Interdiction du culte de la Religion naturelle ou théophilantropique ; — Qu'est-ce que la théophilantropie?*

berté qui ne fut limitée que par les lois, et organisé toutes les administrations. On peut, à quelque égard, lui reprocher de la faiblesse; mais cette faiblesse n'était que l'effet des circonstances que la constitution ne lui permettait pas de maîtriser : placé au milieu des conspirations d'une espèce de gouvernement occulte, et de généraux qui lui donnaient de l'inquiétude, il avait toute la force, mais n'avait pas la liberté nécessaire pour les réprimer. On peut aussi lui reprocher d'avoir rétabli la *loterie de France*, à laquelle on a donné ensuite une extension désastreuse, d'avoir rétabli aussi une perception aux entrées des barrières de Paris; mais les produits de cette perception, appelée *octrois de bienfaisance*, étaient destinés aux besoins des hôpitaux de Paris. Néanmoins ce gouvernement donna l'initiative de cette contribution qui devint, sous celui de Bonaparte, très-onéreuse aux Parisiens.

Sous le Directoire, le palais du Luxembourg fut ragréé : on y construisit une aile de bâtiment, située à l'ouest dans l'alignement de la façade du jardin, aile qui fut

abattue sous Bonaparte; et on commença les travaux de la grande avenue de ce jardin.

Le Muséum d'histoire naturelle reçut un accroissement considérable. Plusieurs quais furent rétablis, et surtout une grande partie du mur du quai qui longe le Cours-la-Reine.

Il s'établit aussi quelques théâtres à Paris pendant la durée de ce gouvernement.

Théâtre de la Cité, situé sur la place du Palais-de-Justice, et sur l'ancien emplacement de l'église de Saint-Barthélemi (1).

Une partie des acteurs des *Variétés amusantes* vint s'établir sur ce théâtre, et s'y associa le sieur Franconi qui donnait le spectacle des exercices équestres et des tours de force.

En l'an 1807, ce théâtre, abandonné, fut transformé en salles de danse et de spectacles, appelées *la Veillée*, et depuis le *Prado*.

(1) *Voyez* sur cette église, tom. I, pag. 520.

THÉATRE OLYMPIQUE, situé rue Chantereine, n° 30. Ce théâtre, élevé en 1796 sur les dessins du sieur Dumène, offre une construction très-gracieuse. L'Opéra-Buffa l'a occupé pendant quelques années. Il a ensuite été remplacé par diverses troupes de comédiens. Ce théâtre fut frappé d'interdiction par le décret du 8 août 1807. Depuis il a servi aux concerts, et on l'a nommé *Salle olympique.* Enfin l'édifice a été consacré à des bains.

THÉATRE DES VICTOIRES NATIONALES, situé rue du Bacq, construit sur l'emplacement de l'église des Récollets. On y jouait la tragédie, la comédie, le vaudeville et la pantomime. Ouvert le 25 messidor an VI (13 juillet 1798), il fut, avec plusieurs autres, supprimé en 1807 par Bonaparte.

PÉRIODE XVIII.

PARIS SOUS NAPOLÉON BONAPARTE.

§ Ier.

D'ABORD *général* et *membre de l'Institut*, Napoléon, revenu d'Égypte à Paris, ayant renversé, dans la journée du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799), le gouvernement existant, devint *troisième consul provisoire* de la république française (1). En vertu de la constitution du 22 frimaire suivant, il fut élevé au rang de *premier consul*. Selon cette constitution, le consulat ne devait durer que dix ans. Bonaparte, le 14 juillet 1802, lui porta la première at-

(1) Il ne fut alors que *troisième consul*, comme le prouve le supplément à l'Almanach national qu'il fit imprimer après la révolution du 19 brumaire.

teinte en se faisant proclamer *consul à vie*. Enfin, le 18 mai 1804, il se fit déclarer *empereur*.

Que de choses à dire sur les vices et les vertus, sur les actes déplorables, utiles et imposans de cet homme extraordinaire! Il possédait le génie, l'audace et les talens propres à faire prospérer son ambition dévorante. Il vengea la France de ses éternels ennemis, et la trompa en s'attribuant les profits de la victoire. Il triompha pour asservir la nation qui avait contribué à son triomphe; il triompha pour étouffer la liberté dont il était la créature. Il mit la gloire militaire à la place du patriotisme, de vaines décorations, de vains honneurs à la place du véritable honneur. Il se trompa lui-même, et décela le peu d'étendue de ses vues politiques, en dédaignant les plus solides appuis du pouvoir, la justice et la liberté publique. Aveuglé par sa passion pour les conquêtes, il en poursuivit inconsidérément le cours, vit enfin sa fortune l'abandonner, plusieurs de ses protégés le trahir: il fut réduit à terminer dans l'exil sa glo-

rieuse et turbulente carrière (1). Napoléon préférant la gloire ternie de César à la gloire impérissable de Washington, séduisant pour enchaîner, dissimulant pour envahir, opprimant avec prudence, condamnant en public les actes d'oppression qu'il avait ordonnés en secret, voulant cacher, et cachant très-mal ses déportemens sous l'éclat de ses victoires, Napoléon, blâmé par les historiens, loué par les poëtes, laissera de grands et douloureux souvenirs; il figurera dans la postérité comme ces héros antiques et désastreux qui, heureusement pour l'humanité, ne paraissent que rarement sur la scène du monde.

Mais je ne dois considérer cet homme colossal que dans ses rapports avec la capi-

(1) Napoléon voulait cacher son despotisme sous une enveloppe de dissimulations, de feintes et de ressources corruptrices; tout le monde était dans le secret de ce manége. Cependant, il faut l'avouer, son despotisme n'était point abject comme celui de tant d'autres; il y mêlait une sorte de grandeur qu'il devait à sa puissance et à ses succès. Il avait les vices des ambitieux, il n'eut point ceux des petites ames; la vengeance, la haine, la superstition étaient étrangères à son caractère.

tale de son vaste empire. Paris lui doit beaucoup : par ses soins, cette ville fut réparée, embellie ; il y fit exécuter un grand nombre de travaux et d'établissemens dont les uns sont *utiles*, les autres *fastueux*. Je parlerai des premiers avant de m'occuper des seconds.

Au premier rang des établissemens d'utilité publique il faut placer les marchés, les dépôts ou magasins de comestibles et de boissons ; il en existait plusieurs, la plupart très-incommodes, et leur nombre était insuffisant.

§ II. Halles, Marchés, Entrepôts, Greniers de réserve, etc.

Marché aux fleurs et aux arbustes, situé dans toute la longueur du quai Desaix, entre les extrémités méridionales du pont au Change et du pont Notre-Dame. Il fut établi dans les années 1807 et 1808, et transféré du quai de la Mégisserie où il était depuis long-temps et où il gênait les communications. Son emplacement, outre les

trottoirs, la route du quai et la rue de la Pelleterie, contient un espace régulier, planté de quatre rangs d'arbres, et orné de deux fontaines ou bassins qui, les jours où se tient le marché, les mercredis et les samedis, fournissent de l'eau provenant de la pompe Notre-Dame.

Marché des Jacobins, ou de Saint-Honoré, établi, en 1810, sur l'emplacement du couvent des Jacobins. Ce marché, qui se tient tous les jours, est traversé par une rue portant son nom, et communiquant de la rue Saint-Honoré à la rue Neuve-des-Petits-Champs. Il est vaste et commode; des hangards couverts en ardoises et supportés par des colonnes en bois, abritent les vendeurs; il est enrichi de deux fontaines dont les eaux proviennent de la pompe à feu de Chaillot.

Halle au vieux linge. Cette halle, très-vaste, située rue et enclos du Temple, commencée, en 1809, sur les dessins de M. Molinos, fut achevée en 1811; elle est construite en bois, et se compose de quatre vastes nefs et d'environ 1,800 boutiques.

C'est un tableau assez piquant que la vue des marchandises de toutes couleurs, de toutes dimensions étalées sous cette halle.

HALLE ET MARCHÉ A LA VOLAILLE ET AU GIBIER, dite vulgairement *la Vallée*, située sur le quai, au coin de la rue des Grands-Augustins, et sur l'emplacement de l'église et d'une partie du cloître des religieux de ce nom. Ce marché, qui se tenait sur le quai, était incommode aux marchands exposés aux injures de l'air, et incommode aux passans dont les marchands, leur marchandise et leur étalage obstruaient le chemin.

La première pierre de cette halle a été posée le 17 septembre 1809. Elle se compose de trois galeries, divisées par des rangs de piliers, liés entre eux par des grilles de fer. La galerie du centre sert aux voitures et aux marchés en gros ; la première galerie, destinée à la vente en détail, offre de petites boutiques élégamment construites et placées à égale distance. La longueur de cet édifice a 62 mètres, et sa largeur 46 mètres.

La façade de cette halle, du côté du quai, présente onze arcades, et sa façade sur la rue des Grands-Augustins en a douze. L'architecture est dans le style convenable à la destination de l'édifice; elle fait l'ornement du quai.

MARCHÉ DE L'ABBAYE SAINT-MARTIN, situé sur une partie du jardin de cette abbaye, entre une autre partie de ce jardin, les rues du Verbois, de la Croix et le précédent marché (1), qui, quoique construit assez récemment, n'en était pas moins incommode.

Le nouveau marché, commencé en 1813 et terminé en 1817, se compose de deux corps de halle, qui ont chacun 60 mètres de longueur sur 20 de largeur. Ces deux édifices, solidement construits sur les dessins du sieur Petit-Radel, sont éclairés par les arcades de leurs façades.

Entre ces deux corps de bâtimens, on voit une fontaine élevée sur les dessins du sieur Gois fils; elle présente une vasque d'où l'eau doit jaillir et retomber en nappe.

(1) *Voyez* tom. VIII, pag. 2.

Cette espèce de vase est supporté par un groupe de trois génies allégoriques qui représentent la pêche, la chasse et l'agriculture, dont les produits remplissent ce marché.

Ce marché étant voisin du Conservatoire des arts et métiers, on a donné aux rues nouvelles qui viennent y aboutir les noms des personnes signalées par leurs découvertes dans les arts, ou par des services éminens rendus à l'industrie française : tels sont ceux de Borda, de Montgolfier, de Conté, de Vaucanson.

Marché des Blancs-Manteaux, situé sur l'emplacement du couvent des Filles hospitalières de Saint-Gervais, n° 60. On y entre par la vieille rue du Temple. Ce marché, commencé en 1811, fut ouvert au public le 24 août 1819 ; on y voit une halle bien construite, qui présente six arcades de face, et une autre halle destinée à la boucherie, qui est séparée de la première par une rue d'environ trente pieds de largeur. Ce marché est peu étendu ; il contient néanmoins 168 places louées chacune à raison de

20 centimes par jour. Aux côtés de la porte d'entrée on a établi deux fontaines, dont chacune offre une tête de taureau en bronze; de ces têtes jaillit de l'eau qui se verse dans deux cuvettes.

Marché Saint-Germain (1), situé sur l'emplacement de l'ancienne foire de ce nom, entre les nouvelles rues de Félibien, Mabillon, Lobineau et Clémencé. La construction de ce marché fut commencée en 1811. On détruisit une infinité de baraques en bois, contenues dans une enceinte appelée *Foire-Saint-Germain*, lesquelles, depuis la suppression de cette foire, servaient à des marchands de vieux meubles; et on en exhaussa le sol d'environ douze à quinze pieds.

Ce marché est le plus vaste, le plus beau, le mieux construit de tous ceux de Paris, et même de la France; son architecture simple, solide et majestueuse, à ces caractères essentiels aux monumens uniquement consacrés à l'utilité publique,

(1) *Voyez* planche 78.

T. 9. Histoire de Paris. Pl. 78.



Cavelon del. Couché fils dir.

MARCHÉ S.T GERMAIN.

réunit l'avantage de se trouver dans une situation commode qui laisse beaucoup de facilité à la circulation. L'architecte, le sieur Blondel, a eu le bonheur de ne rencontrer aucun obstacle qui pût le gêner dans ses conceptions.

Le plan de cette halle offre un parallélogramme régulier de 92 mètres de longueur, sur 75 mètres de largeur. Les faces des deux grands côtés ont chacune 22 ouvertures, portes ou fenêtres en forme d'arcades; les deux faces des deux petits côtés en ont 17; chacune des quatre faces a cinq entrées fermées par des grilles en fer : trois à leur milieu, et deux vers leurs extrémités.

L'intérieur présente quatre nefs éclairées par les arcades, par des ouvertures ménagées entre elles et la toiture, et par des jours pratiqués entre les deux rangs du comble.

Entre ces quatre nefs est une cour spacieuse, au centre de laquelle on a placé, en 1825, la fontaine monumentale qu'on avait élevée sur la place de Saint-Sulpice.

Cet édifice est entouré de trottoirs et de quatre larges rues qui ont reçu les noms de bénédictins célèbres par leurs travaux littéraires (1). La rue située au midi de la halle, porte le nom de Lobineau, et celle du côté de l'est celui de Félibien : deux religieux auteurs d'une histoire de Paris ; la rue qui est à l'ouest et s'étend depuis celle du Petit-Bourbon jusqu'à la rue du Four, a le nom du savant Mabillon. La rue du côté du nord doit avoir le nom de Clémencé.

Sept rues viennent aboutir à ce marché, deux desquelles portent aussi des noms de bénédictins : l'une, qui part du carrefour formé par la rencontre des rues des Boucheries, de Bussi, de Sainte-Marguerite et du Four, a reçu récemment le nom du savant bénédictin Montfaucon; et une autre, qui part de la rue de Seine, celui de Toustain.

Le bâtiment, destiné aux boucheries, situé au sud de la halle, n'en est séparé que

(1) L'emplacement de cette halle appartenait aux bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

par la rue Lobineau. Il a les mêmes formes que ce principal édifice, excepté qu'une partie des arcades n'est que figurée ; on y pénètre par trois portes d'entrée ornées de grilles. La principale, placée au milieu de la façade, correspond à l'axe de la halle. En face de cette entrée, on voit une fontaine adossée au mur ; elle est décorée par une figure allégorique de l'abondance, que représente une femme assise. La face de son piédestal offre une bouche qui fournit de l'eau provenant de la pompe à feu de Chaillot.

Les travaux de serrurerie qu'on a exécutés pour les étaux des bouchers sont immenses.

Sous cette boucherie sont pratiquées des caves, divisées en 150 cases fermées et séparées par des grilles qui forment autant de serres, dans lesquelles les marchands peuvent déposer les denrées invendues, et s'abriter lors des rigueurs de l'hiver.

Le 1er juin 1817, le gouvernement ayant cru nécessaire de faire bénir ces travaux par des prêtres, la cérémonie de cette bé-

nédiction fut célébrée avec solennité ; et le lendemain, 2 juin, on livra au commerce les nefs orientales et méridionales qui étaient alors achevées. En 1820, la construction de cet édifice, les trottoirs et les pavés des rues environnantes, et autres accessoires, furent entièrement terminés.

Marché des Carmes, établi sur l'emplacement du couvent des carmes, dans la rue des Noyers qui, sur ce point, a été fort élargie, et sur les rues des Carmes et de la Montagne-Sainte-Geneviève. Il remplace le marché fort incommode de la place Maubert dont il est voisin. La première pierre de ce marché fut posée le 15 août 1813. Une grande partie a été construite depuis et ouverte au public en février 1819.

Cè marché, qui n'est ni aussi vaste, ni aussi heureusement situé que celui de Saint-Germain, est construit dans le même goût. Il présente, sur la rue des Noyers, onze arcades, dont deux servent de portes d'entrée, fermées par des grilles de fer. Du côté de la rue des Carmes, cet édifice offre quatorze arcades, dont trois forment portes

d'entrée, et sont pareillement fermées par des grilles de fer. Du côté de la Montagne-Sainte-Geneviève, l'aile de l'édifice n'est que commencé, on travaille à l'achever. Il en est de même de la partie de cet édifice située du côté de la Montagne; on voit, par ce qui est construit, que cette partie sera destinée à la boucherie. Au centre des quatre nefs faites ou à faire, est une cour qui offre sept arcades dans sa longueur et cinq dans sa largeur. On y voit deux rampes conduisant à des salles souterraines qui doivent servir de magasin. La charpente de la toiture diffère un peu de celle du marché Saint-Germain; mais son système est le même, et le jour pénètre dans l'intérieur par de semblables ouvertures. Cet édifice fera honneur à son architecte, le sieur Vaudoyer.

Marché a la viande, situé entre les rues des Deux-Écus, du Four et des Prouvaires. Commencé en 1813, il a été terminé en 1818.

Il existait une ancienne halle à la viande, située entre les rues de la Fromagerie, de la

Cordonnerie et de la Tonnellerie ; son emplacement, devenu insuffisant, est aujourd'hui destiné au *marché aux légumes.*

Pour construire la nouvelle halle, on a démoli plusieurs maisons et hôtels entre es rues du Four et des Prouvaires. Cette démolition a laissé un espace assez vaste, puisque ce marché a 112 mètres de longueur sur 53 de largeur.

L'établissement actuel n'est que *provisoire :* il devait, suivant le plan adopté sous le règne de Napoléon, offrir une vaste halle en maçonnerie ; les événemens de 1814 n'ont pas permis l'exécution de ce projet. On s'est borné à y construire, en attendant mieux, des hangards en bois.

Ce marché se divise en deux parties.

La première, située au nord et du côté de Saint-Eustache, contient le parc aux charrettes, les écuries et la triperie, enclos de murs.

La seconde partie, placée au sud, contient la halle à la viande qui, sur la rue des Deux-Écus, offre huit hangards construits en bois de chêne, lesquels ont chacun

cinq mètres et demi de largeur sur dix-neuf de longueur. Elle contient en outre douze hangards, placés entre les rues du Four et des Prouvaires, longs chacun de quinze mètres et demi ; et quatre autres de dix-neuf mètres de longueur sur quatre de largeur. Enfin elle contient en avant un petit édifice qui sert de bureau.

Ce marché, entouré de bornes, est partagé du nord au midi par une large rue, qui s'étend de la rue des Prouvaires jusqu'à celle du Four, et par une autre rue qui traverse la première.

Six bornes-fontaines rafraîchissent et purifient ce marché.

Grenier de réserve, situé sur le boulevard Bourdon, et sur une partie de l'emplacement du jardin de l'arsenal. Sa première pierre fut posée le 26 décembre 1807; dans les années suivantes, l'édifice s'éleva sous la conduite du sieur Delannoy.

Cet édifice devait avoir cinq étages; mais les événemens de 1814 arrêtèrent l'exécution du premier projet. On borna son élévation aux deux étages existans, et on y fit

une toiture *provisoire* avec le bois qui avait servi aux échafauds de l'arc de triomphe de l'Étoile.

Cet édifice tronqué, terminé en 1817, est d'une étendue considérable ; il a près de trois cent cinquante mètres, ou mille soixante-dix-sept pieds de longueur ; il s'élève depuis le sol jusqu'au comble, de vingt-trois mètres. Sa longueur est divisée par cinq avant-corps ou pavillons percés chacun de trois arcades ; et la façade tout entière offre, dans le même étage, soixante-sept arcades, portes ou fenêtres. Entre la toiture et les arcades se trouve un étage éclairé par de petites fenêtres carrées.

Les salles de l'intérieur sont d'une étendue qui frappe d'admiration celui qui y pénètre pour la première fois. Un étage est destiné à recevoir les blés et farines ; les étages souterrains servent de dépôt aux vins, aux huiles, etc.

Entrepôt et halles aux vins et eaux-de-vie, situés quai Saint-Bernard. Il existait, depuis le règne de Louis XIV, une halle aux vins, au coin de ce quai et de la

rue des Fossés-Saint-Bernard, halle qui subsiste encore; elle est destinée à être démolie, parce que son emplacement est compris dans le plan du nouvel entrepôt dont les travaux ne sont point encore achevés.

Cette ancienne halle fut établie en 1662, sur un terrain que traversait un canal factice de la rivière de Bièvre (1).

Les seigneurs de la cour de Louis XIII et de Louis XIV s'occupaient beaucoup de spéculations financières. Un particulier imaginait un établissement lucratif, et cédait son projet pour quelque argent à un seigneur qui en obtenait le privilége et le bénéfice. Les exemples de pareilles entreprises étaient alors fort communs.

En 1656, les sieurs de Chamarane et de Baas, maréchal-de-camp, obtinrent du roi l'autorisation d'établir une halle au vin. Ce projet rencontra des oppositions de la part des administrateurs de l'Hôpital général, qui, en 1662, consentirent à son établissement, à condition qu'ils recevraient

(1) *Voyez* tom. II, pag. 126; tom. III, pag. 368, *Canal de Bièvre.*

y comprendre les petits celliers établis dans la partie irrégulière que laisse la rue de Seine.

Des cinq masses de construction, deux placées au centre de l'établissement, doivent servir ou servent déjà au marché des vins. Des trois autres masses placées du côté des rues de Seine, de Saint-Bernard, de Saint-Victor, deux contiendront chacune vingt et un celliers, et la troisième en contiendra quarante-neuf.

Sur chacune de ces cinq masses seront élevés des magasins ; et les magasins de celle du milieu, du côté de la rue Saint-Victor, seront destinés aux eaux-de-vie.

Les travaux, d'abord poussés avec activité, se ralentirent un peu pendant les années 1815, 1816 et 1817 ; mais ils ont repris depuis.

Le 30 mai 1812, on posa la charpente d'un des marchés ; et, le 27 décembre suivant, le commerce des eaux-de-vie a pu jouir de deux halles d'un des marchés. Le 5 août 1813, quatre halles de l'autre marché furent livrées au commerce. Les celliers, si-

tués du côté de la rue de Seine, ont été commencés pendant l'année 1813; et, le 6 novembre de l'année suivante, cinq celliers, qui sont du côté du quai, furent ouverts aux marchands de vin.

Cette masse de construction n'a pu être achevée qu'en l'an 1818.

Depuis cette époque, on s'est occupé de la fondation de la masse de construction située du côté de la rue Saint-Victor; elle doit contenir vingt-trois celliers, dont neuf sont déjà livrés au commerce, ainsi que le magasin supérieur. Tout fait présumer que le magasin destiné aux eaux-de-vie sera bientôt terminé.

Les rues de Saint-Victor, de Seine, le quai Saint-Bernard, la rue des Fossés-Saint-Bernard, seront les limites de l'espace destiné à l'entrepôt des boissons. Cet espace contient les emplacemens de l'ancienne halle aux vins de l'abbaye de Saint-Victor, d'une partie de la terre d'Alez et d'une infinité de maisons particulières. L'architecte, le constructeur y admireront la disposition heureuse et commode de toutes

les parties de cet entrepôt, ses bâtimens d'un beau style, ses charpentes hardies et solides, et la facilité des abords et des moyens de communications. Tout le monde s'étonnera de l'immense étendue de l'emplacement, de la largeur de ses rues, de la régularité des bâtimens. Une ville du quatrième ordre, et ses faubourgs, seraient aisément placés dans l'enceinte de cet entrepôt.

Lorsque cet établissement sera terminé, il pourra contenir *cent soixante-quinze mille hectolitres de vins*.

Dépôt de laines et lavoir public, situé au port de l'Hôpital, n° 35. Cet établissement, fondé en 1813, est placé sous la surveillance de plusieurs membres du conseil général d'agriculture. Il a reçu depuis une nouvelle organisation, qui fut mise en activité au premier janvier 1820. Les plus grandes précautions sont prises pour mettre les intérêts des dépositaires à l'abri de toute atteinte, et pour conserver aux laines travaillées dans l'établissement la réputation dont elles jouissent.

Abattoirs, ou bâtimens destinés aux tue-

ries des bestiaux. Avant ces établissemens, les bouchers conduisaient les bœufs qu'ils avaient achetés dans les marchés de Sceaux ou de Poissy (1), à travers les rues de Paris, et exposaient les habitans à plusieurs dangers. Ces animaux, et les tueries, contribuaient en outre à y salir les rues, à les embarrasser, à corrompre l'air qu'on y res-

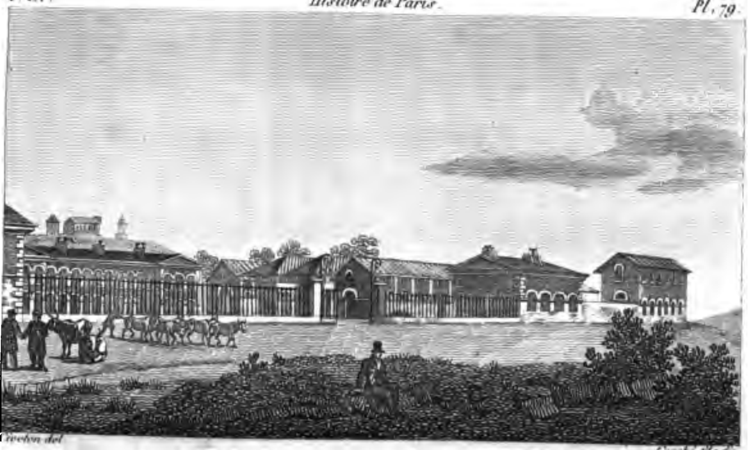
(1) Il existait à Poissy un marché de bestiaux du temps de saint Louis. Colbert, ministre de Louis XIV, propriétaire de la terre de Sceaux, y fit transférer le marché de Poissy. Cette injustice, qui n'est pas la seule qu'on ait à reprocher à ce ministre célèbre, fut en partie réparée après sa mort. Dans la suite, le duc du Maine, propriétaire de Sceaux, ne s'opposa point à ce que les habitans de Poissy recouvrassent leur marché qui fut rétabli par lettres-patentes de l'an 1701 ; mais il ne voulut point se désaisir du marché de Sceaux. Ce marché est situé loin du village de ce nom et à l'extrémité méridionale du Bourg-la-Reine.

Les marchés de Sceaux et de Poissy approvisionnent Paris de bestiaux. La *caisse de Poissy*, fameuse par les discussions qu'elle a fait naître, paie comptant aux marchands de bestiaux le prix de ceux qu'ils vendent aux bouchers de Paris et du département de la Seine, et avance à ces bouchers le montant de leurs achats jusqu'à concurrence du crédit ouvert à chacun d'eux par le préfet de ce département.

pire. On souhaitait depuis long-temps que les bestiaux n'entrassent plus dans cette ville, et que les tueries fussent portées hors de ses murs.

Un décret de Napoléon, rendu le 9 février 1810, porte qu'il sera fondé à Paris cinq abattoirs, savoir : trois sur la rive droite de la Seine et deux sur la rive gauche. Les trois abattoirs de la rive droite seront : l'un de 24 échaudoirs, le second de 18 et le troisième de 12. Les deux abattoirs de la rive gauche seront de 18 échaudoirs. Ces cinq établissemens sont, au nord de cette ville, ceux du *Roule*, de *Montmartre* et de *Popincourt*, et dans sa partie méridionale, ceux d'*Ivry* et de *Vaugirard*. Ces établissemens occupent chacun un vaste espace, et contiennent plusieurs cours et corps de bâtimens.

L'*Abattoir du Roule*, situé dans la plaine de Mouceaux, au bout de la rue Miroménil, est construit sur les dessins et la conduite du sieur Petit-Radel, architecte. Les travaux commencèrent en 1810. Cet édifice se compose de quatorze corps de bâtimens et



Civeton del.

ABATTOIR MONTMARTRE.

de plusieurs cours. L'espace qu'il occupe a 200 mètres de longueur sur 118 de largeur.

L'*Abattoir de Montmartre* (1) est situé entre les rues Rochechouart, de la Tour d'Auvergne et des Martyrs, et les murs de Paris. Cet établissement fut commencé, en 1810, sur les dessins et la conduite du sieur Poidevin, architecte. L'emplacement qu'il occupe a 350 mètres de longueur sur 127 mètres de largeur. Il contient quatre bergeries, quatre bouveries et autres corps de bâtimens.

L'*Abattoir de Popincourt*, situé entre l'avenue Parmentier, les rues des Amandiers, Saint-Maur et Saint-Ambroise, fut commencé en 1810. Les sieurs Happe et Vautier, architectes, ont contribué à la construction de cet immense édifice qui a sept bergeries, sept bouveries, etc.

L'*Abattoir d'Ivry*, situé près de la barrière d'Italie, entre les boulevards intérieurs et extérieurs, fut commencé, en 1810, sur les dessins du sieur Leloir, ar-

(1) *Voyez planche 79.*

chitecte. Il occupe un espace considérable, quoiqu'il se compose de bâtimens moins étendus que les abattoirs dont je viens de parler.

L'*Abattoir de Vaugirard*, situé entre l'avenue de Saxe, la place et l'avenue de Breteuil, la rue des Paillassons et le Chemin de ronde de la barrière de Sèvres, a été commencé, en 1811, sur les dessins du sieur Gisors. Cet abattoir est composé comme les autres de plusieurs cours et bâtimens.

Ces cinq abattoirs ont été terminés en 1818, et une ordonnance de police, du 11 septembre de cette année, fixe au 15 de ce mois l'époque où ils seront ouverts et livrés aux bouchers de Paris, et ordonne qu'à partir de ce même jour les bestiaux ne pourront plus être conduits dans l'intérieur de cette ville aux étables et abattoirs particuliers.

Ponts et Quais.

Une loi du 24 ventose an IX (15 mars 1801) ordonne la construction de trois ponts

à Paris : l'un en face du Jardin des Plantes, l'autre pour servir de communication de l'île de Saint-Louis à celle de la Cité, et remplacer l'ancien Pont-Rouge, et le troisième en face du Louvre et du collége des Quatre-Nations. Voici la notice de ces trois ponts.

Le *pont d'Austerlitz* ou du *Jardin des Plantes*, communique à son extrémité septentrionale aux quais Morland et de la Râpée, et à son extrémité méridionale aux quais de l'Hôpital et de Saint-Bernard, et au boulevard de l'Hôpital.

Ce pont, commencé en 1802, fut, le 1er janvier 1806, ouvert aux gens de pied; et, le 5 mars 1807, aux voitures; il reçut le nom d'*Austerlitz*, en mémoire de la célèbre bataille gagnée le 2 décembre 1805, par les Français, sur les Russes et les Autrichiens. Il a été construit sous la direction du sieur Lamandé, ingénieur en chef des ponts et chaussées, d'après les dessins du sieur Becquey-Beaupré, aux frais d'une compagnie qui doit pendant soixante-dix ans l'entretenir et percevoir un péage.

Les culées et les piles de ce pont sont

construites en pierres de taille et fondées sur pilotis. Cinq arches en fer fondu présentent chacune une portion de cercle ; leur dimension moyenne est de 25 mètres ; la largeur entre les têtes est de 12 mètres ; et la longueur totale du pont, entre les culées, est de 130 mètres.

Ce pont est le second à Paris dont les arches aient été construites en fer. Sa construction est curieuse et sa solidité à toute épreuve. Il est destiné à supporter les plus lourdes voitures. Si l'on excepte les masques en métal qui ornent les extrémités des solives de sa route, il ne présente d'autre ornement que la beauté de ses proportions.

Le *pont de la Cité* sert de communication entre l'île de Saint-Louis et celle de la Cité ; il est situé sur le bras de la Seine qui sépare ces deux îles ; il remplace l'ancien Pont-Rouge qui, fort irrégulier, était placé à environ vingt-cinq toises plus bas. Cet ancien pont, entièrement en bois, fut emporté par un débordement dans les premières années de la révolution.

La construction du nouveau pont de la

Cité, commencée en 1801 et terminée en 1804, fut entreprise par une compagnie qui y perçoit un péage. Ses deux culées et son unique pile sont en maçonnerie et fondées sur pilotis ; ses deux arches en charpente de chêne, doublées en cuivre et gaudronnées, portaient un plancher destiné aux cabriolets et aux gens de pied.

Voici ses dimensions. Le diamètre des arches était de 31 mètres 3 centimètres ; sa largeur, entre les têtes, de 10 mètres 27 centimètres ; sa longueur, entre les culées, de 64 mètres 56 centimètres.

Ces deux arches étaient extrêmement surbaissées, et cette forme, vicieuse aux yeux des hommes les moins instruits en architecture, présageait leur ruine prochaine. Bientôt ces arches surbaissées éprouvèrent un affaissement très-sensible ; la route du pont fut interdite aux voitures et aux chevaux ; les bois de cette route furent enlevés, et on ne permit qu'aux piétons de passer sur un des trottoirs. Ces arches ont été reconstruites en 1819. Elles sont moins surbaissées, et ont reçu d'ailleurs des soutiens.

qui paraissent garantir leur solidité. La route, plus étroite qu'avant cette restauration, ne peut recevoir que des piétons.

Une rue ouverte entre le jardin de l'archevêché et des maisons particulières se présente à l'entrée de l'île de la Cité et à l'extrémité de ce pont ; elle se nomme rue *Bossuet*.

Le *pont des Arts* traverse le cours entier de la Seine, et communique du Louvre au palais des Beaux-Arts, ci-devant collége des Quatre-Nations, ou de Mazarin. Sa direction est celle de l'axe de ces deux édifices correspondans. Son nom lui vient du Louvre, qui portait le titre de *Palais des Arts* avant qu'on l'eût appliqué à l'édifice des Quatre-Nations.

Ce pont, qui ne sert qu'aux piétons, fut commencé en 1802 et terminé en 1804. Il a été bâti aux frais de la compagnie qui a entrepris les ponts dont je viens de parler. On y perçoit un péage. Ses culées et ses piles, en pierres de taille, sont fondées sur pilotis. Il a neuf arches en fer fondu supportant le plancher qui sert de route. Ce

plancher est bordé par une balustrade en fer.

Le diamètre moyen des arches est de 16 mètres 18 centimètres; la largeur entre les têtes est de 10 mètres, et la longueur totale de ce pont, entre les culées, est de 166 mètres 59 centimètres.

Ce pont est, à Paris, le premier dont les arches furent construites en fer.

Pont d'Iéna, situé en face de l'édifice de l'École-Militaire et du Champ-de-Mars, communique de ce champ et des quais placés à ses extrémités, à la route de Versailles, au bas de Chaillot, et près de la barrière de Passy.

Ce pont, tout construit en pierres de taille, et dont les piles et culées sont fondées sur pilotis, fut commencé en 1809 et achevé en 1813, sous la direction de MM. Lamandé et Dillon. Il se compose de cinq arches à plein cintre, dont le diamètre moyen est de 28 mètres; la largeur entre les têtes est de 12; et la longueur totale, entre les culées, de 140 mètres. A chaque extrémité des parapets sont quatre piédes-

taux en marbre de Château-Landon, destinés à porter des statues. Au-dessus de chaque pile, et dans l'intervalle des arches, étaient sculptés des aigles entrelacés de couronnes. Ces sculptures ont été effacées depuis l'établissement du gouvernement royal, et d'autres y ont été substituées.

Le détail estimatif, arrêté le 10 octobre 1809, porte la totalité des dépenses de la construction de ce pont, y compris l'acquisition du terrain des abords, à la somme de 6 millions 175 mille 128 francs 75 centimes.

La dénomination d'*Iéna* fut donnée à ce pont en mémoire de la bataille de ce nom, gagnée, le 14 octobre 1806, sur les Prussiens. Lorsqu'en 1814, dans le temps des revers, l'armée prussienne vint à Paris, son chef voulut faire sauter ce pont. Quelques tentatives furent faites sans succès. On négocia avec lui; et il fut convenu que le pont serait conservé, mais qu'il changerait de nom; le roi, par ordonnance de juillet 1814, lui appliqua celui de *pont des Invalides*.

Les travaux de ce pont, le terrain énorme

qu'il a fallu entasser pour former une culée du côté du Champ-de-Mars, les murs de terrasse des abords, ne sont pas les seuls qui furent entrepris sur cette rive par Bonaparte. Les quais élevés aux deux extrémités de ce pont, et prolongés du côté d'amont comme du côté d'aval sur les deux rives de la Seine, sont encore plus considérables. En face, sur l'axe du pont et sur le penchant de la montagne de Chaillot, fut commencé le *palais du Roi de Rome*. Aux deux côtés de l'extrémité occidentale du Champ-de-Mars, et dans le voisinage de ce pont, devait s'élever, du côté de Paris, le *palais des Archives*, et du côté de la barrière, un édifice destiné à des casernes. Ces constructions projetées, et dont l'exécution était commencée, ont été abandonnées par l'effet des événemens de 1814. On y a depuis établi une route bordée d'arbres.

Quai d'Orsai, situé entre le Pont-Royal et celui de Louis XVI. Il portait anciennement le nom *de la Grenouillère*. Il doit son nom au prévôt des marchands, Bou-

cher d'Orsai, qui, en 1708, en fit commencer une partie. Il fut, sous Bonaparte, dans les années 1808 et 1809, entièrement reconstruit; il porta d'abord le nom de *quai Bonaparte*; en 1814, on lui redonna son ancien nom de *quai d'Orsai*.

Le *quai des Invalides* est à la suite du quai d'Orsai, et commence au-delà du pont de Louis XVI; il borde, dans toute la longueur de la rive, le quartier du Gros-Caillou jusqu'au pont d'Iéna. Ce quai, dont la première pierre fut posée le 13 messidor an X (2 juillet 1802), est achevé en face de l'esplanade des Invalides, jusqu'au-delà de la pompe à feu du Gros-Caillou.

La première pierre de ce quai fut posée le 2 juillet 1802, entièrement achevé jusqu'à la pompe à feu de Chaillot; le reste était à faire; en 1814 les travaux furent suspendus; ils ont été repris depuis, et ce quai a complètement été achevé jusqu'au pont d'*Iéna* ou des *Invalides*.

Quai Debilly, situé au bas de Chaillot, sur la rive droite de la Seine, rivière qui sépare ce quai de celui des Invalides. Ce

quai portait indistinctement les noms *de la Conférence*, *de Chaillot et des Bons-Hommes*. Par décret du 10 janvier 1807, il reçut le nom du général Debilly, tué à la bataille d'Iéna.

Le quai Debilly fait partie de la route de Paris à Versailles. Cette route, autrefois fort étroite, reçut, pendant qu'on construisait le pont d'Iéna, une largeur depuis long-temps désirée. On porta le mur de terrasse de ce quai au milieu du cours de la Seine, dont on déplaça le lit aux dépens de la rive opposée. Ce mur de terrasse vient se rattacher à la culée du pont d'Iéna et facilite ses abords.

Le *quai de la Conférence* longe les Champs-Élysées et le Cours-la-Reine. Son mur de terrasse, entrepris sous le gouvernement du Directoire, laissait encore un assez long espace vide; il fut continué sous le règne de Bonaparte et n'est pas encore terminé.

Le *quai du Louvre*, qui s'étend depuis le Pont-Royal jusqu'au pont des Arts, fut considérablement réparé sous ce règne. Le mur

de terrasse, ses parapets, ses trottoirs, furent reconstruits en 1803. On éleva la route de ce quai, entre le Louvre et le pont des Arts, à la hauteur de la route de ce pont; et sur le bord de la Seine, au bas de ce quai, *au port Saint-Nicolas*, on construisit un *bas-port* très-solide et très-commode au commerce.

Quai Desaix, situé entre le pont de Notre-Dame et le pont au Change, sur la rive gauche de la Seine. Il occupe l'ancien emplacement de la rue de la Pelleterie. Il est bordé, du côté de la Cité, par le *marché aux fleurs*.

Le 18 avril 1788, un arrêt du conseil avait arrêté le projet de ce quai; mais alors on projetait et on n'exécutait guère. Ce quai, en 1802, fut complètement construit.

Le *quai de la Cité* commence au pont de la Cité et à la rue Bossuet, et se termine au pont de Notre-Dame et à la rue de la Lanterne. Un arrêté du gouvernement du 29 vendémiaire an XII (22 octobre 1803) ordonne l'ouverture de ce quai et la construction de son mur de terrasse. Les tra-

vaux furent achevés en 1813. Sur l'emplacement de ce quai étaient autrefois des maisons hideuses, et les rues étroites, dites *Basse-des-Ursins* et d'*Enfer*, qui menaient à la rivière.

Quai Catinat. Il commence au pont de la Cité et à la rue Bossuet, et finit au pont au Double et à la rue de l'Évêché. Ce quai, ordonné par décret du 29 mars 1809, fut terminé en 1813. Il contourne le jardin de l'archevêché, et occupe une partie du lieu appelé le *terrain* ou la *motte aux papelards*, et une partie des jardins des chanoines et de l'archevêché.

Le *quai Montébello*, ou *Bignon*, commence au pont Saint-Michel, et finit au Petit-Pont. Bignon, prévôt des marchands, avait, en 1772, projeté sa construction ; mais alors il y avait loin du projet à l'exécution. Il fut commencé en 1811 et achevé en 1813. Il est placé sur une partie du derrière des maisons de la rue de la Huchette, et sur une partie des ruelles dites des *Trois-Chandeliers* et *du Chat qui Pêche*.

L'île de la Cité serait entièrement entou-

rée de quais, si les bâtimens de l'Hôtel-Dieu n'y mettaient un obstacle.

Le *quai Morland* s'étend le long du petit bras de la Seine qui le sépare de l'île Louvier. Il occupe l'emplacement d'un ancien *Mail*, auquel succéda un chemin bordé de cabarets. On lui donna, en 1806, le nom qu'il porte en mémoire de Morland, commandant des chasseurs de la garde, tué, le 2 décembre 1805, à la bataille d'Austerlitz.

Quai nouveau de la Tournelle. Il s'étend depuis le pont au Double jusqu'au port aux Fruits. Il fut terminé en 1813.

§ III. Eaux de Paris.

Canal de l'Ourcq. J'ai dit que les sieurs Solage et Bossu avaient, en 1799, proposé la dérivation des eaux de la rivière de l'Ourcq et leur conduite à Paris, en prenant les eaux de cette rivière aux environs du village de Lisy (1). On jugea qu'ils ne les prenaient pas assez haut; on parlait de remon-

(1) *Voyez* tom. VIII, pag. 446.

ter jusqu'au village de Crouy, lorsqu'un décret du 29 floréal an X (19 mai 1802) mit fin à cette discussion. Il porte : « Il sera » ouvert un canal de dérivation de la ri- » vière d'Ourcq, qui amènera cette rivière » dans un bassin près de la Villette. » Le 25 thermidor suivant, un autre décret prescrit le commencement des travaux au 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802); assigne les fonds qui leur sont nécessaires sur les produits des octrois établis aux entrées de Paris, charge le préfet du département de la Seine de l'administration générale de ces travaux, et les ingénieurs des ponts et chaussées de leur exécution.

La prise d'eau, dans l'Ourcq, fut fixée au bief supérieur du Moulin de Mareuil, distant de la barrière de Pantin de 96,000 mètres, ou 24 lieues.

Ce canal a plusieurs objets d'utilité : le premier consiste à amener dans le bassin de la Villette un assez grand volume d'eau pour suffire aux besoins de Paris, et procurer de l'embellissement à cette ville; le second à établir, par cette conduite d'eau,

une communication navigable entre la rivière d'Ourcq et Paris ; le troisième à former, au nord de Paris, un canal de la Seine à la Seine, composé de deux branches navigables alimentées par le bassin de la Villette : l'une dirigée de Saint-Denis à ce bassin, et l'autre de ce même bassin, aux fossés de l'Arsenal ; et le quatrième à disposer du superflu des eaux pour former des usines dans Paris, et principalement sur les deux rives du canal de la Seine à la Seine.

Je vais parler des diverses parties, embranchemens et ramifications de ce canal.

Le Bassin de la Villette, commencé en 1806 et terminé en 1809 (1). Il présente un parallélogramme dont la plus grande dimension est de 800 mètres, et la moindre de 80. Il reçoit au nord les eaux du canal de l'Ourcq. Ce bassin, bordé de quatre rangs d'arbres, et dont la surface est animée par des barques ornées de banderoles, acquiert un nouvel ornement de l'édi-

(1) *Voyez* planche 83.

fice magnifique et pittoresque qu'offre la barrière de Pantin. L'axe de cette vaste pièce d'eau correspond parfaitement avec celui de cet édifice. Ce bassin est revêtu en maçonnerie sur toutes ses faces.

Aux deux angles de son extrémité du côté de la ville, ses eaux ont deux issues, dont l'une, partant de l'angle occidental, alimente l'aquéduc de Ceinture dont je vais d'abord parler.

Aquéduc de Ceinture. L'eau qui sert aux besoins et aux embellissemens d'une partie de Paris, sort d'un des angles du bassin de la Villette, parcourt l'*aquéduc de Ceinture*, long de 4,350 mètres, et qui s'étend de ce bassin jusqu'à Mouceaux. De cet aquéduc partent deux branches ou galeries, l'une appelée de *Saint-Laurent*, et l'autre des *Martyrs*. Ces deux galeries, dont la première a 900 mètres de longueur, l'autre 800, parties de l'aquéduc de Ceinture, se terminent au grand égoût. Elles ont des ramifications de moindres dimensions, ainsi que des tuyaux en fonte de fer de 9,700 mètres de longueur, qui alimentent les

bornes-fontaines de la rue Saint-Denis et d'autres rues adjacentes, les fontaines des Innocens, du Ponceau, et la belle fontaine située sur le boulevard de Bondi, et qui alimentaient la *fontaine de la Place-Royale*, avant que cette belle fontaine fût détruite.

L'issue de l'angle oriental du bassin de la Villette est destinée à fournir de l'eau au canal de Saint-Martin.

Le Canal de Saint-Martin, appelé d'abord *Canal de Navigation*, partant du bassin de la Villette, doit aboutir à la *gare des fossés de l'Arsenal*; cette distance est de 3,200 mètres. Sa largeur sera de 19 mètres au fond et de 20 au sommet; il aura deux mètres de hauteur d'eau; il sera revêtu en maçonnerie et bordé, sur ses deux côtés, de chemins de hallage, plantés d'arbres et pavés sur une largeur de 12 mètres. Ce canal passera entre l'hôpital Saint-Louis et le boulevard extérieur, traversera le faubourg du Temple, la rue Mesnilmontant, celle du Chemin-Vert, et arrivera à la place de la Bastille. Sa pente totale, de 25 mètres, sera répartie entre dix écluses,

non compris l'écluse de garde de la gare.

Ce canal, commencé, est loin de son entière exécution; des obstacles nombreux se présentent, et le plus considérable est le prix des terrains et maisons d'une grande valeur qui se trouvent sur les lieux qu'il doit traverser (1). Ce prix, et l'exécution de ce canal, reviendront, toute déduction faite, à 6 millions 153 mille 783 francs. Le 3 mai 1822, M. le préfet de la Seine a posé, dans les fossés de la Bastille, la première pierre de l'écluse de Seine, pour le canal de Saint-Martin.

La Gare de l'Arsenal, à laquelle doit aboutir le canal de Saint-Martin, est d'une utilité incontestable. Établie sur les fossés de l'Arsenal, qui seront élargis et débarrassés de leurs vieilles constructions, cette gare aura en longueur 586 mètres, et en largeur environ 58 mètres; elle ne pourra contenir que 70 à 80 bateaux, parce que

(1) Il faut voir, dans le Rapport de la commission spéciale d'ingénieurs des ponts et chaussées, les inconvéniens et les avantages de l'exécution de cette branche du canal, pag. 67 et suiv.

son milieu doit être laissé libre aux bateaux entrans ou sortans. Un pont en biais sera élevé au-dessus de l'écluse de garde, au point où les eaux de la Gare communiquent à la Seine.

Si ce projet s'exécute dans sa totalité, les quartiers qui environnent la Gare, les fossés de l'Arsenal et l'emplacement de la Bastille en recevront de notables embellissemens.

Une place dont le plan est un parallélogramme, et dont le plus grand côté aura 180 mètres, le plus petit 150, offrira à son centre la fontaine monumentale de l'Éléphant dont je parlerai. A cette place viendront aboutir le boulevard Saint-Antoine, le canal de Saint-Martin et ses deux chemins de hallage, plantés d'arbres; un nouveau boulevard projeté, aussi planté d'arbres; quelques rues, et notamment celle du Faubourg-Saint-Antoine qui, redressée, sera perpendiculaire à la place; un autre boulevard projeté, placé à l'est de la Gare et parallèle au boulevard Bourdon; le boulevard Bourdon; deux autres rues et

celle de Saint-Antoine, dont la ligne redressée aboutira au centre de la place, et correspondra à celle du faubourg. Par ces changemens, le quartier de la Bastille deviendra un des plus beaux quartiers de Paris.

Ce projet est magnifique; mais quand sera-t-il entièrement exécuté?

Le canal de Saint-Martin doit servir de complément au canal de communication de la Seine à la Seine, en traversant des quartiers de Paris; communication dont le canal de Saint-Denis est la première partie.

Canal de Saint-Denis. Il commence près de la ville de Saint-Denis et du lieu de la Briche, au point où la petite rivière du Rouillon se jette dans la Seine, et se termine au canal de l'Ourcq, à une pièce d'eau en demi-lune, située au-dessus du bassin de la Villette, et à une distance d'environ 800 mètres de ce bassin.

Depuis long-temps on avait senti la nécessité d'établir un canal de Saint-Denis à Paris; en 1725, le comte de Jumelle offrit au conseil-d'état un projet de ce canal, projet qui fut examiné, approuvé, mais

non exécuté. Ce gouvernement n'était pas expéditif.

Un décret du 24 février 1811 ordonna la construction de ce canal, et les travaux commencèrent la même année.

Ce canal, après avoir contourné dans une longueur d'environ 2,000 mètres, les dehors de la ville de Saint-Denis, du côté de Paris, se dirige en une ligne droite, d'environ 3,800 mètres, jusqu'au canal de l'Ourcq. La longueur totale de ce canal est de 6,600 mètres, la différence des niveaux, ou sa pente depuis le canal de l'Ourcq jusqu'au point où il s'ouvre sur la rive de la Seine, est de 28 mètres 40 centimètres. Cette pente est rachetée par douze écluses. Trois ponts sont construits sur sa longueur : deux sur les deux routes qui, de Paris, mènent à Saint-Denis, et le troisième à l'extrémité septentrionale du village de la Villette.

Du point où commence le canal, il fallait aux bateaux, en parcourant les sinuosités de la Seine, trois jours pour arriver à Paris; il ne faudra que huit heures, ou

tout au plus une journée, pour qu'ils arrivent au bassin de la Villette.

Ce canal fut achevé en 1821, et l'ouverture en fut célébrée, le dimanche 16 mai de cette même année, par des cérémonies qui n'ajoutèrent rien à son utilité.

Le canal de l'Ourcq, entièrement confectionné, amènera à Paris, pendant six semaines de l'année, 8,510 pouces d'eau, et pendant dix mois et demi de l'année, 12,637 pouces et demi.

Fontaines de Paris.

Sous ce règne les fontaines se multiplièrent dans cette ville; celles qui, depuis des siècles, étaient frappées de stérilité ou qui n'avaient qu'une activité intermittente, reçurent une nouvelle vie; de plus, de nouvelles fontaines furent créées. Je vais en donner la notice, suivant l'ordre chronologique.

La *fontaine monumentale de Desaix*, située au centre de la place Dauphine, fut élevée, en 1802, sur les desseins de M. *Per-*

cier, à la mémoire du général Desaix, tué, le 25 prairial an VIII, à la bataille de Marengo. Ce monument est composé d'un cippe qui porte le buste de ce général, couronné par la France militaire. Le Pô et le Nil, fleuves témoins de ses exploits, sont représentés avec leurs attributs sur le bas-relief circulaire. Deux renommées gravent sur des écussons, l'un *Thèbes* et les *Pyramides*, l'autre *Kehl* et *Marengo*.

Là sont plusieurs inscriptions : l'une contient les dernières paroles que ce général prononça, dit-on, en expirant, et l'autre le dénombrement des lieux où il signala son courage ; on y remarque ces mots : *Les ennemis l'appelaient le Juste*.

Une troisième inscription apprend qu'il naquit à Ayat, département du Puy-de-Dôme, le 17 août 1768, et que ce monument lui fut élevé en l'an X. Au-dessous, sur une plinthe en marbre, sont les noms de tous ceux qui ont contribué à l'exécution de ce monument.

Quatre têtes de lions en bronze jettent, dans un bassin circulaire, des eaux d'abord

provenues de la pompe de la *Samaritaine*, et aujourd'hui de l'aquéduc d'Arcueil.

Fontaine du Lion-Saint-Marc, située au milieu de l'esplanade des Invalides. Elle était composée d'un piédestal de forte dimension, surmonté d'un socle sur lequel était le lion ailé qui décorait la place de Saint-Marc à Venise : c'est là un des fruits de nos conquêtes en Italie. Ce lion, en bronze, de proportion colossale, était un monument de nos victoires, mais non un modèle de bon goût; il a été rendu à ses anciens propriétaires : cette perte n'est pas regrettable. Cette fontaine, construite en 1804, fournit de l'eau de la pompe du Gros-Caillou.

La *fontaine de l'École de Médecine*, située sur la place de ce nom, est adossée à l'ancien bâtiment du couvent des cordeliers; elle fut construite, pendant les années 1805 et 1806, sur les dessins de M. *Gondouin*. Elle présente quatre colonnes doriques cannelées, qui supportent un vaste entablement, sur lequel était l'inscription sui-

suivante qui fut effacée depuis 1814 :

NAPOLIONIS. AUGUSTI. PROVIDENTIA.
DIVERGIUM SEQUANÆ.
CIVIUM. COMMODO. ASCLEPIADEI. ORNAMENTO.
MDCCCVI.

A travers ces colonnes, on voit un enfoncement dont le plan demi-circulaire offre une forme de niche, au bas de laquelle est un vaste bassin : d'une ouverture placée à la partie supérieure, sort quelquefois assez abondamment, souvent avec parcimonie, de l'eau qui, comme une cascade, tombe dans le bassin. Lorsque les eaux du canal de l'Ourcq auront atteint cette fontaine, une abondante nappe d'eau s'élancera continuellement de la voûte et produira un plus grand effet.

Le bassin de cette fontaine n'est pas assez élevé au-dessus du pavé; les eaux, à défaut d'une pente suffisante, s'écoulent difficilement, et la place en est toujours inondée.

Lorsqu'on achevait de construire la fontaine de l'École de Médecine, parut un décret impérial, du 2 mai 1806, qui porte que soixante-cinq fontaines existant à Paris, seront mises en état de fournir de l'eau, et qu'il en sera construit quinze nouvelles : il ajoute que,

La pompe de Notre-Dame continuera d'alimenter vingt-neuf fontaines, ainsi dénombrées :

« La *fontaine Maubuée*, au coin de la
» rue de ce nom et de celle de Saint-
» Martin ;

» La *fontaine de Sainte-Avoie*, rue de
» ce nom ;

» La *fontaine Saint-Leu*, rue Salle-au-
» Comte ;

» La *fontaine Grenetat*, au coin de la
» rue de ce nom et de celle de Saint-
» Denis ;

» La *fontaine Saint-Denis*, rue de ce
» nom, près celle de Sainte-Foi ;

» La *fontaine Saint-Martin*, rue de ce
» nom, près l'ancienne abbaye ;

» La *fontaine Saint-Côme*, au coin de

» la rue des Cordeliers et de celle de la
» Harpe (elle a été supprimée depuis) ;
» La *fontaine Saint-Séverin*, au coin
» de la rue de ce nom et de celle de Saint-
» Jacques ;
» La *fontaine Saint-Benoît*, place Cam-
» brai ;
» La *fontaine Sainte-Anne*, cour de la
» Sainte-Chapelle ;
» La *fontaine de la place Maubert* ;
» La *fontaine de la rue des Fossés-Saint-*
» *Bernard* ;
» La *fontaine Saint-Victor* (dite d'*A-*
» *lexandre*), au coin de la rue de Seine,
» rue des Fossés-Saint-Victor ;
» La *fontaine du marché Saint-Jean* ;
» La *fontaine des Blancs-Manteaux*, rue
» de ce nom ;
» La *fontaine des Audriettes*, au coin
» de la rue de ce nom et de celle du
» Chaume ;
» La *fontaine du marché Saint-Mar-*
» *tin* ;
» La *fontaine du Temple*, près du palais
» de ce nom ;

» La *fontaine de l'Échaudé*, près de la
» rue de ce nom;

» La *fontaine des Enfans-Rouges*;

» La *fontaine Boucherat*, au coin de la
» rue de ce nom et de la rue Charlot, au
» Marais;

» La *fontaine Sainte-Catherine* (ou de
» *Birague*), rue Saint-Antoine;

» La *fontaine Saint-Louis*, rue de Tu-
» renne au Marais;

» La *fontaine des Tournelles*, au coin
» de la rue de ce nom et de la rue Saint-
» Antoine;

» La *fontaine Trogneux*, au coin de
» la rue de Charonne, rue du Faubourg-
» Saint-Antoine;

» La *fontaine Bas-Froid*, au coin de
» la rue de ce nom et de celle de Cha-
» ronne;

» La *fontaine du Marché Lenoir*, fau-
» bourg Saint-Antoine;

» La *fontaine de la Petite-Halle*, rue du
» Faubourg-Saint-Antoine, à l'entrée de la
» rue Montreuil;

» La *fontaine du Ponceau*, au coin de

» la rue de ce nom et de celle de Saint-Denis;

» LA POMPE DE LA SAMARITAINE continuera d'alimenter :

» La *fontaine de la Croix-du-Trahoir*, » au coin de la rue de l'Arbre-Sec et de » celle de Saint-Honoré.

» Elle alimentera de plus,

» La *fontaine de Desaix*, place Dau» phine;

» La *fontaine du Diable*, située à l'angle » de la rue de l'Échelle et de celle de » Saint-Louis.

» LES POMPES A VAPEUR DE CHAILLOT » fourniront de l'eau aux fontaines ci-après » désignées :

» La *fontaine* ci-devant des *Capucins*, » rue Saint-Honoré;

» La *fontaine de la butte Saint-Roch*, » au coin de la rue des Moineaux et de » celle des Moulins (dite *fontaine d'A» mour*);

» La *fontaine de Richelieu*, rue de ce » nom, au coin de la rue Traversière;

» La *fontaine Colbert*, rue de ce nom;

» La *fontaine d'Antin*, à l'extrémité de

» la rue Neuve-Saint-Augustin, et au coin
» de celle de la Fontaine ;

» La *fontaine Montmartre*, rue de ce
» nom, près le boulevard ;

» La *fontaine* ci-devant *des Petits-Pères*,
» rue de ce nom ;

» La *fontaine des Innocens*, au milieu
» du marché de ce nom ;

» La *fontaine du Pilori*, dans la halle au
» beurre ;

» La *fontaine de Médicis*, à la colonne
» attenante à la halle aux blés ;

» Les Pompes à vapeur du Gros-Caillou
» fourniront journellement de l'eau aux
» fontaines ci-après désignées :

» La *fontaine de l'esplanade des Invalides* (ou du *Lion-Saint-Marc*) ;

» La *fontaine de Grenelle*, rue de ce
» nom ;

» La *fontaine de la Charité*, rue Taranne.

» La *fontaine de la ci-devant abbaye*
» *de Saint-Germain-des-Prés* ;

» La *fontaine des Cordeliers*, rue de ce
» nom. »

Après quelques dispositions relatives à

l'entretien et à l'amélioration des pompes à vapeur, le décret porte que,

« Les eaux de Belleville et du Pré-
» Saint-Gervais continueront d'alimenter
» les fontaines ci-dessous nommées :

» *Fontaine du Pré-Saint-Gervais*, hors
» des barrières ;

» *Fontaine de Sainte-Périne* de Chaillot ;

» *Fontaine du Chaudron*, à l'extrémité
» du faubourg Saint-Martin ;

» *Fontaine des Récollets*, rue du Fau-
» bourg-Saint-Martin ;

» *Fontaine de Saint-Lazare*, vis-à-vis la
» maison de détention ;

» *Fontaine de Saint-Maur*, rue du che-
» min Saint-Denis, faubourg du Temple ;

» Les eaux de l'aquéduc d'Arcueil con-
» tinueront d'alimenter les quatre fontaines
» suivantes :

» La *fontaine Saint-Michel*, place de ce
» nom ;

» La *fontaine de Sainte-Geneviève*, vers
» la partie supérieure de la rue de la mon-
» tagne de ce nom ;

» La *fontaine du Pot-de-Fer*, au coin

» de la rue de ce nom et de celle de Mouf-
» fetard ;

» La *fontaine des Carmélites*, rue du
» Faubourg-Saint-Jacques. »

Il faut ajouter au dénombrement une fontaine omise par le rédacteur du décret, et qui provient d'une dérivation de la fontaine des Carmélites.

La *fontaine de la rue d'Enfer*, près des Carmélites.

Ce dénombrement présente un total de *soixante-six fontaines* existantes à Paris avant l'an 1806. Dans ce nombre ne sont point comprises les fontaines établies dans les palais et dans leurs jardins.

Le même décret porte que, dans la ville de Paris, il sera érigé quinze fontaines nouvelles, et qu'elles seront établies dans les emplacemens ci-après désignés :

Fontaine du marché des Jacobins, dit aujourd'hui *Marché Saint-Honoré*. Cette fontaine est alimentée par les eaux de la pompe de Chaillot.

Château-d'Eau, place du Palais-Royal. Ici rien ou presque rien n'était à construire,

il n'y manquait que de l'eau ; j'en ai donné la description.

Fontaine de l'École, sur la place de ce nom ; elle s'élève au-dessus de l'égoût ; elle est composée d'un piédestal sur lequel est posé un vase de forme simple et pure. L'eau qui doit jaillir de quatre masques en bronze, et qui ne jaillit que de deux, est reçue dans un bassin circulaire. Cette eau provient de la pompe de Notre-Dame.

Fontaine du Palmier (1), située au centre de la place du Châtelet, à l'extrémité septentrionale du Pont-au-Change. Par sa forme, son isolement et par ses inscriptions qui conservent la mémoire des victoires des armées françaises, cette fontaine mérite le titre de *monumentale* : elle fut construite en 1807. Au milieu d'un bassin circulaire de 20 pieds de diamètre, est un piédestal qui porte une colonne de 52 pieds de hauteur ; son fût a la forme d'un palmier et son chapiteau en offre les rameaux. De-là est provenue la dénomination de cette fontaine.

(1) *Voyez* planche 80.

ne

ce
lle
ant
ng
e,
ns
le

e
r
a



FONTAINE DU PALMIER ou COLONNE DU CHATELET.

Sur le piédestal sont quatre statues symboliques plus grandes que nature, et sculptées par M. Boisot; elles représentent *la Loi*, *la Force*, *la Prudence*, *la Vigilance*. Unies entre elles par la jonction de leurs mains, elles forment un cercle autour de la base de la colonne dont le fût est divisé par des anneaux de bronze doré, sur lesquels sont inscrits les noms des victoires remportées par les Français. Aux quatre angles du piédestal sont placées quatre cornes d'abondance dont les parties inférieures se terminent par des têtes de poissons marins, qui doivent produire quatre jets; mais deux seuls ont jusqu'à présent lancé de l'eau. La face du piédestal qui regarde le Pont-au-Change, et la face opposée, sont décorées d'une large couronne de lauriers en relief, au centre de laquelle est une aigle éployée.

Au-dessus du chapiteau de la colonne on voit une portion sphérique en bronze doré, d'où s'élance une figure de même métal; c'est celle de la Victoire, aux ailes éployées, élevant et tenant de chaque main une couronne.

Cette fontaine est alimentée par les eaux de la pompe de Notre-Dame.

Le même décret indique ensuite une fontaine à construire, *au pied du regard de Saint-Jean-le-Rond*, adossée à une des faces latérales de l'église de Notre-Dame et destinée à fournir les eaux de la pompe Notre-Dame.

Une autre *fontaine au pied du regard des Lions-Saint-Paul*, doit produire les mêmes eaux.

Fontaine de Popincourt, située dans la rue de ce nom, vis-à-vis la caserne. Elle est décorée d'un bas-relief représentant la Charité qui assiste un enfant et donne à boire à plusieurs autres; elle est alimentée par la pompe de Chaillot.

Fontaine de l'Hospice militaire du Gros-Caillou, située rue Saint-Dominique. Elle est isolée, et offre une construction carrée, ornée de huit pilastres et d'un entablement dorique. Sur une de ses faces est un bas-relief représentant la déesse *Hygie* donnant un breuvage à un guerrier épuisé; dans les entre-pilastres sont des vases dont chacun

est entouré par le serpent, symbole du dieu de la médecine. Cette fontaine fut terminée en 1809 ; ses eaux proviennent de la pompe à feu du Gros-Caillou.

Fontaine du Palais des Arts, quai Conti. Cette fontaine ne consiste point en un monument isolé ; aux côtés du perron de la façade du Palais des Arts on a construit deux bassins, chacun desquels doit être rempli par quatre jets d'eau, sortis des gueules de quatre lions. Jusqu'à présent on n'a vu que deux lions jeter de l'eau dans leurs bassins. Ces quatre lions en fer fondu, et d'un beau style, proviennent de la célèbre fonderie du Creusot, village situé au bas du Mont-Cenis, département de Saône-et-Loire.

Cette fontaine est alimentée par les eaux d'Arcueil.

Fontaine Égyptienne, rue de Sèvres, située entre les nos 58 et 60, est adossée aux maisons. L'architecture et la statue placées dans une niche carrée portent le caractère égyptien ; les deux bras de cette statue sont collés le long de son corps, et

de ses mains elle tient deux cruches qui répandent de l'eau provenue de la pompe du Gros-Caillou.

Au-dessus, en bas-relief, au lieu d'un ibis, on voit une aigle éployée (1).

Fontaine de la rue de Vaugirard ou de *Léda*, située à l'angle de la rue de ce nom et de celle du Regard. Elle n'est point isolée, mais adossée à l'angle de ces rues. On y remarque un vaste bas-relief en pierre, qui représente Léda caressant Jupiter caché sous la forme d'un cygne; à côté est une figure de l'Amour qui contemple le mystère. C'est du bec en métal de ce cygne, que sort l'unique jet de cette fontaine qui fournit de l'eau d'Arcueil.

Fontaine de la place Saint-Sulpice. Elle était située au centre de cette place. Au-dessus de trois gradins est un bassin carré, du milieu duquel s'élève une constructiou quadrangulaire, dont chaque face est couronnée par un frise et un fronton. Deux

(1) En 1816 et 1817, des réparations à faire à cette fontaine suspendirent l'activité de ses eaux; on y a suppléé par une bouche d'eau placée dans le voisinage.

tuyaux, l'un sur la face orientale, l'autre sur *la* face opposée, versent l'eau dans deux coquilles, d'où elle se répand, par six filets, dans deux bassins carrés placés au-dessous; elle sort ensuite par quatre tuyaux placés sur les faces latérales de ces deux bassins, et retombe dans le grand bassin. Quatre bas-reliefs en marbre, sculptés par le sieur d'Espercieux, et des inscriptions indicatives de leur sujet, décorent les faces de cette fontaine. Celui de la face opposée à l'église de Saint-Sulpice, est dédié *à la Paix*; les trois autres représentent l'*Agriculture*, *le Commerce*, *les Sciences et les Arts*.

Les dimensions de cette fontaine n'étant point en proportion avec l'étendue de la place, ni avec l'élévation du portail de Saint-Sulpice, elle se trouvait rapetissée par ce qui l'environnait. Elle fournit l'eau de la pompe du Gros-Caillou.

Cette fontaine, démolie en 1824, a été rétablie l'année suivante au centre de la cour du marché Saint-Germain, où elle se trouve beaucoup mieux en proportion avec les objets qui l'entourent; elle

a été dans sa nouvelle place entièrement ragréée.

Fontaine du Lycée ou *du Collége Bourbon*, établie rue Sainte-Croix, Chaussée d'Antin. Elle est alimentée par la pompe de Chaillot.

Fontaine de la rue Censier, située au coin de cette rue et de celle Mouffetard. On y remarque la figure, à mi-corps, d'un satyre ou bacchant, qui tient sous son bras et presse une outre d'où, au lieu de vin, sort de l'eau qui provient de l'aquéduc d'Arcueil.

Fontaine au carrefour qui termine la rue du Jardin des Plantes. Cette fontaine isolée est d'un style pur. Son élévation présente un massif de maçonnerie dont la partie supérieure se termine en forme cintrée; une large couronne de lauriers, au centre de laquelle était une aigle éployée, qu'on a fait disparaître, et un masque en bronze d'après l'antique, de la bouche duquel sort un jet, sont les principaux ornemens de cette fontaine, qui se dessine avantageusement sur la verdure de quelques peupliers

plantés derrière. Elle donne de l'eau d'Arcueil.

Telles sont les fontaines nouvelles dont la construction fut ordonnée par le décret de 1806. Elles ont été exécutées depuis, ainsi que quelques autres dont ce décret ne fait pas mention ; je vais parler des plus remarquables de ces dernières.

Fontaine de Tantale, adossée aux maisons qui forment la *pointe Saint-Eustache*. Dans une niche est un vase qui reçoit l'eau sortie d'une coquille, au-dessus de laquelle est une tête couronnée de fruits qui, la bouche ouverte, semble s'efforcer, mais vainement, de se désaltérer de l'eau dont cette coquille est pleine. C'est en partie le sujet de la fable de Tantale, et la cause du nom donné à cette fontaine. Le vase, déjà un peu dégradé, présente un bas-relief dont le sujet est une Nymphe qui avec sa cruche donne à boire à un Génie. Deux jets fournissent de l'eau provenue de la pompe du pont de Notre-Dame.

Fontaine de la place des Vosges, dite aujourd'hui *Place Royale*. Du centre du

bassin situé au milieu de cette place, ou plutôt de ce jardin, s'élèvait une gerbe d'eau, composée de plusieurs jets, qui produisaient un très-bel effet. Cette belle fontaine, pareille à celle du jardin du Palais-Royal, et dont l'eau provenait du canal de l'Ourcq, a été détruite en 1819; elle sera remplacée par la statue équestre de Louis XIII.

Fontaine de la rue du Ponceau. Un jet d'eau, situé à l'angle rentrant que forme cette rue, s'élance à la hauteur de dix à douze pieds du milieu d'un bassin. Ce jet est alimenté par les eaux du canal de l'Ourcq.

Fontaine du marché aux Fleurs, sur le quai Desaix. Elle consiste en deux bassins séparés qui ne se remplissent que pendant les jours de marché; alors on voit jaillir de chacun de leurs centres et d'une calotte sphérique percée de plusieurs trous, des jets divergens. Ces eaux proviennent de la pompe de Notre-Dame.

Fontaine ou *Château-d'Eau du boulevard Bondi.* Elle fut terminée en 1810. Sa beauté ne peut être comparée qu'à celle du

marché des Innocens : si elle est moins riche en sculpture, ses eaux sont plus abondantes, et leur effet plus imposant et plus pittoresque. Elle est située sur l'esplanade du boulevard Bondi, entre la porte Saint-Martin et la rue du Temple.

Le plafond de son bassin est à 12 mètres au-dessous du niveau moyen des eaux du bassin de la Villette, dont cette fontaine est alimentée.

Sa construction et le jeu de ses eaux présentent une forme pyramidale, dont la base, qui est celle du bassin inférieur, a 13 mètres de rayons, et dont le sommet s'élève au-dessus du sol du boulevard à la hauteur de 5 mètres.

Une gerbe volumineuse jaillit d'une cuvette supérieure, y retombe; puis ses eaux se versent dans une seconde cuvette, d'où elles sont reversées dans une troisième, et enfin dans le bassin; ainsi le jet supérieur se reproduit par trois cascades circulaires, et ses eaux se déploient plus largement à mesure qu'elles se rapprochent du bassin qui les reçoit.

D'autres ornemens embellissent cette fontaine et en varient les effets. Quatre socles divisent le bassin circulaire; sur chacun de ces socles sont posés deux lions en fer fondu, qui de leur gueule lancent huit jets dans ce bassin.

Les arbres du boulevard mêlent leur verdure à l'éclat brillant de ces eaux, et l'ensemble de cette fontaine et de ce qui l'entoure est un spectacle d'autant plus admirable, que l'œil des habitans de Paris n'y était point accoutumé. Elle a été réparée en 1825.

Fontaine de l'Éléphant, située sur l'emplacement de la Bastille, entre le canal de Saint-Martin et la nouvelle gare. Le décret qui ordonne sa construction, est du 9 février 1810; il porte qu'il sera élevé, sur cette place, une fontaine sous la forme d'un éléphant en bronze, fondu avec les canons pris sur les Espagnols insurgés. Cet éléphant sera chargé d'une tour, et l'eau jaillira de sa trompe. Cette fontaine qui, suivant ce décret, devait être terminée au plutôt le 2 décembre 1811, ne l'est pas encore en 1825, et les fondations furent po-

sées en l'an 1810. Elle sera magnifique et se présentera sous les formes que je vais décrire.

Une voûte à plein cintre, déjà construite en pierres dures et ouverte sur le canal, portera un socle sur lequel s'élèvera la figure colossale d'un éléphant en bronze, haut de plus de 24 mètres, y compris la tour dont son dos sera chargé : cet éléphant lancera l'eau par sa trompe.

On montera à la tour, placée sur le dos de cet animal, par un escalier à vis pratiqué dans l'intérieur d'une de ses jambes, et chaque jambe aura deux mètres de largeur. Cette fontaine doit être décorée de vingt-quatre bas-reliefs en marbre représentant les sciences et les arts.

En parlant des fontaines les plus récentes, je dois rappeler celle du *marché Saint-Martin*, qui n'a été terminée qu'en 1817, et celle du *marché Saint-Germain*, située dans le milieu de la galerie destinée aux boucheries de ce marché. J'ai décrit l'une et l'autre.

Il est, à Paris, plusieurs autres fontaines

que j'ai déjà mentionnées; plus simples, moins magnifiques, elles n'en sont pas moins utiles. Je me bornerai à dire que, sans y comprendre les nombreuses concessions faites aux palais, hôtels et maisons particulières, les distributions aux tonneaux, les *fontaines marchandes*, constructions placées dans diverses places publiques et sur les quais, et les bouches d'eau pour le lavage des rues, il se trouve cent vingt-sept fontaines ou regards publics dans l'intérieur de Paris.

Pour faire connaître la quantité d'eau distribuée à ces fontaines, pendant vingt-quatre heures, je joins le tableau suivant :

EAUX FOURNIES EN 24 HEURES.	MUIDS.	KILOLIT.
Par le canal de l'Ourcq.	972,000	26,082,000
Par le Pré-Saint-Gervais.	648	17,388
Par Belleville et Mesnil-Montant.	432	11,592
Par l'aquéduc d'Arcueil.	3,600	96,600
Par la pompe Notre-Dame. . . .	3,600	96,600
Par la pompe de Chaillot.	15,768	423,108
Par la pompe du Gros-Caillou. .	5,040	135,240
Et par les établissemens particuliers (1).	720	19,320
Total.	1,001,808	26,881,848

A ces détails, fort abrégés, je vais en joindre quelques autres qui résultent de l'analyse des eaux qui remplissent le canal de l'Ourcq, et l'analyse des autres eaux dont s'abreuvent les habitans de Paris.

Analyse des eaux de Paris. Le 14 août 1816, une commission de savans fut nommée pour procéder à cette analyse importante. Les opérations les plus minutieuses, les plus propres à donner des résultats certains, furent employées. On prit des quanti-

(1) Les établissemens particuliers consistent dans les pompes épuratoires, eaux filtrées, etc.

tés égales de ces diverses eaux ; quinze litres de chacune d'elles furent puisées et renfermées dans des vases de grès ; puis, soumises à l'ébullition et entièrement évaporées, elles laissèrent chacune un résidu dont je vais faire connaître la composition.

Mais avant, il convient de dire que les eaux du canal de l'Ourcq se composent de celles de la rivière de ce nom, puis de celles des rivières de la Collinance, de la Gergogne, de la Thérouenne, de la Beuvronne, prise à Claye, etc.

Les eaux de la *rivière de l'Ourcq*, qui fournit au canal 5,480 pouces, ont donné le résidu suivant :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire.	0	202
Carbonate de chaux.	2	362
Sels déliquescens.	0	208
Sel marin.	0	115
Matière végétale et eau. . . .	1	051
Poids total du résidu. . .	3	938

L'eau de la *Collinance*, qui fournit 592 pouces, a donné le résidu suivant :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire.	0	269
Carbonate calcaire.	2	882
Sels déliquescens.	0	095
Sel marin.	0	144
Matière végétale et eau. . . .	0	368
Poids total du résidu. . .	3	758

L'eau de la *Gergogne*, qui fournit 838 pouces, a donné :

Sulfate calcaire.	0	221
Carbonate calcaire.	2	703
Sels déliquescens.	0	223
Sel marin.	0	129
Eau et matière végétale. . . .	1	447
Poids total du résidu. . .	4	723

L'eau de la *Thérouenne*, qui fournit 598 pouces, a donné :

Sulfate calcaire.	0	304
Carbonate calcaire.	3	925
Sels déliquescens.	0	541
Eau et matière végétale. . . .	1	032
Poids total du résidu. . .	5	802

L'eau de la *Beuvronne*, qui fournit 977 pouces, a donné :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire.	3	050
Carbonate calcaire.	3	855
Sels déliquescens.	1	275
Eau et matière végétale. . . .	1	037
Poids total du résidu. . .	9	217

Les eaux de ces cinq rivières, mêlées dans le canal de l'Ourcq, ont aussi été soumises à la même analyse.

L'eau du *canal de l'Ourcq* a donné :

Sulfate calcaire.	0	257
Carbonate calcaire.	2	993
Sels déliquescens.	0	417
Sel marin.	1	114
Eau et matière végétale. . . .	1	344
Poids total du résidu. . .	5	125

On a soumis à la même analyse les autres eaux de Paris, afin d'avoir des objets de comparaison : voici les résultats de cette opération.

L'*eau du pré Saint-Gervais*, puisée à la fontaine du Chaudron, au coin du chemin de Pantin, a donné :

	gram.	cent.
Sulfate de chaux.	6	655
Carbonate de chaux.	3	540
Sels déliquescens.	6	647
Sel marin.	0	439
Eau retenue par les sels. . .	4	000
Poids total du résidu. . .	21	281

Les *eaux de Belleville et de Mesnil-Montant*, puisées au regard de Saint-Maur, ont donné :

Sulfate de chaux.	17	040
Carbonate de chaux.	3	830
Sels déliquescens.	3	518
Sel marin.	0	347
Eau retenue en combinaison.	2	338
Poids total du résidu. . . .	27	073

L'*eau d'Arcueil*, puisée à la fontaine du palais de l'Institut, offrait un résidu très-compacte et très-adhérent à la capsule ; il

attirait fortement l'humidité; sa partie supérieure était en écailles blanches. Il a donné :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire.	2	528
Carbonate calcaire.	2	536
Sels déliquescens.	1	646
Sel marin.	0	290
Eau.	1	835
Poids total du résidu. . .	8	835

L'*eau de la Bièvre*, prise avant son entrée à Paris, a donné :

Sulfate calcaire.	3	758
Carbonate calcaire.	2	047
Sels déliquescens.	1	638
Sel marin.	0	169
Eau.	2	212
Poids total du résidu. . .	9	824

L'*eau de la Seine*, prise au-dessus de l'embouchure de la Bièvre, a donné :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire.	0	761
Carbonate calcaire.	1	494
Sels déliquescens.	0	171
Matière végétale.	0	365
Poids total du résidu. . .	2	791

L'*eau de la Seine*, prise au-dessous de Paris, a donné :

Sulfate calcaire.	0	295
Carbonate calcaire.	1	940
Sels déliquescens.	0	378
Matière végétale.	0	308
Poids total du résidu. . .	2	921

Les principaux résultats de ces expériences sont, que l'*eau de la rivière de l'Ourcq* est plus pure que celle du canal de ce nom, qu'elle approche de très-près de celle de la Seine par sa pureté ;

Que l'*eau du canal de l'Ourcq*, celle de la Collinance et de la Gergogne, s'écartent peu de cette pureté ;

Que l'*eau de la Thérouenne* s'en éloigne davantage, son impureté étant double de celle de la Seine;

Que l'*eau de la Beuvronne*, encore plus impure, n'est à cet égard surpassée que par l'eau de la Bièvre; et son eau, prise à la fontaine du Ponceau, à Paris, est environ quatre fois plus impure que l'eau de la Seine, et trois fois plus impure que l'eau du canal de l'Ourcq;

Que l'*eau du pré Saint-Gervais* est sept fois plus impure que l'eau de la Seine, quatre fois plus impure que l'eau du canal de l'Ourcq;

Que les *eaux de Belleville et de Mesnil-Montant* sont sept et neuf fois plus impures que l'eau de la Seine, quatre et six fois plus impures que les eaux mélangées du canal de l'Ourcq.

Ajoutons que les eaux de la Beuvronne, de la Bièvre, et surtout celles de Belleville et de Mesnil-Montant, sont les plus impures, les moins propres à dissoudre le savon, et les moins promptes à cuire les légumes; que les eaux de la Thérouenne, de la Seine

sous Paris, et celles de l'Ourcq, sont celles qui les cuisent le plus promptement.

En dernière analyse, les eaux de la Seine sont meilleures que les eaux de l'Ourcq, les eaux de l'Ourcq sont meilleures que celles d'Arcueil, du pré Saint-Gervais, de Belleville et de Mesnil-Montant.

Les événemens de 1814 et 1815 interrompirent les travaux du canal de l'Ourcq; mais ils ont été repris dans la suite. Une loi du 20 mai 1818 autorise la ville de Paris à emprunter une somme de sept millions, pour l'achèvement du canal de l'Ourcq; et un traité, conclu le 19 avril précédent entre le préfet de la Seine et les sieurs Saint-Didier et Vassal, garantit la continuation et l'achèvement de ces travaux. Par ce traité, la compagnie s'engage à exécuter à ses frais tous les travaux et ouvrages d'art nécessaires à la confection du canal Saint-Denis; et il lui est accordé, pendant 99 ans, à dater du 1er janvier 1823, un droit de navigation sur ce canal. Cette compagnie s'est engagée de plus à fournir à la ville de Paris 4,000 pouces d'eau, et à terminer tous les travaux à

faire pour l'achèvement du canal de dérivation de l'Ourcq, depuis la prise d'eau à Mareuil jusques et compris le bassin de la Villette, moyennant la somme de sept millions cinq cent mille francs. Les travaux du *canal de Saint-Martin* et de la *Gare* de l'Arsenal ne sont point compris dans cette entreprise.

Le 13 novembre 1821, ces derniers travaux ont été définitivement adjugés à la compagnie Saint-Didier et Vassal, pour la somme de 4,470,000 fr.

Depuis ce traité, les travaux ont été repris et continués sans relâche. Le canal de Saint-Denis a, comme je l'ai dit, été terminé en mai 1821.

Égoûts de Paris.

La Seine et la Bièvre, dans la partie méridionale de Paris, la Seine et le ruisseau de Mesnil-Montant (1), dans la partie septen-

(1) Ce ruisseau est certainement le même qui, dans un diplôme de Childebert Ier, est nommé *Savara*. Ce roi, entre plusieurs dons qu'il fait à l'église de Saint-Vincent, lui cède toutes les pêcheries qui sont sur la

trionale de cette ville, recevaient l'écoulement des eaux pluviales. Lorsqu'on eut creusé des fossés autour des murailles de Paris, ces fossés servirent d'égoûts. Quelques parties, aujourd'hui voûtées, conservent encore la direction des fossés: telle est notamment la partie de l'égoût qui, de la rue de l'École-de-Médecine, se jette dans la Seine, au-dessus du Palais des Arts ou du Collége Mazarin.

Hugues Aubriot, prévôt de Paris vers l'an 1370, fut le premier qui fit couvrir de maçonnerie une partie de la rigole qui se jetait dans le ruisseau de Mesnil-Montant, et qui se trouvait enserrée dans l'enceinte que fit construire Charles V.

Avant 1412, il existait un égoût couvert sous la rue Saint-Antoine, qui versait ses eaux dans les fossés de la Bastille. Cet

Seine depuis le pont de la Cité jusqu'au point où le ruisseau appelé *Savara* se jette dans cette rivière. *Cum piscatoriis omnibus in ipso alveo Sequanæ sumentque initium à ponte Civitatis, et sortiuntur finem ubi alveolus veniens SAVARA præcipitat se in flumine.* (*Diplomata chartæ* de Bréquigny, t. I, p. 54.)

égoût, appelé *Pont-Perrin*, répandait une odeur insupportable pour les habitans de l'*Hôtel-de-Saint-Paul*, alors séjour ordinaire des rois de France. On le détourna en cette année, et on le dirigea à travers la culture Sainte-Catherine, par la rue des Égoûts et celle de Saint-Louis, à l'extrémité de laquelle on le retourna à l'ouest parallèlement aux murs de l'enclos du Temple. Arrivé à la porte de ce nom, il traversait le fossé de la ville par un canal en maçonnerie, et parvenait au ruisseau de Mesnil-Montant; là il recevait, dans sa direction, un autre égoût qui venait de la rue Saint-Denis, suivait la rue du Ponceau et celle du Vert-Bois jusqu'à son entrée dans le fossé.

Ces deux égoûts étaient à découvert; on établissait de petits ponts aux endroits où le passage public l'exigeait; et la rue du Ponceau doit son nom à un de ces ponts.

Les eaux du quartier des halles se rendaient au ruisseau de Mesnil-Montant, en suivant la rue actuelle du Cadran. L'égoût voûté de la rue Montmartre traversait les fossés de la ville sur un canal en bois, *et se*

versait dans le ruisseau de Mesnil-Montant, nommé alors le *grand égoût de la ville*.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1605 : à cette époque, François Miron, prévôt de Paris, fit, à ses dépens, voûter l'égoût du Ponceau, depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la rue Saint-Martin ; ses successeurs n'apportèrent pas le même zèle pour la salubrité publique. Les égoûts étaient encombrés d'immondices stagnantes, dont les exhalaisons faisaient craindre des maladies contagieuses. On en ordonna le nettoiement en 1610. Plusieurs projets pour débarrasser Paris de ces cloaques putrides furent présentés sous le règne de Louis XIII, et non exécutés ; on se borna, en 1663, à les nettoyer. La longueur totale des égoûts voûtés était de 1,207 toises, et celle des égoûts découverts de 4,121 toises.

Dans l'intervalle de 1663 à 1671, on s'occupa plus sérieusement que jamais de la salubrité de Paris ; on fit voûter quelques égoûts ; le prévôt des marchands et les échevins furent chargés de faire, chaque année, une visite dans leur étendue totale. On

construisit l'égoût de l'Hôtel des Invalides qui traverse l'esplanade et se jette dans la Seine.

En 1714, on répara l'égoût de la vieille rue du Temple; en 1718 on reconstruisit celui de la rue Saint-Louis; en 1722, les quartiers du Louvre, de Saint-Honoré, de la butte Saint-Roch, prenant de l'accroissement, on sentit la nécessité de reculer, de ce côté, les limites de la ville, et de les porter entre les rues d'Anjou, de la Ville-l'Évêque et le faubourg Montmartre. On accordait des priviléges à ceux qui voudraient y bâtir; mais le voisinage de l'égoût et ses exhalaisons étaient un grand obstacle à l'établissement de nouvelles habitations. On ordonna, en cette même année, le creusement d'un grand égoût entre le Calvaire et le Ponceau de Chaillot; mais cette ordonnance ne fut point alors exécutée : ce ne fut que dans les années 1737 et 1740 que les travaux du *grand égoût* furent commencés et achevés; il fut revêtu de murs et voûté.

En 1734, on avait voûté la partie infé-

rieure de l'égoût Montmartre; en 1754, on exécuta celui de l'École-Militaire, à travers le Champ-de-Mars, et ceux de la rue Saint-Florentin et de la place Louis XV. Ceux qui contournent le Palais-Royal datent du temps où fut construit cet édifice; ils se jettent dans l'égoût de la place du Carrousel, reste des fossés de l'enceinte de Charles VI.

Maintenant tous les égoûts de l'intérieur de Paris, si l'on en excepte l'égoût du Ponceau qui est encore à découvert au faubourg Saint-Denis, sont, dans une longueur de 103 mètres, revêtus de maçonneries et voûtés.

Le grand égoût commence Vieille rue du Temple; depuis ce point, il entoure une grande portion de la partie septentrionale de Paris, et se prolonge, en suivant l'extrémité des Champs-Élysées, jusqu'au quai Debilly, au bas de Chaillot, où il se jette dans la Seine. Dans son cours, il reçoit un grand nombre d'égoûts moins considérables dont je ne parlerai pas.

L'égoût de Rivoli s'étend depuis le Palais des Tuileries jusqu'à la rue Saint-Florentin, en suivant la direction de la rue de Rivoli.

Ses travaux sont immenses et d'une grande solidité ; ils ont été achevés en 1807.

L'égoût de la rue Saint-Denis, dont la voûte sert de base à l'aquéduc, dit *Galerie de Saint-Laurent*, a été terminé en 1800.

L'égoût de la rue Montmartre, qui sert de base à la conduite des eaux du canal de l'Ourcq, a été terminé en 1812.

L'égoût de la rue du Cadran a été terminé en 1813.

Les égoûts de la partie méridionale de Paris, de la Cité et de l'île Saint-Louis, sont moins considérables ; je n'en parlerai pas ; je me bornerai à donner la totalité de l'étendue en mètres de tous les égoûts et de leurs embranchemens :

	mètres.
Dans la partie septentrionale de Paris.	21,020
Dans la partie méridionale. . .	4,708
Iles de la Cité et de Saint-Louis.	282
Total.	26,010

Bains.

Dans les temps même de barbarie, les bains étaient fort en usage à Paris : on les nommait *étuves*. Plusieurs rues et impasses de cette ville en ont porté ou conservé le nom : tels sont la rue *des Vieilles-Étuves-Saint-Martin*, qui s'est nommée aussi rue *Geoffroy-des-Bains*; la rue *des Vieilles-Étuves-Saint-Honoré*, et la ruelle *des Étuves*, près la rue *de la Huchette*, qui porte aujourd'hui le nom de rue *du Chat qui pêche*; le cul-de-sac *des Peintres*, qui portait, au quatorzième siècle, le nom des *Étuves*; le cul-de-sac *des Étuves*, rue Marivaux ; la ruelle dite *Arche-Marion*, qui portait autrefois le nom d'*Étuves-aux-femmes*. Le défaut de linge rendait les bains nécessaires.

Chaque matin, au treizième siècle, des crieurs parcouraient les rues de Paris pour avertir les habitans que les bains étaient préparés. C'est ce que prouve la pièce intitulée *les Crieries de Paris* :

Seignor, car vous alez baingnier
Et étuver sans délaier;
Li baing sont chaut, c'est sans mentir (1).

. . . .

L'usage général était de se baigner avant le repas; et chaque fois que l'on donnait une fête ou qu'on se livrait à quelque partie de débauche, on commençait toujours par prendre des bains.

Les barbiers, au dix-septième siècle, étaient étuvistes, et on allait se baigner chez eux.

Aujourd'hui il existe à Paris plusieurs établissemens de ce genre : voici les plus remarquables :

Bains Saint-Sauveur, où l'on entre par la rue Saint-Denis, construits sur l'emplacement de l'église de ce nom. Ces bains se distinguent de plusieurs autres par la propreté et la commode distribution des cabinets de bains.

Bains Chinois. Construction pittoresque

(1) *Fabliaux et Contes*, par Barbazan, deuxième édition, tom. II, pag. 277.

et bizarre, faite pour attirer les yeux et les pratiques, exécutée d'après les dessins de M. Lenoir le Romain, et située sur le boulevard des Italiens : outre des bains commodes, on y trouve un restaurateur et un café.

Bains Montesquieu, situés dans la rue de ce nom, près le Palais-Royal. Établissement nouveau dans une rue nouvelle : façade imposante au-dehors, luxe et commodité dans l'intérieur.

Bains Turcs, rue du Temple. Ils sont aussi très-recommandables par la propreté et l'agrément.

Bains de la rue Taranne, en face de celle du Dragon, tenus par M. Deruez, pharmacien, avec élégance et propreté.

Bains de la rue du Bac, au coin de celle de la Planche. Ils sont commodes, agréables et très-fréquentés.

Bains de la rue Chantereine, n° 30, dans l'emplacement du théâtre Olympique.

Il en existe plusieurs autres dont je ne parlerai pas.

Paris souterrain.

Catacombes, dont la principale entrée est dans la cour du pavillon ouest de la barrière d'Enfer ou d'Orléans.

Avant de parler de cet ossuaire souterrain, il convient de donner quelques notions sur les causes de l'étendue des vastes excavations dont il occupe une partie.

Les pierres des anciens édifices de Paris furent anciennement tirées des carrières ouvertes sur les bords de la rivière de Bièvre, au faubourg Saint-Marcel, à l'emplacement des Chartreux et du Mont-Parnasse. Il paraît qu'au commencement du quatorzième siècle, on entreprit d'exploiter les bancs calcaires des carrières situées sous le faubourg Saint-Jacques et sur les territoires de Mont-Souris et de Gentilly (1).

(1) Ces notions sont extraites d'un procès-verbal sur la nature et l'origine des pierres qui ont servi à la construction de divers édifices de Paris; procès-verbal commencé le 11 juillet 1678 et terminé le 18 avril 1679, fait par ordre de Colbert, et que M. Héricart de Thury a publié dans sa Description des Catacombes, pag. 138.

Ces exploitations, pendant plusieurs siècles, se firent sans surveillance, sans méthode, sans respecter les limites des propriétés, et au gré des entrepreneurs qui fouillèrent fort avant dans la campagne, et même fort avant sous la ville. L'Observatoire, le Luxembourg, l'Odéon, le Val-de-Grâce, le Panthéon, l'église de Saint-Sulpice, les rues de Saint-Jacques, de la Harpe, de Tournon, de Vaugirard, etc., fondés sur le vide de ces carrières immenses, sont, pour ainsi dire, suspendus sur des abîmes.

Le gouvernement, indifférent sur le désordre et les dangers de ces fouilles qu'il ne dirigeait ni ne surveillait, le fut aussi long-temps sur les accidens nombreux qu'elles occasionaient, sur les éboulemens, les affaissemens de terrain, et sur les alarmes qu'ils répandirent. Des plaintes multipliées attirèrent enfin son attention. Ces accidens s'étaient surtout manifestés en 1774, et ce ne fut qu'à la fin de 1776 qu'on ordonna une visite générale, et la levée des plans de toutes les excavations.

Cette visite procura la certitude, dit M. Héricart de Thury, « que les temples, les
» palais, et la plupart des voies publiques
» des quartiers méridionaux de Paris,
» étaient prêts à s'abîmer dans des gouffres
» immenses ; que le péril était d'autant plus
» redoutable, qu'il se présentait sur tous
» les points (1). »

En 1777, fut créée une compagnie d'ingénieurs, spécialement chargée de consolider toutes les excavations, ainsi qu'une *administration générale des carrières*. Le sieur Charles-Alexandre Guillaumot en fut nommé inspecteur général. Le jour même de son installation, une maison de la rue d'Enfer fut engloutie à 28 mètres au-dessous du sol de sa cour.

Depuis 1777, on n'a point suspendu les travaux souterrains qui continuent encore. On a vu de temps en temps quelques affaissemens se manifester, et deux assez récemment : l'un à la porte occidentale du jardin du Luxembourg, et l'autre dans la rue des

(1) *Description des Catacombes de Paris*, p. 144.

Catacombes ; mais on a l'espoir que ces accidens deviendront très-rares, et enfin cesseront entièrement.

Ce n'est point ici le lieu de décrire l'immensité des travaux opérés par l'administration des carrières ; je dirai seulement que chaque galerie souterraine correspond à une rue de la surface du sol, et que les numéros des maisons ont en bas des numéros qui leur correspondent en haut ; de sorte que s'il arrive un éboulement, on sait aussitôt à quel endroit des carrières doit se faire la réparation.

C'est dans une partie de ces souterrains, qu'à l'exemple des villes de Rome, de Naples, etc., on a établi des *Catacombes* ou ossuaires composés de tous les ossemens du cimetière des Innocens et d'autres cimetières de Paris. Voici les causes de cet établissement.

Le cimetière de l'église des Innocens servait à plus de vingt paroisses de Paris ; depuis près de mille ans les générations venaient successivement s'y engloutir (1). Le

(1) M. Héricart de Thury a calculé que, pendant

voisinage en était infecté ; les habitans des rues adjacentes, pendant plus de deux siècles, portaient des plaintes aux gouvernans, qui, pleins de respect pour la routine et pour les morts, leur sacrifiaient les vivans.

En 1780, un accident arriva dans les caves des maisons de la rue de la Lingerie, par le voisinage d'une fosse qui devait contenir près de deux mille corps ; les vives réclamations des habitans de cette rue, un mémoire que publia, en 1783, le sieur *Cadet-de-Vaux*, inspecteur-général de la salubrité, où ce savant faisait fortement sentir les dangers de conserver plus long-temps ce cimetière dans le centre de Paris, déterminèrent enfin le conseil d'État à s'occuper de cet objet ; il ordonna, par un arrêt du 9 novembre 1785, que l'emplacement de ce cimetière changerait de destination et serait converti en marché public (1).

sept siècles seulement, ce cimetière a dû dévorer un million deux cent mille cadavres.

(1) Voyez *Église*, *Cimetière*, *Fontaine* et *Marché*

L'archevêque de Paris, par un décret de 1786, consentit à ce que le cimetière des Innocens fût supprimé, ordonna que le terrain serait défoncé à la profondeur de cinq pieds, la terre passée à la claie, et que les ossemens seraient transportés dans le nouveau cimetière souterrain (1).

des Innocens, tom. II, pag. 283, 288; tom. VIII, pag. 425.

(1) Les fouilles exécutées à cette époque ont fait découvrir un phénomène assez étrange pour que nous en parlions ici. Voici un extrait du compte qu'en rend M. Thouret, dans son *Rapport sur les exhumations du cimetière et de l'église des SS.-Innocens*, lu dans la séance de la Société royale de Médecine, tenue au Louvre, le 3 mars 1789:

« Dans ces vastes dépôts, formés par les fosses com-
» munes, la destruction avait établi un ordre de choses
» particulier. Là, comme dans les sépultures éparses à
» la surface du sol, elle ne semblait point dérober ses
» traces. Tout annonçait, au contraire, qu'elle s'y était
» occupée à les multiplier et les fixer. Les cercueils con-
» servés dans toutes leurs dimensions et leur solidité, la
» terre qui les environnait, empreinte d'une couleur
» noire très-intense, attestaient la lenteur de la décom-
» position dernière. A l'exception de cette teinte dont
» elles étaient salies extérieurement, les bières avaient
» conservé leur fraîcheur. A l'intérieur, on reconnaissait

» la couleur naturelle de la substance dont elles étaient » formées. Le même degré de conservation se remarquait » sur les linceuls. Les corps eux-mêmes, n'ayant rien » perdu de leur volume, et paraissant enveloppés de leur » voile, sous la forme de larves*, ne semblaient avoir » éprouvé aucune altération. En déchirant l'enveloppe » funèbre, on voyait que leurs chairs s'étaient conser- » vées; le seul changement qu'on y apercevait consistant » en ce qu'elles étaient comme changées en une masse » ou matière mollasse, dont la blancheur, encore relevée » aux lumières par la teinte noire du sol, paraissait plus » éclatante**. La première idée qui s'offrit, à cette vue, » fut de penser qu'une couche de chaux avait été ré- » pandue sur ces corps; mais, en examinant leur état » avec attention, cette erreur fut promptement dissi- » pée***; et l'on reconnut toutes les parties molles con- » verties en une substance pulpeuse, le plus souvent » très-solide, d'une blancheur plus ou moins pure, déjà » connue, sous le nom de *gras*, par les fossoyeurs; » n'ayant plus de tissu fibreux, s'écrasant sous les doigts,

(*) C'est le nom que les anciens donnaient quelquefois aux morts, et surtout à ces simulacres que, dans les apparitions, on croyait voir sortir des tombeaux, *larvæ sepulchrales*.

(**) Les corps étaient déposés dans ces fosses au nombre de douze à quinze cents; et l'attention à ménager le terrain engageait les fossoyeurs à placer les cercueils les uns sur les autres sans aucune couche de terre interposée entre eux.

(***) J'avais de plus remarqué que la matière pulpeuse qu'on ne pouvait mieux comparer qu'au fromage blanc, ne s'offrant qu'à l'intérieur du linceul, il aurait fallu que la chaux y eût été placée. Je reconnus aussi bientôt la nature de cette substance.

» où elle paraît onctueuse et comme savonneuse au tou-
» cher; se durcissant à l'air sec, où elle prend quelque-
» fois un poli luisant et une sorte d'éclat métallique;
» susceptible de se ramollir à l'air humide où elle se cou-
» vre de moisissures très-abondantes, et qui offrent les
» couleurs les plus vives et les plus variées; formée, à
» l'extérieur, par la peau dont on reconnaît le tissu
» grenu, et embrassant toute l'épaisseur du corps adi-
» peux, ou de la couche de graisse placée au-dessous,
» qui se change en gras de la plus grande blancheur,
» d'une consistance serrée et compacte; offrant ensuite
» une masse alvéolaire, quelquefois très-rare, très-spon-
» gieuse, très-légère, qui paraît correspondre au tissu
» cellulaire, et dans l'épaisseur de laquelle on distingue
» long-temps toutes les couches des muscles, toutes les
» divisions des faisceaux qui les forment, toutes les di-
» rections de leurs fibres, comme empreintes et ombrées,
» en traces fugitives et légères, d'un brun rougeâtre
» très-clair. En général, ces masses ont tous les contours
» des membres; elles en présentent toutes les formes.
» C'est une sorte de modification d'une espèce nouvelle
» et très-remarquable, qui rend, à l'aide de quelques
» soins, les corps susceptibles de se conserver. Parmi
» ceux que l'on a trouvés le plus parfaitement transfor-
» més, et qui font partie de la collection réunie pour
» conserver l'histoire de ce phénomène, plusieurs se sont
» gardés, depuis trois ans, sans avoir éprouvé d'altération.
» *Ces momies mémorables offrent tous les linéamens de*
» *la figure, tous les traits de la physionomie et du vi-*
» *sage. Les yeux y sont conservés, ainsi que le volume,*
» *l'embonpoint, les cheveux, les cils, les sourcils, les*

» *paupières*. Ce n'est point un changement borné à la
» surface : il a lieu dans toute l'épaisseur des chairs ; il
» se remarque également dans toutes les cavités, où l'on
» voit la plupart des viscères conservés sous la même
» forme. La même substance s'offre aussi à l'intérieur
» des os, où elle occupe tous les épanouissemens, toutes
» les divisions de la membrane médullaire, et jusqu'aux
» cellules du tissu alvéolaire ou du diploë.

» Cependant, quelque active, quelque profonde que
» paraisse cette transmutation, elle trouve plusieurs par-
» ties réfractaires : tels sont les cheveux, les ongles, qui
» se conservent intacts ; les os, dont les cellules les plus
» minces, les lames les plus délicates restent inaltérables
» et pures, au milieu de ce changement qui fond les
» muscles, les ligamens, les tendons, et qui dénature
» jusqu'aux cartilages. Tels sont encore certains princi-
» pes colorans, tels que celui de la bile, celui des glan-
» des bronchiques, le pigmetum de la choroïde, la partie
» rouge du sang, et peut-être aussi la substance propre
» des muscles dont on retrouve, ainsi que des autres
» principes que nous venons de nommer, la couleur
» long-temps durable, et quelquefois même survivant à
» la matière du gras, dans les masses de cette substance
» que ces principes peuvent pénétrer de la teinte qui
» leur est propre. Mais, cette partie exceptée, cette
» transformation soumet en entier toutes les autres : la
» peau, le corps adipeux, les membranes, les muscles et
» les organes, en plus ou moins grande partie, les car-
» tilages, les parties glanduleuses, tendineuses, liga-
» menteuses et aponévrotiques ; enfin, la matière même
» des fluides. »

Déjà les carrières souterraines de la plaine de *Mont-Souris* (1) étaient choisies pour recevoir les ossemens de ce cimetière ; la maison de la *Tombe-Isoire* (2), située au même lieu, était acquise pour servir d'entrée aux Catacombes ; et, par l'activité des travaux, on était parvenu à consolider les ciels des galeries souterraines, à disposer les lieux pour leur nouvelle destination.

Plusieurs grands-vicaires, docteurs en

(1) *Mont-Souris*. Hameau composé de moulins à vent, de guinguettes et de deux ou trois maisons bourgeoises, et situé hors de la barrière Saint-Jacques ; son ancien nom est *Mengue-Souris*, ou *Mange-Souris*, dont, par corruption, on a fait *Mont-Souris*.

(2) La *Tombe-Isoire* est située dans le hameau de *Mont-Souris*, au coin de l'ancienne route d'Orléans et du chemin qui, du faubourg Saint-Marcel, conduit au petit Mont-Rouge. Au-dessus de la porte de cette maison, on lit, sur une table de marbre, cette inscription :

La tombe Isoire, 1664. *Rebâtie par Antoine Cabot en* 1777.

On a composé sur le géant, ou le brigand *Isoire*, des romans anciens et modernes.

théologie, les desservans de plusieurs paroisses, etc., vinrent, le 7 avril 1786, avec toute la pompe sacerdotale, bénir et consacrer dans toutes les règles le cimetière souterrain.

Pour opérer le transport des ossemens de celui des Innocens, on n'avait attendu ni le consentement de l'archevêque, ni la cérémonie de la bénédiction. Les inscriptions des Catacombes attestent que la première translation se fit dans les mois de décembre 1785, janvier, février, mars et avril 1786; la seconde, dans le mois de décembre 1786, et mars 1787; la troisième dans le mois d'août 1787, jusque dans celui de janvier 1788.

Les ossemens des cimetières supprimés de Saint-Eustache et de Saint-Étienne-des-Grès y furent transférés en mai 1787. Dans la suite, pendant et après les orages révolutionnaires, les corps des personnes tuées dans les troubles et les ossemens des cimetières des autres paroisses et maisons religieuses de Paris, y furent successivement déposés.

Le cimetière des Innocens avait encore de nouvelles richesses à fournir aux Catacombes. En 1808, lors des premiers travaux exécutés sur son emplacement pour l'aquéduc du canal de l'Ourcq, on fit encore des découvertes sépulcrales. Les ossemens furent transférés aux Catacombes, et les cercueils au cimetière de Montmartre.

En 1809, les mêmes travaux produisirent une nouvelle découverte de fosses jusqu'alors inconnues; elles accrurent la triste collection des Catacombes.

En 1811, en construisant les halles qui entourent le marché des Innocens, et en fouillant la terre jusqu'à cinq mètres de profondeur, on découvrit encore des fosses funèbres et des ossemens qui furent partagés entre les cimetières de Montmartre et du Père-Lachaise; ce qui revint aux Catacombes y fut transporté du 19 janvier au 19 mars 1811, et déposé dans une fosse particulière: dépôt qui forme une masse de 70 mètres cubes.

Je laisse les détails de divers autres trans-

ports faits aux Catacombes, et je passe à son état actuel.

On doit à M. Frochot, préfet de la Seine, le bienfait d'avoir rendu intéressans, presqu'agréables, de vastes et sombres cavernes tapissées de têtes et d'ossemens humains. Ce fut pendant les années 1810 et 1811 qu'il s'occupa de familiariser ainsi la vie avec la mort.

On descend aux Catacombes par plusieurs portes (1); la plus généralement fréquentée est située dans la cour du pavillon ouest de la barrière d'Enfer ou d'Orléans. Après

(1) On a le projet d'établir, pour les Catacombes, une entrée plus convenable, sur le flanc d'un terrain enfoncé, appelé *la Fosse-aux-Lions*, non loin du boulevard extérieur, entre les barrières Saint-Jacques et de la Santé. Une avenue de 200 mètres au moins, plantée en cyprès, conduira depuis le boulevard jusqu'à la partie inférieure de cette fosse où l'on ouvrira une entrée à la grande galerie des Catacombes. Cette entrée sera ornée d'architecture, portant un caractère convenable. Sur le boulevard, et en tête de l'avenue, seront élevés deux pavillons; dont l'un sera destiné au logement du concierge, et l'autre servira d'abri aux personnes qui se présentent et attendent pour être introduites.

avoir descendu 90 marches, on se trouve dans une galerie de 19 mètres 14 centimètres d'élévation; puis on arrive dans une autre galerie de l'ouest qui est à l'aplomb de la rangée occidentale des arbres de la route d'Orléans, route en cet endroit entièrement excavée. Après plusieurs détours on aperçoit les constructions faites pour empêcher la contrebande souterraine, et les grands ouvrages commencés, en 1777, pour la consolidation de l'aquéduc d'Arcueil. Puis on parcourt des galeries longues et sinueuses, et on descend, par un escalier, dans une exploitation inférieure que reconnut, en 1777, un militaire vétéran, nommé *Décure*, ouvrier de l'inspection. Cet ouvrier se rappelant sa longue détention dans les casemates de *Port-Mahon*, exécuta, pendant cinq années, à ses heures de loisir, un plan en relief de cette place, et construisit un vestibule en silex. Voulant pratiquer un escalier commode dans la masse, il causa un éboulement dont il fut mortellement blessé.

Près de-là on voit d'anciennes exploita-

tions, un grand pilier taillé dans la masse calcaire, qui offre des traces évidentes d'un courant souterrain; un autre pilier en pierres sèches, couvert d'une incrustation d'albâtre calcaire, gris et jaunâtre; enfin à 80 mètres de ce pilier, on arrive au vestibule des Catacombes, et on y lit ces inscriptions:

Has ultrà metas requiescunt beatam spem expectantes.

« Arrête, c'est ici l'empire de la mort. »

On en lit plusieurs autres, et peut-être dans ce lieu, comme dans le reste des Catacombes, y sont-elles répandues avec une prodigalité qui en diminue l'effet.

En entrant est un cabinet particulier qui contient une *collection minéralogique*: elle offre une série complète de tous les échantillons des bancs de terre et de pierres qui constituent le sol de la *Tombe-Isoire* ou des Catacombes.

Dans un ancien carrefour de ces souterrains, entre quatre murs de consolidation, M. Héricart de Thury a fait établir aussi

un *cabinet de pathologie*, où sont classées avec méthode toutes les espèces d'ossemens déformés par q elques maladies.

Un ancien et vaste atelier de carrière a été choisi pour recevoir les corps qui, en novembre 1804, furent exhumés du cimetière supprimé de Saint-Laurent ; l'entrée de cette crypte est décorée de pilastres d'ordre du pestum ; et au fond est un piédestal construit en ossemens, dont les moulures se composent de tibias de la plus grande dimension ; au-dessus est une tête de mort.

L'autel des Obélisques fut construit en 1810, et sa construction masque des travaux de consolidation faits pour soutenir le ciel de la carrière, dont des affaissemens annonçaient une ruine prochaine. Cet autel et ses obélisques ont des formes imitées de l'antique, et des piédestaux, placés aux deux côtés de l'autel, sont construits avec des ossemens.

D'autres travaux de consolidation ont reçu la forme d'un monument sépulcral, et sont connus sous le nom du *Sarcophage du Lacry-*

matoire ou de *Tombeau de Gilbert*, à cause des vers suivans composés par ce poëte :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs;
Je meurs; et sur ma tombe, où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

Le piédestal de la lampe sépulcrale est encore un de ces objets qui rompent la monotonie lugubre de ces souterrains et de leurs longues murailles, toutes tapissées de têtes de morts. Ce monument se compose d'une lampe antique et du piédestal qui la supporte; près de-là est le pilier du *Memento*.

La fontaine de la Samaritaine est un épisode du Voyage. Des eaux éparses ont été recueillies dans un bassin que l'on a entouré d'un mur qui sert d'appui à la double rampe de l'escalier : on la nomma d'abord la *Source du Léthé* ou *de l'Oubli*; on lui a donné ensuite le nom de *Samaritaine*, à cause d'un verset de l'Évangile qu'on y a gravé.

En novembre 1813, on jeta, dans ce bassin, quatre poissons rouges ou dorades

chinoises : ils y vivent et prospèrent, mais ne s'y reproduisent pas.

Au-delà se voient les ossemens des victimes de diverses scènes sanglantes qui se manifestèrent à Paris pendant la révolution :

Celles *des combats de la place de Grève, de l'hôtel de Brienne, et de la rue Meslée, chez le commandant du guet, les* 28 *et* 29 *août* 1788 ;

Du combat de la manufacture de papiers peints de M. Réveillon, faubourg Saint-Antoine, le 28 *avril* 1789 ;

Du combat du château des Tuileries, le 10 *août* 1792 ;

Des journées des 2 *et* 3 *septembre* 1792.

On descend aux *Catacombes basses* par un escalier sous lequel on a construit un aquéduc qui conduit les eaux d'une source voisine dans le puits de la *Tombe-Isoire*; puis on voit un pilier de forte dimension, élevé pour soutenir le ciel de la carrière, qui, fendu, lézardé en plusieurs endroits, faisait craindre un éboulement. Les inscriptions de ce pilier sont quatre strophes, ti-

rées des *Nuits Clémentines*, composées sur la mort du pape Ganganelli : cette construction a reçu le nom de *Pilier des Nuits Clémentines*.

On sort ensuite des Catacombes ; on remonte aux galeries supérieures ; on parcourt un vestibule, un long corridor ; enfin on arrive au bas d'un escalier bâti, en 1784, sur le bord du chemin qui conduit du hameau de Mont-Souris au Petit-Montrouge, chemin nommé depuis quelques années *rue des Catacombes*. Cet escalier a 17 mètres 53 centimètres de hauteur.

On revoit avec joie la lumière du jour, et, en quittant cette sombre région des morts pour retourner dans celle des vivans, on semble renaître. Si l'on sort sans regret de ces souterrains funèbres, ce n'est pas sans avoir éprouvé des émotions inconnues, reçu des leçons salutaires sur le néant des vanités humaines et sur le pouvoir invincible de la mort, qui met au même niveau et la tête de celui qui commande le plus absolument et celle de l'esclave le plus soumis, celles du noble, du riche et de l'utile

citoyen. Les têtes des assassins aux gages de Charles IX, de Catherine de Médicis et du cardinal de Lorraine, restent en paix à côté de celles de leurs nombreuses victimes : les têtes qui furent animées par une aveugle intolérance, par un fanatisme sanguinaire, reposent tranquillement auprès de celles des hommes éclairés par le savoir, conduits par la raison.

Quels abondans sujets d'étude pour les physionomistes, s'ils pouvaient connaître le génie, la moralité et les habitudes des personnes, d'après les formes des crânes qui sont ici rassemblés !

En sortant des Catacombes, on présente à ceux qui les ont parcourues, un registre où chacun est invité à exprimer les sensations qu'il a éprouvées. Ce registre est chargé d'inscriptions offrant des traits d'esprit ou de sentiment, des sentences morales, les unes en vers, d'autres en prose : on les trouve partout ; mais elles sont ici à leur place. Quel sujet, tout triste qu'il soit, peut échapper à la gaieté française ? Elle s'est exercée sur ces Catacombes ; et le re-

gistre dont je viens de parler en contient plusieurs preuves; je ne citerai que les deux suivantes :

Disciples de Rancé, ces lieux sauront vous plaire :
Un silence éternel et la nuit en plein jour
Y favorisent la prière.
Venez-y. Quant à moi, je le dis sans détour,
J'aime mieux en plein vent admirer la lumière,
Et fêter tour à tour
Bacchus et la gaîté, mes amis et l'amour.

Qu'on se moque de moi, que partout on me glose :
Je me rends, et je crois à la métempsycose.
Oui, le fait est certain, après l'instant fatal,
Chacun de nous devient arbre, plante, animal.
Ici, j'ai reconnu la sœur de mon grand-père,
Mon oncle, mon cousin, ma nourrice et mon frère.
Mais, grand Dieu! qu'ils étaient changés!
Ils étaient tous en *os rangés* (orangers).

Cimetières ou Champs de Repos.

L'Assemblée constituante défendit, en 1790, d'enterrer les morts dans l'intérieur des églises. Par arrêté de la préfecture du département de la Seine du 21 ventose an IX (12 mars 1801), il est ordonné que

trois enclos de cimetière seront établis hors de la ville de Paris.

Le premier, situé au nord, fut affecté aux 1er, 2e, 3e et 4e arrondissemens;

Le second à l'est, aux 5e, 6e, 7e et 8e arrondissemens;

Le troisième au sud, aux 9e, 10e, 11e et 12e arrondissemens.

En 1804, Napoléon renouvela la défense d'enterrer dans les églises, et ordonna que quatre cimetières seraient établis hors de l'enceinte de Paris. Il est inutile d'exposer ici la nécessité de cette détermination. Ces cimetières sont au nord de Paris, ceux de *Montmartre*, du *Père-Lachaise* ou de *Mont-Louis*; et, au sud de cette ville, ceux de *Vaugirard* et de *Sainte-Catherine*.

Les Parisiens ont une prédilection particulière pour le cimetière du *Père-Lachaise*, et semblent dédaigner les trois autres qui cependant méritent aussi de les intéresser.

CIMETIÈRE DE MONTMARTRE, d'abord nommé *Champ-du-Repos*. Il est situé hors du mur d'enceinte près de la barrière Blan-

che et de celle de Montmartre. Il fut établi sur l'emplacement d'une ancienne carrière à plâtre. Son étendue était fort circonscrite: en 1819, il fut agrandi; et sa surface est aujourd'hui de 30 arpens. L'inégalité de son sol produit des points de vue pittoresques. On voit plusieurs tombeaux plus ou moins simples, ornés d'arbustes et de fleurs, et la plupart enrichis d'inscriptions attendrissantes.

On y remarque ceux de Barthélemi-Pierre Lecouteulx, neveu du sénateur de ce nom; de Gabriel-Marie-Jean-Baptiste Legouvé, auteur du poëme sur le mérite des femmes, et de son épouse Élisabeth Sauvan-Legouvé.

On voit le tombeau d'Adrienne Chameroy, actrice distinguée, à laquelle les prêtres de sa paroisse refusèrent les honneurs funèbres qui ne lui furent rendus que par des ordres supérieurs.

En parcourant les vallons de cette enceinte, on trouve les monumens de plusieurs personnes célèbres, tels que ceux de J. H. J. Thomas de la Tour-du-Pin, de J. F. Saint-Lambert, de Dazincourt, acteur

des Français et professeur au Conservatoire, etc. Les inscriptions les plus touchantes sont celles qui peignent la douleur d'une mère pour une fille chérie. Ceux qui se plaisent à nourrir leur imagination de pensées mélancoliques pourront se satisfaire dans ces lieux qui offrent aux yeux le tableau d'un jardin pittoresque, et à l'ame de douces émotions.

CIMETIÈRE DE L'EST, DE MONT-LOUIS ou du *Père-Lachaise*, situé au nord-est et hors de l'enceinte de Paris, à quelque distance de la barrière des Amandiers et dans la commune de Charonne.

François de Lachaise, jésuite, confesseur de Louis XIV, depuis 1676 jusqu'au 20 janvier 1709, époque de la mort de ce prêtre, suivant les témoignages très-accrédités, fut plus qu'il ne convenait à un religieux et surtout à un confesseur du roi, l'ami du luxe et des plaisirs. Il obtint de la munificence de ce roi, sujet des jésuites, la propriété de Mont-Louis, et fit construire une maison de campagne qu'on voyait encore avant 1820, époque de sa démolition.

peu près que les dimensions de la fosse. A l'exception des tombeaux les plus somptueux qui restent stériles, la plupart sont ornés de fleurs, d'arbustes en pleine terre ou placés dans des vases; quelques tombeaux sont couverts de roses; la fleur des orangers répand son parfum sur quelques autres : un vase rempli d'eau, un arrosoir sont placés là pour entretenir leur verdure. Ce devoir, imposé par de pieuses et douces affections, est religieusement observé. Là sont aussi un ou deux siéges où les amis, les parens viennent se reposer auprès de la cendre des amis, des parens dont ils regrettent la perte ou honorent la mémoire.

Sur les monumens de cette classe moyenne, on voit souvent appendus des bouquets, des couronnes de fleurs; on y voit les inscriptions les plus touchantes.

Les portions de terrains, concédées, le sont temporairement ou à perpétuité. Malheur aux parens dont la fortune met des bornes à leur sensibilité !

Parmi les monumens les plus considérables, il faut citer le tombeau d'Héloïse et

d'Abélard (1), placé à droite en entrant dans le cimetière : tombeau qui, après avoir souvent changé de place, trouvera, sans

(1) Abélard, inhumé au prieuré de Saint-Marcel de Châlons-sur-Saône, fut ensuite, le 21 avril 1143, furtivement transféré au Paraclet. En 1163, le corps d'Héloïse fut réuni à celui de son amant; alors on construisit le monument que l'on voit. En 1497, on transféra ce monument, de la chapelle du Petit-Moutier, dans la grande église; on sépara les ossemens des deux personnes, on leur érigea un tombeau à chacun. Ces deux tombeaux furent placés de chaque côté du chœur.

En 1630, Marie de La Rochefoucauld, abbesse du Paraclet, fit placer les deux tombes dans la chapelle de la Trinité.

En 1792, les deux corps furent transportés dans l'église de Nogent-sur-Seine, et déposés dans un caveau particulier. Ces corps étaient alors dans un même cercueil, et séparés par une lame de plomb.

En 1800, ces corps et le monument furent transférés dans le jardin du Musée des Antiquités nationales. En 1814, ce monument fut placé dans la seconde cour de ce Musée; en 1815, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés; de-là, dans une chambre de la maison du P. Lachaise; et, en 1817, le 6 novembre, on le transporta à la place qu'il occupe aujourd'hui. Ainsi Abélard et Héloïse ont été unis, séparés, et ont beaucoup voyagé après leur mort.

Voyez, sur Abélard, tom. II, pag. 32, et, sur son tombeau, ci-dessus, pag. 119, 120.

doute en ce lieu, un asile stable. Il faut citer dans la même catégorie une chapelle sépulcrale, située sur la hauteur du coteau, construite au dix-neuvième siècle dans le style du quatorzième, par un artiste italien, sur le modèle de la *Santa Casa*, ou chapelle de *Notre-Dame-de-Lorette*.

D'autres monumens sont ornés de colonnes de marbre, et ont la forme de chapelles sépulcrales. Dans quelques-uns, tel que celui de mademoiselle Raucourt, se voit le buste des défunts.

Les amis des arts verront avec intérêt le tombeau d'un époux, situé à mi-côte, devant lequel est la figure d'une femme dans l'attitude de la douleur. Cette figure en marbre, plus grande que nature, est représentée assise, les coudes appuyés sur ses genoux et le visage couvert par ses deux mains.

Les symboles les plus fréquemment employés dans ces monumens funèbres sont le hibou, le sablier, la torche ardente renversée, les lacrymatoires, les vases cinéraires.

L'orgueil féodal s'est ici peu manifesté:

les armoiries de famille sont rares; et, parmi plusieurs milliers de monumens, je n'en ai découvert que trois chargés de blasons.

Plusieurs guerriers, célèbres par les services qu'ils ont rendus à leur patrie, ont des monumens dans cette enceinte. Je ne parlerai que de celui du général Masséna, érigé en 1817. Il offre sur un piédestal de cinq pieds de haut un obélisque de vingt pieds. Sur une de ses faces est le portrait de ce guerrier qui n'avait pas besoin du bâton de maréchal de France pour être illustre.

Plusieurs tombeaux sont magnifiques et ornés d'inscriptions élégantes; mais ni le marbre, ni les belles épitaphes ne sont des titres à l'illustration des morts. Ce faste, employé à revêtir le néant, fait naître des réflexions peu favorables aux vieilles opinions des vivans. On s'éloigne bientôt de ces monumens de l'orgueil pour s'arrêter devant ceux du mérite modeste.

De ce nombre est le tombeau simple, remarquable par sa matière et son objet, de Jean-François Gauthier de Biauzat, avocat

à Clermont-Ferrand, député à l'Assemblée des notables, ensuite aux États-Généraux, qui, après avoir dignement exercé plusieurs fonctions dans la magistrature, mourut conseiller à la cour d'appel de Paris, le 22 février 1815. Ces lignes expriment la tendresse et les regrets de ses enfans partagés par ses amis :

Au meilleur des pères,
ami dévoué,
citoyen courageux,
magistrat intègre;
ses enfans,
Reconnaissans de sa bonté,
honorés de ses vertus,
sensibles à sa perte.

Les fils, filles et gendre du défunt ont fait transporter une pierre de lave d'Auvergne, pour former ce monument, afin de réunir les affections du pays natal à la tendresse filiale.

Dans ce nouvel Élysée, on voit plusieurs tombeaux d'hommes qui ne sont renommés que par leurs emplois, leurs dignités ou leur opulence ; il en est qui le sont par leurs

talens. Je me bornerai à désigner quelques-uns de ces derniers. Les monumens élevés à Molière et à La Fontaine ont une enceinte commune.

Ailleurs sont groupés ceux de Delille, de Chénier, de Boufflers, de Parny, de Ginguené, de Suard, de Vincent, peintre; de Brongniart, architecte. Sur le vaste tombeau du premier, on ne lit que ces mots : *Jacques Delille.*

L'urne cinéraire consacrée à Boufflers porte cette inscription : *Mes amis, croyez que je dors.*

Les inscriptions de ces tombeaux inspirent généralement de l'intérêt. Il en est en vers français : on ne croit guère à la sincérité d'une douleur métriquement exprimée. Celles qui sont en prose agissent plus fortement sur l'ame du lecteur, surtout lorsqu'elles peignent les regrets des pères, des mères, pour leurs enfans chéris : rien n'est plus touchant que ces élans de leur douleur. Je cite les suivantes à cause de leur précision :

Notre Émilie est là.

Ici repose mon meilleur ami : c'était mon frère.

On trouve, parmi les nombreuses épitaphes, ces mots fréquemment répétés : *Bon père, bon époux; bonne mère, bonne épouse*. Ces répétitions donnent, si je ne me trompe, la mesure des progrès de la morale publique : on les croit propres à honorer la mémoire du mort. Autrefois on aurait cru mieux le louer en étalant, non ses vertus, mais des titres, des dignités et des signes de sa puissance.

Si l'inégalité des fortunes a banni l'égalité parmi ces tombeaux, la force de l'opinion publique y a maintenu la tolérance : elle règne dans ce séjour des morts. Le protestant repose en paix non loin du catholique, et le philosophe près du dévot. À côté de l'expression du sentiment, ou d'une pensée de haute sagesse, on lit quelquefois ces formules de l'Église : *Priez pour lui; De profundis*.

Les israélites ne sont pas confondus avec la foule des morts; ils reposent dans une portion particulière de ce jardin sépulcral;

peut-être les israélites ont-ils eux-mêmes désiré cette ségrégation de mauvais exemple.

On a construit en 1820 la porte d'entrée de ce cimetière : elle s'ouvre sur le boulevard d'Aulnay.

Cimetière de Vaugirard, situé hors de la barrière et à l'entrée du village de ce nom. Il n'a point l'étendue des cimetières dont je viens de parler; il n'est pas non plus aussi riche en monumens funèbres et fastueux ; il est plutôt le cimetiere des pauvres que celui des morts opulens. Cependant il s'y voit plusieurs monumens remarquables par leur beauté et leur recherche. De ce nombre sont les tombeaux de l'épouse du sieur Détrez, médecin ; de Zélia, fille du sieur Lenoir, administrateur du Musée des monumens français, etc.

On y voit aussi les tombeaux de Leris-Clairon-de-Latude, actrice célèbre ; de Jean-François de Laharpe, membre de l'Institut national, fort connu par ses talens et l'instabilité de ses opinions ; d'Alphonse Leroi, professeur de l'École de Médecine, etc.

Plusieurs autres monumens fort simples

se font remarquer par des inscriptions que le cœur a dictées, et qui parlent au cœur de ceux qui s'y arrêtent.

Cet emplacement est circonscrit dans des bornes trop étroites pour la nombreuse population destinée à y être engloutie. Depuis 1810 on avait senti son insuffisance : en conséquence, on a établi un autre cimetière hors et près de la barrière du Mont-Parnasse, qui comprend le Moulin-Moliniste, et s'étend jusqu'à la chaussée du Maine. L'emplacement, environné de hauts murs, est très-vaste. Le hameau du Mont-Parnasse, composé de guinguettes, d'une salle de spectacle et de salons de danse, avoisine et égaye le séjour des morts.

Cimetière de Sainte-Catherine ; il est situé au quartier Saint-Marcel, à côté de l'ancien cimetière de Clamart, qui, encombré de cadavres, ne pouvait plus être en usage, et fut fermé en 1793 (1).

Le nouveau cimetière est déjà presque

(1) Le nom de ce cimetière abandonné vient d'un ancien hôtel de *Clamart*, situé près de son emplacement, hôtel qui existait encore en 1646.

entièrement occupé par les tombeaux et les vastes fosses, où l'on jette pêle-mêle les corps des pauvres dont ce quartier abonde.

C'est dans ce cimetière que reposent les restes d'un homme dont la gloire fut longtemps associée à celle des généraux français qui combattirent avec succès pour la liberté de leur patrie..... Respectons sa cendre et son dernier asile. Voici l'inscription de son tombeau :

Ici reposent les cendres de Charles Pichegru, *général en chef des armées françaises, né à Arbois, département du Jura, le* 14 *février* 1761, *mort à Paris le* 5 *avril* 1804.

Ce monument fut élevé par la piété filiale d'Élisabeth Pichegru.

Parmi un grand nombre de monumens plus ou moins fastueux, et dont les inscriptions sont plus ou moins dignes d'être citées, je choisis la suivante, gravée en lettres d'or sur une colonne en marbre noir : *Ci-gît Charles Devilliers, maître en chirurgie, décédé le* 30 *juillet* 1812. Son fils Charles lui érigea ce monument où on

lit aussi ce quatrain un peu satirique :

Du fond de son cercueil, vous que Charles contemple,
Gens opulens qui n'êtes bons à rien,
Prosternez-vous et suivez son exemple :
Il ne fut jamais riche et fit toujours du bien.

Ce cimetière, placé dans l'enceinte de Paris, sera sans doute, comme les autres, transféré au dehors de cette ville.

Cette insuffisance des cimetières et le besoin de les renouveler, de les étendre, fait craindre que, dans les temps futurs, le séjour des morts n'envahisse celui des vivans.

Cette matière fait naître d'autres réflexions. Les anciens cimetières, hideux, attristans, objets de répugnance et d'horreur, étaient fuis par les vivans. Les cimetières nouveaux attirent une infinité de curieux, ont le charme des beaux jardins. Les inscriptions des tombeaux, au lieu de tristes *de profundis*, d'images sinistres et affligeantes, offrent les expressions touchantes et les regrets naïfs et sincères de l'amour maternel. On y voit, et j'aime à le redire, ce qu'on n'avait jamais vu : les tombeaux

environnés de roses au printemps, d'autres fleurs et d'arbustes en d'autres saisons, soignés, arrosés par les parens et les amis du défunt. De lugubres sépulcres sont changés en parterres fleuris; et, à la faveur d'une consolante illusion, la vie semble se familiariser avec la mort.

L'abolition de quelques vieilles entraves, la faculté laissée aux Parisiens de manifester, dans un lieu convenable, leur attachement religieux envers leurs amis et leurs parens, ont suffi pour opérer cette métamorphose : signe incontestable des progrès de la civilisation.

MUSÉE OU GALERIE DES ANTIQUES AU LOUVRE. Ce musée fut composé, en grande partie, de statues et autres monumens, fruits des conquêtes de l'armée d'Italie en 1797, et recueillis, conformément au traité de *Tolentino*, par les sieurs Berthollet, Moitte, Monge, Thouin et Tinet, commissaires nommés par le gouvernement pour la recherche des objets de sciences et d'arts. C'est aux soins scrupuleux que ces artistes et savans ont apportés dans l'encaissement

et le transport de ces objets précieux, que l'on doit leur heureuse conservation. Le sieur Raymond, membre de l'Institut et architecte du palais du Louvre, fut chargé de disposer et d'embellir les salles du Vieux-Louvre, destinées à recevoir dignement ces chefs-d'œuvre d'antiquité.

Ce musée fut, pour la première fois, ouvert au public le 18 brumaire an IX (9 novembre 1800). Deux jours auparavant, on y avait célébré l'inauguration de l'*Apollon Pythien*, et consacré, par une inscription qui sera citée, le placement de cette précieuse statue.

Au-dessus et à l'extérieur de la porte du Musée, on plaça le buste colossal de Bonaparte.

Les plafonds, les colonnes et autres ornemens accessoires de ce musée, étaient décorés comme ils le sont aujourd'hui.

Vestibule.

Statues. La belle Diane chasseresse, qui était à Versailles. Une statue colossale de Bacchus et une de Marc-Aurèle.

Bustes colossaux de Sérapis, de Minerve, d'Hadrien, d'Antinoüs, d'Antonin Pie, de Lucius Verus; bustes ordinaires d'Esculape et de Domitien.

Siéges : l'un consacré à Cérès, l'autre à Bacchus.

Un grand *candélabre* en marbre, le plus grand qui nous reste de l'antiquité.

Salle des Empereurs.

Les statues colossales de Minerve, dite la Pallas de Villetry, celles de Cérès, de Melpomène et de Néron, etc.

Statues de proportion ordinaire. Celles de Julien que les chrétiens ont nommé l'*Apostat*; de Septime Sévère; de Pupien; une que l'on croit être d'Othon; celles de Domitien, d'Antinoüs en Hercule, d'Auguste, etc.

Têtes en bronze de Tibère et de Claude; les bustes en bronze de Claude et de Titus; les bustes en marbre d'Élius César, fils adoptif d'Hadrien; les bustes de Lucius Verus, de Commode, de Septime Sévère,

de Caracalla, de Gordien d'Afrique le père, de Pupien, etc.

Le *Trépied du Capitole*, en marbre pantélique, d'un seul bloc.

Deux *Sarcophages* ornés de bas-reliefs; ceux de l'un représentent les Néréides, et ceux de l'autre les Muses, etc.

Salle des Saisons.

Les *Statues* d'Esculape, de deux Faunes avec la Panthère, une autre d'un Faune en repos, d'une Bacchante, de Vénus sortant du bain; deux Cupidons, l'un en fragment; celles d'Hygie, de Vénus Génitrix, de Cérès, d'une Nymphe, d'Ariadne, de Flore, d'un Génie funèbre, etc.

Groupe d'Apollon avec le Griffon.

Les *Bustes* de Trajan le père, de Philippe le père, de Lucius Vérus jeune, de Matidie, de Plautille, de Vibius Volusianus, d'Émilien, d'un inconnu, de Néron, d'une Femme romaine, de Lucius César, etc.

Les *Bas-reliefs* : l'un représentant la procession des Panathénées, l'autre une Bacchanale, etc.

Salle des Hommes illustres.

Un Philosophe inconnu, Démosthènes, Trajan vêtu en philosophe : ces figures sont assises, ainsi que celles de Ménandre, de Posidippe et de Sextus de Chéronée ; un Guerrier debout, que l'on a pris pour Phocion ; une statue de Minerve, dont les bras sont modernes.

Les *Hermès* d'Alcibiade, de Mercure Énagonios, d'Hippocrate et de Q. Hortensius, etc.

Salle des Romains.

La *Statue* d'un orateur romain qu'on a pris pour Germanicus : elle porte une inscription grecque qui apprend qu'elle a été sculptée par Cléomène, fils de Cléomène, Athénien ; statue de Cérès, belle figure que l'on croit devoir attribuer à la muse Clio ; celle qu'on a nommée Mars ; celles d'Auguste, du sacrificateur, modèle d'exécution pour les draperies ; d'un Héros grec,

d'une Prêtresse d'Isis, dite la *Vestale du Capitole* ; de Julie, femme de Septime Sévère, très-bien conservée ; le Guerrier blessé, dit le *Gladiateur mourant*, superbe statue ; une Vestale, l'Antinoüs du Capitole, belle figure ; Vénus au bain, jeune fille romaine ; Tibère, fragment d'une statue d'Hercule, dite le *Torse du Belvédère*, sculptée par Apollonius, fils de Nestor, Athénien.

Les *Bustes* d'Hadrien, de Marcus Junius Brutus, meurtrier de César ; de Lucius Junius Brutus, fondateur de la république romaine ; du Faune à la tâche, de Palémon, de Septime Sévère ; bustes en bronze de Faune, et d'un jeune homme avec diadème, etc.

Salle du Laocoon.

Statues. Jason, dit *Cincinnatus*, belle statue de marbre pantélique ; une Amazone, Adonis, Discobole se préparant au jeu, autre Discobole, un ministre de Mithra, connu sous le nom de *Pâtris* ; une petite

statue de Bacchus; la statue, dite la *Vénus de Médicis*, chef-d'œuvre d'élégance et de grâce, exécutée en marbre de Paros, et l'un des objets les plus précieux de cette collection. L'heureuse attitude de cette figure a sans doute excité l'admiration des anciens qui en ont fait diverses copies; je l'ai trouvée représentée jusque sur des fragmens de vases romains. Les modernes l'ont aussi plusieurs fois copiée (1).

Groupes. Méléagre et son chien, l'Amour et Psyché; le Laocoon, dont le sujet pathétique est composé avec un rare talent; c'est un chef-d'œuvre de dessin et d'expression. La tête de Laocoon est admirable. Ce groupe est un des ouvrages les plus parfaits qu'aït produits le ciseau des antiques statuaires (2).

Hermès. La Tragédie, la Comédie, Dieu marin, appelé l'*Océan*.

Une figure en bronze qui représente un jeune homme assis, nommé le *Tireur d'Épines*.

(1) Cette belle statue a été enlevée en 1815.

(2) Il a été enlevé en 1815.

Bustes de Jupiter colossal, de Lucius Vérus, de Commode, de Claudius Albinus, de Galba; portraits de deux personnages dits *Caton* et *Porcie*.

Salle d'Apollon.

Statues. Mercure, dit l'*Antinoüs du Belvédère*, une des plus parfaites qui soient restés des temps antiques; deux statues de Mars vainqueur, une d'Uranie ou l'Espérance, et l'Apollon Pythien.

Cette statue sans égale est le sublime du beau idéal. Dans cette riche collection, on trouve de belles figures d'hommes ou de femmes : celle-ci nous représente un dieu. L'art n'a rien produit d'aussi parfait.

Sur une table de bronze, placée entre la plinthe et le piédestal de cette statue, fut gravée l'inscription suivante : « La statue » d'Apollon qui s'élève sur ce piédestal, » trouvée à Antium sur la fin du quin- » zième siècle, placée au Vatican, par » Jules II, au commencement du seizième » siècle, conquise, l'an V de la république,

» par l'armée d'Italie, sous les ordres du » général Bonaparte, a été fixée ici, le 21 » germinal an VIII, première année de » son consulat (1). »

Cette statue, placée au fond de la salle dans une niche flanquée de deux colonnes venues d'Aix-la-Chapelle, se détachait sur un fond de marbre sombre, et recevait un jour très-favorable. Elle était accompagnée d'ornemens dignes de sa haute importance, et de deux sphinx de granit rouge oriental, placés aux deux côtés des marches du perron sur lequel était posé le piédestal de la statue. Ces marches étaient de marbre précieux, et au centre on voyait cinq carreaux de mosaïque antique; d'un côté était la Vénus d'Arles, monument national trouvé dans la ville de ce nom; et de l'autre, Isis Salutaire.

Les autres statues de cette salle sont celles de Bacchus Indien, ou le Barbu; d'Appolon Lycien, d'Antinoüs Égyptien,

(1) Cette statue, chef-d'œuvre de l'art, a été enlevée en 1815.

en marbre pantélique; d'un autre Antinoüs, en marbre rouge, presque colossale; celles de Bacchus en repos, de Mercure, de Junon, dite la *Junon du Capitole*; de Bacchus, l'une des plus belles que l'on connaisse de ce dieu; la figure assise d'un dieu égyptien, en albâtre.

Des *petites figures* : celles d'Apollon Sauroctone, ou Tueur de lézards; de Mercure, de Mars; le Torse d'Apolline ou jeune Apollon; la figure d'Apollon delphique, d'Antinoüs, d'Isis, de Junon, de Minerve, d'une autre Minerve avec le Géant Pallas, etc.

Les groupes de Leucothée et de Bacchus, son nourrisson; d'Hercule et Télèphe, dit l'*Hercule Commode*.

Les *Bustes* de Rome, de Caracalla, de Commode, de Macrin, de Nerva, de Trajan, de Tibère, de Vitellius, de Faustine la mère, de Faustine la jeune, d'Antinoüs, de Julie Mammée, de Démosthènes, un des plus beaux portraits de cet orateur athénien; de Néron et de Gallien, bustes très-rares, et celui du Soleil, dit l'*Alexandre du Capitole*.

Les *Têtes* d'Ariadne dite du *Capitole*, superbe tête d'Antinoüs, celles de Minerve, d'Alexandre Sévère, de Pàris, l'amant d'Hélène ; d'Omphale et de Bacchus Indien.

Les *Bas-Reliefs* du trône de Saturne, d'un sacrifice appelé *Suovetaurilia*; d'une Conclamation, cérémonie pratiquée aux funérailles des Romains, et des Danseuses.

Un *Autel triangulaire*, avec des bas-reliefs très-élégans.

Deux *Grands Siéges*, en rouge antique, destinés à l'usage des bains, et qui ont servi de chaire pontificale dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran.

Deux *Candélabres* ornés de sculptures.

Salle de Diane.

Tous les objets antiques contenus dans cette salle, résultent des conquêtes de la grande armée pendant les campagnes de 1806 et 1807.

Deux *Statues* d'Hygie, déesse de la santé; celles d'Apollon Lycien ; d'Antinoüs, d'A-

tys, de Minerve : la draperie et autres détails de cette dernière sont d'un travail exquis, elle appartient à l'école de Praxitèle ; celle d'un Athlète, de Sabine, épouse d'Hadrien, de deux Muses, de Thésée, d'un Athlète, de Vertumne, de l'empereur Didius Julien, de Marc-Aurèle, d'un Athlète et d'Apollon.

Les *Bustes* de Plotine, épouse de Trajan ; de Matidie, sa nièce ; de Marciana, sa sœur ; d'un Athlète et de Livie, femme d'Auguste.

Les *Têtes* de Septime Sévère, de Marc-Aurèle jeune ; de Périclès, de Claude et d'Hercule.

Un *Bas-relief* représentant Bacchus, dieu des Saisons.

Ce musée contenait encore plusieurs autres belles productions de l'antiquité, que le rédacteur de la notice de 1814 a rangées dans un supplément ; en voici la nomenclature.

Hermaphrodite, statue couchée. Un paysan qui éventre un chevreuil ; l'Enfant à l'oie ; figure d'Auguste en marbre de Pa-

ros; un jeune Athlète en bronze de grandeur naturelle; une Minerve pacifique.

Un *Groupe* représentant Messaline tenant dans ses bras le jeune Britannicus, son fils.

Bustes : d'un personnage inconnu, de Scipion l'Africain l'ancien; trois bustes de femmes romaines inconnues; ceux de Minerve, de l'empereur Gallien, de Gordien Pie, de Faune.

Deux *Hermès* de Socrate, ceux d'Homère, d'Euripide, de Miltiade, de Thémistocle, à ce qu'on présume; enfin celui d'Alexandre. On y voit une inscription grecque portant ces mots : *Alexandre Macédonien, fils de Philippe*. C'est le portrait le plus authentique de ce conquérant; trouvé près de Tivoli en 1779, il fut donné, en 1803, par le chevalier d'Azara, au chef du gouvernement français.

Les *Têtes* de Ménélas, de Claudius Drusus, de Bacchus, de Crispine en bronze; celle de Germanicus, très-belle; celle d'Hippocrate et celle de Virgile, venue de Mantoue.

Les *Bas-reliefs* d'Antinoüs, du festin

de Bacchus et des forges de Vulcain.

Cippes d'Amemptus, de Fundanius Velinus.

Autel rond, orné de huit figures en bas-relief, représentant les Suivans de Bacchus.

Urne cinéraire d'Aurélius Orestes, de Cornélia Épitycha. Autre de porphyre avec son couvercle : elle avait servi de monument funèbre à M. de Caylus, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Vases : un en marbre de Paros, dans la forme des vases étrusques; autour on y voit huit figures qui représentent les Suivans de Bacchus; l'autre est de basalte et de forme très-élégante : il a servi à des fonts baptismaux à Naples.

Trépied d'Apollon en marbre pantélique; Lion en basalte vert.

Inscriptions athéniennes, composées de deux tables de marbre pantélique, contenant les noms des guerriers athéniens morts en divers combats, dans l'année 458 avant notre ère vulgaire.

Ce musée, dont je ne puis ici caractéri-

ser et expliquer toutes les parties, ni indiquer le degré de beauté, la matière de tous les sujets, se composait, au commencement de l'an 1814, de deux cent cinquante-quatre pièces.

En 1815, les objets les plus précieux de cette collection en furent enlevés. Mais il reste encore un grand nombre d'articles intéressans, auxquels on a eu soin d'ajouter plusieurs autres qui furent acquis depuis cette époque.

Société royale des Antiquaires de France, située rue des Petits-Augustins, n° 16, dans les bâtimens des ci-devant Petits-Augustins, ou de l'ancien Musée des Monumens Français. Le premier établissement de cette société portait la dénomination d'*Académie Celtique*. Le 9 germinal an XIII (30 mars 1805), elle tint, sous ce nom, sa première séance générale au Louvre, puis occupa une salle de l'hôtel de Bullion, rue J.-J. Rousseau. Le 9 juin 1806, ses séances furent transférées dans le chœur de l'église des Petits-Augustins, ou du *Museum* des Antiquités

Nationales, puis dans une des salles de cet établissement.

Cette société publia, en 1807, le premier numéro de ses Mémoires ; on y remarque une série de questions adressées aux savans de l'Europe sur les anciens usages qui sont en vigueur dans différens cantons de la France (1); elle en publia seize numéros, ornés de gravures, qui forment cinq volumes.

En 1812 et 1813 cette société, désunie, ne tenait plus de séances. En 1814 elle se réorganisa sous le nom de *Société des Antiquaires de France*, fit d'autres réglemens, réunit ses membres épars, qui, ne voyant plus les objets qui avaient causé leur éloignement, concoururent avec zèle à ses travaux et à sa réorganisation. Elle obtint dans la même année un diplôme de *Société Royale*. Elle a depuis publié cinq volumes de ses Mémoires sur les mœurs et antiquités nationales.

(1) L'Académie des Inscriptions s'est emparée d'une grande partie de cette série de questions et l'a publiée comme son ouvrage.



PALAIS DE LA BOURSE.

Le Palais de la Bourse (1), situé rue Vivienne, entre les rues des Filles Saint-Thomas et de Feydeau. La bourse de Paris était établie dans une partie de l'ancien palais Mazarin, et dans l'édifice aujourd'hui occupé par le Trésor Royal; pendant la révolution elle fut transférée dans l'édifice des Petits-Pères, ensuite au Palais-Royal, dans la galerie de Virginie.

Il convenait que la Bourse eût un édifice spécial, digne de la capitale d'un grand État et du commerce considérable qui s'y fait aujourd'hui. Ce besoin fut senti; et le sieur Brongniart, architecte, fut chargé de fournir les dessins d'un nouvel édifice de la Bourse. La première pierre fut posée le 24 mars 1808; les travaux commencèrent alors, et ne furent suspendus qu'en 1814, par l'effet des événemens politiques; ils ont été repris depuis cette époque.

Cet édifice, destiné aux assemblées des négocians, à tous leurs accessoires, destiné de plus au tribunal de commerce, est élevé

(1) *Voyez* planche 81.

sur l'emplacement du couvent des Filles de Saint-Thomas. Voici ses dimensions : son plan offre un parallélogramme dont la longueur est de 69 mètres ou 212 pieds, et la largeur de 41 mètres ou 126 pieds. Son élévation présente un péristyle parfait, et à ses quatre faces une ordonnance de colonnes corinthiennes élevées sur un soubassement haut de 8 pieds environ. Ces colonnes sont au nombre de 66, et ont un mètre de diamètre et dix de hauteur.

Ce péristyle supporte son entablement et un attique, et forme autour de l'édifice une galerie couverte, à laquelle on arrive par un perron qui occupe toute la largeur de la face occidentale; il est composé de seize marches. Des bas-reliefs ornent cette galerie, et leurs sujets sont relatifs aux opérations du commerce.

Un grand vestibule communique à droite aux salles particulières des agens et courtiers de change, et à gauche au tribunal de commerce.

La salle de la Bourse est située au rez-de-chaussée et au centre de l'édifice; sa

longueur est de 38 mètres ou 116 pieds; sa largeur de 25 mètres ou 76 pieds; elle peut contenir deux mille personnes, et la lumière dont cette vaste pièce est éclairée descend du comble.

En 1813, pendant la construction de cet édifice, son architecte, le sieur Brongniart, mourut; le sieur Labarre le remplaça (1); il a achevé son ouvrage. Cet édifice doit faire éprouver au quartier qui l'environne d'heureux changemens.

La rue Vivienne doit être prolongée jusqu'au boulevard; du côté de la rue de Notre-Dame-des-Victoires, une rue de 60 pieds de largeur doit être percée, et aboutir jusqu'à la rue Montmartre : si ces changemens s'opèrent, ce quartier sera fort embelli.

TEMPLE DE LA GLOIRE. J'ai parlé de

(1) Le 8 juin 1813 expira le sieur Brongniart; son convoi funèbre fit une station devant l'édifice qu'il avait élevé. Aussitôt tous les ouvriers avertis descendirent de leurs échafauds, se rangèrent en haie la tête découverte, et, par leur contenance respectueuse, rendirent hommage aux qualités et aux talens de leur défunt maître.

l'église de la Madeleine, de ses diverses constructions, commencées, démolies et recommencées, et jamais achevées (1). La position de cet édifice, élevé sur l'axe de la place de Louis XV et qui lui sert de perspective du côté du nord, déterminèrent des architectes à proposer au gouvernement plusieurs projets pour l'achèvement de cette construction. Ces projets inspirèrent à Bonaparte l'idée d'en faire un temple dédié *à la gloire des armées françaises*. En 1806, un programme fut publié ; en voici les conditions.

Ce temple devait être intérieurement décoré des statues des maréchaux de France et des généraux dont les services étaient les plus dignes de mémoire, et de tables d'or, d'argent, de bronze et de marbre, sur lesquelles on se proposait de graver, selon le mérite de leurs actions, les noms des braves de nos armées.

Plus de cent vingt projets parurent : de ce nombre on en choisit quatre, dont les auteurs furent assemblés pour discuter le

(1) *Voyez* tom. VI, pag. 504.

mérite respectif de leurs ouvrages. On dressa procès-verbal de cette discussion, qui fut expédié à Bonaparte, alors en Prusse. Le projet préféré fut celui de M. P. Vignon. Cet architecte fit toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de ses dessins.

A l'exception des fondations, et de quelques constructions commencées, tout fut démonté ou démoli. Ce temple est un périptère entouré de cinquante-deux colonnes corinthiennes, de six pieds de diamètre, ou un mètre quatre-vingt-quatorze centimètres; sa longueur, hors-d'œuvre, a trois cent sept pieds dix pouces ou cent mètres; sa largeur, aussi hors d'œuvre, cent vingt-neuf pieds deux pouces, ou quarante-deux mètres.

Après les démolitions, la construction fut commencée et continuée jusqu'en 1814, époque où on ordonna la suspension des travaux. Les grandes colonnes se trouvaient élevées jusqu'à leurs astragales, d'autres constructions étaient avancées.

En 1816, deux ordonnances royales vinrent changer la destination de cet édifice,

et le Temple de la Gloire fut converti en une église ; alors l'architecte fut obligé de faire de cet édifice une église paroissiale. Une ordonnance du 6 mai 1818 lui prescrivit d'y placer des monumens commémoratifs de Louis XVI, Louis XVII, Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, et de la princesse Élisabeth.

L'édifice de la Madeleine conservera, à l'extérieur, toute la beauté, toute la magnificence du Temple de la Gloire. L'intérieur seul subira les changemens nécessaires à sa nouvelle destination. Le péristyle, de cinquante-deux colonnes corinthiennes, repose sur un stylobate de quatre mètres de hauteur. Au nord et au midi de l'édifice seront deux vastes perrons ; celui qui fait face à la place de Louis XV aura trente marches, et offrira la principale entrée. On arrivera à un vestibule extérieur, puis à un autre vestibule intérieur qui, à droite et à gauche, présentera deux chapelles, l'une destinée aux baptêmes et l'autre aux mariages.

De ce vestibule on entrera dans la nef

par une arcade haute de vingt-cinq mètres quatre-vingt-onze centimètres, ou à peu près de quatre-vingts pieds, et large de quatorze mètres quatre-vingt-treize centimètres, ou près de quarante-trois pieds. Cette nef sera décorée de deux ordres, l'ionique et le corinthien, élevés sur le même stylobate.

Elle aura six chapelles, trois de chaque côté; elle communiquera au chœur par une arcade semblable à celle du vestibule intérieur; le plan de ce chœur sera demi-circulaire.

Cet édifice, dont je ne décris pas toutes les parties intérieures, sera, par la grandeur et la majesté de ses proportions, par la beauté, la richesse de ses formes, placé au rang des plus beaux monumens de ce genre dont la France et la ville de Paris doivent s'honorer.

Spectacles.

Bonaparte, on ne sait d'après quelle inspiration, jugea convenable de réduire le

nombre des théâtres de Paris ; par son décret du 8 août 1807, il en supprima plusieurs et n'en conserva que huit : les quatre grands théâtres furent maintenus ; parmi les théâtres inférieurs, le théâtre de *la Gaieté*, établi en 1760, celui de l'*Ambigu-Comique*, établi en 1772, boulevard du Temple, le théâtre des *Variétés*, boulevard Montmartre, le *Vaudeville*, furent pareillement conservés. Il fut ordonné que tous les autres seraient fermés au 15 août suivant. J'ai donné, dans ce volume et dans les précédens, de suffisantes notices sur ces divers théâtres ; je n'y reviendrai pas.

Quelques années après, la sévérité du gouvernement se relâcha en faveur d'un établissement dramatique, appelé les *Jeux Gymniques :* on lui accorda la salle de la Porte Saint-Martin où, depuis l'an 1781 jusqu'en 1794, avait joué l'Opéra, salle abandonnée depuis cette dernière époque. Le 1er janvier 1810, fut solennisée l'ouverture de ce nouveau spectacle qui se maintient encore. Le public n'a pas admis sa dénomination savante de *Jeux Gymniques*,

et ne lui donne que celle de *théâtre de la Porte Saint-Martin*. C'est là que triomphe le genre appelé *mélodrame*.

Plusieurs autres *spectacles spéciaux* furent en vigueur ou s'établirent à Paris sous ce gouvernement. Au premier rang il faut placer le *Cirque-Olympique* qui, d'abord situé au Mont-Thabor et rue Saint-Honoré, n° 355, et actuellement grande rue du Faubourg-du-Temple, existait du temps du Directoire : c'est un théâtre d'exercices d'équitation, de pantomimes, dirigé par le sieur Franconi. Là les chevaux sont les principaux acteurs; là on admire le pouvoir de l'éducation sur ces animaux, et les talens de celui qui les a élevés.

Le *Spectacle pittoresque et mécanique* du sieur Pierre, rue du Port-Mahon, depuis transféré dans une maison de la rue Montesquieu, spectacle curieux et surprenant par l'exacte imitation de la nature.

Le spectacle des *Panoramas* (1), situé sur

(1) L'invention de ce spectacle est due à Robert Barker, natif d'Édimbourg, qui, le 19 juin 1787, en obtint le brevet. Trois années après il fit l'ouverture du

le boulevard Montmartre. Ici les sites les plus intéressans, les plus historiques sont offerts, dans l'exactitude la plus rigoureuse, aux yeux du spectateur qui se trouve lui-même placé au centre du tableau qu'il contemple dans tous les sens.

Je ne parle pas du *Cosmorama* ni du spectacle du sieur *Comte*, dont les tours d'adresse offrent toujours de nouveaux sujets d'étonnement.

Sous le gouvernement qui a succédé à celui de Bonaparte, deux nouveaux théâtres se sont établis à Paris : le *Gymnase dra-*

premier *Panorama* qui représentait la ville de Londres. Ce nom se compose de deux mots grecs qui signifient *vue de la totalité*. Robert Fulton, citoyen des États-Unis, ingénieur mécanicien, introduisit le premier en France cette ingénieuse manière de représenter la nature; il obtint au mois de nivôse an VII (janvier 1799) un brevet d'importation que peu de mois après il céda à son compatriote James. Le premier Panorama dirigé par Fulton représentait la ville de Paris; le second représenta la vue de Toulon et de ses environs, vue qui parut exécutée avec plus de supériorité que celle de Paris. On peignit depuis beaucoup d'autres vues. Le spectateur paraît placé au centre d'un vaste paysage dont il voit autour de lui toutes les parties.

matique, situé sur le boulevard de Bonnes-Nouvelles, entre les n[os] 4 et 10, fut ouvert le 23 décembre 1820; l'édifice du théâtre fait honneur à son architecte, le sieur Rougevin.

Le *Panorama dramatique*, situé sur le boulevard du Temple, fut ouvert le 14 avril 1821. Ce théâtre n'existe plus.

Prisons de Paris au dix-neuvième siècle.

Bonaparte créa, par un décret impérial du 3 mars 1810, *huit prisons* illégales, qu'il qualifia, comme dans l'ancien régime, de *prisons d'Etat*. Ainsi la prison du Temple (1) succéda à la Bastille, et celle de Vincennes eut son ancienne destination. Quant aux prisons légales, il prescrivit, par un arrêté du 23 nivose an IX (13 janvier 1801), qu'il ne serait fourni par jour aux détenus dans les maisons d'arrêt, de justice et prisons, d'autres comestibles qu'une ration de

(1) La prison dite la Tour du Temple fut démolie en 1805.

pain et de soupe; cet arrêté ajoute qu'ils pourront améliorer leur sort par le travail; du reste, il n'opéra aucun changement notable dans les prisons légales. Néanmoins, pour compléter cette histoire, je vais offrir le tableau de l'état des prisons pendant son règne, et indiquer celles qui ont été supprimées (1).

Conciergerie. Cette prison, la plus ancienne, la plus formidable de toutes, et qui fait partie des bâtimens du Palais de Justice, ancien palais des rois, conserve encore le caractère hideux des temps féodaux. Ses tours, son préau, le corridor obscur par lequel les prisonniers y sont introduits, portent dans leur ame la tristesse et l'effroi. Malheur à celui qui, condamné à y séjourner, n'est pas assez pourvu de ressources pécuniaires pour pouvoir payer ce qu'on appelle *la pistole*, c'est-à-dire la location d'un lit! Il est logé dans des pièces obscures et humides, couché sur la paille, et confondu avec beaucoup d'autres infortunés, innocens ou criminels:

(1) *Voyez* tom. IV, pag. 379.

le sommeil ne peut guère calmer ses inquiétudes.

Une cour assez vaste, appelée *Préau*, moitié construite au treizième siècle, moitié reconstruite dans des temps modernes, et dont le sol se trouve enfoncé de dix à douze pieds au-dessous du niveau des rues voisines, sert de promenade aux prisonniers, promenade dont on ne leur permet de jouir que depuis huit heures du matin, et dont ils sont privés à six heures du soir en été, et à quatre heures en hiver.

Cette maison communique au tribunal où les accusés sont conduits pour y entendre leur sentence de vie ou de mort.

La Tour de Montgomery, qui servit de prison au seigneur de ce nom, et après lui à Ravaillac et à Damiens, fut démolie en 1778, lorsqu'on s'occupait de la reconstruction du Palais de Justice; cette tour gênait les plans de l'architecte.

Prisons du grand Chatelet. Ces prisons furent détruites, en 1802, avec l'édifice du Châtelet; elles étaient très-meurtrières (1).

(1) *Voyez* tom. IV, pag. 380.

La Tournelle, située sur la rive de la Seine, au-dessus du pont de ce nom, ancienne forteresse qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, et où, dans les derniers temps, on déposait les prisonniers condamnés aux galères, fut démolie en 1790.

Prison de l'Abbaye, située rue Sainte-Marguerite. Elle offre un bâtiment très-solide et isolé; elle était celle de la justice du seigneur abbé de Saint-Germain; elle est depuis long-temps destinée aux militaires; mais, pendant la révolution, on y introduisit des hommes qui ne l'étaient pas. Les cachots de cette prison monacale sont horribles; un prisonnier s'y tient à peine debout, et n'y peut vivre long-temps : on ne s'en sert plus.

Les prisonniers qui n'ont pas le moyen de *prendre la pistole* sont réduits au pain de munition, à un bouillon peu nourrissant et à la paille. Ils y attendent leur sort qui est prononcé par jugement d'un conseil de guerre.

Prisons de la Force. On distingue sous ce nom deux prisons qui sont contiguës sans

se communiquer, la *Grande* et la *Petite-Force*. Ces deux prisons doivent également leurs noms à l'emplacement de l'*hôtel de la Force* qui existait au treizième siècle, avait appartenu à Charles, roi de Naples et de Sicile, frère de saint Louis, et qui, dans la suite, eut pour propriétaire le duc de la Force. Une partie de l'emplacement de cet hôtel fut distraite de l'autre, et on y construisit l'*hôtel de Brienne*; c'est cette dernière partie qui forme aujourd'hui *la Petite-Force*. L'autre partie conserva le nom primitif et devint la prison appelée *la Force* ou *la Grande-Force*.

Le gouvernement, en 1754, acheta ces deux hôtels, dans le dessein d'y établir une école militaire. Ce projet n'eut pas de suite; un autre emplacement fut choisi pour cette école.

Le ministre Necker voulant établir des prisons plus commodes, plus salubres, proposa la suppression de deux prisons corruptrices au physique comme au moral, celles du *For-l'Évêque* et du *Petit-Châtelet*, et l'établissement d'autres prisons plus saines

et plus vastes. Il en résulta une déclaration du roi, du 30 août 1780, qui ordonne l'établissement d'une prison à l'hôtel de la Force, et la suppression des deux prisons que celle-ci devait remplacer.

L'hôtel de la Force fut alors disposé pour y recevoir les prisonniers, et ils y furent transférés au mois de janvier 1782.

Cette prison, dont l'entrée est placée rue du Roi-de-Sicile, n.° 2, fut alors divisée en six départemens : le premier destiné au geôlier, au guichetier et autres employés ; le second aux prisonniers détenus par défaut de paiement des mois de nourrices de leurs enfans ; le troisième aux débiteurs civils ; le quatrième aux prisonniers de police ; le cinquième aux femmes prisonnières, et le sixième au dépôt de mendicité. Cet ordre de choses éprouva des changemens.

Le bâtiment neuf est le plus remarquable de cette prison. Situé entre deux cours plantées d'arbres, on y arrive par une ruelle obscure ; c'est là que logent les prisonniers qui sont assez riches pour *prendre la pistole.*

Ce bâtiment est construit de pierres de taille unies entre elles par des liens de fer. Ses quatre étages sont voûtés, et contiennent de vastes salles munies de lits de camp. Les parloirs sont à double grille. Les cachots, ténébreux et humides, servent à renfermer les personnes dont on redoute l'évasion.

Voici le tableau que M. de La Borde a tracé de cette prison : « A la Grande-Force,
» sont encombrés dans une salle basse, te-
» nant lieu de chauffoir, 150 ou 200 mal-
» heureux, la plupart sans bas, sans sou-
» liers, couverts de haillons, ne recevant
» pour nourriture que du pain et de l'eau,
» et une cuillerée de soupe à la Rumfort,
» appelée communément *pitance d'oisifs*;
» n'ayant qu'un retrait commun, qu'il est
» impossible de nettoyer, et qui exhale
» une odeur fétide. Il en est à peu près de
» même du troisième corps de logis (appelé
» *bâtiment du centre*), donnant sur la cour,
» nommé *le Préau*; du *bâtiment neuf*, où
» sont 200 détenus qu'on entasse la nuit,
» soixante ensemble, sur un lit de bois,

» sur des paillasses puantes, et dans des » salles qui n'ont pas été blanchies depuis » qu'elles existent. Un baquet leur sert de » latrines communes ; et dans les longues » nuits de l'hiver, pendant quinze à seize » heures de suite, ces malheureux, qui ne » sont que prévenus, respirent un air » empesté.

» L'administration, au lieu de réparer » leur triste demeure, élève devant eux » des chapelles somptueuses (1).

» Plus loin, dans une cour séparée (*la » nouvelle infirmerie*), sont 15 ou 20 en- » fans de dix à douze ans, la plupart les » pieds nus, et ne recevant des bas et des » habits que de la charité publique. Ils sont » abandonnés à eux-mêmes et livrés aux » plus honteux exemples, sans que per- » sonne s'occupe de leur sort (2). »

Prison de la Petite-Force, ci-devant hôtel de Brienne, contiguë à celle de la Grande-Force, et dont l'entrée, remar-

(1) Les chapelles ont été construites dans les années 1816 et 1818.

(2) *Mémoires sur les Prisons*, par M. de La Borde.

quable par un portail caractéristique, bâti par l'architecte Desmaisons, est située rue Pavée Saint-Antoine, n° 22.

Lorsqu'en 1785 on eut aboli la prison de Saint-Martin, où les filles publiques étaient renfermées, on transféra ces filles dans l'hôtel de Brienne, dite *la Petite-Force*, hôtel qu'on avait disposé pour les recevoir, et qui fut uniquement destiné à punir, non la prostitution, mais les délits qui peuvent en résulter.

Voici ces délits punis par la prison : si ces filles mécontentent leurs matrones, ou les agens de la police qui les gouvernent; si elles outrepassent, dans les rues qu'elles parcourent, les limites qui sont prescrites à chacune d'elles; si elles occasionent du tumulte, elles sont arrêtées. On les y renferme aussi, lorsqu'elles sont atteintes du mal vénérien.

A leur entrée dans ce lieu de détention, elles éprouvent une métamorphose presque totale. Tout le mérite qu'elles doivent à leur ajustement disparaît, elles reçoivent l'uniforme de la prison. Le taffetas, le linon

sont remplacés par la bure grossière, les chapeaux fleuris par une coiffe de grosse toile, et les souliers élégans par des sabots. Elles s'y enivrent, se caressent, se querellent, se battent, fument la pipe, et, pour se réchauffer en hiver, dansent des rondes.

On les occupe à des travaux grossiers, à filer, à coudre. Il est dans la société, même dans les hauts rangs, des professions plus infâmes que la leur; mais il n'en est pas, je crois, de plus malheureuse que celle des femmes livrées à la prostitution.

Prison de Saint-Éloi, située rue Saint-Paul : elle n'existe plus.

Prison de Saint-Lazare, située rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 117. Cette ancienne léproserie, dont j'ai parlé (1), était, dès le dix-septième siècle, une maison de correction où l'on renfermait des jeunes gens de mœurs déréglées, des prêtres qui mécontentaient leurs supérieurs, etc. Aujourd'hui elle est uniquement destinée à

(1) *Voyez* tom. II, pag. 78.

renfermer les femmes condamnées, par la cour criminelle, à la réclusion pour un certain nombre d'années ou pour leur vie.

On y occupe ces femmes à la couture, à la broderie et à la filature de laine et coton; travail avantageux à la maison, qui préserve les détenues de l'ennui, du désespoir, et leur procure un petit profit.

On remarque dans ces prisonnières, comme dans celles de *la Petite-Force*, des affections désordonnées, des passions féminines qui, contenues par la surveillance, n'en sont que plus violentes. De-là naissent des jalousies, des haines, qui éclatent avec une fureur que la crainte des châtimens ne peut arrêter. Tranquilles en apparence pendant leur travail, leurs animosités, ou leurs passions amoureuses, se manifestent aux heures de la promenade, aux jours de dimanche après la messe et le sermon : elles s'invectivent, se déchirent, ou se caressent, et offrent l'image des Bacchantes enivrées.

Cependant il est des condamnées qui, douées d'une certaine éducation, s'éloignent de ces furies dont elles ne partagent ni les

emportemens ni les désirs impies : elles sont laborieuses, soumises, et s'appliquent à faire oublier la cause de leur détention. Quelques-unes obtiennent, par leur bonne conduite, la faveur d'être chefs d'ateliers.

La nourriture de cette prison, comparativement à celle des autres, n'est pas mauvaise.

Prison des Madelonnettes, autre prison de femmes, située rue des Fontaines, entre les nos 14 et 16. J'ai parlé de ce couvent de religieuses *pénitentes* (1), qui a été converti en prison pour des personnes qui ne le sont guère. On y enferme des femmes prévenues de quelques délits : elles y attendent leur jugement qui doit les rendre à la liberté, ou les envoyer à la Conciergerie. Cette maison sert aussi à la réclusion des femmes condamnées par le tribunal correctionnel. Dans des bâtimens séparés sont détenues des femmes arrêtées pour dettes.

Les jeunes filles, détenues dans cette

(1) *Voyez* tom. V, pag. 463.

maison par l'effet de la puissance paternelle, étaient, en 1819, au nombre de neuf : la plus âgée avait dix-neuf ans, et la plus jeune treize : le nombre moyen est de neuf à douze ; elles travaillent en hiver dans une pièce commune. Une seule était attaquée de la maladie vénérienne.

En 1817, on y a construit une chapelle dont le projet fut approuvé le 7 août 1816.

On a établi dans cette maison des ateliers où les prisonnières sont assujetties au travail.

SAINTE-PÉLAGIE, située quartier du Jardin des Plantes, rue de la Clef, n° 14. J'ai parlé de l'origine de cette maison, qui fut bientôt convertie en prison destinée aux femmes de mauvaise vie, et où les pères faisaient enfermer leurs filles, et les époux leurs femmes dont la conduite était déréglée (1). Aujourd'hui elle contient des jeunes gens détenus par l'autorité paternelle, des débiteurs et des prévenus de délits politiques.

M. de La Borde parle ainsi de cette pri-

(1) *Voyez* tom. VI, pag. 436.

son : « Le corps de logis destiné aux pri-
» sonniers pour dettes dans la maison de
» Sainte-Pélagie, et qui n'est disposé que
» pour contenir cent détenus, en a cent
» vingt et quelquefois cent cinquante. Il
» consiste en trois étages, composés cha-
» cun d'un corridor étroit, dont les cham-
» bres ne reçoivent le jour que par des
» espèces de soupiraux placés sous le toit
» sans mansardes. Aucune de ces chambres
» n'a de cheminées; il règne un froid cruel
» dans les unes et une chaleur asphyxiante
» dans les autres. Ces chambres, qui ne
» peuvent contenir que trois personnes,
» en renferment ordinairement cinq à six,
» et la malpropreté y est partout révoltante.
» Ces malheureux n'ont pour se promener
» qu'un corridor qui n'a pas quatre pieds
» de large, et le *Préau* qui n'a pas trente
» pieds carrés. Ils ont inutilement de-
» mandé, pendant des années, qu'on éta-
» blît des courans d'air et des ventilateurs
» dans le plafond.

» Renfermés dès huit heures du soir, en
» hiver, jusqu'à sept heures du matin,

» sans qu'il soit possible à aucun d'eux de
» sortir dans le corridor pour satisfaire à
» ses besoins, souvent cinq ou six indivi-
» dus sont obligés de souffrir douze heures
» de suite de l'infirmité d'un seul.

» L'infirmerie est plus sale, plus mal te-
» nue que tout le reste de la maison. Le
» mauvais usage de faire coucher les ga-
» leux, deux et souvent trois ensemble,
» prolonge cette maladie, et la commu-
» nique à d'autres prévenus. »

Les prévenus de délits politiques ne jouissent ni de plus d'aisance ni de plus de salubrité : ils préfèrent le séjour de la Grande-Force à celui de Sainte-Pélagie.

« Le régime de cette prison, dit encore
» M. de La Borde, est assez mauvais; et
» rien n'excuse la malpropreté qui y règne.
» Les murailles n'ont pas été blanchies de-
» puis vingt ans, et tout accuse à la fois
» l'incurie de la haute administration et la
» négligence des subordonnés (1). »

Les enfans détenus à Sainte-Pélagie par

(1) *Mémoires de M. Alexandre de La Borde.*

l'effet de la puissance paternelle étaient, au mois de juin 1819, au nombre de dix-neuf: le plus âgé avait dix-neuf ans, et le plus jeune neuf ans. Leur nombre moyen est de quinze à vingt. Chacun de ces enfans a sa chambre et son lit; ils travaillent à faire des cardes, et sont entièrement séparés des autres prisonniers (1).

Les enfans filous, détenus d'abord à la Force après leur jugement, passent à Sainte-Pélagie; les plus coupables sont envoyés à Bicêtre.

On a construit dans cette prison une chapelle dont le projet fut approuvé le 7 août 1816.

BICÊTRE. J'ai parlé ailleurs de l'*hospice* de cette maison (2); je ne l'envisage ici que sous le rapport de *prison*.

Six corps de bâtimens à plusieurs étages, et dont les fenêtres sont garnies de barreaux de fer, composaient les prisons de Bicêtre.

(1) *Rapport* fait à la Société royale pour l'amélioration des prisons, le 8 juin 1819.

(2) *Voyez* ci-dessus, *Hospice de Bicêtre*, pag. 56.



Civeton del. Couché fils dir.

BICÊTRE.

Ces bâtimens, pour l'avantage des prisonniers, se sont augmentés dans la suite.

Cette maison est administrée par deux autorités distinctes : la préfecture de police et la préfecture de la Seine. La première, très-active, a sous sa direction tout ce qui tient à la sûreté : le greffe, la conciergerie, les guichetiers, etc. La seconde, calme et passive, dirige et nomme les régisseurs, les commis, les officiers de santé, l'aumonier et les hommes de peine.

Une compagnie de vétérans, logée dans les bâtimens de la prison, sert à y maintenir l'ordre.

La prison de Bicêtre est instituée pour contenir quatre cents prisonniers, et sa population moyenne était, en 1817, d'environ huit cents.

Dans la prison, on a établi un appareil semblable à celui de l'hôpital Saint-Louis, pour le traitement des maladies de la peau par les fumigations sulfureuses. Les médicamens sont fournis par la pharmacie centrale des hôpitaux.

Il manquait à Bicêtre une lingerie : le

transport du linge se faisait une fois par semaine, ce qui était sujet à beaucoup d'inconvéniens, et causait parfois des retards dans le service. On changeait de draps une fois par mois; mais le linge de ces draps, comme celui des chemises, est, dit M. Pariset dans son rapport, formé d'une toile brune et grossière, et d'une dureté presque métallique. Les prisonniers, pour user les aspérités de cette toile, et la rendre plus flexible, la courbent sur l'angle de leur bois de lit, et la frottent vigoureusement jusqu'à ce qu'elle paraisse plus assouplie. Le linge par ce frottement est bientôt usé, et l'économie qu'on a voulu atteindre se trouve trompée. Le même médecin nous apprend, dans son rapport, que les draps et les chemises sont souvent délivrés aux prisonniers dans un état d'humidité et mal lavés (1).

En 1823, on a paré à ces inconvéniens en établissant dans cette maison une belle lingerie.

Dans les infirmeries on donne aux malades du linge blanc et plus fin.

(1) *Rapport* fait dans la séance du 8 juin 1819.

M. Pariset signale dans le régime de cette prison plusieurs abus, plusieurs vices, et propose des réformes utiles qui, on doit l'espérer, seront adoptées. On voit avec plaisir cet éloquent écrivain, sans cesser d'être juste sur la rigueur des peines, plaider la cause des malheureux qui les subissent. Il fait sentir la nécessité de leur procurer une nourriture plus abondante et plus substantielle. « Le pain, dit-il, est généra-
» lement amer, aigre, mat : étant mal con-
» ditionné, il passe vite, et ne nourrit pas;
» il fatigue l'estomac, il use ses forces et
» ne les répare point.... Il est naturel que
» le prisonnier prenne en haine qui le
» nourrit mal. De-là vient que la morale
» trouve son cœur fermé. Comment serait-
» il touché de vos préceptes, lorsque vous
» ne l'êtes point de sa misère? Et que reste-
» t-il à un homme qui se croit le rebut des
» autres, que le souhait de mourir en les
» détestant? Aussi est-il d'observation que,
» pressés par le supplice d'une faim toujours
» allumée et toujours mal satisfaite, des
» prisonniers ont voulu se pendre, et que

» d'autres, pour abréger une vie malheu-
» reuse, se sont précipités avec fureur dans
» les dépravations les plus révoltantes. Par
» toute la terre, la faim est le plus dange-
» reux des conseillers. Si vous voulez que
» le prisonnier soit disciplinable, ne l'irri-
» tez pas par la faim; et si vous voulez
» épargner à lui cette torture, et à vous
» cette indignité, n'hésitez pas, donnez-
» lui de bons alimens (1). »

Le même médecin, avec son talent et sa verve connus, fait des observations d'une haute importance. Ce qu'il dit sur les mauvais traitemens qu'on fait éprouver aux prisonniers devrait servir de règle à tous ceux qui ont de l'autorité sur eux. Il dénonce formellement les abus de ce qu'on appelle *la cantine;* abus qui deviennent une source de vexations contre les prisonniers, et de fortune pour le concierge. « Le concierge,
» dit-il, a intérêt de vendre, puisque cette
» vente fait son gain : il vend à des prix

(1) *Rapport* fait au conseil général des prisons dans les séances des 25 mai et 8 juin 1819.

» immodérés ; le prisonnier qui se plain-
» drait serait mal reçu, peut-être serait-il
» mis au cachot, peut-être aux fers..... Le
» prisonnier sobre n'est pas vu de meilleur
» œil... C'est un désordre impossible à con-
» cilier avec le salutaire projet d'améliorer
» le moral des détenus, que l'existence d'un
» ordre de choses où le concierge, qui, par
» la nature de ses fonctions, doit avoir une
» autorité presqu'absolue sur les prison-
» niers, ait, par *la cantine*, la faculté de
» les voler, de les corrompre, et de leur
» faire dissiper d'avance la réserve de leurs
» travaux; et où le détenu est toujours
» sous le coup de l'injustice (1). »

Des abus plus graves encore existaient avant l'établissement de la Société royale pour l'amélioration des prisons, et doivent être aujourd'hui entièrement réformés. Voici des désordres que M. Pariset n'a point révélés, sans doute parce qu'ils n'existaient plus.

(1) *Rapport* fait au conseil général des prisons dans les séances des 25 mai et 8 juin 1819.

Les deux administrations, en présence l'une de l'autre dans cette maison, se nuisent réciproquement. L'administration de la préfecture départementale se fait remarquer par un calme qui ressemble à la faiblesse ; celle de la préfecture de police se distingue par une activité excessive, quoique bien intentionnée : ses agens trouvent avec facilité, sans employer la provocation, des prisonniers empressés à devenir les dénonciateurs d'autres prisonniers, moins criminels qu'eux, ou auteurs de crimes pour lesquels ils n'avaient pas encore été condamnés. Ces dénonciations, trop facilement accueillies peut-être par les agens de la police, étaient la source d'une foule de stratagèmes, d'intrigues, de séductions, et la matière des rapports que ces agens adressaient journellement à la préfecture de police : la malheureuse victime de ces manœuvres était plongée dans les cachots ! Voilà comment on plaçait les détenus sur la voie de la morale.

Le concierge, sans en instruire l'autorité, les guichetiers, pour des causes très-légères,

mettaient arbitrairement les détenus dans les cachots. Ce n'est point par des iniquités et des abus de pouvoir qu'on peut ramener les criminels à la vertu.

La loi défend les distinctions entre les condamnés, et de prélever sur eux des rétributions. Le concierge continuait d'enfreindre la loi en faveur des condamnés payans; cent et tant de détenus portaient, pour leur argent, des vêtemens distingués; et, moyennant six ou dix livres par mois, ils couchaient seuls, avaient une table payée trente sous par mois, et une chaise douze sous..

Ce ne sont là que les moindres abus existans dans cette maison. Des condamnés se jouaient des devoirs de la religion, qu'on leur avait imposés depuis quelques années; ils se prêtaient à toutes les pratiques extérieures, même les plus sacrées du culte, et n'en continuaient pas moins leurs détestables habitudes. La pédérastie en faisait périr un grand nombre.

La surveillance de la police était poussée à un tel excès, et les dénonciateurs étaient

si favorisés, que la méfiance, l'inquiétude, le dégoût troublaient les travailleurs jusque dans leurs ateliers désertés par un grand nombre. Cette surveillance s'étendait jusque sur les employés de la maison.

Il faut certainement de la sévérité parmi ces hommes vieillis dans le vice; mais, si elle dépasse les bornes de la justice, elle ne corrige point; elle irrite, elle révolte, ou elle engendre de nouveaux vices dans l'ame de ces criminels.

Ces abus et plusieurs autres, dont la description m'entraînerait dans de trop longs détails, ont été réformés depuis 1818 : ils étaient connus du docteur Pariset, puisque dans son rapport on lit cette phrase consolante : « J'ai vu Bicêtre à deux époques dif» férentes : dans l'une, Bicêtre rivalisait » l'enfer des poëtes ; dans l'autre, qui est » l'époque actuelle (1819), il s'administre » comme un couvent (1). »

(1) *Rapport* de M. Pariset fait au conseil général des prisons dans les séances des 25 mai et 8 juin 1819, pag. 51.

Le nombre des prisonniers s'est élevé, en 1818, à près de 1,100, et a dépassé constamment celui de 1,000. En cette dernière année, on y comptait 238 condamnés à la détention; 418 à la réclusion; 304 aux fers; 3 à la déportation, et 43 *suspects*. Elle donne cette qualification à des gens soupçonnés de crimes, et que la police fait renfermer pour des motifs connus d'elle seule : en général ce sont des voleurs adroits.

A l'exception de ces *suspects*, des condamnés aux fers et des infirmes, tous les prisonniers sont astreints au travail; et, dans les années 1817, 1818 et 1819, on s'est occupé de nouvelles constructions pour les ateliers de Bicêtre.

Le produit des travaux est ainsi réparti : le gouvernement retient un tiers et deux centimes par franc, pour se défrayer du coucher et des vivres.

Un tiers est payé chaque semaine aux travailleurs; le troisième tiers reste en fonds de réserve, comme masse, pour être

rendu à l'individu lors de sa sortie de Bicêtre.

Les non-travailleurs ont, par jour, une livre et demie de pain, un demi-litre de bouillon à la Rumfort; ils couchent sur une paillasse que l'on renouvelle une fois l'an, ou plus souvent, s'il y a extrême besoin; ils ont de plus un traversin en balle d'avoine, une couverture et une couchette; ils couchent deux dans le même lit.

Les travailleurs ont, par jour, une livre et demie de pain, un demi-litre de bouillon ordinaire, un demi-litre de haricots ou lentilles apprêtés, et, deux fois par semaine, quatre onces de viande désossée. Ils couchent deux dans un lit, composé d'une paillasse, d'un matelas, de draps, d'une couverture et d'un traversin de balle d'avoine.

Les infirmes couchent seuls, et sont nourris comme les travailleurs.

Le nombre des prisonniers malades traités dans les infirmeries forme le dixième de la population de Bicêtre. Deux vastes salles,

l'une pour la médecine, l'autre pour la chirurgie, reçoivent 90 à 100 malades. En 1818, on y comptait 33 fiévreux, 18 vénériens, 10 blessés, 8 teigneux, 9 scrofuleux, 4 scorbutiques et 82 galeux.

Les galeux, nourris comme les travailleurs, ne sont pas considérés comme malades, et habitent une salle particulière.

Dans un rapport fait, en 1819, au conseil-général des prisons, la population des prisonniers, en 1818, se montait à 820 personnes, et le nombre des malades était de 80. Il y a eu des jours où le nombre des malades a été de 113, et celui des galeux de 108. Tous les lits de la salle de médecine, qui en contient 47, étaient occupés pendant l'été de 1819.

Tous les malades couchent seuls sur une couchette garnie d'une paillasse, de deux matelas, de draps, d'un traversin en plume et de deux couvertures. Des poêles chauffent les salles en hiver, à dix degrés de Réaumur. Leur nourriture consiste en une livre de pain blanc, six onces de viande désossée, un demi-litre de bouillon, un double cen-

tilitre de vin. Ils peuvent, en remplacement de la viande, demander des pruneaux, des œufs durs ou à l'oseille, une côtelette, du riz ou vermicelle au lait ou au gras, des haricots, des lentilles, suivant leur goût.

En été comme en hiver, les détenus sont vêtus en toile noire et blanche; on leur donne une veste tous les deux ans, un pantalon tous les ans, une paire de bas de laine tous les six mois, une paire de sabots tous les six mois. On accorde des souliers à ceux dont les infirmités les leur rendent nécessaires. On a essayé, dans ces derniers temps, de les habiller d'étoffes de laine en hiver; ils étaient dévorés par la vermine.

On accorde des permis à ceux qui demandent à prendre des bains.

Maison de Charenton-Saint-Maurice, destinée aux aliénés, fondée en 1641. Elle est moins une prison qu'un *hospice*: j'en ai parlé sous ce dernier rapport (1). Ses bâtimens peuvent contenir quatre cents personnes insensées; on n'y reçoit que celles dont

(1) *Voyez* ci-dessus, pag. 81.

on peut espérer la guérison : il y a des pensions de plusieurs prix. Le sieur de Coulmiers, ancien directeur de cet établissement, avait cherché à ramener les aliénés par de la musique et des spectacles où les pensionnaires jouaient leurs rôles.

Dans cette maison, qui était aussi maison de détention, fut renfermé, puis mourut, en 1813, ce profond scélérat nommé *marquis de Sades*, qui, par ses exemples atroces et ses écrits non moins horribles, s'est montré l'apôtre de tous les crimes, de l'assassinat, du poison, et l'ennemi de tout ordre social; ce monstre a passé une grande partie de sa vie dans les prisons, et son titre de *marquis* l'a vingt fois sauvé de l'échafaud.

Telles étaient les prisons qui existaient avant la révolution, et dont quelques-unes, pour avoir changé de destination, n'ont pas cessé d'être en activité. Je vais y joindre la notice des prisons établies depuis.

Pendant la révolution, on s'occupa beaucoup de l'amélioration du sort des prisonniers. Le 22 juillet 1791, une loi ordonne

l'établissement des *maisons de correction* destinées aux jeunes gens âgés de moins de vingt et un ans, et aux personnes condamnées par voie de police correctionnelle; elle prescrit la séparation des personnes des deux sexes et le travail des prisonniers.

La loi du 29 septembre de la même année établit des *maisons d'arrêt* pour y détenir ceux qui y seront envoyés par mandat d'officiers de police, et des *maisons de justice* près de chaque tribunal criminel.

Celle du 21 octobre 1791 établit des maisons *de justice municipale* pour les individus pris en flagrant délit.

Sous le régime de la terreur, il fut établi à Paris un grand nombre de prisons extraordinaires, dans la plupart des édifices nationaux (1); elles n'eurent qu'une existence passagère, et s'ouvrirent à la mort de Robespierre. Le 1er juillet 1800, le gouvernement attribua au préfet de police de Paris, la surveillance des *prisons, maisons*

(1) Voyez *Almanach des Prisons*, le *Tableau des Prisons de Paris sous le règne de Robespierre*, etc., etc.

de dépôt, *d'arrêt*, *de justice*, *de force* et de *correction*. Ce préfet conserve encore ces attributions.

PRISON DE DÉPÔT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE OU PRISON MUNICIPALE, située dans les bâtimens de la préfecture de police. Cette prison se divise en deux parties principales :

La première, composée de chambres particulières et assez commodes, porte le nom de *Salle de Saint-Martin* : elle est destinée aux personnes qui peuvent fournir aux frais de leur logement et de leur nourriture.

La seconde partie consiste en un ancien bâtiment à trois étages, dont chacun se compose d'une pièce longue, étroite et obscure, de sombres cabinets pour les prisonniers mis au secret, et de quelques cachots.

Au premier étage sont logées les filles publiques, au second des prévenus, et au troisième ceux qui paraissent les moins coupables. Voici les observations de M. de La Borde sur cette partie de la prison municipale.

« Un honnête homme qui serait accusé
» par la malveillance, ou suivi dans la rue
» au moment d'une émeute ou d'une voie
» de fait, ou saisi par mégarde, est amené
» au dépôt de la préfecture de police, et
» confondu avec ce que la crapule, la mal-
» propreté, le vice ont de plus odieux,
» dans un local infect, qui n'est jamais
» blanchi ni purifié, à moins que l'exté-
» rieur de cet homme ne le fasse connaître
» pour quelqu'un au-dessus de la classe
» commune, et cela n'a guère lieu pendant
» la nuit : il pourrait rester dans ce cloa-
» que assez de temps pour y contracter
» toute sorte de maladies contagieuses. Il
» en est de même pour les femmes qui,
» dans les premiers momens, peuvent se
» trouver avec ce qu'il y a de plus abject....
» Si l'homme arrêté n'est pas connu, ou
» qu'on juge à son extérieur qu'il mérite
» moins d'égards, ou seulement si les salles
» de *Saint-Martin* sont occupées, il est
» renfermé dans une salle commune d'une
» malpropreté révoltante ; il est confondu
» avec ce que Paris offre de plus honteux :

» les voleurs, les vagabonds, les mendians,
» la plupart couverts de vermine et d'é-
» ruptions cutanées, et entassés l'un près
» de l'autre comme des bêtes ; et quelque-
» fois on reste cinq à six jours sans y être
» examiné (1). »

Cette cruelle insouciance pour les malheureux, ces dangers ont sans doute cessé ou cesseront bientôt par la sollicitude des membres de la société pour l'amélioration des prisons.

Voici, suivant M. de La Borde, le nombre des prévenus entrés dans cette maison pendant l'espace de cinq années.

En 1813 furent conduits à la prison de la préfecture de police. . .	10,737 person.
En 1814.	12,659
En 1815.	14,414
En 1816.	17,649
En 1817.	18,132
En 1818.	14,547
Total. . . .	88,138

(1) *Mémoire sur les Prisons*, par M. Alexandre de La Borde. *Constitutionnel* du 12 juin 1819.

Toutes les personnes arrêtées par mandats du préfet de police ou par ordre des commissaires sont conduites dans cette prison municipale : là elles attendent la liberté ou bien une autre prison.

Prison militaire de Montaigu, située rue des Sept-Voies. Elle occupe une partie des bâtimens de l'ancien collége de Montaigu qui, dès l'an 1792, fut converti en hôpital et en prison militaire. On y renferme pour peu de temps ceux qui se sont rendus coupables de quelques infractions contre la discipline : les soldats qui, casernés hors de Paris, se rendent sans permission dans cette ville, et autres soldats de la place, convaincus de légers délits. Le régime de cette maison de correction est assez doux.

Hôtel de Besancourt, maison de détention, située quai Saint-Bernard, destinée aux délinquans de la garde nationale parisienne. Par une décision du ministre de l'intérieur de mars 1819, cette prison doit avoir une autre destination, et sera disposée pour y recevoir les accusés de dé-

lits politiques, qu'il est inconvenant, sous tous les rapports, de laisser renfermés dans les prisons ordinaires.

Prison d'essai, située au quai de l'Hôpital, au-delà du Jardin des Plantes. Cette prison, établie par ordonnance du roi du 18 août 1814, est destinée à contenir des jeunes gens corrompus, mais susceptibles d'être ramenés à des principes de morale. Ce sont des prêtres qui sont chargés de les convertir et de leur inculquer ces principes : le but de cette institution est très-louable.

Les enfans placés entre la contrainte, les châtimens et l'espoir d'obtenir leur liberté et un sort meilleur, doivent nécessairement suivre la route qui leur est prescrite; mais ce moyen pourra-t-il agir efficacement sur tous les détenus? Les habitudes seront-elles effacées? N'est-il pas à craindre que ces jeunes gens ne paraissent renoncer au vice de leur éducation que pour y joindre un vice nouveau, celui de l'hypocrisie, qui en ferait des scélérats plus dangereux? Si j'en crois certains rapports, ces craintes ne

sont pas sans fondement. Il est reconnu que les sujets sur lesquels on opérera, si on ne leur donne pas une instruction solide, un métier ou moyen d'existence, ne changeront point ; on ne parviendra jamais qu'à convertir leur audace en dissimulation.

MAISON DES DAMES-DE-SAINT-MICHEL, couvent et lieu de correction, situés rue Saint-Jacques, nº 193. Dans ce couvent sont détenues, en vertu d'ordres de la police, des filles et femmes d'une conduite déréglée. On y renferme aussi de petites filles qui n'ont pas atteint l'âge de puberté, et qu'on croit nécessaire de punir.

DÉPÔTS DE SAINT-DENIS ET DE VILLERS-COTTERETS. Ces dépôts dépendent de Paris, et sont destinés à recevoir les mendians, vagabonds, gens sans aveu qui se trouvent dans cette ville. Je ne connais aucuns rapports sur ces dépôts dont les habitans n'ont point fixé l'attention des amis de l'humanité, et dont le sort est moins connu que celui des prisonniers de Paris. Les prisonniers y obtiennent du pain au prix de leur liberté, et subissent la peine de leur dé-

faut d'éducation et de fortune. Chacun de ces dépôts est divisé en deux parties : l'une pour les femmes, l'autre pour les hommes. On y avait établi des ateliers; les hommes travaillaient à polir des glaces; les femmes à la filature et à la couture; mais les événemens des années 1814 et 1815 interrompirent ces travaux, qui procuraient aux détenus une distraction utile et des moyens d'améliorer leur sort. Ces travaux ont sans doute été depuis remis en vigueur.

« En examinant l'état des prisons de Paris, et le régime qui s'y observe, dit M. de La Borde, on est surtout frappé d'une chose qui choque autant le bon sens que la justice : c'est que les détenus sont plus maltraités en raison de leur moindre culpabilité; c'est-à-dire que le condamné aux galères a une existence tolérable; le réclusionnaire une condition moins bonne; l'accusé, au moment de son jugement, une situation beaucoup plus cruelle, et qu'enfin le simple prévenu est dans un abandon affreux, et traité comme le dernier des scélérats,

» sans aucun moyen d'adoucir son sort;
» de sorte que beaucoup d'individus peu-
» vent regretter de n'être pas plus coupa-
» bles (1). »

Nous avons l'espoir que ces abus cesseront, que le gouvernement ne méritera plus les reproches que lui adressent les amis de la justice et de l'humanité. L'ordonnance du roi, du 9 avril 1819, qui établit une *société royale pour l'amélioration des prisons*, et un *conseil général des prisons*, chargés spécialement de présenter des vues sur leur régime, leur salubrité et l'instruction des détenus, paraît tendre à une amélioration nécessaire; elle confirme le préfet de police dans ses attributions sur les prisons de Paris, en outre le charge seul de tout ce qui est relatif au régime administratif et économique de ces prisons, des maisons de répression de Saint-Denis et du dépôt de mendicité du département de la Seine.

La *Société pour l'amélioration des pri-*

(1) *Mémoire sur les Prisons de Paris*, par M. de La Borde.

sons, créée au mois de mai 1819, installée le 14 juin suivant, nomma un *conseil spécial* d'administration, et chaque membre fut chargé de la surveillance d'une de ces prisons.

Ainsi les prisons militaires de l'*Abbaye* et de *Montaigu* eurent pour surveillant le maréchal duc d'Albuféra;

La prison de *Saint-Lazare*, le duc de La Rochefoucauld;

Le *Dépôt de Saint-Denis*, le duc de Broglie;

Le *Dépôt de Villers-Cotterets*, le marquis d'Aligre;

Sainte-Pélagie, le vicomte de Montmorency;

Les *Madelonnettes*, le comte Chaptal;

Bicêtre, le comte Daru;

Petite-Force, le baron de Lessert;

Préfecture de Police, le comte Bigot de Préameneu;

Maison des dames Saint-Michel, l'abbé Desjardins (1).

(1) Dans cette nomenclature se trouva omise par inadvertance la prison de la *Force*.

On m'assure que cette société n'existe plus.

Compagnie d'assurance contre les Incendies. C'est au mois de septembre 1810, qu'une société de capitalistes a publié le prospectus de ses statuts et réglemens : depuis d'autres compagnies se sont constituées pour le même objet. Ces établissemens, résultat d'une idée ingénieuse qui concilie l'intérêt des actionnaires avec l'intérêt public, ont parfaitement prospéré.

PALAIS DE LA LÉGION-D'HONNEUR, situé rue de Bourbon, nº 70. Il fut bâti, en 1786, sur les dessins du sieur Rousseau, architecte, pour le prince de Salm, et porta le nom d'*hôtel du prince de Salm*, jusqu'en 1802 qu'il fut affecté à cette nouvelle institution.

Bonaparte, encore consul, sembla dire à ses partisans dévoués : « Je vais porter la » première atteinte à l'égalité sociale, lais- » sez-moi faire ; favorisez les progrès de » mon despotisme, je flatterai votre vanité, » et j'accroîtrai vos richesses. » S'il ne le dit pas, il le fit ; il tendit ce piége à la fai-

blesse humaine, et ces hommes s'y laissèrent prendre. Les rubans, les cordons devinrent des chaînes qui les attachèrent aux intérêts de l'envahisseur (1).

Par la loi du 19 mai 1802, la Légion-d'Honneur fut créée, et son inauguration célébrée le 14 juillet 1804. On choisit l'hôtel de Salm pour y placer l'administration de cette nouvelle institution : hôtel magnifique où sont prodiguées toutes les richesses de l'architecture. Le chef de cette administration porta le titre de *grand-chancelier*.

Depuis l'établissement de la Légion-d'Honneur, jusqu'au 15 mars 1819, on a

(1) Il est consolant d'annoncer que le tribunat résista fortement à cette institution nouvelle; que la loi ne passa qu'à une faible majorité; que quelques hommes eurent l'honneur de refuser le serment d'obéissance au gouvernement de Bonaparte, serment exigé en recevant la décoration. Tels furent le savant et très-peu opulent *Anquetil Duperron*, membre de l'Institut; M. *Riols*, membre du Tribunal de cassation; et *Réveillère Lépaux*. Ils renoncèrent à leurs places, aux avantages qu'elles leur procuraient; mais ils ne trahirent point leur conscience. Honneur immortel à ces généreux Français!

compté 59,875 membres de cette légion, nommés dans les différens grades; 13,285 morts, 5,381 étaient devenus étrangers par suite des événemens de 1814 et 1815.

La Légion-d'Honneur, en 1819, se composait de 79 grand'croix, 155 grands-officiers, 648 commandeurs, 3,963 officiers et 36,364 légionnaires; ce qui donne un total de 41,209 membres, dont 27,568 militaires, et 1,110 civils, nommés avant la Charte, et 10,015 militaires et 2,516 civils, nommés depuis.

Tant que cette marque distinctive sera le prix d'utiles services rendus à la patrie, tant qu'on ne l'accordera qu'au vrai mérite, il sera honorable de la porter; mais si elle est le fruit des sollicitations importunes ou d'une protection partiale, si elle est le prix de services honteux et d'emplois infamans, il lui arrivera ce qui autrefois est arrivé à la croix de Saint-Louis : elle ne vaudra plus à celui qui la porte qu'une considération douteuse (1).

(1) La plupart de ceux qui ont reçu cette décoration

légion
13,28
ers pr
5.
e con-
ds-off-
fficien
ne m
7,56
ant la
6 ci-

sera
rie,
ite,
elle
ou
le
r-
st
e
e



VUE DE LA PLACE VENDÔME ET DE LA COLONNE.

COLONNE DE LA PLACE VENDÔME (1), ou *colonne triomphale*, érigée à la gloire de la grande armée. Elle s'élève au centre de la place Vendôme ; et, par la vaste ouverture des belles rues de *Castiglione* et de *la Paix* (2), elle s'aperçoit du boulevard des Capucines et du jardin des Tuileries ; elle fut fondée en 1806, et terminée en 1810.

Elle surpasse en hauteur les édifices qui l'environnent ; cette hauteur est de 43 mètres ou 132 pieds, y compris le piédestal ; son diamètre est de 4 mètres ou 12 pieds. Sa fondation a 30 pieds de profondeur ; elle a été assise sur le pilotis établi pour

depuis l'an 1814 l'étalent tout entière aux yeux du public. Ceux qui l'avaient reçue avant cette époque ne laissent paraître qu'une partie très-exiguë du ruban. Parmi ces derniers, il en est qui ne la portent que dans des occasions rares et nécessaires.

(1) *Voyez* planche 82

(2) La rue de *Castiglione*, qui part du milieu de la longueur du jardin des Tuileries, traverse la rue de Rivoli, s'étend jusqu'à celle de Saint-Honoré qu'elle traverse aussi, et communique en ligne droite au centre de la place Vendôme. La rue de *la Paix* continue dans la même direction et va aboutir au boulevard des Capucines.

la statue équestre de Louis XIV, qu'elle remplace.

Le piédèstal de la colonne a 7 mètres ou 21 pieds et demi d'élévation. Il est entouré par un pavé et trois gradins en marbre blanc. Ce piédestal, le fût de la colonne, son chapiteau et son amortissement, bâtis en pierres de taille, sont extérieurement revêtus de fortes lames de bronze, chargées de bas-reliefs. Ce bronze provient des douze cents pièces de canon prises sur les armées russes et autrichiennes, pendant la glorieuse campagne de 1805 (1).

Les quatre faces du piédestal présentent, en bas-relief, des trophées d'armes, composés de canons, mortiers, obusiers, boulets, carabines, timbales, drapeaux, casques, et de vêtemens militaires. Au-dessus du piédestal et sur une espèce d'attique, se dessinent des festons de chêne, soutenus aux quatre angles par autant d'aigles en bronze, pesant chacun 500 livres.

(1) Le bronze employé à revêtir cette colonne pèse un million huit cent mille livres.

À l'imitation de la fameuse colonne d'Antonin, le fût de célle-ci est couvert d'une suite de tableaux en bas-relief et en bronze, disposés en spirale, et dont les sujets représentent, par ordre chronologique, les principaux exploits qni signalèrent la campagne de 1805, depuis le départ des troupes du camp de Boulogne jusqu'à la conclusion de la paix après la bataille d'Austerlitz.

Les bandes de bronze sur lesquelles sont ces tableaux en bas-relief, et qui contournent la colonne, depuis sa base jusqu'à son chapiteau, ont trois pieds huit pouces de haut, et sont séparées entre elles par un cordon sur lequel est inscrite l'action représentée dans le tableau placé au-dessus.

Dans l'intérieur de cette colonne, on a pratiqué un escalier à vis; on y parvient par une porte ouverte sur une des faces du piédestal. Par cet escalier composé de 176 marches, on monte à une galerie placée au-dessus du chapiteau de la colonne.

Au-dessus de ce chapiteau, s'élève une

forme circulaire, ou espèce de calotte. Sur la partie de cette calotte qui fait face aux Tuileries, on lit l'inscription suivante :

Monument élevé à la gloire de la grande armée, commencé le 25 août 1806, terminé le 15 août 1810, sous la direction de M. Denon, directeur-général, de M. G.-B. Lepère et de M. Gondouin, architectes.

C'est sur cette calotte qu'était placée la statue pédestre de Napoléon Bonaparte. Cette statue qui, vue du sol de la place Vendôme, paraissait frêle et exiguë, avait néanmoins dix pieds de hauteur, et pesait cinq mille cent douze livres.

Cette statue resta pendant cinq ans sur le faîte de cette colonne; mais au mois de mai 1814, les événemens politiques l'en firent descendre (1).

(1) Je lis dans un ouvrage moderne que des royalistes entraînés par leur zèle, à la tête desquels figuraient M. de M....... et M S....... de la R. ...., se disposèrent à traîner ou faire traîner cette statue dans les rues de Paris; que le dernier de ces messieurs lui passa la corde au cou; mais cette statue était d'un poids supérieur à leur force et à celle des vagabonds qu'ils

Elle a été remplacée par une fleur de lis, à quatre faces, haute de trois pieds, portée par une flèche de dix-huit pieds d'élévation, à laquelle est adapté un drapeau blanc.

PLACE DU CARROUSEL. Cette place fut, sous ce règne, embellie et fort agrandie. Un événement terrible contribua beaucoup à cet agrandissement. Le 3 nivose an IX (24 décembre 1802), à huit heures et demie du soir, et pendant que Bonaparte se rendait en voiture à l'Opéra, une *machine infernale*, cachée sur une charrette, dans la rue Saint-Nicaise, fit une explosion épouvantable : elle blessa, frappa de mort plusieurs personnes, brisa les glaces de la voiture de ce chef du gouvernement, qui, grâce à la vitesse de ses chevaux, parvint à

avaient soudoyés pour cette expédition triviale. (*Mémoire pour servir à l'Histoire de la Vie privée et du retour de Napoléon*, par M. Fleuri de Chaboulon, t. I, p. 340.)

On rapporte que le nommé Gonju, maçon, qui s'était emparé de la figure de la renommée que la statue de Bonaparte tenait en sa main, à cause de cette action, fut maltraité par ses camarades qui refusèrent de l'associer à leurs travaux.

échapper à ce coup foudroyant dont il était l'objet (1).

Cette explosion rompit les portes, les fenêtres du voisinage, et ébranla tellement les maisons de la rue Saint-Nicaise qu'elles furent abandonnées et condamnées à la démolition. Par ce désastre, par les réparations et agrandissemens qui en résultèrent, cette rue disparut presqu'entièrement, et la place du Carrousel, très-inégale, acquit de l'étendue et de la régularité.

Bonaparte ajouta à la décoration de cette place, en faisant construire la grille du château des Tuileries, et surtout l'édifice de la *nouvelle galerie du Louvre*. Cet édifice fut commencé en 1808, et continué depuis le château des Tuileries jusqu'à la rue Saint-Nicaise; mais, en 1814, par l'effet des événemens politiques, la construction de cette galerie fut suspendue.

En 1808, on ouvrit la rue du Carrousel,

(1) Les sieurs de Saint-Régent et Carbon furent, le 16 germinal suivant (5 avril 1801), condamnés à mort comme auteurs de cet attentat.

pour établir la communication de la place de ce nom à celle du Vieux-Louvre ; et, pour la première fois, de la façade du château des Tuileries, on put, à travers cette rue, apercevoir celle du Vieux-Louvre.

La place du Carrousel, suivant le plan adopté par Bonaparte, ne devait avoir de bornes que les édifices des deux galeries, et ceux du Louvre et des Tuileries ; tous les bâtimens intermédiaires étaient destinés à la démolition ; mais les événemens de 1814 arrêtèrent l'exécution de ce projet. Cette place restera encore long-temps dans l'état où elle se trouve. Son plan présente un parallélogramme irrégulier, dont la plus grande dimension a 280 mètres ou 861 pieds, et la plus grande largeur 210 mètres ou 648 pieds.

L'ancienne galerie du Louvre, qui borde cette place du coté du midi, était fort dégradée par le temps ; elle fut à l'extérieur comme à l'intérieur considérablement restaurée.

Du côté du couchant, cette place est avantageusement limitée par une vaste grille,

qui la sépare de la cour des Tuileries, et laisse voir la façade orientale de ce château. Cette grille a trois entrées dans cette cour : deux de ces entrées offrent, à chacun de leurs côtés, un vaste piédestal portant une figure colossale assise; la troisième entrée, placée au milieu, est décorée par un édifice qui mérite une description particulière.

Arc de triomphe de la place du Carrousel : ce monument, placé à la principale entrée de la cour des Tuileries, fut fondé en 1806 et construit sur les dessins du sieur Fontaine.

Cet arc de triomphe, élevé à la gloire des armées françaises, a quarante-cinq pieds de hauteur; sa largeur est de soixante, et son épaisseur de vingt et demi. Il présente de face trois arcades, dont celle du centre a quatorze pieds d'ouverture; ses arcades latérales ont huit pieds et demi. Les flancs de cette construction sont percés, chacun, par un arcade dont la direction se correspond de l'une à l'autre, et traverse celle des trois arcades de face.

Chacune des deux faces est ornée de huit

colonnes corinthiennes de marbre rouge de Languedoc, dont les bases et chapiteaux sont en bronze. A l'aplomb de ces colonnes et au-devant de l'attique, sont placées autant de statues de militaires français de diverses armes. L'attique est surmonté par un double socle, sur lequel s'élevait un quadrige ou char de triomphe, en plomb doré et de forme antique, ouvrage du sieur Lemot. A ce char étaient attelés les quatre chevaux de bronze, jadis dorés, conquis à Venise, transférés à Paris et nommés *chevaux de Corinthe :* ils paraissaient dirigés par deux statues allégoriques, en plomb doré et de grande proportion : la Victoire et la Paix. Ce char vide attendait la figure de Napoléon ; les événemens n'ont pas permis de l'y placer. Six bas-reliefs en marbre ornaient les faces de ce monument, dont les sujets étaient relatifs à la campagne de 1805. Au-dessous, on lisait des inscriptions en lettres d'or, indiquant ces sujets.

Du côté de la place du Carrousel, à gauche, un de ces bas-reliefs représentait la

capitulation devant Ulm, sculptée par le sieur Castelier.

A droite, la *victoire d'Austerlitz*, sculptée par le sieur Espercieux.

Sur le côté de l'édifice, était *l'entrée à Vienne*, par le sieur Deseine.

Sur la face qui regarde les Tuileries, *l'entrée à Munich*, par le sieur Claudion.

Sur la même face, l'*entrevue des deux Empereurs*, par le sieur Ramey.

Sur le côté à droite, la *Paix de Presbourg*, par le sieur Le Sueur.

Cet arc de triomphe, bâti avec un soin extraordinaire, enrichi de sculptures et de matières précieuses, fut imité de celui de Septime Sévère qui se voit à Rome. Sa richesse, l'élégance de ses formes et sa qualité de copie d'un monument antique ne le rendent pas plus beau. Les artistes devraient renoncer à l'habitude d'imiter, avec un respect religieux et sans discernement, les ouvrages des anciens; ils ont souvent des défauts : temoins ces ressauts qui produisent ici un effet désagréable.

De plus, cette construction semble étran-

gère à tout ce qui l'entoure; son architecture n'a aucun rapport avec celle du château des Tuileries; ses dimensions sont trop faibles pour l'étendue de la place du Carrousel; elle est placée sur l'axe du château des Tuileries, mais ne se trouve point sur celui du palais du Louvre; et par le défaut de parallélisme dans les lignes de ces deux édifices, il résulte un grand désavantage pour la position de cet arc de triomphe : ce n'est pas la faute de l'architecte; c'est la faute des localités. Enfin ces défauts, ces inconveniens ne permettent de considérer cette construction que comme un riche et précieux hors-d'œuvre.

L'année 1815, fatale à plusieurs édifices terminés ou commencés, le fut à cet arc de triomphe : on le dépouilla des quatre chevaux antiques, du char et des deux figures qui les dirigeaient. Il fut aussi dépouillé des six bas-reliefs en marbre que j'ai indiqués; il n'en reste que la place; mais les huit statues de militaires, placées au-dessus de l'entablement, sont restées à leur poste.

Arc de triomphe de l'Étoile, situé hors de la barrière de Neuilly et au centre de la vaste place circulaire appelée l'*Étoile*.

Le sieur Chalgrin, architecte, a fourni les dessins de cet édifice inutile qui a coûté des travaux et des sommes immenses. La première pierre en fut posée le 15 août 1806.

Quelques-unes de ses parties s'élevaient à peine au-dessus du sol, lorsque, le 1er avril 1810, Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche, dont le mariage avec l'empereur Napoléon avait été conclu le 7 février de cette année, fit son entrée solennelle à Paris.

Pour recevoir dignement cette princesse et lui donner une grande idée de la capitale de l'empire français, on fit faire à son cortége un long détour : parti du château de Saint-Cloud, ce cortége traversa le bois de Boulogne et prit la route de Neuilly. L'arc triomphal parut alors, par le moyen des charpentes et des toiles peintes, avec toute la magnificence qu'il aurait eue lors de son entier achèvement.

Les fondations de ce monument retardèrent son élévation. Les couches calcaires du sol n'offraient point de solidité. On fut obligé, après avoir creusé à 24 pieds de profondeur, de former un sol factice qui pût supporter sans danger l'énorme poids de cette construction. Ce sol factice fut composé de plusieurs assises en pierres de taille de grande dimension ; chacune de ces assises était disposée de manière à ce que les joints des pierres de l'une ne correspondaient point avec ceux des assises qui lui étaient inférieures et superposées. Les pierres de ces assises présentaient des formes irrégulières, de manière que les angles saillans des unes étaient reçus dans les angles rentrans des autres. Ce sol, dans un sens horizontal, offrait l'image des constructions antiques et verticales, nommées *pélagiennes* ou *cyclopéennes*.

Sur cette base solide s'éleva l'arc triomphal, un des plus colossaux que l'on ait entrepris.

Sa hauteur devait être de 44 mètres, ou 133 pieds ; sa largeur est de 45 mètres ou

138 pieds, et son épaisseur de 23 mètres ou 68 pieds.

L'arcade du centre, placée sur l'axe de la route des Champs-Élysées à Neuilly, a sous la clef 30 mètres ou 87 pieds de hauteur; sa largeur est de 15 mètres ou 45 pieds.

Deux arcades latérales, déjà construites, s'ouvrent sur l'axe du boulevard du Roule et de celui de Passy, et forment une ouverture qui traverse celle de l'arcade principale. Ces arcades ont 9 mètres et demi ou 26 pieds de largeur, et leur hauteur est de 18 mètres ou 50 pieds.

Cette construction que, pendant huit années de travaux continuels, on n'a pu achever, devait être ornée, sur ses faces, de trophées d'armes, de vastes bas-reliefs et d'inscriptions louangeuses.

Les événemens de 1814, que Bonaparte aurait dû prévoir, et que ses invasions successives sur les droits de la nation française et sur les États étrangers avaient amenés, arrêtèrent les travaux de ce monument d'orgueil qu'il s'élevait à lui-même. Les écha-

fauds furent abattus, et leur bois servit à la toiture du grenier de réserve. On a établi un belvédère sur la hauteur d'un des massifs de maçonnerie. Tout annonce que l'ouvrage ne sera point continué, et que les constructions existantes ressembleront dans quelques années à des ruines antiques.

Napoléon Bonaparte opéra dans les administrations de Paris et de la France plusieurs changemens qu'il jugea nécessaires à ses desseins. Lorsqu'il démolissait pièce à pièce les bases de la république, il en employait les matériaux à construire l'édifice de son despotisme. Fort du dévouement de ses agens civils et militaires, qu'il avait enchaînés à ses intérêts par l'ascendant de sa renommée, et en leur prodiguant des titres, des décorations, des richesses, il brava sans crainte l'opinion publique et le blâme des gens de bien. Il travailla à faire rétrograder la civilisation, en rétablissant les institutions de la barbarie, en faisant revivre les vieilles habitudes des cours, l'étiquette, le cérémonial, les préséances, et ces titres d'*altesse*, *de grandeur*, d'*ex*-

cellence, qui ne rendent ni plus grands ni meilleurs ceux qui les portent ; et en créant une noblesse héréditaire, institution immorale, outrageante pour la majorité de la nation, et dont l'existence fut la cause principale de la révolution française.

La loterie, les contributions directes et indirectes, les perceptions aux entrées des villes, la conscription, etc., reçurent des extensions qui accablèrent la population française. On le tolérait, on avait l'air de l'admirer, parce qu'on ne pouvait faire mieux, parce qu'il présentait la seule digue qui pût contenir le torrent d'une contre-révolution qu'on redoutait.

Toutefois il ne méprisa pas assez son siècle et la France, pour se croire dispensé d'acquérir des titres à la vraie gloire ; il conçut et fit exécuter dans son empire des travaux d'une grande utilité, et, à cet égard, Paris lui doit beaucoup de reconnaissance. Il aspira à l'honneur d'être législateur ; et, s'il ne composa pas le Code civil, il ordonna qu'il fût fait.

Il n'était gouverné ni par ses ministres ni

par des partis ; il les gouvernait, il gouvernait seul ; il leur demandait des conseils, et faisait sa volonté.

Mais, pour satisfaire à la soif de son ambition, et se maintenir dans la fausse route où elle l'avait engagé, il prodigua le sang français, et on évalue à plus d'un million le nombre d'hommes qu'il a sacrifiés à cette passion. Par la vertu de l'organisation politique, chaque année, des cent milliers de Français étaient forcés de marcher à sa défense, à la victoire ou à la mort.

Il fut un homme de génie, un grand conquérant et, si l'on veut, un héros ; mais ses vues étaient bornées, ou plutôt son jugement fut égaré par le désir d'accroître sa domination ; il ne put apercevoir l'effet de ses conquêtes. Napoléon n'était point un souverain *national* ; aussi, lors de ses revers, il n'eut que son armée pour le défendre ; il fut abandonné par une nation qu'il avait opprimée et dépouillée de ses droits (1).

(1) Napoléon cachait son oppression sous le prétexte

de la nécessité et de la gloire nationale. Il rejetait publiquement l'odieux de ses actes despotiques sur ses ministres et les en applaudissait en secret. Il obligeait ses orateurs à célébrer la vigueur de la liberté française dans le moment où il la faisait expirer sous des coups mortels.

Il donna le premier au mot *libéral* une acception qu'il n'avait pas encore eue. Ce mot avait signifié jusqu'alors *généreux* ou *prodigue*; mais, dans un arrêté qu'il rendit dans les premiers temps de son consulat en faveur des anciens nobles dont il voulait fortifier son parti, il lui fit signifier *indulgent, tolérant*. Un député (Pons de Verdun) fit alors ce quatrain :

Qu'est-ce que ce mot *libéral*,
Que des gens d'un certain calibre
Vont fourrant partout bien ou mal?
C'est un diminutif de *libre*.

Ce mot *libéral* se prend aujourd'hui dans un sens différent : il signifie un ennemi des anciens priviléges, le partisan d'une liberté forte et légale.

L'Académie française, dans son Dictionnaire, n'oubliera pas de marquer les changemens d'acception que ce mot a éprouvés et les causes de ces changemens.

STATISTIQUE DE PARIS.

§ Ier. Chorographie de Paris.

Boulevards. Paris est environné de deux boulevards plantés d'arbres, qui s'unissent en quelques parties, notamment depuis la barrière d'Italie jusqu'à la barrière d'Enfer. On les divise en *boulevards intérieurs* et *boulevards extérieurs*. Ces deux boulevards se subdivisent en vingt-deux autres qui ont chacun leur dénomination.

Ces deux *boulevards* sont, par le cours de la Seine, divisés en deux parties : le *boulevard du nord* et le *boulevard du midi*.

Le *boulevard intérieur du nord*, nommé *grand boulevard*, fut en partie planté, en 1668, sur l'emplacement des fossés creusés en 1536. Ce boulevard a 2,400 toises de

longueur. Ses diverses parties portent différens noms : les boulevards de *Bourdon*, de *Saint-Antoine*, *des Filles du Calvaire*, *du Temple*, *de Saint-Martin*, *de Saint-Denis*, *de Bonnes-Nouvelles*, *Poissonnière*, *de Montmartre*, *des Italiens*, *des Capucines* et de *la Madeleine*.

Le *boulevard intérieur du midi*, entièrement terminé en 1761, a 14,490 mètres de longueur ; il se divise en parties différemment nommées : les boulevards *de l'Hôpital*, *des Gobelins*, *de la Glacière*, *de Saint-Jacques*, *d'Enfer*, *du Mont-Parnasse* et *des Invalides*. Ces boulevards sont plantés de quatre rangs d'arbres qui forment une route et deux contre-allées.

Boulevards extérieurs. Ils furent établis par suite de la construction d'un nouveau mur d'enceinte, ordonné par Louis XVI, le 13 janvier 1783. Ce mur d'enceinte, qui n'avait pour objet que les intérêts du fisc, et dont les barrières trop magnifiques qui l'accompagnent ont été bâties sur les dessins de Ledoux, fut presqu'entièrement achevé en 1789. Quelques parties, notam-

ment celles qu'on nomme *boulevard Saint-Jacques* et des *Gobelins*, ont été terminées en 1813 et 1814. Quatre rangées d'arbres, plantées au-delà de ce mur d'enceinte, forment le *boulevard extérieur* (1).

Barrières. Soixante barrières (2) décorent ce mur d'enceinte, et offrent autant d'entrées à la ville de Paris.

Je commence la description de ce boulevard, de ce mur d'enceinte et de ces barrières par la partie nord de Paris, en partant du point le plus oriental de la rive droite de la Seine.

La barrière *de la Râpée*, située sur la rive droite de ce fleuve, donne entrée au quai de la Râpée; de ce point, le mur d'enceinte et le boulevard s'étendent jusqu'à la barrière *de Berci*. La distance de l'une à l'autre est de 200 mètres ou 103 toises;

(1) J'ai parlé de cette muraille, tom. VIII, pag. 182 et 507.

(2) Cinq de ces barrières : trois au nord, celles de *Riom*, des *Vertus* et des *Réservoirs* ou *Bassins*; deux au midi, celles des *Paillassons* et de *Croulebarbe*; ayant été murées, il ne reste plus que cinquante-cinq barrières effectives.

De la barrière *de Berci* à celle de *Charenton*, 800 mètres ou 410 toises;

De la barrière *de Charenton*, route de Provins, Troyes, Bâle, à celle de *Reuilly*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de *Reuilly* à celle de *Picpus*, 350 mètres ou 179 toises;

De la barrière *de Picpus* à celle de *Saint-Mandé*, 650 mètres ou 332 toises;

De la barrière de *Saint-Mandé* à celle de *Vincennes*, 400 mètres ou 205 toises;

De la barrière de *Vincennes*, autrefois barrière du *Trône*, route de Lagny et de Vitry-le-Français, à celle de *Montreuil*, 400 mètres ou 205 toises;

De la barrière de *Montreuil* à celle de *Fontarabie* ou de *Charonne*, 680 mètres ou 348 toises;

De la barrière de *Fontarabie*, ou de *Charonne*, à celle des *Rats*, 520 mètres ou 267 toises;

De la barrière des *Rats* à celle d'*Aunai*, 180 mètres ou 98 toises;

De la barrière d'*Aunai* à celle des *Amandiers*, 320 mètres ou 164 toises;

De la barrière des *Amandiers* à celle de *Mesnil-Montant*, 320 mètres ou 164 toises;

De la barrière de *Mesnil-Montant* à celle des *Trois-Couronnes*, 600 mètres ou 307 toises;

De la barrière des *Trois-Couronnes* à celle de *Riom* (murée), 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière de *Riom*, ou de *Ramponeau*, à celle de *Belleville*, 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière de *Belleville* à celle de la *Chopinette*, 290 mètres ou 150 toises;

De la barrière de la *Chopinette* à celle du *Combat*, 600 mètres ou 307 toises;

De la barrière du *Combat* à celle de la *Boyauderie*, 10 mètres ou 5 toises;

De la barrière de la *Boyauderie* à celle de *Pantin*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de *Pantin*, route de Meaux et de Mayence, à celle de la *Rotonde-de-Saint-Martin*, 100 mètres ou 51 toises;

De la barrière de la *Rotonde-de-Saint-Martin* à celle de la *Villette*, 100 mètres ou 51 toises;

De la barrière de la *Villette* ou de *Saint-Martin* à celle *des Vertus* (murée), 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière *des Vertus* à celle de *Saint-Denis*, 360 mètres ou 185 toises;

De la barrière de *Saint-Denis*, route de Pontoise, de Rouen, du Hâvre et d'Amsterdam, à celle dite *Poissonnière*, 900 mètres ou 462 toises;

De la barrière *Poissonnière* à celle du *Télégraphe* ou de *Rochechouart*, 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière du *Télégraphe* ou de *Rochechouart* à celle des *Martyrs*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière des *Martyrs* à celle de *Montmartre*, 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière *Montmartre* à la barrière *Blanche*, 450 mètres ou 232 toises;

De la barrière *Blanche* à celle de *Clichy*, 480 mètres ou 246 toises;

De la barrière de *Clichy* à celle de *Mouceau*, 800 mètres ou 410 toises;

De la barrière de *Mouceau* à celle dite *Rotonde-de-Chartres*, 780 mètres ou 403 toises;

De la barrière dite *Rotonde-de-Chartres* à celle de *Courcelles*, 600 mètres ou 307 toises;

De la barrière de *Courcelles* à celle du *Roule*, 580 mètres ou 298 toises;

De la barrière du *Roule* à celle de *Neuilly*, route de Saint-Germain, Poissy, etc., 420 mètres ou 215 toises;

De la barrière de *Neuilly* à celle des *Réservoirs* ou des *Bassins* (murée), 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière des *Réservoirs* ou des *Bassins* à celle de *Longchamp*, 700 mètres ou 359 toises;

De la barrière de *Longchamp* à celle de *Sainte-Marie*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de *Sainte-Marie* à celle de *Franklin*, 550 mètres ou 283 toises;

De la barrière de *Franklin* à celle de *Passy*, 360 mètres ou 185 toises. Cette dernière barrière est située sur le bord de la Seine, et sur la route qui conduit à Versailles, à Bayonne, etc.

Ici le cours de cette rivière interrompt la continuité de l'enceinte et du boulevard.

La barrière, située sur la rive opposée, est nommée barrière de la *Cunette*; elle ne se trouve point en face de celle de Passy, mais plus bas qu'elle; elle en est distante de 300 mètres ou 154 toises.

De la barrière de la *Cunette* à celle de *Grenelle*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de *Grenelle* à celle de l'*École-Militaire*, 750 mètres ou 388 toises;

De la barrière de l'*École-Militaire* à celle des *Paillassons* (murée), 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière des *Paillassons* à celle de *Sèvres*, 450 mètres ou 232 toises;

De la barrière de *Sèvres* à celle de *Vaugirard*, 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière de *Vaugirard* à celle des *Fourneaux*, 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière des *Fourneaux* à celle du *Maine*, 650 mètres ou 333 toises;

De la barrière du *Maine* à celle du *Mont-Parnasse*, 460 mètres ou 235 toises;

De la barrière du *Mont-Parnasse* à celle d'*Enfer*, route d'Étampes, d'Orléans, etc., 1,100 mètres ou 564 toises;

De la barrière d'*Enfer* à celle d'*Arcueil*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière d'*Arcueil* à celle de la *Santé*, 480 mètres ou 246 toises;

De la barrière de la *Santé* à celle de l'*Oursine*, 220 mètres ou 115 toises;

De la barrière de l'*Oursine* à celle de *Croulebarbe* (murée), 220 mètres ou 115 toises;

De la barrière de *Croulebarbe* à celle d'*Italie*, 680 mètres ou 348 toises;

De la barrière d'*Italie*, route de Fontainebleau, Lyon, Rome, à celle d'*Ivry*, 400 mètres ou 205 toises;

De la barrière d'*Ivry* à celle des *Deux-Moulins*, 300 mètres ou 154 toises; et de la barrière des *Deux-Moulins* à celle de la *Gare*, 1,600 mètres ou 820 toises. Cet ordre de chóses a changé pour ces dernières barrières. En 1817 et dans les années suivantes, a été construite depuis la barrière d'Italie jusqu'à la rive de la Seine, une portion d'enceinte qui enserre dans les murs de Paris l'abattoir de Villejuif, le vaste emplacement de l'hôpital de la Salpêtrière, et deux ha-

meaux composés de guinguettes, et formés au-delà des barrières précédentes : l'un, situé hors de la barrière des *Deux-Moulins*, porte le nom de cette barrière ; l'autre, qui s'est établi près de la Gare, est appelé d'*Austerlitz*, nom du pont placé dans le voisinage (1).

Cette nouvelle construction ne change presque rien à la distance respective des barrières de cette nouvelle portion de l'enceinte.

Ici le cours de la Seine interrompt la continuation du mur d'enceinte et du boulevard, et se termine leur description métrique. J'ajouterai qu'entre cette dernière barrière et celle de la *Râpée*, située sur la rive opposée, la distance est de 300 mètres ou de 154 toises.

Au milieu de la largeur de la Seine est fixé entre ces barrières un grand bateau, appelé *patache*, sur lequel sont établis des

(1) Il se forma dès que les droits d'entrées furent établis à Paris de pareils hameaux au-delà de toutes les barrières.



BARRIÈRE S.T MARTIN ET CANAL DE LA VILLETTE.

bureaux pour la perception des droits d'entrée ; il en est de même à l'autre extrémité de Paris, entre les barrières de *Passy* et de la *Cunette*.

L'étendue totale de cette enceinte ou boulevard extérieur est de 24,100 mètres, ou 12[illegible]4 toises, ou environ six lieues de 25 au degré.

Les barrières de cette enceinte sont construites avec plus ou moins de magnificence, suivant l'importance et la fréquentation de la route. Les barrières qui, du côté du nord, se font le plus distinguer par la singularité ou la pompe de leurs formes, sont :

La *barrière de Reuilly*, qui offre une rotonde pareille à celle que les anciens consacraient au temple de Vénus ;

La *barrière du Trône* ou *de Vincennes*, qui se compose de deux vastes bâtimens symétriques, imposans par leur caractère monumental, et de deux colonnes de 75 pieds de hauteur, dont les piédestaux servent de guérites ;

La barrière de *Saint-Martin* (1), remar-

(1) *Voyez* planche 83.

quable par ses formes pittoresques, semble plutôt convenir à un temple, à un palais, qu'à un bureau de percepteurs des droits d'entrées. Cette barrière se trouve sur la ligne de l'axe du bassin de la Villette, et l'observateur, qui se place à l'extrémité de ce bassin, voit cette riche perspective heureusement terminée par ce pompeux édifice.

Les autres barrières remarquables sont celles de Montmartre, du Roule, de Neuilly, au bout de l'avenue des Champs-Elysées.

Du côté du midi, on remarque celles du Maine, d'Enfer et d'Italie.

Toutes ces constructions, tantôt élégantes, tantôt excessivement solides, tantôt bizarres et quelquefois ridicules, diffèrent de caractère, quoiqu'elles ne diffèrent point d'objet.

L'architecte Ledoux, en voulant donner des preuves de la fécondité de son imagination, n'en a souvent prouvé que les écarts. Le luxe qu'il a prodigué dans ces productions architecturales blesse toutes les convenances; on voyait avec mécontentement et murmures de fastueux édifices consacrés à

une perception oppressive pour toutes les classes de la société, et très-gênante pour le commerce. C'était blanchir les sépulcres, faire admirer les instrumens de l'oppression (1).

SUPERFICIE DE PARIS. L'espace contenu dans cette enceinte extérieure, est caculé d'après les 72 cartes du plan de Paris, par M. Verniquet. On évalue la superficie des boulevards extérieurs à 72 hectares; la superficie des rues, quais, rivières, places, marchés, l'avenue des Tuileries et le Cours-la-Reine, à 706 hectares;

La superficie des emplacemens des maisons, des cours et jardins qui en dépendent, est évaluée à 2,661 hectares.

Enfin la superficie totale de Paris est de 3,439 hectares 68 ares, ou 34,396,800 mètres carrés, ou *dix mille soixante arpens et soixante-dix-sept perches*, l'arpent étant de 100 perches et la perche de 18 pieds, ou bien en lieues carrées de 25 au degré environ *une lieue et soixante-quatorze centièmes* de lieue.

(1) *Voyez* tom. VIII, pag. 507.

La totalité de cette superficie, encadrée par l'enceinte extérieure, est divisée, par le cours de la Seine, en deux parties inégales en grandeur; la partie septentrionale étant d'une étendue à peu près double de la partie méridionale.

Cette superficie se divise idéalement par la ligne méridienne et par une autre ligne perpendiculaire à cette méridienne.

La ligne méridienne se dirigeant du sud au nord, d'un point de la clôture méridionale à un autre point de la clôture septentrionale, et, en passant par le milieu du bâtiment de l'Observatoire, a de longueur, en mètres, 5,505, et, en lieues de 25 au degré, une lieue et 24/100 de lieue, à peu près une lieue et un quart.

La ligne perpendiculaire à la méridienne qui se dirige de l'est à l'ouest, de la barrière de Charonne à celle des Bons-Hommes, a, de longueur, en mètres, 7,809, et en lieues à 25 au degré, une lieue 78/100 environ.

Iles de la Seine. Cette rivière, vers le tiers de son cours dans cette enceinte, forme trois îles: l'*Ile Louvier*, l'*Ile de*

Saint-Louis et *l'île de la Cité*. Ces deux dernières sont couvertes de maisons ; la première n'est point habitée, et sert de chantier de bois à brûler.

Quais. Les deux bords de cette rivière, ainsi que ceux des deux îles habitées, sont aujourd'hui, si l'on en excepte la partie de ces bords occupée par les bâtimens de l'Hôtel-Dieu, distingués en quais, en ports et en abreuvoirs.

On compte 33 quais : 14 sur la rive droite de la Seine, 11 sur sa rive gauche, 4 dans l'île Saint-Louis et 4 dans l'île de la Cité (1).

Ports *sur la rive droite de la Seine*.

Port de la Râpée, établi en 1812, pour les pierres à plâtre, le bois flotté et le bois neuf, etc.

Port de l'île Louvier, pour le bois flotté, le bois neuf, les fagots et les cotterets.

Port Saint-Paul, pour les coches qui remontent la Seine, les pavés, les fers et les charbons de terre.

(1) J'en ai parlé dans le cours de cet ouvrage, et notamment au présent volume, pag. 205 et suivantes.

Port aux Blés, le long du quai de la Grève, pour le charbon de bois, le charbon de terre et pour le sel.

Port de l'École, pour le sel, le charbon de bois, les cotterets et fagots.

Port Saint-Nicolas, quai des Tuileries, solidement rétabli en 1804; pour les pavés, cidres et vins. C'est sur ce port qu'arrivent et sont déposées les marchandises venant de Dieppe, du Hâvre, de Rouen, de Provence, de Hollande, etc., telles que huiles, savons, oranges, poivre, café, cidres, eaux-de-vie, vins étrangers, liqueurs, marées, etc.

PORTS *sur la rive gauche de la Seine.*

Port de l'Hôpital, sur le quai de ce nom, pour les pavés.

Port Saint-Bernard, sur le quai de ce nom, pour les vins, les bois flottés, les bois neufs.

Port de la Tournelle, ou des *Miramionnes*, pour les charbons de bois, tuiles, ardoises, fruits.

Port des Quatre-Nations, pour le scharbons de bois et de terre.

Port d'Orsay, ci-devant dit *port de Bonaparte*, et plus anciennement *la Grenouillère*; construit en 1808, pour diverses marchandises venues de Rouen ou d'ailleurs.

Sur les deux rives de la Seine et sur celles des deux îles habitées, il existe vingt-un *abreuvoirs* et douze *puisoirs*, endroits désignés pour puiser l'eau dans cette rivière.

Hauteurs des eaux de la Seine. J'ai déjà fourni des notions sur cette matière (1), et parlé à diverses époques des inondations de cette rivière. *Le mémoire sur les inondations, par M. P. Egault*, ingénieur, publié en 1814, me procure l'avantage de rectifier quelques erreurs, de rétablir des notions omises et de reproduire le tableau suivant :

(1) *Voyez* tom. I, pag. 24 à 26.

Hauteurs des Inondations aux différens Ponts.

MOIS.	ANNÉES.	Pont de la Tournelle.		Pont Royal.		Pont de Louis XVI.	
		m.	c.	m.	c.	m.	c.
Janvier.	1649	7	65	7	94	»	»»
Janvier.	1651	7	80	8	06	»	»»
Mars 1er.	1658	8	80	8	87	»	»»
. . . .	1690	7	50	7	82	»	»»
Mars.	1711	7	55	7	84	»	»»
Décembre 25. . . .	1740	7	90	8	12	»	»»
Janvier.	1751	6	70	7	33	»	»»
Novembre 14	1764	7	00	7	45	»	»»
Mars 4.	1784	6	66	7	30	»	»»
Janvier 3.	1802	7	45	7	78	7	75
Mars 3.	1807	6	66	7	30	7	25

Le fond de la Seine ne s'exhausse point. Dans les grandes eaux, sa pente est plus rapide que dans les eaux moyennes.

Le zéro de l'échelle du pont de la Tournelle a été fixé à la hauteur des basses eaux de 1719; mais dans la suite les eaux ont baissé au-dessous de ce zéro. La différence entre les basses eaux de 1767 et les grandes



Civeton del. *Couché fils dir.*

PONT D'AUSTERLITZ où DU JARDIN DES PLANTES.

eaux de 1658, est de 9 mètres 7 centimètres, ou 28 pieds.

PONTS. Pour la communication entre les diverses parties de Paris, séparées par la Seine ou par les bras de cette rivière, il a été, en divers temps, établi seize ponts que je vais dénombrer, en partant du pont le plus oriental de Paris et continuant jusqu'au point le plus occidental.

Pont d'Austerlitz ou du *Jardin des Plantes* (1), sur la totalité de la Seine; *pont de Grammont*, sur un bras de la Seine, entre l'île Louvier et le quai Morland; *pont de la Tournelle*, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île Saint-Louis et le quai Saint-Bernard; *pont Marie*, sur le bras septentrional de la Seine, entre l'île Saint-Louis et le quai des Ormes; *pont de la Cité*, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île Saint-Louis et l'île de la Cité; *pont au Double*, occupé en partie par l'Hôtel-Dieu, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île de la Cité et la rue de la Bucherie;

(1) *Voyez* planche 84.

pont Saint-Charles, occupé tout entier par l'Hôtel-Dieu, sur le même bras de la Seine; le *Petit-Pont*, sur le même bras de la Seine, entre l'île de la Cité et la rue Saint-Jacques; *pont Notre-Dame*, sur le bras septentrional de la Seine, entre l'île de la Cité et les quais de Gesvres et Pelletier; *pont Saint-Michel*, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île de la Cité et les quais des Augustins et Bignon; *Pont-au-Change*, sur le bras septentrional de la Seine, entre le palais de la Cité et la place du Châtelet; *Pont-Neuf*, divisé en deux parties par la pointe de l'île de la Cité au confluent des deux bras de la Seine, entre les quais des Augustins et des Orfèvres d'une part, le quai de l'Horloge et les quais de la Mégisserie et de l'École de l'autre; *pont des Arts*, sur la totalité de la Seine, entre le Louvre et le palais des Arts; *pont Royal*, sur la Seine tout entière, entre les quais Voltaire et d'Orsay d'un côté, et les quais du Louvre et des Tuileries de l'autre; *pont de Louis XVI*, sur la rivière tout entière, entre les quais d'Orsay et des Invalides d'une part, et les quais des Tuile-

a

le

la

s

ge

de

la

s ;

re

et

de

re

es

e-



Civeton del. Couché fils dir.

PONT D'IÉNA ou DE L'ÉCOLE MILITAIRE.

ries et de la Conférence de l'autre ; et le *pont d'Iéna* ou *pont des Invalides* (1), sur la Seine tout entière, entre le Champ-de-Mars et le quai Debilly. Tels sont les seize ponts de la Seine.

Les ponts ou *Ponceaux*, établis sur la petite rivière de Bièvre, sont au nombre de six : 1° sur le boulevard des Gobelins, près la barrière de Croulebarde ; 2° rue Saint-Hippolyte ; 3° rue Mouffetard ; 4° rue du Jardin des Plantes ; 5° boulevard de l'Hôpital ; 6° quai de l'Hôpital.

Rues de Paris. Vers la fin du treizième siècle, Guillot de Paris, dans sa pièce intitulée *le Dit des rues de Paris*, comptait dans tous les quartiers de cette ville *trois cent neuf rues*. Au commencement du règne de Louis XV, on comptait *neuf cent quatre-vingt neuf rues*. Aujourd'hui on en compte *mille quatre-vingt quatorze*.

On compte aussi dans Paris dix cloîtres : ceux de *Saint-Benoît*, des *Bernardins*, de *Saint-Germain-l'Auxerrois*, de *Saint-Ho-*

(1) *Voyez* planche 85.

noré, de *Saint-Jacques-de-l'Hôpital*, de *Saint-Marcel*, de *Saint-Merri*, de *Notre-Dame*, de *Sainte-Opportune*, de *Saint-Séverin*.

Plus vingt-deux cours : celles de l'*Arsenal*, *Batave*, des *Cloches*, des *Coches*, du *Commerce*, du *Dragon*, des *Fontaines*, de *François* Ier., de *Saint-Guillaume*, de la *Juiverie*, de *Lamoignon*, du *Mai*, deux *cours des Miracles*, des *Morts*, *cour Neuve du Palais*, du *Palais-Royal*, du *Puits de Rome*, de *Rohan*, de la *Sainte-Chapelle*, *cour Royale*, *cour des Salpêtres*;

Sept enclos : ceux de l'*Abbaye-Saint-Antoine*, de l'*Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, de la *Foire Saint-Laurent*, de *Saint-Jean-de-Latran*, de *Saint-Martin-des-Champs*, du *Temple*, de *la Trinité*.

Quarante-sept halles et marchés, cent dix-neuf impasses; cent vingt-un passages; soixante-quatorze places; vingt-sept ruelles et trente-deux carrefours.

A l'égard des *mille quatre-vingt-quatorze rues*, il faut rabattre sur ce nombre, par la raison suivante : on compte bien mille qua-

tre-vingt-quatorze noms, mais non pas autant de rues, parce qu'il y a plus de noms que de rues, et que la même rue porte plusieurs noms.

Deux longues rues, presque parallèles, traversent tout Paris dans une même direction, du midi au nord; une de ces rues porte à son commencement le nom d'*Enfer*, puis ceux de la *Harpe*, de la *Vieille-Bouclerie*, de la *Barillerie*, enfin celui de *Saint-Denis* qu'elle conserve dans tout le reste de son étendue. Voilà une seule rue comptée pour cinq, parce qu'elle porte cinq noms.

L'autre rue parallèle porte d'abord, dans un long espace, le nom de *rue Saint-Jacques*; puis, à l'endroit où elle est coupée par les rues Galande et Saint-Séverin, elle quitte ce nom, pour recevoir celui de *rue du Petit-Pont*. En traversant l'île de la Cité, elle prend ceux de *rue du Marché Palu*, de la *Juiverie* et de la *Lanterne*, puis, au-delà de la rivière, celui de *rue des Arcis*; enfin elle est nommée *rue Saint-Martin*, nom qu'elle conserve jusqu'à la barrière; ainsi

voilà une autre rue qui porte sept noms.

Chaque nom ne désigne pas toujours, surtout dans les plus longues rues de Paris, une voie publique dans toute son étendue; mais une portion de cette voie, à laquelle les circonstances ou des interruptions ont donné un nom particulier; ainsi le nombre de mille quatre-vingt-quatorze rues désigne celui des noms et non pas celui des rues.

Mais ce n'est ici qu'une exception à la règle générale; les rues d'une moyenne longueur ne portent ordinairement qu'un seul nom.

La plupart des rues doivent leur nom aux institutions religieuses, civiles ou populaires qui s'y trouvaient, aux personnes qui y avaient formé un établissement remarquable, aux enseignes des maisons, etc.

Les rues sont plus spacieuses, mieux bâties, et leurs noms sont moins barbares, à mesure qu'elles s'éloignent du centre de Paris.

Les rues contenues dans l'enceinte extérieure ne sont pas encore toutes bâties; de

ce nombre sont les rues éloignées du centre et peu fréquentées.

Éclairage de Paris. En 1817, les rues et places de Paris étaient éclairées par 10,500 becs de réverbères, établis dans 4,521 lanternes.

Les maisons administratives étaient éclairées par 320 becs de réverbères, placés dans 73 lanternes.

Les galeries du Palais-Royal étaient éclairées par 121 becs de réverbères, placés dans 51 lanternes.

Ce qui donnait 10,941 becs de lumières, placés dans 4,645 lanternes.

La dépense de cet éclairage se montait à 646,023 fr. 83 cent. (1).

Dans les *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, publiées en 1821, ce nombre de luminaires est augmenté. On y trouve que les rues et places de Paris sont éclairées par 4,553 lanternes et 12,672 becs de lumières; et les établissemens publics par

(1) Comptes d'administration des dépenses du préfet de poliee, pag. 8, 9, 10.

482 lanternes et 668 becs de lumières : ce qui donne, dans l'espace de cinq ans, une augmentation de 390 lanternes et de 2,399 becs.

Pavés. La superficie des rues et places

	m.	c.
de l'intérieur de Paris qui sont pavées s'élève à. . .	2,470,834	32
La superficie pavée des boulevards intérieurs est de.	102,151	51
La superficie pavée des boulevards extérieurs est de.	131,947	27
Total de toutes les superficies pavées.	2,704,933	10
La superficie des chaussées en cailloutis des boulevards intérieurs est de. .	29,866	98
Celle des chaussées en cailloutis des boulevards extérieurs est de.	5,940	

La superficie des accottemens des boulevards in-

	m.	c.
térieurs est de.	106,506	90
Celle des accottemens des boulevards extérieurs est de.	193,254	62
La superficie des contre-allées des boulevards intérieurs est de.	139,959	76
Celle des contre-allées des boulevards extérieurs est de.	168,109	
La superficie des fossés des boulevards intérieurs est de.	2,366	
Celle des fossés des boulevards extérieurs est de	9,291	
Il résulte que la superficie totale des boulevards intérieurs et extérieurs s'élève à.	889,393	04

Pour l'entretien des rues de Paris, on emploie chaque année environ *un million de pavés*, dont *quarante milliers* pour les

boulevards intérieurs, et *quarante-huit milliers* pour les boulevards extérieurs.

NOUVEAU NUMÉROTAGE DES MAISONS. Pour la première fois, en 1728, sous la prévôté de M. Turgot, les rues de Paris furent désignées par des noms inscrits au coin de chacune d'elles. Le numérotage actuel a fait disparaître le désordre de l'ancien, et mérite qu'on en fasse connaître le système: il fut effectué en 1806. Chaque rue, impasse, quai, boulevard, offre d'un côté une série de numéros pairs, et de l'autre une série de numéros impairs.

Les rues *longitudinales*, parallèles, ou à peu près, au cours de la Seine, se distinguent par des inscriptions et des numéros rouges; et la série de ces numéros commence toujours au point le plus élevé du cours de la Seine.

Dans les rues *transversales* ou perpendiculaires au cours de cette rivière, ou à peu près, la série des numéros commence toujours à leur extrémité la plus voisine du cours de la Seine; et les numéros sont noirs (1).

(1) Ce système de numérotage est exposé avec une

ARRONDISSEMENS ET QUARTIERS. Paris éprouva plusieurs divisions dont j'ai parlé dans le cours de cet ouvrage. En 1702, Louis XIV divisa cette ville en vingt quartiers. Cette division était tombée en désuétude. Lorsqu'en 1789 il fallut procéder à la nomination des électeurs aux États-généraux, le bureau de la ville divisa Paris en *soixante districts* ou assemblées primaires. Au 13 juillet suivant l'insurrection appela les habitans de Paris dans ces centres de réunion. Le 25 juillet 1790, autre division : aux soixante districts furent substituées *quarante-huit sections*.

Par un décret de la Convention, du 19 vendémiaire an IV, Paris fut divisé en *douze municipalités* ou *mairies* ; et chacune

heureuse précision dans les vers suivans, composés en 1807 par M. Binet, proviseur au collége nommé aujourd'hui *Royal-Bourbon* :

Dividit hanc urbem duplici nota picta colore ;
Nigra fugit flumen, sequitur rubra fluminis undam
Partitis numeris : par dextra imparque sinistra
Limina designat ; numerus dum crescit eundo,
Idem decrescens reditum indicat ordine verso.

fut composée de quatre quartiers. Cet ordre de choses s'est maintenu : voici la description de ces douze arrondissemens ou municipalités et de leur subdivision en quartiers.

Premier arrondissement. Il est limité au nord-est et à l'ouest par le mur d'enceinte, depuis la barrière de Passy jusqu'à celle de Clichi; à l'est, par les rues de Clichi, de la Chaussée-d'Antin, de Louis-le-Grand, et par la place Vendôme jusqu'à la rue Saint-Honoré : la limite remonte cette rue jusqu'à la rue Froidmanteau, et de-là traverse le Carrousel et aboutit à la rive de la Seine. Cette rivière, depuis ce point jusqu'à la barrière de Passy, borne cet arrondissement du côté du sud.

Le chef-lieu de cette municipalité est rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 14.

Cet arrondissement est divisé en quatre quartiers : ceux du *Roule*, des *Tuileries*, des *Champs-Élysées* et de la *place Vendôme*.

Deuxième arrondissement. Il est, à l'ouest et au sud, limité par le premier arrondissement; au nord, par le mur d'en-

ceinte, depuis la barrière de Clichi jusqu'à celle du Télégraphe ; et, à l'est, par les rues du Faubourg-Poissonnière, le boulevard Poissonnière, les rues Montmartre, Notre-Dame-des-Victoires, des Filles-Saint-Thomas, Vivienne, Neuve-des-Petits-Champs, Neuve-des-Bons-Enfans, des Bons-Enfans jusqu'à la rue Saint-Honoré, qui sert de limite au 1er arrondissement.

Le chef-lieu de cet arrondissement est rue d'Antin, n° 3.

Ses quatre quartiers sont : ceux de la *Chaussée-d'Antin*, de *Feydeau*, du *Palais-Royal* et du *Faubourg-Montmartre*.

Troisième arrondissement. Il est limité à l'ouest par l'arrondissement précédent ; au nord, par le mur d'enceinte, depuis la barrière du Télégraphe jusqu'à celle de Saint-Denis ; à l'est, par la rue du Faubourg-Saint-Denis ; puis, faisant un retour sur le boulevard de Bonnes-Nouvelles, la limite suit la direction des rues du Petit-Carreau et Montorgueil, traverse la place de la Pointe-Saint-Eustache, suit la rue de la Tonnellerie ; puis, en retour, la rue Saint-

Honoré jusqu'à la rue du Four; prend, en retour, la direction de cette rue; puis suit les rues Coquillière, Croix-des-Petits-Champs, la place des Victoires, les rues de la Feuillade, Neuve-des-Petits-Champs, jusqu'à la rue Vivienne, où elle se confond avec la limite du précédent arrondissement.

Le chef-lieu de cet arrondissement est aux Petits-Pères, près la place des Victoires.

Quatre quartiers divisent cet arrondissement : ceux du *Faubourg-Poissonnière*, de *Montmartre*, de *Saint-Eustache* et du *Mail*.

Quatrième arrondissement. Il est limité par la rue Froidmanteau, depuis le Guichet jusqu'à la rue Saint-Honoré, par les rues des Bons-Enfans et Neuve-des-Bons-Enfans, de la Feuillade, par la place des Victoires, par les rues Croix-des-Petits-Champs, Coquillière, du Four, Saint-Honoré et de la Tonnellerie; par la Halle, par les rues Pirouette, Mondétour, de la Chanvrerie, Saint-Denis, jusqu'au Pont-

au-Change, et par la rive de la Seine jusqu'au guichet Froidmanteau.

Son chef-lieu est place du Chevalier-du-Guet, n° 4.

Ses quatre quartiers sont ceux de *Saint-Honoré*, des *Marchés*, du *Louvre* et de la *Banque de France*.

Cinquième arrondissement. Il est limité à l'ouest par la rue Montorgueil, par le boulevard de Bonnes-Nouvelles, par la rue du Faubourg-Saint-Denis; au nord et au nord-est, par le mur d'enceinte, depuis la barrière Saint-Denis jusqu'à la barrière de Belleville. La limite, partant de ce dernier point, suit la direction de la rue du Faubourg-du-Temple, puis s'étend par le boulevard Saint-Martin jusqu'à la porte Saint-Denis; par les rues Saint-Denis, de la Chanvrerie, Mondétour, Pirouette, de la Tonnellerie, la Pointe Saint-Eustache, les rues Comtesse d'Artois, Montorgueil, du Petit-Carreau et Poissonnière jusqu'au boulevard; le boulevard jusqu'à la porte Saint-Denis, et la rue du Faubourg-Saint-Denis jusqu'à la barrière.

Le chef-lieu de cet arrondissement est rue Grange-aux-Belles, n° 2.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux de *Bonnes-Nouvelles*, du *Faubourg-Saint-Denis*, du *Faubourg-Saint-Martin* et de *Montorgueil*.

Sixième arrondissement. Sa limite commence rue Saint-Denis, au point où aboutit, dans cette rue, celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, se dirige, par la rue de Saint-Denis, jusqu'à la porte ou arc de triomphe Saint-Denis; par les boulevards de Saint-Martin et par la rue du Faubourg-du-Temple, jusqu'à la barrière de Belleville. De ce point, elle suit le mur d'enceinte jusqu'à la barrière de Mesnil-Montant, suit la rue de Mesnil-Montant jusqu'au boulevard du Temple; puis celles des Fossés-du-Temple, des Filles-du-Calvaire, de Bretagne, de la Corderie, du Temple, Chapon, du Cimetière-Saint-Nicolas, Saint-Martin, des Arcis et Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

Le chef-lieu de cet arrondissement est à l'abbaye Saint-Martin, rue Saint-Martin, nos 208 et 210.

Ses quartiers sont ceux du *Temple*, des *Lombards*, de la *porte Saint-Denis* et de *Saint-Martin-des-Champs*.

Septième arrondissement. Sa limite, en partant du coin de la rue Culture-Sainte-Catherine, suit les rues Saint-Antoine, de la Tixeranderie, du Mouton, la place de l'Hôtel-de-Ville, les quais Pelletier et de la Grève, la place du Châtelet, les rues Saint-Jacques-de-la-Boucherie, des Arcis, Saint-Martin, du Cimetière-Saint-Nicolas, Chapon; puis celles de la Corderie, de Bretagne, Vieille du Temple, des Francs-Bourgeois et Culture-Sainte-Catherine jusqu'à la rue Saint-Antoine.

Le chef-lieu de cet arrondissement est rue des Francs-Bourgeois, n° 21.

Ses quartiers sont ceux des *Arcis*, de *Sainte-Avoye*, du *Mont-de-Piété* et du *Marché-Saint-Jean*.

Huitième arrondissement. En partant de la rue Saint-Antoine, la limite de cet arrondissement suit la direction de la rue Culture-Sainte-Catherine, de celles des Francs-Bourgeois, du Temple; et, après avoir

traversé le boulevard, elle se prolonge par la rue de Mesnil-Montant jusqu'à la barrière de ce nom. Depuis cette barrière jusqu'à celle de la Râpée, située sur la rive droite de la Seine, le mur d'enceinte, sans exception, sert de limite à cet arrondissement. Cette limite prend la direction du cours de cette rivière jusqu'au point où viennent se vider les eaux des anciens fossés de l'Arsenal. Alors, laissant en dehors ce fossé et la place de la Bastille, elle suit la rue Contrescarpe; puis tourne dans la rue Saint-Antoine jusqu'à celle de Culture-Sainte-Catherine.

Son chef-lieu est place Royale, nº 14.

Ses quartiers sont ceux des *Quinze-Vingts*, de *Popincourt*, du *Faubourg-Saint-Antoine* et du *Marais*.

Neuvième arrondissement. Il comprend dans ses limites deux îles de la Seine, l'île Louvier et l'île Saint-Louis, et la partie orientale de l'île de la Cité que la rue de la Barillerie sépare de l'autre partie. La ligne de démarcation suit cette rue, en partant du pont Saint-Michel, et aboutissant au Pont-au-Change; de ce point, elle re-

monte le cours de la Seine jusqu'à la place de Grève. Là, l'arrondissement s'étend sur la partie du continent située au nord de ces îles et dans les limites suivantes : la ligne de démarcation longe la façade de l'Hôtel-de-Ville, se dirige comme les rues du Mouton, de la Tixeranderie, la place Bodoyer, la rue Saint-Antoine, la rue Contrescarpe inclusivement, et revient joindre le cours de la Seine.

Le chef-lieu est rue Geoffroy-l'Asnier, n° 25.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux de *la Cité*, de l'*Arsenal*, de l'*Ile-Saint-Louis* et de l'*Hôtel-de-Ville*.

Dixième arrondissement. Il est situé dans la partie méridionale de Paris : sa limite, en commençant à la barrière de la Cunette, placée sur la rive gauche de la Seine, s'étend le long de cette rive jusqu'au Pont-Neuf. Le cours de cette rivière fait limite. Du Pont-Neuf, cet arrondissement a pour limites les rues Dauphine, des Fossés-Saint-Germain, des Boucheries, du Four, Cherche-Midi, du Regard, de Vaugirard

jusqu'à la barrière de ce nom, et depuis cette barrière jusqu'à celle de la Cunette.

Le chef-lieu est rue de Verneuil, n° 13.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux des *Invalides*, de la *Monnaie*, de *Saint-Thomas d'Aquin* et du *faubourg Saint-Germain*.

Onzième arrondissement. Il est limité, du côté du nord-ouest, comme le dixième arrondissement, depuis le commencement de la rue Dauphine, le bas du Pont-Neuf jusqu'à la barrière de Vaugirard. De cette barrière, la limite suit le mur d'enceinte jusqu'au-delà de la barrière du Mont-Parnasse, le longe, en suivant la direction du boulevard d'Enfer, jusqu'au point où une ruelle vient aboutir sur ce boulevard. Sans suivre la direction de cette ruelle, la limite laisse en dehors les bâtimens de l'hospice des Enfans-Trouvés, ci-devant de la Maternité, va joindre l'extrémité orientale du boulevard du Mont-Parnasse. Là, elle traverse la grande avenue qui, du Luxembourg ou du palais des Pairs, conduit à l'Observatoire, suit la direction du mur à

l'orient de la place, formée au dehors de la grille de cette avenue, se dirige vers une rue dite de l'Est, récemment ouverte. Au bout de cette rue, elle vient rejoindre la grande avenue du palais des Pairs, laisse en dehors tous les bâtimens qui se trouvent à l'orient de cette avenue et du jardin de ce palais jusqu'à la grille du jardin qui s'ouvre sur la rue d'Enfer. Là, elle suit la direction de la rue Saint-Dominique jusqu'à la rue Saint-Jacques. Depuis ce point jusqu'au Petit-Pont, la rue Saint-Jacques limite cet arrondissement. Le cours de la Seine, depuis le Petit-Pont jusqu'au pont Saint-Michel, trace la ligne de démarcation. Cette ligne pénètre dans l'île de la Cité, la traverse en suivant la rue de la Barillerie jusqu'au grand bras de la Seine, et enserre toute la partie occidentale de cette île, où sont situés le palais de Justice et la place Dauphine, tourne jusqu'à sa partie extrême, où s'élève la statue équestre d'Henri IV. De-là, elle revient se terminer à la rue Dauphine (1).

(1) La limitation de cet arrondissement est très-com

Le chef-lieu a deux entrées : l'une rue Garencière, n° 10, et l'autre rue Servandoni, n° 17.

Les quartiers qui divisent cet arrondissement sont ceux du *Luxembourg*, du *Palais de Justice*, de *l'École de Médecine* et de la *Sorbonne*.

Douzième arrondissement. Il est limité du côté de l'ouest par le onzième arrondissement. Du point où une ruelle vient de la rue d'Enfer au boulevard de ce nom, sa limite s'étend jusqu'à la barrière de ce nom, suit le mur d'enceinte jusqu'à la barrière de la Gare située sur la rive gauche de la Seine; puis, cotoyant le cours de cette rivière, se termine au Petit-Pont et à l'extrémité septentrionale de la rue Saint-Jacques.

Le chef-lieu est rue Saint-Jaques, n° 262.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux de l'*Observatoire*, de *Saint-Jacques*, du *Jardin des Plantes* et de *Saint-Marcel*.

pliquée. L'administration a certainement eu de puissans motifs pour adopter une marche aussi tortueuse, et pour lui préférer les bornes simples que présentent les grandes routes et les avenues de Paris.

§II. Institutions contenues dans les douze arrondissemens de Paris.

INSTITUTIONS CIVILES ET DE POLICE. Dans chacun des douze arrondissemens, sont une municipalité ou mairie, présidée par un maire, et une justice de paix.

Dans chacun des quartiers de chaque arrondissement, est un commissaire de police.

Il résulte que, dans l'ensemble des douze arrondissemens, il existe douze maires, douze juges de paix et quarante-huit commissaires de police.

Le préfet de police, dont l'hôtel est situé île de la Cité, rue de Jérusalem, quai des Orfèvres, exerce la police municipale : il est chargé de la sûreté publique et de tous les objets de salubrité; il délivre les cartes et les passe-ports, etc.

Le *corps des sapeurs-pompiers*, dont le chef-lieu est quai des Orfèvres, n° 20, a trois *casernes*, situées rue du Vieux-Colombier, n° 15, rue de la Paix, n° 4, ci-

devant de Napoléon, et rue Culture-Sainte-Catherine, n° 9.

Boîtes fumigatoires pour les noyés : on a établi à Paris 24 dépôts de ces boîtes.

Administration des pompes funèbres, rue du Pas-de-la-Mule (1).

INSTITUTIONS JUDICIAIRES. Le chancelier est le chef de la justice ; les cours et tribunaux que renferme Paris, sont :

La *justice de paix*, qui se tient au chef-lieu de chaque mairie ;

Le *tribunal de première instance*, au Palais de Justice, divisé en sept chambres dont deux sont exclusivement destinées à la *police correctionnelle* ;

La *cour royale*, idem ;

La *cour d'assises*, idem ;

La *cour de cassation*, idem ;

La *cour des comptes*, dans l'enclos du Palais ;

(1) Le service général des inhumations et pompes funèbres de Paris a, le 17 janvier 1821, été adjugé pour neuf ans consécutifs, à commencer du 1er mars 1821, à M. Resson de Saint-Hilaire, à raison de 77 et demi pour cent de remise en faveur des fabriques et consistoires.

Le *conseil des prises*, maison de l'Oratoire-Saint-Honoré; il a existé jusqu'en 1814.

Prisons : elles sont au nombre de dix; j'en ai parlé avec détail (1).

Institutions administratives et financières de Paris.

Préfecture du département de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, place de Grève;

La *commission des contributions directes*, à l'Hôtel-de-Ville;

L'*administration des tontines*, rue de Grammont;

L'*administration du canal de l'Ourcq et des eaux de Paris et du département*, à l'Hôtel-de-Ville;

La *grande voirie*, à l'Hôtel-de-Ville (2).

Institutions de bienfaisance, vingt-sept hôpitaux et hospices civils et militaires (3).

(1) *Voyez* ci-dessus, pag. 325.

(2) Je ne parle point d'autres institutions établies à Paris : elles se trouvent dénommées dans l'Almanach royal, dans l'Almanach du Commerce et ailleurs.

(3) *Voyez* ci-dessus *Hospices et Hôpitaux*, pag. 10 et suivantes.

Bureau de bienfaisance dans chaque arrondissement ;

Société philantropique, à l'hôtel de la préfecture ;

Hospice central de la vaccine gratuite, rue du Battoir-Saint-André.

Les INSTITUTIONS MILITAIRES de Paris sont :

État-major divisionnaire, rue de Bourbon, n° 1 ;

État-major de la place, place Vendôme, n° 7 ;

État-major de la garde nationale, rue de Provence, n° 63 ;

État-major de la garde royale, aux Tuileries ;

Conseil de guerre, rue du Cherche-Midi, n° 34 ;

Direction de l'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin ;

Direction du Génie, quai Voltaire, n° 7 ;

Direction des lits militaires, île Saint-Louis ;

Manutention des vivres, rue du Cherche-Midi ;

Magasin d'habillement et équipement de l'armée, rue de Vaugirard ;

Magasin de fourrages, rue Bellechasse ;

Pharmacie centrale pour les hôpitaux militaires, quai de la Tournelle ;

L'intendance de la première division, rue de Verneuil ;

Administration des poudres et salpêtres, rue de la Cerisaie ;

Direction générale des subsistances, rue de Vaugirard, n° 100.

Maison militaire du roi.

Administration, rue Saint-Georges, n° 15 ;

Gardes-du-corps du roi, hôtel quai d'Orsay et hôtel Panthemont ;

Gardes à pied ordinaires du corps du roi, caserne rue Neuve-du-Luxembourg ;

Gardes-du-corps de Monsieur ; ils sont réunis aux gardes-du-corps du roi, et forment une cinquième compagnie sous le nom de *Rivière*.

Garde royale.

Infanterie : aux casernes de la grille de

Chaillot, avenue de Neuilly, de la rue Verte, de la Pépinière, du Montblanc, rue de Clichi, du pavillon de Sully, de l'Arsenal, de l'Estrapade, du Rousselet, du Parc-Grenelle et École-Militaire.

Vétérans de la garde : à la maison de Montaigu, rue des Sept-Voies;

Gardes Suisses : aux casernes de la Nouvelle-France et de Babylone.

Cavalerie : aux quartiers des Célestins, rue du Petit-Musc, de l'École militaire et de la rue de Grenelle;

Artillerie, à l'École-Militaire;

Gendarmerie d'Élite, au Petit-Luxembourg;

Infanterie de ligne : aux casernes de la Courtille, de Popincourt, du Vieil-Arsenal, de l'Ave-Maria, de l'Oursine, de Mouffetard, du collége de Lisieux et du collége Gervais.

Vétérans sédentaires : aux casernes des Petits-Pères, du Jardin-du-roi et du séminaire Saint-Louis, rue de Vaugirard.

Gendarmerie de Paris : aux casernes des Minimes, de la rue du Faubourg-Saint-

Martin, de la rue des Francs-Bourgeois, de la rue de Tournon, et aux barrières de Neuilly, de Saint-Martin, de Vincennes et d'Enfer;

Sapeurs-Pompiers : État-major, quai des Orfèvres; casernes, quai des Orfèvres, rue Culture-Sainte-Catherine, rue du Vieux-Colombier.

Hôpitaux militaires : hôpital du Val-de-Grâce; hôpital de Picpus, succursale du Val-de-Grâce; hôpital du Gros-Caillou pour la garde royale;

Prisons militaires : l'Abbaye, rue Sainte-Marguerite; Montaigu, rue des Sept-Voies.

INSTITUTIONS RELATIVES AUX SCIENCES, AUX ARTS ET A L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Administration des travaux publics, rue du Bac;

Hôtel du cadastre de France, rue de Cléri;

Bureau central des télégraphes, rue de l'Université;

Direction générale des mines, rue de Vaugirard;

Observatoire et bureau des longitudes, à l'Observatoire, faubourg Saint-Jacques;

Faculté de théologie, rue de Sorbonne;

Faculté de droit, place Sainte-Geneviève,

Faculté de médecine, rue de l'École-de-Médecine;

Faculté de pharmacie, au Jardin des Plantes;

Faculté des sciences, rue de Sorbonne;

Faculté des lettres, rue de Sorbonne;

Collége de France, place Cambrai;

Collége de Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques;

Collége d'Henri IV, place Saint-Étienne-du-Mont;

Collége royal de Bourbon, rue Sainte-Croix, Chaussée d'Antin.

Collége d'Harcourt, dit depuis de *Saint-Louis*, rue de la Harpe;

Collége de Charlemagne, rue Saint-Antoine;

Collége Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs, nº 34.

Collége de Sainte-Barbe, rue des Postes, nº 34.

Collége des Irlandais, *Anglais et Écossais*, rue des Irlandais;

École et manufacture de mosaïque, rue de l'École-de-Médecine, n° 11;

École des mines, hôtel des Monnaies;

École des Beaux-Arts, Palais de l'Institut;

École Polytechnique, rue Descartes;

École gratuite de dessin, rue de l'École-de-Médecine;

École de natation, quai d'Orsay;

École des ponts-et-chaussées, rue Culture-Sainte-Catherine, hôtel de Carnavalet;

École vétérinaire, à Alfort près Charenton.

Écoles élémentaires de l'enseignement mutuel établies à Paris. Il en existe cinquante-quatre dans cette ville : dix-neuf gratuites et trente-cinq non gratuites.

École élémentaire et normale, rue Saint-Jean-de-Beauvais, dans l'ancien collége de Lisieux. Elle est la première école de cette méthode fondée à Paris. Les autres sont : rue *Popincourt*, rue de *Fleurus*, rue des *Billettes*, rue *Saint-Dominique*, rue du *Coq*, rue du *Pont-de-Lodi*, à la *Halle aux draps*, rue de la *Chanvrerie*,

rue du *Petit-Musc*, rue *Carpentier*, *cloître Saint-Jacques-de-l'Hôpital*, rue de *Pontoise*, quartier St.-Bernard, rue de *Grenelle-St.-Honoré*, à l'ancien hôtel des Fermes, etc.

Écoles des frères de la doctrine chrétienne : il s'en trouve une ou plusieurs dans chacun des douze arrondissemens.

École d'accouchement, rue d'Enfer.

École gymnastique, tenue par *M. Amoros*, rue d'Orléans, quartier du Jardin des Plantes.

École d'équitation, ci-devant établie rue Saint-Honoré, nº 359, a été transférée rue Cadet, nº 19.

École d'équitation, établie en 1823 à l'extrémité et au dehors du Jardin du Luxembourg, du côté de la rue Madame.

École royale et spéciale de chant, rue de Vaugirard, nº 69.

Administration générale des haras, de l'agriculture et du commerce, rue des Saints-Pères, nº 13.

Bibliothèque royale, cabinet d'antiquités, dépôt des manuscrits, des estampes, rue de Richelieu ;

Bibliothèque Mazarine, au palais des Beaux-Arts;

Bibliothèque du Panthéon, au collége d'Henri IV, ancienne maison de Sainte-Geneviève;

Bibliothèque de l'Arsenal, à l'Arsenal;

Bibliothèque de la Ville, à l'Hôtel-de-Ville;

Archives de France, hôtel de Soubise;

Archives de la Couronne, galerie du Louvre.

Archives, aux Minimes de la Place Royale;

Archives judiciaires, dans les bâtimens du Palais de Justice et dans l'ancienne église des Barnabites;

Institut royal de France : Académie des sciences, des belles-lettres, et Académie française, au Palais des Beaux-Arts, quai des Quatre-Nations;

Société royale des antiquaires de France, rue et maison des Petits-Augustins;

Société pour l'instruction élémentaire, rue du Bac, n° 42;

Société royale académique des sciences de Paris, à l'Hôtel-de-Ville;

Athénée, rue de Valois, n° 5.

Société royale des Bonnes-Lettres, rue de Grammont, n° 17.

Athénée des Arts, à l'Hôtel-de-Ville;

Société philotechnique, idem;

Société pour l'encouragement de l'industrie nationale, rue du Bac, n° 42.

Musée des antiques, au Louvre;

Musée des tableaux, au Louvre,

Musée des médailles, rue Guénégaud;

Musée d'artillerie, rue Saint-Dominique, près de l'église de ce nom;

Musée d'Histoire naturelle, au Jardin des Plantes;

Conservatoire des arts et métiers, rue et maison de Saint-Martin;

Conservatoire de musique, rue Bergère.

INSTITUTION DU CULTE CATHOLIQUE à Paris. Il existe dans cette ville douze églises paroissiales, une dans chaque arrondissement. Chaque église paroissiale a plus ou moins de succursales, suivant le plus ou moins de population de l'arrondissement. Par le concordat du 26 germinal an X (9 avril 1802), la circonscription fut établie ainsi qu'il suit :

Premier arrondissement. Église paroissiale de l'*Assomption*, dite aujourd'hui de *Sainte-Madelaine*, rue Saint-Honoré, entre les nos 369 et 371. Ses succursales sont au nombre de trois :

Saint-Louis de la Chaussée d'Antin, rue Sainte-Croix, église des ci-devant Capucins;

Saint-Philippe du Roule, rue du Faubourg-du-Roule;

Saint-Pierre de Chaillot, rue de Chaillot.

Deuxième arrondissement. Église paroissiale de *Saint-Roch*, rue Saint-Honoré. Elle n'a qu'une succursale :

L'église de Notre-Dame-de-Lorette, rue du Faubourg-Montmartre, n° 64, ancienne chapelle de Saint-Jean, attenante au cimetière de Saint-Eustache.

Troisième arrondissement. Église paroissiale de *Saint-Eustache*; elle a deux succursales qui sont :

L'église de *Notre-Dame-des-Victoires*, ci-devant église des Petits-Pères, passage des Petits-Pères, n° 11.

Église de *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*, rue Beauregard, n° 21.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Germain-l'Auxerrois*; elle n'a point de succursale.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Laurent*, rue du Faubourg-Saint-Martin; elle a pour unique succursale :

L'église de *Saint-Lazare*, rue du Faubourg-Saint-Denis, nº 117, démolie et remplacée par la petite église de Saint-Vincent de Paule, rue Montholon.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Nicolas-des-Champs*, rue Saint-Martin, entre les nºs 200 et 202; elle a deux succursales; savoir :

L'église de *Saint-Leu et Saint-Gilles*, rue Saint-Denis, entre les nºs 182 et 184;

L'église de *Sainte-Élisabeth*, rue du Temple, entre les nºs 107 et 109.

SEPTIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Merri*, rue Saint-Martin, entre les nºs 2 et 4; elle a trois succursales :

L'église de *Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux*, rue des Blancs-Manteaux, entre les nºs 12 et 16;

L'église de *Saint-François-d'Assise*, rue du Perche, n° 13;

L'église du *Saint-Sacrement*, rue Saint-Louis, au Marais, entre les nos 50 et 52.

Huitième arrondissement. Église paroissiale de *Sainte-Marguerite*, rue Saint-Bernard, entre les nos 28 et 30; elle a deux succursales :

L'église de *Saint-Antoine-des-Quinze-Vingts*, rue de Charenton, n° 38;

L'église de *Saint-Ambroise*, située rue Popincourt, à l'église ci-devant des Annonciades du Saint-Esprit.

Neuvième arrondissement. L'église métropolitaine et cathédrale de *Notre-Dame*, située île de la Cité; elle a trois succursales :

L'église de *Saint-Louis-en-l'Ile*, île de Saint-Louis;

L'église de *Saint-Gervais*, rue du Monceau;

L'église de *Saint-Louis et Saint-Paul*, rue Saint-Antoine.

Dixième arrondissement. Église paroissiale de *Saint-Thomas-d'Aquin*, rues Saint-

Dominique et du Bac; elle a trois succursales :

L'église de l'*Abbaye-aux-Bois*, rue de Sèvres, n° 16;

L'église des *Missions-Étrangères*, rue du Bac, n° 120;

L'église de *Sainte-Valère*, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 142.

Onzième arrondissement. Église paroissiale de *Saint-Sulpice*, place de ce nom; elle a deux succursales :

L'église de *Saint-Germain-des-Prés*, place de l'Abbaye de ce nom;

L'église de *Saint-Séverin*, rue de ce nom.

Douzième arrondissement. L'église paroissiale de *Saint-Étienne-du-Mont*, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et place de ce nom; elle a trois succursales :

L'église de *Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, rues Saint-Victor et des Bernardins;

L'église de *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, rue Saint-Jacques, entre les n°s 252 et 254;

L'église de *Saint-Médard*, rue Mouffetard, entre les n°s 161 et 163.

Outre ces douze églises paroissiales et ces vingt-cinq églises succursales, il existe quelques autres établissemens du culte catholique; tels sont :

La chapelle du *Saint-Sacrement*, rue de Vaugirard;

Les Hospitalières de *Saint-Thomas-de-Villeneuve*, rue de Sèvres;

Les *Sœurs de la Charité*, rue du Bac;

La maison des *Prêtres séculiers écossais*, rue des Fossés-Saint-Victor;

Couvent de *Religieuses anglaises*, rue des Fossés-Saint-Victor;

Les *Filles* ou *Dames de la Croix*, rétablies en 1817, rue de Charonne;

Les *Carmélites* de la rue d'Enfer;

Le couvent des *Religieuses de Saint-Michel*; maison de détention pour les filles et femmes de mauvaise conduite, rue Saint-Jacques, nº 193.

On pourrait citer quelques autres réunions de religieux et de religieuses, peu connues et vivant obscurément.

Séminaires. On n'en connaît que deux dans Paris; le *Séminaire Saint-Sulpice*,

rue Pot-de-Fer, et le *Séminaire Saint-Nicolas*, rue Saint-Victor.

Cimetières de Paris. Ils sont au nombre de cinq : ceux de *Montmartre*, de *Mont-Louis* ou du *Père-Lachaise*, de *Sainte-Catherine*, de *Saint-Marceau* ou du *Sud*, et de *Vaugirard*.

Institution du culte protestant. Ce culte a deux temples dans Paris :

Le *temple de l'Oratoire*, rue Saint-Honoré;

Le *temple de Sainte-Marie*, rue Saint-Antoine;

Le *temple de Panthemont*, rue de Grenelle, sert aujourd'hui de magasin d'habillement pour les troupes.

Culte luthérien, dit *confession d'Ausbourg :* son temple est rue des Billettes.

Culte hébraïque :

Une *synagogue*, rue du Temple.

Autorités suprêmes. Paris contient toutes les institutions, tous les établissemens qui appartiennent à un chef-lieu de département et à une cité très-populeuse; cette ville joint de plus la haute prérogative

d'être la capitale d'un grand État, et la résidence des premières autorités du gouvernement français, circonstance qui produit un grand concours de régnicoles et d'étrangers, accroît le luxe, et y multiplie les mouvemens.

Le Roi habite les Tuileries; son conseil d'État y siége.

La Chambre des députés tient ses séances au palais du Corps-Législatif, dit *Palais Bourbon*.

La *Chambre des pairs* siége dans le palais du Luxembourg, dit *Palais des pairs*.

Le ministre de l'intérieur a son hôtel rue de Grenelle-Saint-Germain;

Le ministre des affaires étrangères, au coin de la rue Neuve-des-Capucines, hôtel Wagram. Une partie du ministère occupe un hôtel, rue du Bac.

Le ministre de la guerre, rue de Lille;

Le ministre des finances, rue de Rivoli.

Le ministre de la marine, rue Royale, place Louis XV.

PALAIS. On en compte neuf à Paris :

Le palais des *Tuileries*, place du Carrousel;

Le palais du *Louvre*;

Le palais du *Luxembourg*, dit *palais de la Chambre des pairs*, rue de Vaugirard;

Le *Palais-Royal*;

Le *Palais-Bourbon*, ou *palais de la Chambre des députés*;

Le palais de la *Légion-d'Honneur*, rue de Lille;

Le *Palais de Justice*, dans la Cité;

Le palais du *Temple*, rue du Temple;

Le palais des *Beaux-Arts*, où siége l'Institut, quai des Quatre-Nations.

JARDINS PUBLICS, PLACES PLANTÉES D'ARBRES ET AVENUES.

Le jardin des *Tuileries*, le jardin du *Luxembourg*, le jardin du *Palais-Royal*, le *Jardin des Plantes*, les *boulevards*, l'*avenue de Neuilly*, les *Champs-Élysées*, le *Cours-la-Reine*, la *place Royale* ou *des Vosges*, le *Champ-de-Mars*, les avenues de *Saxe*, de *Lowendall*, de *Ségur*, de *Villars*, se dirigeant vers l'École-Militaire et aux Invalides; l'*esplanade des Invalides*, l'avenue

de l'*Observatoire*, le *Marché aux fleurs*. Il existe à Paris vingt-quatre avenues bordées d'arbres.

FONTAINES PUBLIQUES. On peut compter au moins cent vingt-sept fontaines publiques à Paris (1).

Population de Paris.

J'ai donné, sous les gouvernemens précédens, l'état de la population de cette ville, et j'ai approché autant qu'il m'a été possible de l'exactitude désirable dans cette partie importante de la statistique. On a vu, tomes VII et VIII, qu'en adoptant la méthode de Messance, en multipliant le nombre des naissances par celui de trente, la population de Paris à la fin du règne de Louis XVI, en 1791, s'élevait à 610,620 habitans (2).

La révolution, l'émigration, le régime de la terreur, ont dû causer une diminu-

(1) *Voyez* ci-dessus, *Eaux de Paris*, *Canal de l'Ourcq*, *Fontaines*, pag. 210 et suivantes.

(2) *Voyez* tom. VIII, pag. 553.

tion considérable dans ce nombre ; aussi voit-on, même à une époque où ces causes avaient cessé d'agir, dans les tables de l'état civil, dressées ou reproduites par le bureau des longitudes, une variété de résultats sur la population de Paris, qui indique l'incertitude. En l'an VI (1798), cette population est marquée de 640,504. Il en est de même pour l'an VII (1799 et suivantes); mais en l'an X (1802), on éleva cette population, *par estime*, à 672,000; puis, en 1806, elle est réduite à 632,000.

Un recensement fait dans les années 1806, 1807 et 1808, donne à la ville de Paris une population beaucoup moindre. Il est vrai que les militaires n'y sont pas compris. Cette population se trouve subitement rabaissée à 580,609 (1).

On verra dans la suite, à l'article *recensement des habitans de Paris*, des résultats plus certains sur le nombre de ces habi-

(1) *Voyez* l'Annuaire du bureau des Longitudes, depuis l'an VII jusques et y compris l'an XII.

tans ; mais je dois faire précéder ces résultats par des tableaux sur le mouvement annuel de la population.

En l'an IX (1801) les naissances étaient ainsi qu'il suit : mâles, 5,843; femelles, 5,209; enfans trouvés, 564. L'état civil a, depuis cette époque, éprouvé des changemens.

En 1813, l'Annuaire donne pour la première fois le relevé des actes de l'*état civil* de Paris, ou le mouvement de la population pour l'an 1812; voici cet état :

Année 1812.

Naissances:

Masculines	10,779
Féminines.	10,356
Total.	21,135

Mariages.

4,518.

Décès.

Masculins.	8,508
Féminins.	8,293
Total.	16,801

Nota. Enfans morts de la petite-vérole,
En 1811. 418
En 1812. 259

Année 1813.

Naissances.

Masculines.	10,342
Féminines.	9,877
Total.	20,219

Mariages.

6,585.

Décès.

Masculins.	9,555
Féminins.	9,121
Total.	18,676

Nota. Les enfans morts de la petite-vérole étaient,
En 1812, de. 259
En 1813, de. 207

Année 1814.

Naissances.

Masculines.	10,814
Féminines.	10,433
Total.	21,247

Mariages.

4,188.

Décès.

	Masculins. . . .	8,263
	Féminins. . . .	8,154
Dans les hôpitaux civils.	Masculins. . . .	7,581
	Féminins. . . .	3,817
	Total. . . .	27,815 (1)

Nota. Enfans morts de la petite-vérole. . . . 534

Année 1815.

Naissances.

A domicile.	en mariage. . . .	garçons . .	6,907
		filles. . . .	6,473
	hors de mariage.	garçons . .	2,245
		filles. . . .	2,260
Aux hôpitaux.	en mariage. . . .	garçons . .	144
		filles. . . .	106
	hors de mariage.	garçons . .	2,241
		filles. . . .	2,236
		Total.	22,612

(1) L'accroissement considérable du nombre des morts et la diminution de celui des mariages, en 1814, résultent des événemens de cette année.

Mariages.

Garçons et filles.	4,509
Garçons et veuves. . . .	341
Veufs et filles.	509
Veufs et veuves.	217
Total.	5,576

Décès.

A domicile. .	masculins.	5,645
	féminins	6,478
Aux hôpitaux.	masculins.	4,041
	féminins	3,859
Déposés à la Morgue (1).	masculins.	334
	féminins.	99
	Total.	20,456

Le nombre des naissances en 1815, comparé à celui de 1814, présente un excédant de 1,361 individus; c'est plus d'un vingtième.

Le nombre des enfans nés hors mariage, en 1815, comparé au nombre total des nais-

(1) Edifice situé au Marché-Neuf, près de l'extrémité septentrionale du pont Saint-Michel, où l'on porte pour y être exposés les cadavres des personnes tuées, noyées ou suicidées.

sances, est dans un rapport un peu au-dessous de 2 à 5.

Les décès de 1814 se sont élevés à 27,815; les décès de 1815 ne s'élèvent qu'aux deux tiers de ce nombre.

Le nombre des mariages, en 1815, comparé à celui de 1814, est dans le rapport de 11 à 8, à peu de chose près; les divorces se sont élevés à 32, dans chacune de ces deux années.

La petite-vérole, en 1815, a enlevé 416 personnes.

Année 1816.

Naissances.

A domicile.	en mariage.	garçons	6,922
		filles	6,378
	hors de mariage.	garçons	2,404
		filles	2,213
Aux hôpitaux.	en mariage.	garçons	141
		filles	127
	hors de mariage.	garçons	2,208
		filles	2,065
		Total	22,458

Naissances	des garçons.	11,675
	des filles.	10,783
	Total.	22,458

Total des enfans naturels. . . 8,890

Mariages.

Garçons et filles.	5,629
Garçons et veuves . . .	402
Veufs et filles.	596
Veufs et veuves	242
Total.	6,869

Décès.

A domicile. .	masculins	5,259
	féminins	5,702
Aux hôpitaux.	masculins	3,966
	féminins	3,917
Déposés à la Morgue.	masculins.	218
	féminins	66
	Total.	19,128

Le nombre des naissances de 1816, comparé à celui de 1815, présente une diminution de 451 individus.

Le nombre des enfans nés hors mariage, en 1816, comparé au nombre total des naissances, est à peu près dans un rapport de 11 à 28.

Les décès de 1815 se sont élevés à 20,456, y compris les militaires morts dans les hôpitaux ; les décès de 1816 s'élèvent à 19,128 ; la mortalité, en 1816, a diminué de 1,328.

Le nombre des mariages, en 1815, était de 5,576, et le nombre de ceux de l'an 1816, de 6,869 : ce qui donne un excédant de 1,293.

La petite-vérole, en 1815, enleva 416 personnes à Paris ; en 1816, elle n'a enlevé que 251 individus, dont 124 garçons et 127 filles.

Le nombre des personnes vaccinées gratuitement s'est monté, en 1816, à 816.

Année 1817.

Naissances.

A domicile.	en mariage.	garçons	7,395
		filles	7,028
	hors de mariage.	garçons	2,216
		filles	2,213
Aux hôpitaux.	en mariage.	garçons	148
		filles	141
	hors de mariage.	garçons	2,360
		filles	2,258
		Total	23,759

Naissances	des garçons.	12,119
	des filles	11,640
	Total.	23,759

Enfans naturels.	reconnus.	garçons . .	1,073
		filles. . . .	1,037
	abandonnés . . .	garçons . .	3,303
		filles. . . .	3,434
Total des enfans naturels.			8,847

Total des naissances 23,759

Mariages.

Garçons et filles.	5,171
Garçons et veuves. . . .	355
Veufs et filles	605
Veufs et veuves.	251
Total.	6,382

Décès.

A domicile. .	masculins.	5,805
	féminins	6,379
Aux hôpitaux.	masculins.	3,911
	féminins	4,072
	Militaires français	602
	Dans les prisons.	83
	Déposés à la Morgue, dont 205 mâles et 67 femelles.	272
	Total.	21,124

Décès pour cause de petite-vérole, 740, dont 402 mâles et 338 femelles. Ils sont compris dans le total des décès.

Année 1818.

Naissances.

A domicile.	en mariage.	garçons	7,352
		filles	7,147
	hors de mariage.	garçons	2,158
		filles	2,043
Aux hôpitaux.	en mariage.	garçons	265
		filles	214
	hors de mariage.	garçons	1,977
		filles	1,911
		Total	23,067

Naissances	des garçons	11,752
	des filles	11,315
	Total	23,067

Enfans naturels.	reconnus	garçons	1,069
		filles	935
	abandonnés	garçons	3,075
		filles	3,019
		Total des enfans naturels	8,098

Total des naissances. 23,067

Mariages.

Garçons et filles	5,476
Garçons et veuves.	312
Veufs et filles	625
Veufs et veuves	203
Total.	6,616

Décès.

A domicile.	masculins.	6,234
	féminins	7,169
Aux hôpitaux.	masculins.	3,738
	féminins	4,372
	Militaires français.	564
Dans les prisons.	masculins.	43
	féminins	55
Déposés à la Morgue.	masculins.	191
	féminins	55
	Total.	22,421

Les décès pour cause de petite-vérole, compris dans le total précédent, s'élèvent à 993, dont 507 masculins, 486 féminins.

Année 1819.

Naissances.

A domicile.	en mariage. . . .	garçons . .	7,803
		filles. . . .	7,500
	hors de mariage.	garçons . .	2,197
		filles. . . .	2,166
		Transporté.	19,666

		Transport.	19,666
Aux hôpitaux.	en mariage.	garçons	220
		filles	180
	hors de mariage.	garçons	2,187
		filles	2,091
		Total.	24,344

Naissances	des garçons	12,407
	des filles	11,937
	Total.	24,344

Enfans naturels.	reconnus.	masculins	974
		féminins	1,010
	abandonnés	masculins	3,411
		féminins	3,246
		Total.	8,641

Enfans morts-nés.	masculins	757
	féminins	595
	Total.	1,352

Mariages.

Garçons et filles	5,025
Garçons et veuves	315
Veufs et filles	671
Veufs et veuves	225
Total.	6,236

Décès.

A domicile.	masculins	6,383
	féminins	7,258
Aux hôpitaux.	masculins	3,721
	féminins	4,289
	Militaires français	737
Dans les prisons.	masculins	23
	féminins	34
Déposés à la Morgue.	masculins	186
	féminins	40
	Total	22,671

Morts de la petite-vérole, compris dans le total précédent, 351, dont 199 mâles et 152 femelles.

Année 1820.

Naissances.

A domicile.	en mariage	garçons	7,953	15,633
		filles	7,680	
	hors de mariage	garçons	2,290	4,479
		filles	2,189	
Aux hôpitaux.	en mariage	garçons	177	355
		filles	178	
	hors de mariage	garçons	2,233	4,391
		filles	2,158	
	Total			24,858

Naissances	des garçons.	12,653	
	des filles	12,205	
	Total.	24,858	

Enfans naturels.	reconnus (1). .	masculins .	1,067	2,091
		féminins . .	1,024	
	abandonnés . .	masculins .	3,456	6,779
		féminins . .	3,323	
		Total.		8,870

Décès.

A domicile. .	masculins	6,148	13,216
	féminins	7,068	
Aux hôpitaux.	masculins	3,783	8,293
	féminins	4,510	
	Militaires	611	611
Dans les prisons.	masculins	42	98
	féminins	56	
Déposés à la Morgue.	masculins.	196	246
	féminins	50	
	Total.		22,464

Enfans morts-nés.	masculins	754
	féminins.	593
	Total.	1,347

Décès par suite de la petite-vérole, compris dans le total précédent, 105, dont 59 mâles et 46 femelles.

(1) Ils sont compris dans les naissances précédentes.

Mariages.

Garçons et filles	4,723
Garçons et veuves	296
Veufs et filles.	658
Veufs et veuves	200
Total.	5,877

Année 1821.

Naissances.

A domicile.	en mariage. . . .	garçons .	7,983	15,660
		filles. . .	7,677	
	hors de mariage.	garçons .	2,388	4,630
		filles. . .	2,242	
Aux hôpitaux.	en mariage. . . .	garçons .	172	320
		filles. . .	148	
	hors de mariage.	garçons .	2,317	4,546
		filles. . .	2,229	
		Total.		25,156

Naissances	des garçons.	12,860
	des filles	16,296
	Total.	25,156

Enfans naturels.	reconnus. . . .	masculins .	1,093	2,113
		féminins. .	1,020	
	abandonnés . .	masculins .	3,612	7,063
		féminins. .	3,465	
		Total.		9,176

Décès.

A domicile. .	masculins.	6,733	14,155
	féminins.	7,422	
Aux hôpitaux.	masculins	3,778	7,799
	féminins.	4,021	
Militaires. . .	masculins.	630	634
	féminins.	4	
Dans les prisons.	masculins	26	60
	féminins.	34	
Déposés à la Morgue.	masculins	234	269
	féminins.	35	
	Total.		22,917

Enfans morts-nés.	masculins.	797
	féminins	617
	Total.	1,414

Décès par suite de la petite-vérole, compris dans le total précédent, 272, dont 147 mâles et 125 femelles.

Mariages.

Garçons et filles	5,234
Garçons et veuves	296
Veufs et filles	704
Veufs et veuves	231
Total.	6,465

Année 1822.

Naissances.

A domicile.	en mariage. . . .	garçons .	8,516	16,841
		filles . .	3,325	
	hors de mariage.	garçons .	2,469	4,986
		filles. . .	2,517	
Aux hôpitaux.	en mariage. . . .	garçons .	155	288
		filles. . .	133	
	hors de mariage.	garçons .	2,422	4,765
		filles. . .	2,343	
	Total.			26,880

Naissances	des garçons.	13,562
	des filles	13,318
	Total.	26,880

Enfans naturels.	reconnus. . . .	masculins .	1,126	2,270
		féminins. .	1,144	
	abandonnés . .	masculins .	3,765	7,481
		féminins .	3,716	
	Total.			9,751

Décès.

A domicile. .	masculins	6,955	14,320
	féminins.	7,365	
	Transporté.		14,320

	Transport.		14,320
Aux hôpitaux.	masculins	3,882	7,855
	féminins	3,973	
Militaires.	masculins	797	797
	féminins	»	
Dans les prisons.	masculins	13	53
	féminins	40	
Déposés à la Morgue.	masculins	209	257
	féminins	48	
	Total.		23,282

Enfans morts-nés.	masculins	795
	féminins	626
	Total.	1,421

Décès par suite de la petite-vérole, compris dans le total précédent, 1,084, dont 585 mâles et 499 femelles.

Mariages.

Garçons et filles	5,933
Garçons et veuves	329
Veufs et filles	685
Veufs et veuves	210
Total.	7,157

Ces états du mouvement de la population donnent lieu à quelques observations. Comment se fait-il qu'en 1816 le nombre des

morts de la petite-vérole ne soit que de 251, tandis qu'en 1817 il est de 740, en 1818 de 993, et en 1822 de 1084? Il y a donc eu, pendant ces dernières années, dans la pratique de la vaccination, une négligence extraordinaire, ou bien des causes inconnues ont agi sur les individus susceptibles de cette maladie.

Si l'on voit naître chaque année dans les hôpitaux trois, quatre et cinq mille enfans naturels, on ne doit point l'imputer à ces établissemens; les femmes enceintes, et en outre malades, y sont reçues et y accouchent pendant leur maladie.

Les mois de mars, d'août et d'octobre sont ceux où il naît le plus d'enfans, et leur nombre s'élève à plus de deux mille par chacun de ces mois.

Les mois de janvier, de mars, de septembre et de décembre sont les plus féconds en mortalité; il meurt à Paris, pendant chacun de ces mois, dix-neuf cent ou deux mille personnes.

Ces tableaux donnent l'état civil de Paris, les rapports entre les naissances, les décès

et les mariages; ils peuvent, par le moyen d'une méthode douteuse, fournir des résultats approximatifs ; mais on ne peut obtenir des données certaines sur la population de Paris que par le recensement général dont je vais parler.

Un des articles qui, dans ces tableaux, doit le plus intéresser les moralistes, est celui des enfans nés hors le mariage :

En 1817, leur nombre était de.	8,847
En 1818, de.	8,098
En 1819, de.	8,641
En 1820, de.	8,870
En 1821, de.	9,176
En 1822, de.	9,751

Cette progression peut avoir deux causes: la première, l'augmentation de la population, indiquée par l'accroissement du nombre des naissances. En effet le nombre des naissances était

En 1817, de.	23,759
En 1818, de.	23,067
En 1819, de.	24,344

En 1820, de.	24,858
En 1821, de.	25,156
En 1822, de.	26,880

Mais l'accroissement du nombre des naissances n'est pas en rapport avec celui du nombre des enfans naturels ; et l'accroissement du premier nombre est à l'accroissement du second comme 1 est à 3. La différence entre le nombre des naissances d'une année et le nombre de celles de la suivante, est d'abord en plus d'environ deux cents, puis surpasse trois cents. Enfin cette différence entre les années 1821 et 1822, est de 555.

La seconde cause de cette rapide progression, consiste, si je ne me trompe, dans l'accroissement du nombre des jeunes gens qui, par leur état, sont exclus du mariage.

RECENSEMENT DES HABITANS DE PARIS. L'année 1816, année extraordinairement pluvieuse, fut très-funeste à la récolte (1).

(1) On eut recours à une pratique religieuse appelée *Prières des quarante heures* : la pluie continua.

Il en résulta une disette qui fit affluer à Paris un grand nombre de pauvres ou de gens manquant de vivres. Dans cet état de détresse, Paris était menacé d'une famine; on sentit le besoin d'un recensement général des habitans de cette ville : opération difficile, d'une haute importance, et dont on ne connaît, depuis le commencement de la monarchie, qu'un seul exemple : celui que donna Colbert; encore son opération fut-elle très-incomplète.

Le recensement opéré en 1817 par M. le préfet du département donne la population de Paris telle qu'elle se trouvait au premier mars de cette année. Il a été, avec plusieurs autres notions, publié, en 1821, sous le titre de *Recherches statistiques sur la ville de Paris et sur le département de la Seine*, et je me trouve heureux de pouvoir offrir à mes lecteurs plusieurs parties de ce travail important, fait avec une grande exactitude (1).

(1) M. le préfet du département de la Seine a eu la bienveillance de m'adresser un exemplaire de cet ou-

Décès.

A domicile.	masculins	6,383
	féminins	7,258
Aux hôpitaux.	masculins	3,721
	féminins	4,289
	Militaires français	737
Dans les prisons.	masculins	23
	féminins	34
Déposés à la Morgue.	masculins	186
	féminins	40
	Total	22,671

Morts de la petite-vérole, compris dans le total précédent, 351, dont 199 mâles et 152 femelles.

Année 1820.

Naissances.

A domicile.	en mariage	garçons	7,953	15,633
		filles	7,680	
	hors de mariage.	garçons	2,290	4,479
		filles	2,189	
Aux hôpitaux.	en mariage	garçons	177	355
		filles	178	
	hors de mariage.	garçons	2,233	4,391
		filles	2,158	
			Total	24,858

Naissances	des garçons	12,653
	des filles	12,205
	Total	24,858

Enfans naturels.	reconnus (1)	masculins	1,067	2,091
		féminins	1,024	
	abandonnés	masculins	3,456	6,779
		féminins	3,323	
		Total		8,870

Décès.

A domicile.	masculins	6,148	13,216
	féminins	7,068	
Aux hôpitaux.	masculins	3,783	8,293
	féminins	4,510	
	Militaires	611	611
Dans les prisons.	masculins	42	98
	féminins	56	
Déposés à la Morgue.	masculins	196	246
	féminins	50	
	Total		22,464

Enfans morts-nés.	masculins	754
	féminins	593
	Total	1,347

Décès par suite de la petite-vérole, compris dans le total précédent, 105, dont 59 mâles et 46 femelles.

(1) Ils sont compris dans les naissances précédentes.

Mariages.

Garçons et filles	4,723
Garçons et veuves	296
Veufs et filles.	658
Veufs et veuves	200
Total.	5,877

Année 1821.

Naissances.

A domicile.	en mariage. . . .	garçons .	7,983	15,660
		filles. . .	7,677	
	hors de mariage.	garçons .	2,388	4,630
		filles. . .	2,242	
Aux hôpitaux.	en mariage. . . .	garçons .	172	320
		filles. . .	148	
	hors de mariage.	garçons .	2,317	4,546
		filles. . .	2,229	
	Total.			25,156

Naissances	des garçons.	12,860
	des filles	16,296
	Total.	25,156

Enfans naturels.	reconnus. . . .	masculins .	1,093	2,113
		féminins. .	1,020	
	abandonnés . .	masculins .	3,612	7,063
		féminins. .	3,465	
	Total.			9,176

Décès.

A domicile.	masculins	6,733	14,155
	féminins	7,422	
Aux hôpitaux.	masculins	3,778	7,799
	féminins	4,021	
Militaires.	masculins	630	634
	féminins	4	
Dans les prisons.	masculins	26	60
	féminins	34	
Déposés à la Morgue.	masculins	234	269
	féminins	35	
	Total.		22,917

Enfans morts-nés.	masculins	797
	féminins	617
	Total.	1,414

Décès par suite de la petite-vérole, compris dans le total précédent, 272, dont 147 mâles et 125 femelles.

Mariages.

Garçons et filles	5,234
Garçons et veuves	296
Veufs et filles	704
Veufs et veuves	231
Total.	6,465

10e ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS.	Nombre de maisons.	Nombre de ménages.	Personnes recensées nominativ.	Personnes recensées collectiv.
De la Monnaie . .	745	7,741	21,433	1,233
De Saint-Thomas-d'Aquin.	641	6,410	19,714	3,069
Des Invalides. . .	532	4,150	12,163	6,226
Du faubourg Saint-Germain	585	5,272	15,451	1,844
Totaux. . . .	2,503	23,573	68,761	12,372

Total de la population du 10e arrondissement. 81,133.

11e ARRONDISSEMENT.

Du Luxembourg. .	716	6,183	16,696	1,677
De l'Ecole-de-Médecine.	700	5,552	14,801	594
De la Sorbonne. .	545	5,247	12,635	1,779
Du Palais de Justice.	196	1,188	3,273	311
Totaux. . . .	2,157	18,170	47,405	4,361

Total de la population du 11e arrondissement. 51,766.

12e ARRONDISSEMENT.

De Saint-Jacques.	972	8,828	23,826	2,613
Saint-Marcel . . .	811	3,552	11,181	5,081
Du Jardin du Roi.	746	5,463	15,717	1,889
De l'Observatoire.	752	5,220	15,669	4,103
Totaux. . . .	3,281	23,063	66,393	13,686

Total de la population du 12e arrondissement. 80,079.

Il résulte de ce tableau que Paris contient 26,751 *maisons;*

Et 224,922 *ménages.*

De plus, il résulte que :

Les *personnes recensées nominativement* sont au nombre de 657,172;

Les *personnes recensées collectivement* sont :

Dans les 27 hôpitaux ou hospices, au nombre de.	17,926
Dans les 43 établissemens militaires, de.	15,549
Dans les 10 prisons, de. . .	3,233
Dans 692 hôtels garnis, de. .	9,484
Et dans divers établissemens, de.	11,232
Ce qui donne pour les personnes recensées collectivement, un total de.	57,424

Qu'en ajoutant ce nombre des personnes recensées collectivement à celui des personnes qui

D'autre part.	57,424
l'ont été nominativement, lequel se monte à.	657,172
On aura pour la population totale de Paris au premier mars 1817, un total de.	714,596
De ce nombre était celui des personnes secourues, qui s'élève à.	86,415
Celui des indigens malades dans les hôpitaux civils, y compris Bicêtre et la maison de retraite de Montrouge.	15,910
Et celui des détenus dans les 10 prisons civiles et militaires, de.	3,225
Total de la population souffrante.	105,560

Suicidés, en 1817; on en compta 351 :

22 causés par la passion amoureuse;

128 par dégoût de la vie, par faillite, aliénation d'esprit et chagrins domestiques;

45 par mauvaise conduite, par la passion du jeu, de la loterie, par débauche, etc.;

89 par indigence, perte de place, d'emploi, dérangement d'affaires; 15 par la crainte de punition; 52 par des motifs inconnus.

De ces 351 suicidés, sont 235 hommes, et 116 femmes.

Suicidés, en 1818; on en compta 330;

19 pour cause de passion amoureuse;

151 par maladie, dégoût de la vie, faiblesse et aliénation d'esprit, chagrins domestiques;

46 par mauvaise conduite, par la passion du jeu, de la loterie, par débauche et ivrognerie;

66 par indigence, perte de place, d'emploi, dérangement d'affaires, craintes de reproches ou de punitions.

Suicidés, en 1819; leur nombre est de 376, dont:

25 par cause de passion amoureuse;

116 par dégoût de la vie, aliénation d'esprit, chagrins domestiques;

52 par mauvaise conduite, jeu, loterie, débauche;

93 par indigence, perte d'emploi, dérangement d'affaires;

12 par crainte de reproches et de punition;

78 dont les causes sont inconnues.

Suicidés, en 1820; leur nombre est de 325, dont:

20 par passion amoureuse;

107 par maladie, dégoût de la vie, chagrins domestiques, aliénation d'esprit;

42 par mauvaise conduite, jeu, loterie, débauche;

58 par indigence, perte d'emploi, dérangement d'affaires;

13 par crainte de reproches et de punition;

85 par motifs inconnus.

Suicidés, en 1821: ils sont au nombre de 348, dont:

35 par la passion amoureuse;

126 par maladie, dégoût de la vie, aliénation d'esprit, chagrins domestiques;

43 par mauvaise conduite, jeu, loterie, débauche ;

46 par indigence, perte de place, d'emploi, dérangement d'affaires ;

10 par crainte de reproches et de punition ;

88 par motifs inconnus.

AUTRES OBJETS RELATIFS A LA POPULATION. On comptait à Paris (en 1817) 692 hôtels garnis, 18 petits spectacles, 28 bals, 6 jardins où se donnaient des fêtes ; 9 concerts, 60 séances musicales, 13 cafés à soirées amusantes, 58 curiosités ; environ 304 cafés, et 116 restaurateurs.

De plus, 152 bureaux de loterie, 9 tripots privilégiés ou maisons de jeu de hasard.

De plus, 2,600 filles publiques enregistrées, sans y comprendre le double de ce nombre pour celles qui ne le sont pas, faute de pouvoir établir une ligne de démarcation entre la prostitution et la dissolution publique (1) ; dix ans auparavant on ne

(1) La police prélève sur la matrone de chaque maison de débauche une somme de 12 francs par mois pour

comptait que 1,500 filles enregistrées : le mal s'accroît (1).

le prix des visites faites par des médecins, et des drogues administrées aux filles légèrement malades.

Les filles publiques qui vivent isolément sont aussi visitées, et paient trois francs par mois pour les frais des visites : c'est le seul tribut que la police exige de la prostitution.

(1) Tous les journaux ont rapporté en 1821 la pièce suivante qui ajoute une nouvelle preuve de cet accroissement :

EXTRAIT D'UN RAPPORT MIS SOUS LES YEUX DU ROI PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Nombre d'individus mis en jugement.

En 1814	5,785
En 1815	6,551
En 1816	9,890
En 1817	14,084

Nombre des condamnés à mort.

En 1814	183
En 1815	256
En 1816	414
En 1817	563

La progression annuelle du nombre des accusés et des condamnés depuis 1814 est très-remarquable. Je ne me permettrai pas d'en assigner la cause.

NOMBRE DES VOITURES DE PARIS. A la fin de 1813, on comptait :

Messageries et voitures à destination fixe.	174
Carrosses de remise.	461
Fiacres.	889
Cabriolets particuliers ; leurs numéros s'élevaient à	5,130
Cabriolets loués sous remise ou dans des bureaux particuliers. . .	229
Cabriolets de place ou de l'intérieur.	586
Cabriolets de place de l'extérieur.	569
Charrettes et haquets.	6,012
Voitures à tonneaux traînées par un cheval.	481
Voitures traînées à bras	517
Total.	15,048

État des Voitures de Paris au mois de mars 1818.

Messageries et voitures à destination fixe.	95
Carrosses de remise.	478
Fiacres.	900
Cabriolets particuliers, les numéros d'un à 4,349.	4,349
Cabriolets loués sous remise ou dans des bureaux particuliers. . .	328
Cabriolets de place de l'intérieur.	793
Cabriolets de place de l'extérieur.	444
Charrettes et haquets.	8,487
Voitures à tonneaux traînées par un cheval.	479
Voitures à tonneaux traînées à bras.	719
Total.	17,072

Dans ce nombre n'est point compris celui

des carrosses particuliers, qui pourra se monter à environ 4,000.

Il faut joindre aussi les voitures ou tombereaux employés au nettoiement des rues. En été, le nombre en est de 70 ; en hiver il est porté à 110, et même, dans les cas urgens, à 130.

Nombre de Voitures au 1er janvier 1819.

Fiacres.	900
Cabriolets intérieurs.	765
Cabriolets extérieurs.	406
Messageries et voitures à destination fixe (non compris celles des environs de Paris).	106
Carrosses de remise.	489
Cabriolets de remise.	388
Cabriolets particuliers.	1,804
Charrettes et haquets.	9,080
Voitures à tonneaux traînées par un cheval.	495
Voitures à tonneaux traînées à bras.	843
Total.	18,276

Il existait, en 1819, 1,674 cochers de fiacres enregistrés, 2,825 cochers de cabriolets, et 706 de messageries pareillement enregistrés.

Les rues, surtout dans le centre de Paris, étant autrefois très-étroites, les voitures ne pouvaient pas y pénétrer. Sous Louis XIV on en fit élargir plusieurs qui purent dès-lors les recevoir. Les rues des faubourgs Saint-Martin et de Saint-Denis et la rue Saint-Antoine, étaient à peu près les seules accessibles aux voitures de commerce.

Les carrosses, qu'on nommait *coches*, étaient fort rares avant le règne de Louis XIII; les courtisans allaient au Louvre à cheval. et les dames montées en croupe ou en litière; les conseillers se rendaient au Palais sur des mules.

Les voitures, commodes aux riches, dangereuses aux piétons, deviennent d'année en année plus nombreuses; l'accroissement de leur nombre suit la marche progressive de la population.

Je vais joindre un tableau présentant divers objets de consommation pendant cinq années consécutives.

Tableau de la Consommation de Paris, extrait des registres de l'Octroi.

		1815	1816	1817	1818	1819	Quantités.
Boissons.	Vins en cercle	642,445	588,346	413,184	519,237	801,524	hectolitres.
	Vins en bouteilles	5,424	4,375	3,822	3,654	4,007	bouteilles.
	Eaux-de-vie	60,694	57,290	44,164	39,639	42,693	hectolitres.
	Eaux-de-vie en bouteilles	1,333	894	686	782	658	*id.*
	Liqueurs en cercles et en bouteilles	696	...	...	...	...	*id.*
	Cidres, Poirés, Hydromel	22,545	29,886	33,358	22,950	15,926	*id.*
	Vinaigres	14,448	14,058	13,137	14,211	20,756	*id.*
	Bières à l'entrée	114	5,193	3,680	3,308	678	
	Fabriquées dans Paris.						
	Bières	79,334	72,813	80,000	80,099	71,318	*id.*
	Eaux-de-vie	...	...	184	702	503	*id.*
	Esprits	...	...	13	2	...	*id.*
	Vins	...	82	...	...	...	*id.*
	Raisins	...	...	...	...	2,618,566	demi-kilogrammes.
Viandes.	Bœufs	78,122	71,937	69,955	73,870	70,728	par tête.
	Vaches	11,910	9,176	8,978	9,064	6,481	*id.*
	Veaux	77,466	74,515	77,056	77,767	67,723	*id.*
	Moutons	358,502	328,084	235,933	335,616	329,070	*id.*
	Porcs et Sangliers	81,397	74,490	69,682	62,404	64,822	*id.*
	Abats et issues	135,403	140,505	131,651	180,901	291,727	kilogrammes.
Fourrages.	Foin	10,669,062	7,810,904	8,743,903	7,822,640	...	cent bottes de cinq
	Paille	11,713,965	12,182,574	11,066,211	10,625,627	11,054,371	kilogrammes.
	Avoine	1,138,833	963,956	858,010	869,681	923,029	hectolitres.

Combustibles.	Bois dur, neuf ou flotté. . .	940,632	1,114,516	755,720	899,054	723,284	stères.
	Bois blanc, *id.*	159,589	141,083	115,413	122,246	151,635	*id.*
	Fagots.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	3,388,304	cents.
	Charbon de bois.	1,021,120	1,035,084	953,270	1,039,561	862,419	voies de 2 hectolitres.
	Charbon de terre	. . . .	672,714	408,847	500,372	490,261	hectolitres.
Matériaux.	Chaux	21,251	28,564	36,595	33,442	30,194	*id.*
	Plâtre	779,195	1,012,420	1,152,112	1,247,700	1,224,818	mètres cubes.
	Moellon brut et piqué. . .	36,522	424	60,747	63,408	62,153	*id.*
	Pierres de taille, marbres, granits	17,492	27,443	31,062	35,533	370,660	milliers.
	Ardoises grandes et petites.	. . . .	. . . .	5,710,585	6,216,147	4,791,836	*id.*
	Briques	. . . .	. . . .	2,569,436	2,890,144	2,820,375	*id.*
	Tuiles.	. . . .	. . . .	3,386,098	3,770,519	2,632,406	*id.*
	Mottes en terre glaise. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	480,174	cents.
	Carreaux de terre cuite . .	. . . .	. . . .	3,777,106	4,043,454	3,812,787	milliers.
	Argiles et sables gras. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	5,605	stères.
	Lattes.	. . . .	. . . .	80,562	111,852	165,548	cent bottes.
Bois de construction.	Chêne pour charpente. . .	. . . .	22,599	23,471	27,270	35,077	stères.
	Chêne de sciage.	. . . .	2,224,794	2,175,837	24,333	3,005,909	mètres.
	Sapin pour charpente . . .	. . . .	1,485	1,403	2,687	2,614	stères.
	Sapin de sciage	. . . .	2,941,715	3,394,410	3,490,505	33,555	mètres.
	Déchirage de bateaux en chêne	. . . .	251	338	214	180	bateaux.
	Déchirage de bateaux en sapin	. . . .	3,386	3,036	3,676	3,326	*id.*
	Chêne en déchirage	328	18,527	23,895	15,458	19,702	mètres carrés.
	Sapin en déchirage.	2,898	7,870	7,995	5,538	8,503	*id.*
Objets divers.	Fromages secs	. . . .	. . . .	882,271	1,151,113	1,267,564	kilogrammes.
	Orge.	134,258	. . . .	. . . .	. . . .	64,033	hectolitres.
	Sel gris et blanc.	. . . .	. . . .	122,058	151,990	3,864,357	kilogrammes.
	Houblon.	176,482	. . . .	. . . .	. . . .	75,568	*id.*
	Cire et Bougie	. . . .	. . . .	93,080	64,801	72,541	*id.*
	Suif en pains et chandelles.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	75,012,950	cent kilogrammes.

Nota. Ces quantités portées dans ces tableaux, extraits des registres de l'octroi, sont d'une exactitude rigoureuse; cependant je dois faire observer que, pour éviter la confusion, j'en ai retranché les fractions.

Je dois aussi ajouter que ces quantités, quoiqu'indicatives de la consommation, n'atteignent cependant pas la réalité; les quantités consommées diffèrent des quantités sur lesquelles l'impôt de l'octroi a été perçu, et les surpassent. La fraude est cause de cette différence. Par exemple, la quantité de bière fabriquée dans Paris est portée, dans l'un de ces tableaux, à 79 ou 80 mille hectolitres, et en vendémiaire an XII (octobre 1803), les deux plus puissans brasseurs de cette ville proposèrent à la régie de soumissionner la perception d'un impôt sur cette boisson, année commune, à 160 ou 180 mille hectolitres. Ainsi, par l'effet de la fraude, la quantité des bières consommées serait plus du double de la quantité des bières atteinte par l'impôt. Mais ce qui s'applique à cette espèce de boisson n'est pas applicable à toutes les autres, et ne l'est

pas du tout à certains objets imposés qui ne se prêtent guère aux entreprises de la fraude, tels que les bœufs, les moutons, les porcs, les fourrages, les combustibles et les matériaux de construction.

Tableau de la consommation des Hospices et Hôpitaux civils en l'année 1818 (1).

Nature des denrées consommées.	Mesures.	Quantités.
Vin pour les valides.	litres.	738,881
Vin de malades	*id.*	416,610
Bière	*id.*	22,175
Pain blanc.	kilogrammes.	1,553,449
Pain moyen.	*id.*	1,837,652
Viande.	*id.*	1,168,029
Légumes secs	hectolitres.	3,675
Légumes frais.	kilogrammes.	502,794
Vermicelle.	*id.*	1,032
Riz.	*id.*	19,224
Farine.	*id.*	12,120
Beurre frais.	*id.*	7,470
Beurre demi-sel.	*id.*	18,650
Pruneaux	*id.*	40,124
OEufs.	nombre.	770,479
Lait.	litres.	203,735
Fromage de Comté	kilogrammes.	30,044
Fromage de Marolles	*id.*	43,785
Sel.	*id.*	7,850
Poivre.	*id.*	545

(1) Extrait des Recherches statistiques, tableau 55.

Huile à manger	kilogrammes.	4,572
Vinaigre.	litres.	16,556
Cassonade.	kilogrammes.	41
Raisiné	*id.*	11,314
Pommes de terre	*id.*	195,106
Poisson	*id.*	17,353
Bois.	stères.	10,972
Charbon de bois.	hectolitres.	8,691
Charbon de terre	*id.*	19,469
Briquettes.	*id.*	581,880
Chandelles.	kilogrammes.	7,940
Huile à brûler.	*id.*	8,067
Savon.	*id.*	6,095
Potasse	*id.*	10,926
Sonde.	*id.*	336
Sel de soude.	*id.*	15,540

Il est des comestibles que le fisc a respectés, et que les octrois n'ont pu placer dans leurs registres. Le *pain* et les *pommes de terre* sont de ce nombre. Les tableaux émanés de la préfecture de Paris donnent à cet égard les résultats suivans :

En 1789, il se consommait par an, d'après les calculs du sieur Lavoisier, 205,312,500 livres de pain ; ce qui revient à 100,500,000 kilogrammes.

En 1818, il s'est consommé environ 1,500 sacs de farine, pesant chacun 159 kilogrammes, et produisant 208 kilogrammes de

pain, ce qui donne par jour 238,500 kilogrammes, et en farine 312,000 kilogrammes.

La consommation en farine, par an, s'élève aujourd'hui à 87,052,500 kilogrammes.

Lesquels donnent, par an, 113,880,000 kilogrammes de pain.

Les *pommes de terre*, consommées à Paris pendant une année moyenne, s'élèvent à 323,610 hectolitres.

La *volaille et le gibier*, vendus et consommés, suivant un état dressé en 1811, étaient alors de 931,000 pigeons; 174,000 canards; 1,289,000 poulets; 251,000 chapons ou poulardes; 549,000 dindons; 328,000 oies; 131,000 perdrix; 177,000 lapins et 29,000 lièvres.

En 1817, il fut vendu pour 6,293,337 francs de volaille et gibier;

En 1818, il en fut vendu pour 6,689,318 francs;

En 1819, il en a été vendu pour 7,601,402 francs.

Marée. En 1819, il en a été vendu pour 3,165,520 francs.

Poissons d'eau douce. En 1819, il en a été vendu pour 399,270 francs.

Beurre. Il en a été vendu, en 1819, pour 7,105,531 francs.

Œufs. Dans la même année, il en a été vendu pour 3,676,302 francs.

Contributions de Paris (1).

Années.	Contributions indirectes perçues à Paris.	Contributions directes perçues à Paris.
	fr.	fr.
1815	15,406,931	25,631,906
1816	15,827,683	34,948,933
1817	15,522,381	32,725,593
1818	17,682,680	27,440,523
1819	21,650,663	25,680,080
1820	23,098,476	25,543,760
1821	22,898,833	24,182,800

(1) Les contributions indirectes comprennent les droits de circulation de 15 centimes par expédition, de détail à l'enlèvement, de consommation, d'estampille sur les voitures publiques extraordinaires, de navigation, la garantie des matières d'or et d'argent, timbres, droit d'entrée sur les manquans, droit sur les bières, sur les voitures publiques, les cartes, les sels provenant du salpêtre, passages d'eau, locations sur la Seine et ses berges; dix pour cent sur les droits d'octroi, prélève-

Années.	Produit brut de la Poste aux lettres (1).	Sommes versées aux bureaux des Loteries.
	fr.	fr.
1815	3,801,343	......
1816	4,179,517	19,552,000
1817	4,269,074	21,461,000
1818	4,436,267	29,371,000
1819	4,375,300	27,524,000
1820	4,353,025	29,036,000

Années.	Produits de l'Octroi.	Recettes faites à Paris pour les Douanes.
	fr.	fr.
1815	18,152,121	93,056
1816	20,650,748	133,937
1817	18,560,036	184,043
1818	20,843,682	338,037
1819	24,073,968	274,806
1820	26,142,585	256,622
1821	25,977,790	362,746*

ment pour frais de casernement, remboursement par les octrois pour frais d'exercices, recettes extraordinaires, amendes, tabacs, poudres à feu, remboursement sur frais administratifs, droits d'entrée sur les boissons et les huiles.

Les contributions directes sont la contribution foncière, les portes et fenêtres, la contribution personnelle et mobilière et les patentes.

(1) Il part de Paris chaque jour environ 28,000 lettres; 10,000 sont mises à la petite poste et 905 sont affranchies : environ 18,000 lettres y arrivent aussi par jour.

A ces perceptions il faudrait joindre les contributions perçues sur les *enregistremens des actes*, sur les *hypothèques*, sur le *timbre*, sur les *entrepôts des sels*, sur les *ventes mobilières* par autorité de justice, les passe-ports, les diplômes aux écoles, les perceptions sur les spectacles, sur les jeux de hasard, et l'on verrait qu'il n'est que peu d'actions journalières, utiles ou préjudiciables aux individus, qui ne paient une contribution au fisc ou à ses agens.

J'aurais dû, suivant l'opinion de quelques personnes, ajouter à cette statistique, des détails sur le *commerce de Paris*; mais l'immensité de ces détails m'aurait rejeté fort au-delà des limites que je me suis prescrites. D'ailleurs ce travail est fait dans l'*Almanach du Commerce* que publie M. Bottin, chevalier de la Légion-d'Honneur; ouvrage où sont contenues toutes les notions désirables sur cette matière. Rien de ce qui peut éclairer les lecteurs, éclairer les commerçans, n'est omis dans cet ouvrage qui paraît annuellement. Les manufactures, leurs produits, leur nombre, les banquiers,

les agens de change, entreposeurs, commissionnaires, fonctionnaires publics, leurs adresses, et tout ce qui se rapporte au commerce de Paris, occupe plus de la moitié du volumineux et très-utile almanach qui se recommande à mes lecteurs (1).

(1) *Almanach du Commerce de Paris, des départemens de la France et des principales villes du monde*, par M. Bottin, rue J.-J. Rousseau, nº 20.

RESUMÉ.

L'ÉTAT physique de Paris fut, dans tous les siècles, l'image fidèle de l'état moral de ses habitans. Sous la domination romaine, cette ville contenait de vastes édifices et des monumens dont les restes attestent son ancienne magnificence; attestent de plus que les arts s'y cultivaient avec succès.

Sous la barbarie des Francs, sous la première race, ces édifices et monumens furent abandonnés, dégradés ou détruits; à leur place on éleva quelques oratoires et des temples en pierres ou en bois, alors appelés basiliques et depuis églises. Les maisons particulières, construites en bois, souvent la proie des flammes, étaient habitées par la misère, l'ignorance, la superstition ou le commerce persécuté.

Ces maisons, la plupart couvertes de

chaume, étaient séparées par des ruelles boueuses, obscures, malsaines, impénétrables aux voitures. Il n'existait point de pavés, point de quais, point de promenades, point de lanternes, point de fontaines. Plusieurs cloaques exhalaient des vapeurs morbifiques. Tel fut Paris pendant que la féodalité avait acquis son plus haut degré de puissance.

Les rois de la seconde race ne résidèrent point dans cette ville; leur absence et les ravages des Normands la réduisirent au dernier état de faiblesse. Elle s'enrichit de reliques, la plupart extorquées, et s'appauvrit d'habitans qui gémissaient sous le joug des comtes et des seigneurs ecclésiastiques; leur condition civile ne différait pas de celle des serfs. Paris, suivant un écrivain de cette époque, était la plus misérable des cités de la Gaule.

Sous la troisième race, et notamment sous le roi Robert, le palais de la Cité et quelques églises ruinées par les Normands furent rétablis sous de nouvelles dénominations.

Des guerres continuelles sur tous les points de la France amenèrent des famines fréquentes et durables. Les hommes se nourrissaient d'herbes, de reptiles, d'animaux immondes; déterraient les cadavres dans les cimetières, tuaient les voyageurs, tuaient leurs parens; les mères égorgeaient leurs enfans, les fils leur mère, pour les dévorer.

Ces famines, dont plusieurs ont duré pendant sept et même douze années consécutives, rendirent les habitans de la France *anthropophages*, et produisirent d'horribles maladies contagieuses, surtout la maladie *des ardens*, celle de la *lèpre*, inconnues aux siècles civilisés. On craignit la dépopulation entière de la Gaule, et cette crainte fut manifestée dans un concile (1).

Paris, sous un tel régime, d'ailleurs dépouillé de son commerce, peuplé d'esclaves que les agens du fisc, que ses seigneurs,

(1) Tous les faits ici rapportés se trouvent exposés dans le cours de cette histoire, notamment dans les *États civils* et *Tableaux moraux* de la première, seconde, et d'une grande partie de la troisième race.

tous ecclésiastiques, ne cessaient d'opprimer, resta pendant quatre ou cinq siècles dans son état de misère et d'abjection.

Cette situation commença à s'améliorer un peu lorsque Philippe-Auguste accrut, par des conquêtes, la puissance monarchique, et la fortifia aux dépens de la puissance des princes et seigneurs.

Dès-lors, les rois, plus assurés sur leur trône, eurent moins à redouter les atteintes des grands et des petits vassaux.

Saint Louis, dans des lois assez sages pour le temps, mais mal exécutées, voulant contenir les seigneurs, leur fit de honteuses concessions et légalisa leur tyrannie.

Philippe-le-Bel donna au royaume une organisation nouvelle et forte, qui porta un coup fatal à la féodalité; il commanda et se fit obéir. Il devint monarque.

Mais si les rois parvinrent à s'affranchir de la puissance des princes et seigneurs, ils n'en garantirent pas la classe utile : le joug féodal continua d'écraser cette classe (1).

(1) La langue française n'a pas de terme assez énergi-

Dans ces temps de barbarie le fisc portait tous les caractères de la féodalité. Chaque fois que les rois, après avoir séjourné dans quelques forteresses, rentraient à Paris, leurs officiers se répandaient dans les maisons des habitans, en enlevaient, sans les payer, les meubles et les denrées qu'elles contenaient, et les transportaient dans le palais du roi, en vertu de l'exaction appelée *droit de prise*.

Une ignorance complète, et, de plus, des erreurs les plus absurdes, les plus révoltantes, joignaient leurs maux à ceux de la double oppression fiscale et féodale.

A cette époque, le clergé de Paris célé-

que pour peindre l'excès des maux de ces siècles que les ignorans nomment le *bon vieux temps*; pour peindre les crimes fréquens et horribles des hommes puissans; pour peindre les malheurs de cette période désastreuse qui est trop méconnue.

Les chroniques et autres écrits de ce temps sont remplis de détails sur le brigandage, les meurtres, les incendies commis ou ordonnés par les princes et seigneurs; et l'établissement de la *trève de Dieu*, ses suites, son inutilité, sont des témoignages irréfragables, et qui parlent bien plus hautement des crimes de la noblesse et des malheurs du peuple.

brait la fête impie et sacrilége des *sous-diacres*, de l'*évêque des fous*, donnait des spectacles publics caractérisés par la plus révoltante obscénité.

A cette époque, on n'observait de la religion que les pratiques, souvent païennes, et on dédaignait la morale qu'elle enseigne.

A cette époque, les chanoines quittaient l'office divin pour aller, en habit de chœur, boire au cabaret.

A cette époque, les hôpitaux, fondés pour les pauvres, étaient spoliés par des prêtres chargés de les administrer; ces prêtres en bannissaient les malheureux, pour jouir seuls de leurs biens.

A cette époque, on fabriquait des images de cire que des prêtres baptisaient et oignaient de saint-crême; on les torturait, on les perçait à l'endroit du cœur, dans l'intention de faire languir ou mourir les personnes dont ces images portaient le nom.

A cette époque, les prêtres et les moines insultaient à la divinité en jetant à terre,

en plaçant sur des épines les objets sacrés du culte, en frappant les tombeaux et les images des saints.

A cette époque, on ne voyait partout que des diables, des revenans, des miracles, de la magie, des sorciers, des meurtres, des processions et de la débauche, etc.

A cette époque, les seigneurs, les princes, les rois étaient tellement appauvris par le régime féodal, que pour suffire à leurs dépenses, non-seulement ils pillaient les meubles, les provisions des habitans des villes et des bourgs, en vertu du *droit de prise*, mais encore *allaient à la proie*, c'est-à-dire s'embusquaient sur les routes pour y détrousser les voyageurs et les marchands.

A cette époque, pour découvrir la vérité des accusations, discerner le crime de l'innocence, on ne connaissait pas de moyen plus sûr que celui de faire battre, à coups d'épée, à coups de bâton, l'accusateur et l'accusé. Le plus fort était innocent, le plus faible coupable et puni.

Pour juger du mérite d'une opinion,

d'une doctrine, on faisait battre deux champions.

Suivant cette jurisprudence brutale, il était des cas où le plaideur devait se battre contre son adversaire, contre tous les témoins, contre tous les juges.

A cette époque, l'espèce humaine était, à plusieurs égards, inférieure à celle des brutes qui obéissent à leur instinct et non à l'erreur.

Cette époque était celle que des hommes mal instruits nomment le *bon vieux temps*.

Quelles circonstances, quels événemens commencèrent à tirer Paris et la France de cet état de souffrances, de crime et de dégradation?

Au commencement du douzième siècle, l'école épiscopale de Paris, fort inférieure à celles des autres cités de France, parut sortir de son état d'obscurité. Quelques maîtres, notamment Guillaume de Champeaux, lui donnèrent une réputation dont elle n'avait pas encore joui. Bientôt son élève, le célèbre Abélard, établit dans cette ville une école particulière. Ses talens, sa mé-

thode nouvelle y attirèrent un nombre considérable d'étudians. Les maisons ne purent suffire à les loger. Ce fut en bravant la routine qu'il améliora son siècle. Ce maître contribua à l'accroissement de la science et à celui de la population de Paris ; et ce double accroissement a toujours depuis fait des progrès plus ou moins rapides.

La basilique de Notre-Dame, ou église cathédrale, vers la fin de ce même siècle, ne put suffire à la population toujours croissante. L'évêque Maurice de Sully entreprit la construction d'un édifice plus vaste. Philippe-Auguste, dans le même temps, crut nécessaire d'enserrer les faubourgs agrandis dans un nouveau mur d'enceinte ; et la surface de Paris, qui ne contenait que 113 arpens 44 perches, contint 739 arpens 61 perches, ou 254 hectares 87 ares.

L'impulsion était donnée. Les bénéfices de l'Église devinrent alors assez généralement la récompense du savoir, et chacun, pour en obtenir, bravait le supplice des études. Des colléges nombreux, quoique pauvres et cruellement administrés, con-

tribuèrent à peupler Paris, à y répandre les lumières, et à augmenter le nombre des habitations.

Un corps municipal commença à s'y établir, ainsi qu'un tribunal souverain, appelé *parlement*. Malgré les vices du gouvernement, le régime féodal, les priviléges exorbitans de l'université, le *droit de prise*, les guerres et les nombreuses dissensions civiles des règnes de Jean, de Charles VI, de Charles VII; malgré les bûchers ardens de François Ier et de Henri II, les massacres de Charles IX, les crimes de la Ligue et de ses prédicateurs; malgré les guerres civiles des minorités de Louis XIII et de Louis XIV; malgré la frivolité et les dissolutions de la régence du duc d'Orléans et du règne de Louis XV; malgré les échafauds de Robespierre, le mouvement de la population, ainsi que celui de la civilisation, depuis Abélard et Philippe-Auguste, quelquefois rapide, quelquefois ralenti, a toujours été progressif.

Les sciences enseignées dans les premiers colléges de Paris étaient fort bornées, mais

elles ouvrirent à plusieurs le sanctuaire de la littérature antique; elles accrurent une source dont les eaux coulèrent sur un sol aride que le temps devait féconder.

Au quinzième siècle, la découverte et l'usage de l'imprimerie rendirent plus facile la propagation des lumières. Elles éclairèrent presque subitement les vices et les erreurs qui corrompaient toutes les parties du corps social. Cette lumière brusque acquit aux contemporains une réputation d'immoralité et d'ignorance devenue proverbiale; et toutefois les hommes du quinzième siècle étaient moins immoraux, moins ignorans que ceux des siècles précédens.

Deux causes, au seizième siècle, favorisèrent la propagation des lumières : d'une part, la réformation de la religion et les discussions qu'elle fit naître; de l'autre, la prise de Constantinople par les Turcs. Les arts et les lettres, bannis de la Grèce, furent alors refoulés en Italie et même en France.

Les écrits, les monumens de l'antiquité,

explorés, discutés, s'offrirent plus épurés à la curiosité publique.

La réformation, en accélérant les progrès des lumières, purifia les mœurs. Ordinairement les zélateurs des sectes naissantes se piquent d'être, en moralité, supérieurs à leurs antagonistes, et ces antagonistes, craignant de perdre à la comparaison, s'efforcent au moins de les égaler en pureté.

Sous Louis XIV, l'impulsion que donna Colbert à la marche des arts et des sciences, quoique peu durable, fut très-efficace. Sous ce règne on défendit aux tribunaux de condamner des accusés comme *sorciers* : les sorciers disparurent. On établit des séminaires, et les aspirans à la prêtrise y puisèrent de l'instruction et de bonnes mœurs. Sous ce règne aussi s'éleva, comme au seizième siècle, une controverse sur les matières religieuses. Les jansénistes et les molinistes agitèrent plusieurs questions dont les débats tournèrent au profit de la vérité et de la morale. Ce roi, inspiré par les jésuites, prodigua aveuglément sa protection à l'un de ces partis et sa persécution à l'au-

tre. Sa partialité, les discussions qui en résultèrent, exercèrent le jugement du public, apprirent aux individus à penser d'après eux-mêmes, et non d'après les autres.

Sous ce règne, la civilisation surmonta la barbarie, mais ne la détruisit pas entièrement.

Les vices ou les vertus des gouvernans, éclairés par d'abondantes lumières, ont aussi beaucoup contribué à former le jugement du public, et à perfectionner sa raison.

Ainsi, depuis l'arrivée des Francs dans la Gaule jusqu'au douzième siècle, la civilisation fit continuellement des pas rétrogrades, et fut remplacée par la plus horrible barbarie. Elle commença à renaître au treizième : ses développemens furent très-lents.

Ceux qui croient que le temps passé était en France l'*âge d'or*, le meilleur des temps, qui le regrettent et s'efforcent à le ramener, manquent certainement, s'ils sont de bonne foi, de l'instruction nécessaire pour juger ce vieux temps. Aveuglés par des intérêts personnels ou de corporation, ils croient

que tout recule vers la dégradation, quand tout s'avance vers le perfectionnement; ils déplorent la perte de la barbarie, et regrettent ses coutumes dont ils ignorent les désastreux résultats.

Ils préconisent la simplicité des mœurs de nos aïeux, et ne pensent pas que cette simplicité, bien différente de la pureté des mœurs, n'est que la simplicité de la misère, de l'ignorance, et qu'elle résulte de l'absence d'industrie.

Les princes et seigneurs, en détroussant les marchands sur les chemins, tuaient le commerce; en brûlant les maisons et les fermes, en enlevant et emprisonnant les laboureurs, tuaient l'agriculture. Les princes et seigneurs, en recevant le *droit de prise*, en arrachant des maisons particulières les meubles, les lits, les denrées qui s'y trouvaient, tuaient l'industrie. La féodalité détruisait tout et ne produisait que la misère, les incendies et les maladies contagieuses.

Si l'on demande aux apologistes du temps passé sous quel règne, sous quel siècle a

fleuri ce *bon vieux* temps, ils ne savent que répondre.

L'accroissement considérable et toujours progressif de la population et de l'étendue de Paris, accroissement qui ne peut provenir que d'un état prospère et meilleur; les progrès bien évidens des connaissances humaines qui marchent ensemble, ne les touchent point. On croirait que le bien général est un mal pour eux; qu'il leur faut la féodalité, la barbarie et leurs suites épouvantables; qu'il leur faut des erreurs, des déchiremens civils, les guerres intestines, la dépopulation, les longues famines, les maladies contagieuses; qu'il leur faut la misère, la servitude du peuple, les mensonges, les ruses politiques, les fraudes pieuses et les jésuites. Enfin on croirait qu'ils aspirent à cet état de choses où les habitans de la France étaient devenus anthropophages, et qu'ils préfèrent le désordre, la honte et le malheur, à l'empire des lois. D'après ces fausses idées, ils propagent les erreurs, et les opposent aux vérités qui les importunent : ils auront la double honte de tenter

le retour du mal, et de le tenter sans succès (1).

De cet exposé, je crois qu'on peut conclure que rien, ou presque rien des insti-

(1) Dans tous les siècles, il s'est trouvé des écrivains qui ont loué le passé et blâmé le présent; mais ils se sont toujours démentis les uns après les autres. Il résulte de leur opinion que les mœurs d'un siècle, blâmées par des écrivains contemporains, sont devenues des mœurs très-louables et citées comme des modèles par des écrivains du siècle suivant. Ainsi, de siècle en siècle, les mœurs d'une époque se trouvaient tour à tour préconisées et condamnées par différens auteurs.

Si les déclamations faites en faveur du passé et contre le présent étaient fondées, il s'ensuivrait qu'il existerait au monde une progression de mal. Or l'opinion de cette progression est insoutenable; le fait le démontre. Si cela était vrai, dit Montesquieu, *les hommes seraient à présent pires que des ours*. (Montesquieu, *Pensées diverses*, *Variétés*.)

Un auteur du seizième siècle dit à ce sujet. « On ne » s'aperçoit pas que, si le monde allait toujours en empirant, et que les pères en général fussent toujours » meilleurs que leurs enfans, il y a long-temps que » nous serions arrivés au dernier degré du mal qui n'eût » plus pu empirer. » (*Diverses leçons de Louis Guyon*, tom. I, pag. 226.)

« Si ainsi estoit, dit un autre écrivain du même siècle, » au long temps que le monde a duré, nous serions tous

tutions, usages, opinions, appartenant à la barbarie des temps barbares, ne doit être

» anéantis, il n'y auroit plus rien qui valust entre nous. » (*Considérations sur l'Histoire de France*, par Louis Leroy, imprimés en 1570.)

C'est le sentiment de tous les hommes instruits, et le sentiment contraire est celui de tous les ignorans en histoire.

Le cardinal Jacques de Vitry, persuadé de cette prétendue progression du mal et de la dégradation continuelle de l'espèce humaine, a conclu que le nombre de nos dents diminuait : *imminuti sunt dentes*. Ainsi, depuis six cents ans que l'ouvrage de ce cardinal est composé, il résulterait que nous n'aurions aujourd'hui pas une seule dent. (*Histor. occidental.*, tom. II, cap. 1.)

Guyot de Provins, qui partage la sottise commune, dit qu'il s'est opéré un changement funeste; que les hommes, autrefois grands et beaux, sont devenus petits et chétifs; que l'espèce humaine ira toujours en diminuant, de sorte que les paysans pourront battre à l'aise le blé dans un four, et quatre chevaliers se combattre dans un pot. (*Bible de Guyot de Provins*, vers 285 et suiv.)

Telles sont les conséquences absurdes d'un faux principe que je vois avec peine adopté par plusieurs fonctionnaires publics.

Cette fausse opinion, ce respect pour le passé et ce mépris pour le présent sont les fruits de notre éducation. Les pères, qui ont à regretter les vives jouissances

pris pour modèle, ni cité comme autorité, et que c'est une erreur de dire : *telle chose est bonne, parce qu'elle fut autrefois.*

de leur jeunesse, vantent sans cesse le temps où ils pouvaient les sentir et blâment celui où ils ne les éprouvent plus; en outre, pour se faire estimer et respecter de leurs enfans, ils ont soin de se montrer à leurs yeux meilleurs qu'ils ne sont.

Les enfans, apercevant ensuite des vices dans la société, semblent les voir croître avec eux, et prennent les progrès de leur expérience pour les progrès du mal. Leurs instituteurs, trompés de même, fortifient par leurs discours l'esprit de la jeunesse dans ces dispositions. Ainsi s'établit une erreur qui ne peut être détruite que par l'étude du passé, étude répugnante à la plupart des hommes qui trouvent plus commode de croire un mensonge, que de s'occuper péniblement à rechercher une vérité.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

PAR M. LE COMTE DE CHABROL,

Conseiller d'État; Préfet du département de la Seine,

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE CE DÉPARTEMENT,

CONCERNANT

L'exécution du Projet d'Alignement des Rues de la ville de Paris (1).

I.

Objet de ce Mémoire.

MESSIEURS,

Je me suis proposé, dans ce Mémoire, d'appeler votre attention sur l'une des questions les plus importantes de l'administration de la ville de Paris; elle a pour objet l'alignement général

(1) Le Mémoire ci-joint est un supplément utile à l'histoire physique de Paris; il contient des notions exactes sur les plans d'améliorations et d'embellissement que

des rues, et l'agrandissement de diverses parties de la voie publique. Je rappellerai d'abord les principaux actes relatifs à la législation de la voierie, et l'application qui en a été faite dans le projet d'alignement des rues de la capitale; je présenterai ensuite les mesures administratives qui me paraissent les plus propres à accélérer l'exécution de ce projet.

II.

États successifs de la législation relative à la voierie.

La juridiction et l'intendance de la voierie,

l'administration départementale se propose de faire exécuter, sur les obstacles à surmonter, sur les moyens à prendre, sur le temps et les sommes nécessaires pour arriver à cette exécution, afin de procurer aux habitans, par l'élargissement et l'alignement des rues, des communications plus faciles, une plus grande salubrité, de diminuer les dangers trop fréquens qu'ils courent en les parcourant, de faire disparaître les difformités les plus choquantes qui existent encore dans les anciens quartiers de cette ville, difformités qui témoignent son origine barbare et l'indifférence ou l'impéritie de ses anciens magistrats. Après avoir offert le tableau de Paris au temps présent, il ne sera pas sans intérêt de le représenter avec les améliorations qui se préparent pour l'avenir.

dans la ville de Paris, ont été réglées par des édits royaux d'une date très-ancienne. Le duc de Sully réunit en suite à la charge de grand voyer de France la charge spéciale de voyer de Paris.

En passant dans les attributions des trésoriers de France, l'administration de la voierie ne reçut pas d'extension remarquable. Elle se bornait à la haute surveillance de la solidité des constructions, à la prohibition des étalages extérieurs, et à l'exécution de quelques réglemens de salubrité. Les nombreuses ordonnances rendues dans l'intervalle de plus d'un siècle se rapportent principalement aux règles de l'art de bâtir, à la qualité et à l'emploi des matériaux. Quant aux alignemens à suivre pour les constructions nouvelles, ils étaient en quelque sorte indiqués sur place, et dans chaque circonstance particulière, par l'examen isolé des lieux. Le plus souvent la décision avait pour motif l'intérêt même du propriétaire qui bâtissait. On n'était point alors frappé, autant qu'on l'est aujourd'hui, de la nécessité de subordonner toutes ces décisions à un projet général et fixe, qui eût pour but l'assainissement et l'embellissement de la capitale.

Mais, en 1783, on rechercha avec beaucoup

de soins les moyens de perfectionner cette branche importante du service public. La déclaration du roi, du 10 avril de cette année, porte des dispositions capitales qui fondent une jurisprudence nouvelle, et sont toutes puisées dans des considérations d'utilité générale.

On y établit expressément qu'à l'avenir il ne sera point ouvert de rues qui n'aient au moins trente pieds de largeur; que toutes les rues déjà existantes, dont la largeur serait moindre de trente pieds, seront élargies successivement, au fur et à mesure de la reconstruction des maisons riveraines. On prescrivit la levée du plan de toutes les rues de Paris; et il fut fait défense à tous les architectes et constructeurs d'exécuter des travaux, de quelque nature qu'ils fussent, sur la face des propriétés existantes, sans avoir obtenu les permissions nécessaires, lesquelles ne pourraient être accordées que conformément aux plans arrêtés. Enfin on fixa la plus grande hauteur à donner aux maisons, en réglant cette hauteur d'après la largeur assignée à la rue où les maisons seraient bâties. Il aurait peut-être été nécessaire de garantir l'application de ces principes par des réglemens détaillés: quoi qu'il en soit, on en retira de grands avantages; car aucune reconstruction

ne put être commencée sans une autorisation formelle de l'administration.

L'élargissement des rues cessa d'être assujetti aux convenances personnelles; on forma un système général d'alignement, et la largeur et la direction furent déterminées par des motifs d'utilité publique.

III.

Pendant le cours de la révolution, l'administration de la voierie, qui avait passé des trésoriers de France aux autorités nouvelles, subit des changemens assez fréquens, en ce qui concerne les attributions; celles du préfet du département sont fixées depuis l'an 1800. Dans cet espace de temps, on prescrivit peu de dispositions nouvelles; mais la nécessité d'un alignement régulier, invariable, étant devenue de plus en plus manifeste, on renouvela les anciens réglemens. Il fut statué, par la loi du 16 septembre 1807, que les plans d'alignement des rues existantes, et de toutes celles qu'il conviendrait d'établir, seraient proposés par les maires, examinés par les préfets, et soumis au ministre de l'intérieur, pour être arrêtés au Conseil-d'État.

Enfin, un décret du 27 juillet 1808 ordonna de former tous les plans d'alignemens dans le délai de deux années. Avant de terminer cet exposé succinct de la législation précédente, nous rapporterons quelques dispositions auxquelles l'autorité publique a eu recours en diverses circonstances, pour procurer l'élargissement des rues et diminuer la dépense d'exécution.

Une des plus efficaces consistait à faire porter les retranchemens que l'alignement nécessite, sur un seul côté de la rue. En effet, les projets qui ont pour but d'agrandir la voie publique, comprennent ordinairement les maisons de l'un et de l'autre côté, en sorte que tous les propriétaires riverains sont assujettis à l'obligation de reculer les façades de leurs maisons, de part et d'autre de l'axe de la rue, autant que l'alignement l'exige; disposition équitable en elle-même, qui tend d'ailleurs à accélérer l'exécution, en ce qu'elle multiplie les chances favorables à l'accomplissement du projet. Mais il s'est présenté différens cas, où, dans la vue de réduire considérablement la dépense de l'opération, on a fait porter sur un seul côté de la rue toute l'augmentation de la voie publique. Il y avait sans doute un grand nombre de circonstances

qui ne permettaient point de procéder ainsi à l'alignement : par exemple, on n'aurait pu suivre cette marche, si le résultat de l'opération eût dû anéantir presque entièrement des propriétés peu profondes, ne laissant que des espaces d'un emploi très-difficile ; mais dans plusieurs cas, la disposition dont il s'agit n'offrait que des avantages; elle procurait une économie précieuse, et en même temps elle pouvait satisfaire un très-grand nombre de particuliers; car l'obligation plus ou moins éloignée de reculer les façades des édifices est une cause de dépréciation dont les propriétés se trouvaient affranchies.

Divers arrêts du conseil, en prescrivant l'élargissement de certaines rues, qui avait été jugé nécessaire, ont fait supporter aux propriétaires des maisons situées d'un seul côté, l'obligation de fournir tous les terrains ajoutés à la voie publique; et en même temps il a été ordonné que l'indemnité due à ces propriétaires serait acquittée, suivant un certain rapport, par la ville de Paris, et par les propriétaires des maisons situées du côté opposé, en prenant pour base de la répartition l'augmentation de valeur que ces dernières maisons recevraient.

On l'a ainsi ordonné, pour la rue des Noyers,

par un arrêt du conseil du 7 septembre 1680;

Pour la rue de la Huchette et du Petit-Pont, par un arrêt du 20 décembre 1787;

Pour la rue des Arcis, par un arrêt du 30 décembre 1670;

Pour la rue de la Verrerie, par un arrêt du 20 novembre 1671;

Pour la rue Galande, par un arrêt du 6 juin 1672;

Pour la rue de la Vieille-Draperie, par un arrêt du 2 octobre 1672.

Enfin la loi du 16 septembre 1807 exprime un principe qui a quelque analogie avec celui des ordonnances précédentes; car on lit dans l'article 54 que, lorsqu'il y aura lieu, en même temps, à payer une indemnité à un propriétaire pour terrains occupés, et à recevoir de lui une plus-value pour des avantages acquis à ces propriétés restantes, il y aura compensation jusqu'à concurrence.

IV.

Application du dernier réglement à la ville de Paris.

Nous avons dit qu'un décret de 1808 fixait un délai de deux ans pour la confection des plans

généraux d'alignement : ces dispositions n'ont pas reçu une exécution complète dans la ville de Paris; mais ce grand travail est très avancé, et se poursuit au ministère de l'intérieur.

On peut estimer comme il suit le nombre des rues, des culs-de-sac, des quais et des places publiques, savoir :

1,070 rues.
120 culs-de-sac.
34 quais.
70 places.

Cette énumération diffère en quelques points de celle que l'on a faite pendant le cours de l'opération générale du dénombrement; mais la question traitée dans ce Mémoire n'exige pas une précision absolue : il suffit de connaître exactement les faits généraux.

1064 plans sont levés, et portent la décision du ministre; il reste 220 plans à lever; et, depuis deux années, la ville de Paris alloue un fonds extraordinaire pour accélérer la confection de ce travail. On ne peut douter qu'il ne soit terminé dans un court délai.

Je me suis attaché d'abord à déduire du plan général d'alignement, un résultat très-important dont la connaissance devait servir à dimi-

nuer les vues de l'administration. Il s'agissait de déterminer la superficie dont la voie publique serait augmentée par l'exécution du plan.

Cette recherche exigeait les soins les plus attentifs et une grande exactitude : j'ai indiqué dans une instruction spéciale les procédés qu'il convenait de suivre pour atteindre, le plus promptement possible, le but que l'on se proposait. Tous les plans déposés à la préfecture ont été mesurés ; et l'on a conclu de cet immense travail l'étendue superficielle dont chaque portion de la voie publique sera augmentée par l'effet de l'alignement. Voici le résultat de ces mesures : l'exécution du plan général d'alignement procurera, pour les rues, une augmentation de superficie de 396,481 mètres carrés ; pour les quais, 21,516 ; pour les places, 16,012 : total, 434,009. Nous avons dit que tous les alignemens ne sont point encore fixés, et l'on peut évaluer à un sixième environ la partie de la voie publique que ces plans non arrêtés représentent. Nous ajouterons donc à l'étendue déjà mesurée un sixième de cette étendue ; savoir : 72,339 mètres carrés. Ainsi l'on estimera, avec une exactitude suffisante, à 506,348 mètres carrés, la superficie des terrains qui doit être retranchée des constructions existantes, et ajoutée à la voie

publique par l'exécution du projet d'alignement.

V.

Temps qu'exige l'application des réglemens généraux.

Or il est facile de reconnaître qu'on ne pourra obtenir ce résultat que dans un laps de temps presque indéfini, si l'on se borne à suivre la marche tracée par les réglemens généraux relatifs à la voierie; car cette marche est très-lente, et elle ne pourrait être accélérée que par le concours des propriétaires.

J'ai fait dresser un relevé exact des constructions qui ont été entreprises dans l'intervalle de dix années, depuis 1807 jusqu'à 1817, et dont l'exécution a procuré quelque élargissement à la voie publique. Il résulte de cet état que l'augmentation de superficie, ou la masse des retranchemens effectués sur les terrains bâtis, est d'environ 8,000 mètres carrés. Ainsi la valeur moyenne de l'augmentation annuelle pourrait être estimée à 800 mètres carrés; et ce calcul se rapporte à une époque où les travaux particuliers de ce genre ont pris un accroissement très-remarquable. On peut donc assurer que l'exécution du plan général d'alignement

exigerait un intervalle de plusieurs siècles, si l'on se bornait à attendre l'effet des réglemens généraux, et si l'on ne pouvait hâter l'exécution par des moyens conformes à l'intérêt général et au droit des particuliers.

VI.

Vue principale de l'administration.

Il serait inutile d'ajouter que l'administration est bien éloignée de former aucun projet qui puisse porter atteinte à ces droits; au contraire, toutes ses propositions tendent à les maintenir : elles sont suggérées par le désir de contribuer à la fois au bien public et à l'avantage des propriétaires. Une assez longue expérience fait connaître que l'exécution des projets d'alignement augmente en général, et d'une quantité notable, les valeurs des propriétés bâties.

Ce motif et l'acquittement des indemnités attribuées aux possesseurs, détermineront presque toujours leur libre consentement. La question administrative consiste donc principalement à mettre en évidence cet accord de l'intérêt général avec celui des particuliers, et à proposer les moyens de subvenir aux dépenses annuelles qu'exige le paiement des indemnités. Il

est d'abord nécessaire, Messieurs, d'évaluer, sinon exactement, du moins avec une approximation suffisante, le montant de ces indemnités.

VII.

Distinction du plan général d'alignement en trois parties; motif d'accélérer l'exécution; tableau relatif aux deux premières classes.

J'ai eu l'honneur de vous exposer plus haut que l'étendue superficielle qui doit être ajoutée à la voie publique, en exécution du plan général, est d'environ 506,378 mètres carrés. Ce calcul comprend toutes les rues de Paris sans distinction : toutefois, on doit remarquer qu'un grand nombre de ces rues, quoique susceptibles d'être par la suite élargies ou redressées, sont dans leur état actuel suffisamment spacieuses, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en effectuer l'alignement par des moyens extraordinaires; d'autres rues, à raison de leur situation et de leur isolement, ne doivent pas non plus fixer au même degré l'attention de l'autorité publique. Ainsi la superficie à laquelle il paraît indispensable d'appliquer des moyens prompts et directs, est bien moins étendue que celle qui

peut considérer comme expertes en cette matière. Elles ont déterminé, le plus exactement qu'il leur a été possible, les valeurs de l'unité de superficie dans les diverses rues ou autres emplacemens désignés. On a connu ainsi combien l'acquisition du terrain, dont la voie publique doit être agrandie par l'effet des alignemens des deux premières classes, coûterait aujourd'hui, en n'ayant égard qu'à la valeur des terrains et à leur situation respective, et supposant que, dans leur état actuel, ils ne portent aucune construction. Le montant de cette dépense serait de 84,985,055 francs (1). Or, il est manifeste que le calcul précédent ne donne que la limite inférieure de la somme des indemnités qui devraient être accordées aux propriétaires. En effet, pour obtenir le résultat que nous avons en vue, c'est-à-dire pour hâter la jouissance des avantages qui doivent résulter du plan d'alignement, il ne suffirait pas de payer la valeur des terrains nus, il faudrait, ou allouer aux propriétaires une indemnité qui les déterminât à la cession de leur terrain avant le temps

(1) Il faut remarquer que ces évaluations se rapportent à l'année 1818, et que depuis ce temps les prix des terrains ont subi un accroissement très-sensible.

prescrit par les réglemens généraux, ou acquérir des propriétés entières, pour les revendre, à la charge de se conformer à l'alignement sans délai, ou enfin prendre d'autres dispositions, toutes plus dispendieuses que la simple acquisition des terrains non bâtis. Le montant réel de ces indemnités à payer est donc beaucoup plus grand que cette valeur totale des terrains libres de constructions.

IX.

Estimation des indemnités complètes.

Il serait fort difficile d'apprécier exactement les indemnités complètes, en ayant égard à tous les élémens dont elles doivent se former; car il faudrait connaître le produit de chaque propriété, son ancienneté et son état actuel, la profondeur à laquelle le retranchement doit pénétrer, le parti plus ou moins avantageux que l'on pourrait tirer de la superficie restante, et diverses autres circonstances qui peuvent faire varier le prix d'estimation. Ce travail, fondé sur des détails minutieux et presque innombrables, n'aurait encore que des résultats affectés d'une incertitude inévitable.

Pour suppléer à cette estimation, d'une manière aussi approchée que l'état de la question le permet aujourd'hui, j'ai pensé qu'il convenait de choisir des exemples variés, dans un assez grand nombre de quartiers et d'emplacemens; d'appliquer à ces différens cas les alignemens projetés, et d'évaluer spécialement pour chacun, 1° l'agrandissement de la voie publique; 2° la dépense que la ville aurait à supporter : comparant ensuite cette dépense à l'augmentation de superficie que l'on aurait obtenue, on en déduit un prix moyen de l'unité de surface retranchée sur les terrains bâtis; et cette valeur moyenne ne peut pas différer beaucoup de celle qui résulterait effectivement de l'application générale du plan. L'examen attentif de ces estimations partielles et du résultat moyen m'a donc fait connaître, d'une manière assez approchée, la dépense que l'administration aurait à supporter, pour procurer à la voie publique une augmentation de surface d'un mètre carré. On a pu déterminer par ce moyen, avec une exactitude suffisante, la dépense totale correspondante aux alignemens des deux premières classes. Cette dépense totale serait de 43,212,000 francs.

X.

Moyens divers de réduire et d'effectuer les dépenses.

Quel que soit le degré d'utilité propre aux travaux dont nous parlons, la somme qu'ils exigeraient excède de beaucoup les limites que l'administration est obligée de se prescrire : il faut donc rechercher attentivement les moyens de diminuer ces dépenses d'exécution. Ils se présenteront d'eux-mêmes, et en assez grand nombre, dans un ordre d'opérations dues au libre concours des propriétaires. C'est alors que l'on pourra trouver des ressources utiles dans les dispositions variées de la législation antérieure que nous avons rappelée au commencement de ce Mémoire.

Nous ajouterons que l'on est fondé à espérer que le gouvernement ne laissera pas la totalité des dépenses dont il s'agit à la charge de la ville ; car plusieurs motifs le porteront à favoriser une opération aussi importante. Sans insister sur des considérations générales qui n'appartiennent point directement à l'objet de ce Mémoire, je remarquerai que l'exécution de ces projets procurera de l'emploi à une multi-

tude d'ouvriers qui arrivent de toutes les parties du royaume, et aura pour effet nécessaire d'augmenter la matière imposable.

La diminution de la hauteur des édifices étant, d'après les réglemens, une conséquence de l'alignement, il en résulte qu'une partie de la population qui habite les maisons actuelles se distribuerait dans celles qui sont moins occupées. Cette circonstance rendrait productives des propriétés dont l'emploi offre aujourd'hui peu d'avantages; et elle déterminerait des constructions nouvelles sur les terrains libres.

Après avoir montré que les dépenses générales du projet seront réduites, soit en ne soumettant aux retranchemens nécessaires que les propriétés d'un seul côté de la rue, soit par le concours du gouvernement et des propriétaires intéressés à l'exécution, j'ajouterai que l'accomplissement d'un projet aussi étendu exigerait un espace de temps considérable; on ne pourrait point entreprendre avec précipitation une telle masse de travaux sans s'exposer à des inconvéniens graves. Ce serait marcher très-rapidement vers le but, que d'effectuer dans le délai de quarante années tous les élargissemens indiqués par les tableaux qui précèdent. Il en résulte qu'en destinant à cette partie du service

public une somme annuelle d'un million de francs on obtiendrait tous les résultats qu'il est permis d'espérer.

XI.

Motifs qui porteront les particuliers à se livrer à ces entreprises; concours du gouvernement, de l'administration et des propriétaires.

Quant aux motifs qui doivent porter les particuliers à concourir à cet utile projet, ils sont pour ainsi dire évidens, et il nous suffit de les indiquer. En effet, en augmentant d'une quantité notable la largeur des rues qui étaient étroites et incommodes, on procure tout-à-coup aux propriétés riveraines une plus-value considérable. Les rues, élargies, devenues libres et passagères, s'ouvrent à un commerce plus actif; les locations sont plus assurées, et se font à un prix plus élevé. L'obligation de reculer les façades conformément au plan est une cause grave de dépréciation; en sorte que les maisons qui cessent d'y être soumises acquièrent, par cela même, une valeur nouvelle. Des faits multipliés confirment ces remarques; et l'on peut en citer un exemple tout récent : celui de la rue des Coquilles, dont l'élargissement vient d'être ef-

fectué par les soins de l'administration. La valeur du terrain a été rapidement augmentée : elle est devenue trois fois, ou six fois, ou même dix fois plus grande dans les parties favorablement situées. En joignant à ces chances de plus-value les bénéfices que l'on pourrait tirer de la démolition, et de la facilité de les employer sur place, on voit que des entreprises de ce genre offriraient des avantages certains, et peuvent devenir l'objet des spéculations les plus profitables. Le mode en pourrait être extrêmement varié; et cette diversité serait nécessaire, afin de rendre les applications plus faciles et plus nombreuses. Dans certains cas, un ou plusieurs propriétaires traiteraient de gré à gré avec tous les intéressés, afin d'accélérer l'exécution du plan d'alignement, et la jouissance des avantages qui en proviendraient. Il leur serait accordé par l'administration une somme déterminée, qui augmenterait ces avantages, sans excéder la dépense que la ville aurait eue à supporter, pour cause d'acquisition ou d'indemnité, selon le mode ordinaire d'exécution. Des compagnies pourraient se proposer cet emploi de capitaux; et, comme il peut convenir à une multitude de personnes, il s'établirait à cet égard une concurrence utile, qui tiendrait à réduire à la

moindre valeur possible les charges de l'administration. Des entreprises de ce genre, dont les résultats contribuent au bien général, méritent les encouragemens de l'administration ; elles tendent à diminuer les spéculations hasardeuses sur les fonds publics, et attirent les capitaux dans un ordre d'opérations profitables aux particuliers et utiles à l'État.

On voit par cet exposé que l'administration doit être pourvue de toutes les ressources nécessaires pour traiter favorablement les personnes qui entreprendraient de seconder ses vues. Elle recevrait leurs propositions, accorderait une juste préférence aux propriétaires qui se réuniraient pour effectuer de concert les alignemens projetés ; et, dans tous les cas, elle réglerait l'ordre des opérations de la manière la plus conforme à l'objet principal.

On a vu plus haut que l'administration, en disposant d'une somme annuelle d'un million, pourrait imprimer à ces travaux le mouvement et la direction nécessaires. Il est facile de reconnaître que l'emploi de cette somme exigerait des concessionnaires une dépense correspondante, qui ne serait pas moindre que quatre millions. Je n'insisterai point sur l'augmentation de valeur de la matière imposable, ou sur

les produits que le fisc retirerait d'une multitude de transactions et de mutations de propriété; je ferai seulement remarquer l'avantage inappréciable de pouvoir occuper, durant plusieurs années, des ouvriers de divers états, tels que les menuisiers, les peintres en bâtimens, les serruriers, les charpentiers, etc., et enfin une classe nombreuse d'hommes qui ont souvent excité toute la sollicitude de l'administration.

XII.

Projet relatif à l'établissement des trottoirs dans les quartiers principaux.

Après avoir indiqué les avantages généraux du projet qui vous est présenté, j'ai désiré, Messieurs, appeler votre attention spéciale sur la partie de la voie publique qui devrait être destinée aux gens de pied. On a remarqué depuis long-temps les inconvéniens extrêmes qui proviennent du défaut presque absolu de trottoirs commodes, et convenablement construits. La capitale de la France, ornée de monumens admirables, et qui possède tant d'établissemens utiles, n'offre à ceux qui la parcourent à pied qu'une voie excessivement pénible, ou même

dangereuse, et qui semble avoir été exclusivement destinée au mouvement des voitures. On s'est borné à établir, dans un petit nombre de rues d'une largeur suffisante, des trottoirs surélevés, revêtus de pavés ordinaires. Fréquemment interrompus à l'entrée des portes-cochères, ils ne présentent qu'une suite longue et pénible de descentes et de montées. Enfin, on doit regarder comme défectueux et presque nul ce système de construction, qui manque totalement de l'avantage de la propreté, qui ne rend pas les courses à pied moins fatigantes, et qui, d'ailleurs, ne comprend qu'une très-petite étendue. J'ai toujours considéré cet objet de police urbaine comme un des plus nécessaires et des plus urgens, et je m'occuperai constamment des moyens de surmonter les difficultés singulières auxquelles il est sujet. Elles prennent leur source dans un état antérieur que l'on ne peut changer à son gré. Cet état de choses ne permet point d'adopter aujourd'hui des dispositions qui seraient en elles-mêmes préférables à toutes les autres : on est réduit à celles qui sont présentement exécutables.

Il est d'abord facile de reconnaître que le système de construction des trottoirs doit varier, selon les dimensions de la voie : dans les

rues qui ont une largeur suffisante, on doit retrancher de part et d'autre deux trottoirs, entièrement interdits aux voitures, un peu élevés au-dessus du sol, et qui offrent aux piétons un chemin sûr, propre et facile.

Dans les rues plus étroites, qui sont en grand nombre, par exemple dans celles dont la largeur est moindre que dix mètres, il devient indispensable de ne point élever le trottoir au-dessus du niveau du pavé. En effet, on connaît par l'expérience quelle est pour la ville de Paris la largeur de la voie absolument nécessaire au roulage, dans les quartiers très-fréquentés. Cette condition n'est pas la même dans les différens pays; elle varie avec les circonstances locales, et dépend de la disposition des édifices. On doit exiger dans les principaux quartiers de la ville de Paris que, deux voitures étant arrêtées de part et d'autre de la rue, une troisième puisse passer dans l'intervalle; et on ne pourrait pas dans l'établissement des trottoirs s'écarter de ce principe, sans encourir des inconvéniens au moins égaux à ceux que l'on se propose d'éviter. Mais il ne s'ensuit pas qu'il faille renoncer, pour les rues dont il s'agit, à l'établissement d'une partie distincte, spécialement réservée aux gens de pied. Il faut seulement que

dans des cas extraordinaires une voiture ne soit pas définitivement arrêtée dans la partie intermédiaire de la voie, mais qu'elle puisse passer lentement, en se portant sur l'extrémité latérale d'une des parties réservées.

Dans plusieurs grandes villes de l'Italie et de l'Allemagne, les trottoirs sont au niveau même du pavé et formés de dalles unies. Cette disposition ne donne lieu à aucun inconvénient. Elle facilite le mouvement des voitures, et prévient les encombremens qui pourraient survenir; et, comme le passage des chevaux sur des surfaces larges et planes ne peut s'opérer que lentement, il est sans danger pour les piétons. L'usage établit d'ailleurs, à cet égard, une surveillance publique qui préserve de tout accident. Du reste, nous n'admettons aucune autre distinction entre les trottoirs surélevés, dans les rues très-larges, et ceux que l'on établirait dans les rues étroites à fleur du pavé: les uns et les autres doivent être revêtus de grandes dalles, qui offrent un chemin commode. Elles formeront en quelque sorte de larges devantures dont il est facile d'entretenir la propreté. La disposition et le choix des matériaux seront tels que les extrémités des dalles ne puissent être rompues sous la charge des voi-

tures. Quant aux entrées des portes-cochères, elles n'occasioneront point dans la longueur du trottoir des ressauts multipliés et des interruptions incommodes. Elles seront revêtues de pavés d'échantillon, ou de dallages piqués, et tels que les pieds des chevaux puissent s'y appuyer sans glisser.

Ces mêmes dispositions ont l'avantage de ne point exiger que l'on élève le sol d'une partie de la rue au-dessus du niveau des rez-de-chaussée, et l'on évite ainsi un des plus grands inconvéniens que les particuliers puissent subir, et un obstacle majeur à l'exécution de tous les projets.

On voit maintenant que l'ensemble de ces vues satisfait à toutes les conditions principales : on ne porte aucun préjudice aux propriétaires riverains ; et il n'y a aucune disposition qui ne leur soit utile; on conserve le libre passage des voitures dans la voie intermédiaire ; on évite les descentes et les ressauts à l'abord des portes-cochères; enfin, ce projet ne s'applique pas seulement à un très-petit nombre de rues très-larges ; il peut s'étendre à une grande partie du territoire de la ville ; et l'on a tellement choisi les emplacemens où ces constructions doivent avoir lieu, qu'ils com-

prennent la plus grande étendue possible, et s'y distribuent sans interruption.

On jugera sans doute qu'il serait préférable que les rues eussent assez de largeur pour recevoir, de part et d'autre, des trottoirs surélevés entièrement inaccessibles aux voitures, et que cette condition est importante ; mais l'administration n'a aucun moyen de résoudre les difficultés qui proviennent des faits antérieurs. Pour porter un jugement exact sur les dispositions projetées, on doit considérer l'état des choses qui subsistent aujourd'hui. Si l'on se déterminait à n'établir que des trottoirs supérieurs au sol de la rue, il est évident que la presque totalité de la ville de Paris en demeurerait privée pendant un laps de temps indéfini : il faut donc ou renoncer à un degré de perfection imaginaire, ou se résoudre à perpétuer tous les inconvéniens actuels.

XIII.

Matériaux destinés à ces constructions.

Après avoir examiné la question sous ce point de vue général, il restait à vaincre une difficulté assez grave, qui consiste dans le choix des ma-

tériaux. Ceux qui sont devenus à Paris d'un usage commun ne présentaient point le degré de solidité que l'on doit exiger; et l'on peut dire, en général, que cette importante condition n'a point été observée avec assez de soin dans l'érection des monumens et des grands édifices de cette capitale. L'établissement des trottoirs, tel qu'il est proposé dans ce Mémoire, nécessite l'emploi de matières dures et capables d'une longue résistance. J'en ai fait rechercher dans les environs de Paris, et même à une assez grande distance, dans des lieux que traversent des rivières navigables. Persuadé que l'expérience seule peut éclairer sur la force de ces matériaux, sur leur durée, et sur le parti le plus utile qu'on doit en tirer, j'en ai fait choisir d'espèces variées, et on les a soumises à plusieurs épreuves. J'ai désiré surtout que l'on offrît au public un exemple subsistant de la construction de ces nouveaux trottoirs au niveau de pavé. On les a établis dans une rue récemment alignée (la rue des Coquilles), qui était fort étroite et irrégulière, et qui offre maintenant un libre accès au passage des voitures et au commerce. On y a employé des granits de Normandie, des laves d'Auvergne, des pierres bleues de Flandre, et l'on a aussi fait entrer

dans ces constructions quelques dalles de grès et des pierres de Château-Landon. Cet essai en grand, dans une rue commerçante, qui devient de plus en plus passagère, et ouverte à des voitures pesantes, servira à résoudre des questions d'un grand intérêt, et l'on connaîtra la dureté et la force respectives de ces matières soumises à diverses causes de rupture et de dégradation.

Le prix auquel on se les procure aujourd'hui ne peut être regardé comme fixé ; et il se réduira sans doute par l'effet de la concurrence. L'administration appelle, dès ce moment, sur cet objet l'attention des particuliers ; elle recevra avec reconnaissance toutes les communications qui auraient pour but de lui indiquer des matières d'une nature convenable et d'un prix inférieur. Elle a eu déjà la satisfaction d'apprendre que le prix du dallage en pierres basaltiques dont la dureté égale celle des roches les plus compactes, se rapproche sensiblement du prix du pavé en grès que l'on emploie dans la ville de Paris. En traitant dans ce Mémoire la question de l'alignement général et de l'élargissement des communications, nous avons dû y comprendre, comme une partie essentielle, cet exposé de nos vues concernant l'établissement des trottoirs dans une grande partie de

la ville. Rien ne peut contribuer davantage à les réaliser promptement que l'exécution progressive et accélérée du projet d'alignement. C'est un des principaux motifs qui porteront l'administration et les propriétaires à réunir tous leurs efforts pour l'accomplissement de ce projet.

XIV.

Motifs d'hygiène publique qui doivent déterminer l'agrandissement des communications.

Conclusion.

Nous pourrions aussi envisager cette question sous divers autres points de vue ; mais ses rapports avec l'intérêt public sont si manifestes qu'il serait en quelque sorte superflu de les développer. On a entrepris des travaux assez considérables pour embellir la capitale ; on a construit des abattoirs, des entrepôts, des fontaines ; et l'on a établi des promenades nouvelles et des marchés ; mais cette ville, enrichie de tant de monumens publics, manque dans une grande partie de son étendue de communications libres et commodes. Je ne rappellerai

point, Messieurs, les inconvéniens graves qui naissent de cet état de choses ; ils ont excité depuis long-temps votre attention. Vous avez remarqué surtout combien cette disposition confuse de rues étroites et sinueuses rend les habitations insalubres. En participant aux opérations qui ont pour objet le recrutement de l'armée, vous avez observé les diverses causes de réformes, et vous avez reconnu une différence frappante entre les jeunes gens qui habitent des quartiers spacieux où l'air circule librement, et ceux dont les familles sont rassemblées dans des rues étroites, fermées au libre accès de l'air et de la lumière. Plusieurs causes dont l'énumération n'appartient pas à l'objet de ce Mémoire, contribuent sans doute à ces résultats déplorables; mais il est certain que le défaut de proportion entre la largeur des rues et la hauteur des édifices, la multiplicité des rues étroites et non alignées ont pour effet nécessaire de rendre les habitations humides et malsaines, en les privant de l'exposition au soleil et au renouvellement continuel de l'air. L'influence des causes que l'on vient d'indiquer serait beaucoup plus sensible, et deviendrait funeste si des maladies épidémiques ou contagieuses se développaient dans la capitale. Toutes les observations que

l'on a recueillies confirment les craintes que l'on pourrait concevoir à cet égard. On voit donc que des motifs évidens d'hygiène publique se joignent à tous ceux qui nous porteraient à désirer la prompte exécution du plan général d'alignement; et cette seule considération suffirait pour constituer un des principaux devoirs que l'administration ait à remplir envers les habitans.

On a exposé par ordre, et le plus clairement qu'il a été possible, les différentes parties du projet que l'on a formé. On en présente aujourd'hui l'ensemble; mais cette matière est assez importante et assez étendue pour qu'il puisse être nécessaire de la traiter plusieurs fois. On aura atteint le but principal, si l'on parvient à diriger l'attention publique sur des questions d'un aussi grand intérêt. J'ai désiré surtout que les personnes dont les efforts peuvent seconder les vues de l'administration eussent la connaissance formelle de ses intentions. Elle recevra leurs propositions, leur donnera une direction commune et favorable; et elles apprendront avec reconnaissance que le conseil général de département a formé le dessein d'encourager ces utiles entreprises. Si les espérances que l'on a conçues se réalisent, Messieurs, on en sera re-

devable au concours de vos lumières. Ce succès sera un nouveau résultat de la sagesse de vos conseils, et du zèle qui vous anime pour la gloire du règne de Sa Majesté, et pour les grands intérêts de cette capitale.

FIN DU TOME NEUVIÈME.

TABLE

DES PÉRIODES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES PÉRIODES.

AVIS AU RELIEUR,

*Pour le placement des gravures du tome neuvième de l'*Histoire de Paris, *troisième édition.*

